HISTOIRE D'UNE PARISIENNE

DEUXIÈME PARTIE (1)

VII.

Il est à peine utile de dire à nos lecteurs, et surtout à nos lectrices, qu'à dater de cette soirée, et sans autre explication, une amitié régulière et de plus en plus intime s'établit entre Jeanne de Maurescamp et Jacques de Lerne. — Jeanne entra alors dans une nouvelle phase de sa vie, et cette phase lui parut délicieuse. Elle renaissait : elle retrouvait les illusions, les croyances, les élans enthousiastes qui avaient ravi sa jeunesse ; elle retrouvait ses ailes. Rien ne ressemblait plus à ses rêves les plus enchantés que ce sentiment qui l'unissait désormais à M. de Lerne. Leurs deux âmes s'étaient touchées en quelque sorte par des points si sensibles et si délicats qu'elles en étaient restées comme aimantées. Il fut bientôt évident pour elle que Jacques, ainsi qu'elle-même, ne comptait plus dans sa vie que les heures où ils se rencontraient. Elle le comprenait au rayonnement soudain de son visage dès qu'il l'apercevait, à l'émotion tendre de sa voix, à la pression douce et sérieuse de sa main. Elle voyait qu'il recherchait autant qu'il le pouvait faire sans la compromettre toutes les occasions de se rapprocher d'elle, et elle lui savait un gré égal de son empressement et de ses

(1) Voyez la *Revue* du 1er avril.

scrupules. Elle remarquait que ses goûts étaient changés, qu'il devenait mondain pour lui plaire et surtout pour la voir. Elle était heureuse et reconnaissante de tout cela, et elle l'était encore plus de son langage et de sa réserve avec elle. Jamais un mot de galanterie, mais un ton de confiance absolue, une attention flatteuse d'élever tout à coup l'entretien quand il s'adressait à elle, une manière charmante de lui faire entendre, sans le lui dire, qu'on ne pouvait lui parler de choses vulgaires comme à tout le monde, parce qu'elle était au-dessus de tout le monde et au-dessus de toutes choses.

Elle apprit un jour qu'il avait rompu sa liaison avec Lucy Mary. Cette nouvelle la charma et en même temps la troubla. Elle se demanda si ce sacrifice, qui lui était vraisemblablement dédié, ne l'engageait pas trop avec Jacques. Elle se reprocha de lui prendre toute sa vie quand elle ne pouvait lui donner toute la sienne. Pour apaiser sa conscience, elle résolut, par un effort héroïque, de le pousser de nouveau au mariage et d'y employer sincèrement toute son éloquence. Elle lui rappela donc qu'elle avait accepté la mission de le marier, et que c'était pour elle une question d'honneur que d'y réussir.

— D'ailleurs, ajouta-t-elle, vous m'avez exposé, un certain soir, une théorie du mariage qui m'a paru très édifiante; ce serait vraiment dommage qu'un si beau programme ne fût pas réalisé au moins une fois en ce monde.

— Mais ne voyez-vous pas, dit-il, que j'essaie de le réaliser avec vous?

Elle rougit beaucoup et le regarda avec une sorte de timidité effarouchée.

— Vous ne craignez rien, j'espère? reprit-il. J'ai mis votre fils entre nous. Je voudrais maintenant être pour vous plus qu'un ami que je ne le pourrais pas sans me déshonorer ridiculement, à vos yeux comme aux miens... J'aurais l'air d'un vrai tartufe... Vous comprenez que c'est impossible.

— Dieu merci! dit-elle; mais ce qui est impossible aussi, je le crains bien, c'est que l'amitié suffise à remplir la vie d'un homme... Je me sens cruellement égoïste d'aliéner à mon profit, pour si peu, tout votre cœur et tout votre avenir.

— Madame, reprit-il gaîment, ne vous attendrissez pas sur moi; je vous assure que je ne suis pas à plaindre... Il y a en moi du mystique, et dans d'autres temps j'aurais été de ceux qui se jetaient, après quelques orages de jeunesse, dans les cellules d'un cloître ou dans les thébaïdes de Port-Royal. Ils n'y trouvaient certes pas l'agrément d'une amitié comme la vôtre... Très sérieusement vous

êtes mon refuge et mon salut; il y a aujourd'hui comme un débordement de matière dont j'ai pu prendre ma part, mais dont enfin je suis écœuré... J'en ai jusqu'à la gorge... Je me sentais comme enlisé dans la fange... Bref, je suis affamé d'un idéal élevé et même austère, et je le trouve dans le sentiment que j'ai pour vous; car ce sentiment, qui est de l'amour, j'en ai peur, est aussi une religion. Soyez donc tranquille. Soyez heureuse surtout. Aimez-moi un peu, et n'en parlons plus... Je vais vous lire une page de votre cher Tennyson, le plus chaste des poètes. C'est tout à fait de circonstance.

Un autre soir, quelques mois plus tard, c'était elle qui le rassurait. Elle devait partir le lendemain pour aller passer quelques semaines à Dieppe avec sa mère et avec son fils. M. de Lerne était venu lui dire adieu. Bien que leur séparation dût être courte, elle ne pouvait se défendre d'un peu d'émotion et de secrète défaillance. Craignant apparemment d'être plus tendre qu'elle ne voulait l'être, elle poussa ce soir-là la réserve jusqu'à la froideur. Étonné de son attitude embarrassée et un peu railleuse, M. de Lerne devint lui-même gêné et silencieux. Il ne tarda pas à se lever pour prendre congé. Comme ils se donnaient la main, elle surprit dans son regard une singulière expression d'inquiétude et de défiance :

— Je gage, dit-elle en souriant, que je devine votre pensée?

— Voyons!

— Vous vous demandez si je ne vais pas vous dire à mon tour, comme cette dame : Adieu, imbécile!

— C'est vrai!.. et réellement vous auriez peut-être raison, car nous sommes bien fous tous deux, je le crains!

— Ah! malheureux! reprit-elle, ne dites pas cela... Vous ne le pensez pas... Je vous sais tant de gré, au contraire,.. je vous suis si reconnaissante!.. Vous me faites tant de bien, mon ami!.. Tenez, je vais vous dire une chose qui ne vous étonnera pas beaucoup, je pense,.. mais enfin je veux vous la dire... Eh bien! vous m'avez sauvée. Sans vous je me perdais!.. Maintenant, vous pouvez croire que je n'ai pas du tout envie de me perdre avec vous... Ah! mon ami, nous tomberions de si haut! Songez donc... Nous serions cent fois plus coupables que d'autres... Nous serions vils,.. n'est-ce pas vrai?.. Restons donc comme nous sommes... Je vous aimerai bien, je vous estimerai, je vous bénirai, mon ami, dans toute la sincérité de mon cœur... Et maintenant, adieu, cher imbécile!.. Écrivez-moi.

C'était ainsi qu'ils se rehaussaient le cœur mutuellement quand ils se sentaient faiblir.

Préoccupée de donner à leurs relations un caractère de plus en

plus sérieux et élevé, la sage jeune femme avait prié Jacques de lui tracer une espèce de plan d'études et de lui faire un choix de lectures. — C'était, disait-elle, pour qu'il ne s'ennuyât pas trop avec elle. — Jacques passa le temps de leur séparation à lui former une bibliothèque où les écrivains du XVIIe siècle tenaient la place d'honneur, entre les œuvres de la critique moderne et de nombreuses collections de mémoires historiques. Ce fut le sujet de leur correspondance pendant le séjour de Jeanne à Dieppe. — Après son retour, elle se jeta sur sa bibliothèque avec ardeur, et il y eut désormais entre elle et Jacques un lien de plus, celui qui unit l'élève au maître; car M. de Lerne, qui était instruit et lettré, était pour elle un guide et un commentateur plein de goût. Dès ce moment, leurs entretiens, leurs admirations sympathiques et même leurs discussions sur les choses de la littérature ou de l'histoire ajoutèrent un intérêt nouveau à leur tendre intimité.

VIII.

Ces sortes d'amitiés réparatrices, qui sont le rêve de tant de femmes mésalliées, — ou du moins des meilleures, — demandent assurément pour rester pures des caractères d'élite, et peut-être aussi des circonstances exceptionnelles comme celles qui avaient rapproché Mme de Maurescamp et M. de Lerne. Mais enfin ces amours héroïques ne sont pas sans exemple dans le monde, quoique le monde n'y croie guère. Le monde n'aime pas beaucoup les mérites qui dépassent la mesure commune, qui est la sienne. De plus, les amours innocens se cachent moins que les autres : dédaignant l'hypocrisie, ils prêtent souvent davantage à la médisance. On ne s'étonnera donc pas que le public jugeât avec son scepticisme et sa grossièreté ordinaires les relations d'une nature si délicate qui s'étaient établies entre Jeanne et son ami. Mais s'il y avait parmi le public un homme entre tous qui fût incapable d'entrer dans des nuances de ce genre, c'était le baron de Maurescamp. Quoiqu'il fût très jaloux, beaucoup plus par vanité que par amour pour sa femme, il n'avait jamais songé à se défier de son ami Monthélin, qui cependant avait été si près de mettre son honneur à mal; mais en revanche, avec le tact habituel de sa confrérie, il ne manqua pas d'ouvrir démesurément les yeux sur la liaison irréprochable de sa femme avec le comte de Lerne. D'instinct il détestait Jacques, qui lui était supérieur à tant d'égards; il l'avait eu souvent pour rival, et pour rival heureux, dans les régions du monde galant où la distinction de l'esprit et l'élévation des sentimens gardent encore

leur prestige. Il parut dur à M. de Maurescamp de retrouver la rivalité de ce fâcheux jusque dans son intérieur conjugal, et il faut convenir que, s'il n'eût été lui-même le plus maladroit et le plus coupable des maris, sa susceptibilité à cet égard n'eût pas laissé d'être excusable.

Jeanne s'était aperçue plus d'une fois de la mauvaise humeur que manifestait son mari à l'occasion des assiduités de M. de Lerne auprès d'elle; mais, forte de son innocence, elle s'en était peu inquiétée. Toutefois, pendant son séjour à Dieppe, elle avait affecté à plusieurs reprises de lui donner à lire les lettres qu'elle recevait de Jacques, afin de lui mettre l'esprit en repos, en lui démontrant le caractère purement amical de leurs relations. — Pour l'en mieux convaincre, elle s'ingéniait aussi quelquefois, bien qu'il lui en coûtât, à le faire demeurer dans son salon entre elle et Jacques pou ôter à leurs habitudes d'intimité toute apparence de mystère. Mais ces précautions et ces égards furent loin d'obtenir tout le succès qu'elle s'en promettait. M. de Maurescamp se trouvait avec raison mal à l'aise et déplacé entre eux; il se sentait agacé et irrité du rôle inférieur qu'il jouait en ces circonstances; il haussait les épaules, jetait quelques plaisanteries grossières et dénigrantes, et s'en allait. La vérité toutefois a tant de force qu'il était assez tenté de croire que leur commerce était en effet simplement sentimental et intellectuel. Mais il n'en nourrissait pas moins contre M. de Lerne une haine sourde et violente qui n'attendait qu'une occasion d'éclater.

Cette occasion malheureusement ne devait pas tarder à se présenter. — Ainsi que nous l'avons dit, M. de Maurescamp, depuis une année environ, s'était épris de Diana Grey, jeune écuyère américaine qui était alors fort à la mode à Paris. Cette créature, fille d'un acrobate de bas étage et bercée dans la fange, n'en avait pas moins la beauté pure et fraîche d'un lis. Pâle, fine, élégante, d'une véritable perfection plastique, d'une dépravation supérieure, à laquelle elle joignait une sorte de férocité anglo-saxonne, elle avait en vertu de toutes ces qualités complètement subjugué le baron de Maurescamp. Elle lui avait inspiré un de ces amours terribles et serviles qui sont en général le privilège des vieillards, mais que les jeunes viveurs blasés subissent aussi quelquefois par avancement d'hoirie. Elle l'avait conquis d'abord par son charme et sa vogue : elle acheva de le maîtriser par les caprices fantasques dont elle le torturait. Il y a des hommes qui, comme la femme de Sganarelle, aiment à être battus : M. de Maurescamp était apparemment du nombre et il fut à cet égard servi à souhait par la gracieuse Américaine. Diana Grey, si elle en eût eu la fantaisie, l'eût fait passer

à coups de chambrière dans un de ces cerceaux de papier qu'elle crevait elle-même chaque soir dans les jeux du cirque. Elle préféra se faire donner un joli hôtel dans l'avenue du Bois-de-Boulogne et tout ce qu'il fallait pour y vivre confortablement. Moyennant cette compensation, elle voulut bien, à l'expiration de son engagement, renoncer à la carrière artistique et combler ainsi les vœux de M. de Maurescamp.

Dans les premiers jours d'avril 1877, cette singulière personne eut l'idée de pendre la crémaillère dans son hôtel en conviant quelques amis à déjeuner. Elle dressa elle-même la liste des invités, et au grand ennui de M. de Maurescamp, elle inscrivit sur cette liste le nom du comte de Lerne, qu'elle connaissait à peine, mais dont elle avait beaucoup entendu parler : car il avait laissé dans la haute bohème parisienne une réputation d'aimable compagnon et de galant homme. Jacques avait définitivement rompu toutes relations avec la société dont Diana Grey était une des étoiles; mais il craignit (bien à tort) de froisser M. de Maurescamp s'il refusait l'invitation de sa maîtresse, et il l'accepta.

Diana Grey plaça M. de Lerne à sa droite, et dès le commencement du déjeuner, elle s'occupa de lui avec une prédilection marquée. Jacques parlait parfaitement l'anglais; elle prit plaisir à s'entretenir avec lui dans cette langue, que M. de Maurescamp n'avait pas l'avantage de comprendre. Jacques se dérobait, autant qu'il pouvait le faire honnêtement, aux amabilités excessives de sa voisine et essayait de lui parler français; mais elle ne le voulait pas et continuait résolûment de lui parler anglais, en vidant à sa santé de pleines coupes de *pale ale* entremêlées de verres de porto. En même temps, elle lançait des regards méprisans et provocateurs à M. de Maurescamp, qui lui faisait face au centre de la table et qui visiblement n'était pas content. — Les femmes de l'espèce de Diana Grey ont de ces représailles farouches contre les hommes qui les achètent.

Le déjeuner fut un peu froid. La maîtresse de la maison parut seule s'y divertir franchement. Dès qu'il fut terminé, Jacques de Lerne, pressé de se soustraire à une situation ennuyeuse, prit prétexte d'un rendez-vous d'affaires et se retira.

Diana Grey, après son départ, alluma une cigarette et, se renversant sur un divan, à l'américaine, y cuva son porto. — Elle s'aperçut que M. de Maurescamp la boudait, et pour raccommoder les choses :

— Mon gros *boy*, lui dit-elle à très haute voix, avec son léger accent, il est très gentil, l'amant de votre femme... J'ai un caprice pour lui, vous savez?

— Vous êtes grise, Diana, dit M. de Maurescamp, qui devint fort rouge ; vous êtes grise... et vous oubliez de qui vous parlez !

— Parce que je parle de votre femme ?.. Pourquoi m'en parlez-vous vous-même, cher ami ?.. Vous m'avez dit que c'était un glaçon !.. un glaçon !.. Ah ! bon ! et vous croyez ça,.. pauvre ange !.. C'est une chose extrêmement drôle que tous les maris croient que leurs femmes sont des glaçons... Mais nous autres, nous savons le contraire... par leurs amans !

Et elle continua de pousser tranquillement entre ses lèvres roses des petits nuages de fumée vers le plafond.

— Elle est absolument grise, dit un des convives à M. de Maurescamp. C'est dommage qu'elle ait ce défaut... Sans cela elle serait parfaite.

Une heure plus tard, quand tout le monde fut parti, Diana Grey confia secrètement à M. de Maurescamp qu'en effet elle était grise et qu'en conséquence, tout ce qu'elle avait dit et rien, c'était la même chose ; après quoi, elle demanda son pardon et l'obtint.

Mais Mme de Maurescamp n'obtint pas le sien. Il y avait longtemps déjà que son mari avait cessé de l'aimer, et il y avait longtemps aussi qu'il avait commencé de la haïr. — Car, dans ces mariages mal assortis, il est rare que le dissentiment s'arrête à l'indifférence. — Les odieuses et cyniques paroles proférées publiquement par Diana Grey étaient au reste heureusement choisies pour exaspérer M. de Maurescamp. Sans avoir beaucoup d'imagination, il en avait pourtant assez pour se représenter sa femme, dont il n'avait jamais éprouvé que les froideurs méprisantes, s'abandonnant avec un autre aux plus vifs transports de la passion, et cette image, désagréable pour tout le monde, l'était au suprême degré pour un homme aussi vaniteux, aussi hautain, aussi gâté et aussi sanguin que l'était le baron de Maurescamp. Il ne songea pas à se dire qu'il pouvait être un peu injuste de faire dépendre le repos, l'honneur et la vie de sa femme des bavardages avinés de sa maîtresse. Il sentit déborder dans son cœur les sentimens de dépit, de jalousie et de haine qui s'y amassaient depuis longtemps contre sa femme et contre Jacques de Lerne, et il résolut de mettre fin à leurs relations en se vengeant tout à la fois de l'un et de l'autre.

L'occasion d'un duel avec Jacques lui parut particulièrement opportune : les incidens du déjeuner pouvaient lui fournir pour ce duel un prétexte spécieux qui aurait le double avantage de laisser le nom de Mme de Maurescamp en dehors de leur querelle et de lui assurer à lui-même le choix des armes. Il était d'une force remarquable à l'épée, et quoique brave par tempérament, il n'était pas d'humeur à négliger cet avantage.

IX.

Il descendit les Champs-Élysées, mâchant un cigare éteint et voyant rouge. Vingt minutes plus tard, il entrait à son cercle et y trouvait quelques-uns de ses convives du matin, entre autres MM. de Monthélin et d'Hermany, avec lesquels il s'enferma dans un boudoir particulier. Il leur dit confidentiellement qu'il se considérait comme offensé par la tenue inconvenante du comte de Lerne auprès de Diana Grey, par son affectation à lui parler anglais pendant toute la durée du déjeuner, quand il savait parfaitement que lui, Maurescamp, maître de la maison, ignorait cette langue, enfin par son attitude généralement impertinente jusqu'à la provocation. MM. de Monthélin et d'Hermany, gentlemen fort corrects, malgré ce qui pouvait leur manquer d'ailleurs, ne soulevèrent aucune objection contre la légèreté de ces griefs, comprenant qu'ils en cachaient de plus sérieux et de plus légitimes qu'il était convenable de laisser dans l'ombre. M. de Maurescamp ajouta qu'il avait pour principe et pour système de terminer ces sortes d'affaires dans le plus bref délai possible, afin de ne pas leur laisser le temps de s'ébruiter, et pour prévenir ainsi l'intervention toujours si regrettable des femmes. Il priait en conséquence ces messieurs de vouloir bien lui rendre le service de se transporter immédiatement chez M. de Lerne et d'y accomplir la mission qu'il confiait à leur amitié.

M. de Monthélin fit observer que son duel personnel avec M. de Lerne lui imposait l'obligation de se récuser en cette circonstance. M. de Maurescamp en convint : il se rejeta alors sur un autre de ses amis, M. de la Jardye, également membre du cercle, et que M. d'Hermany alla chercher aussitôt dans un salon voisin. M. de la Jardye adorait ces occasions qui lui permettaient de déployer son importance. Il essaya mollement, par respect pour la forme, de faire entendre quelques paroles de conciliation ; mais il avait aussi assisté au déjeuner de Diana Grey, et il finit par avouer, puisqu'on voulait bien lui demander son avis sincère, qu'il s'était passé à ce déjeuner des choses d'une digestion un peu difficile à tous égards pour son ami le baron de Maurescamp; c'est pourquoi il était tout disposé à lui prêter son concours en qualité de témoin.

M. de Lerne cependant était loin de s'attendre à la fête qui se préparait pour lui. Il fit tranquillement sa promenade quotidienne au bois et rentra chez lui vers six heures. Il y trouva, non sans surprise et non sans ennui, les cartes de MM. de la Jardye et d'Hermany, sous enveloppe fermée, avec cette annotation au crayon :

« Venus pour affaire personnelle au baron de Maurescamp. — Auront l'honneur de revenir à six heures et demie. »

Jacques n'eut pas besoin de longues réflexions pour deviner de quoi il s'agissait. Bien qu'il ignorât les infâmes propos tenus par Diana Grey après son départ, l'irritation de M. de Maurescamp pendant le déjeuner ne lui avait pas échappé, et il comprit aussitôt, avec la prompte lucidité des imaginations vives, la vérité de la situation : — M. de Maurescamp saisissait le premier prétexte sortable pour satisfaire sa haine de mari jaloux sans compromettre le nom de sa femme. — M. de Lerne n'avait rien à dire à cela. Il écrivit à deux de ses amis, MM. Jules de Rambert et John Evelyn, — ce dernier Anglais, — fit porter les lettres en toute hâte et eut le plaisir de les voir arriver l'un et l'autre chez lui quelques minutes après qu'il eut reçu MM. de la Jardye et d'Hermany. Il laissa les quatre témoins ensemble et se tint à leur disposition dans une pièce voisine.

L'affaire était de celles qui ne se discutent pas longuement, parce que tous les intéressés savent qu'il y a, sous le motif ostensible de la querelle, un autre motif qui est le véritable, et qui, d'un accord commun, ne peut être ni contesté, ni même indiqué. Aux griefs allégués par MM. de la Jardye et d'Hermany au nom de M. de Maurescamp, MM. de Rambert et Evelyn répondirent au nom de leur client que ces griefs étaient purement imaginaires, que toutefois, puisque M. de Maurescamp se regardait comme offensé, M. de Lerne ne pouvait que s'incliner devant son appréciation. Du reste, M. de Lerne, comme M. de Maurescamp, était d'avis que l'affaire fût vidée aussitôt qu'elle pourrait l'être et avant que le monde pût s'en occuper.— Quant au choix des armes, les témoins de M. de Lerne ne se montrèrent pas tout à fait aussi accommodans : ils avaient reçu de Jacques, sous le sceau du secret, une confidence très délicate : — En principe, leur dit-il, j'accepte l'épée, j'accepte tout ; mais vous savez que j'ai été blessé au bras droit, il y a deux ans, dans mon duel avec Monthélin ; il m'est resté de cette blessure un peu de faiblesse dans le bras ; c'est peu de chose et cela dépend un peu du temps qu'il fait ; mais enfin cela peut me gêner sur le terrain... Prendre prétexte de cette petite infirmité pour exiger le pistolet, je ne le peux pas,.. car elle n'est pas apparente. On me voit tous les jours toucher du piano d'une main très ferme. On croirait que j'invente un faux fuyant pour me dérober à la flamberge de Maurescamp, qui tire très bien. Donc, sur votre honneur et pour le mien, pas un mot de mon bras !... Mais si vous pouvez obtenir le pistolet par quelque argument honorable, j'en serai bien aise.

Ils s'efforcèrent donc de représenter aux témoins de M. de Mau-

rescamp que, l'affaire étant engagée comme elle l'était, la qualité d'offenseur ou d'offensé demeurait réellement douteuse entre les deux adversaires. La provocation adressée par M. de Maurescamp à M. de Lerne, à la suite d'incidens dont il était impossible de méconnaître la futilité, n'avait-elle pas un caractère excessif qui l'assimilait à une véritable agression? Il leur paraissait en conséquence vraiment juste et convenable que le choix des armes appartînt à celui qu'on venait provoquer en quelque sorte gratuitement, ou tout au moins que ce choix fût remis au hasard. MM. de la Jardye et d'Hermany répondirent avec une froide politesse qu'il ne pouvait être sérieusement question d'une pareille transposition de rôles dans cette malheureuse affaire et que le refus persistant de reconnaître les droits de leur client à la qualité d'offensé équivaudrait, de la part du comte de Lerne, à un refus de réparation qui ne pouvait certainement entrer dans ses intentions. — MM. de Rambert et John Evelyn ne crurent pas devoir insister davantage. — Ce fut dans la suite une question très controversée dans le public que celle de savoir s'ils avaient eu raison. Les uns prétendaient que les témoins de M. de Lerne, dès qu'ils étaient instruits de son infirmité, si légère qu'elle fût, ne pouvaient plus laisser s'engager le combat dans des conditions évidemment inégales; d'autres, plus compétens à ce qu'il semble, soutenaient que les témoins, en pareil cas, ont pour premier devoir d'observer religieusement les instructions de leur mandant, qui leur confie en premier lieu le soin de son honneur, et en second lieu seulement le soin de sa vie.

Il fut donc convenu que le combat aurait lieu à l'épée et qu'on se rencontrerait le lendemain, à trois heures de l'après-midi, à Soignies, sur la frontière belge.

Jacques apprit sans émotion apparente le résultat de la conférence, remercia ces messieurs de leurs bons soins et de leurs efforts, leur dit gaîment qu'il espérait bien s'en tirer tout de même et leur donna rendez-vous pour le lendemain matin sept heures à la gare du Nord.

Demeuré seul, il prit un air très sérieux que les circonstances ne laissaient pas de justifier. Par un sentiment de point d'honneur naturel, mais peut-être excessif, il n'avait pas voulu avouer même à ses amis toute la vérité en ce qui concernait son bras blessé : en réalité, tout exercice un peu prolongé, et surtout celui de l'escrime, déterminait dans ce malheureux bras un malaise et un engourdissement qui devaient, en face d'un tireur aussi habile et aussi vigoureux que M. de Maurescamp, laisser son adversaire dans une situation d'infériorité très marquée. M. de Lerne envisagea cette perspective d'un cœur ferme; mais, sans s'abandonner et sans

se regarder comme un homme mort, il ne se dissimula pas qu'il allait courir un extrême danger.

Il fit ses dispositions en conséquence. Par bonheur, sa mère dînait en ville ce jour-là : il l'aimait, quoiqu'il eût beaucoup souffert par elle, et il se félicita que le hasard lui épargnât la contrainte cruelle que sa présence lui eût imposée. — Mais il lui restait à subir dans cette même soirée une épreuve aussi pénible, si elle ne l'était pas davantage. Mme d'Hermany donnait un grand bal, et il avait été convenu depuis longtemps entre Mme de Maurescamp et Jacques qu'ils s'y rencontreraient. Ils s'en étaient renouvelé la promesse dans l'après-midi même au bois. Pour plus d'une raison, M. de Lerne jugea qu'il ne pouvait se dispenser de se rendre à ce bal. Il craignit, en n'y allant pas, d'affliger Jeanne ou de l'inquiéter. Si par hasard quelques vagues rumeurs relatives au duel du lendemain s'étaient déjà répandues, sa présence et son attitude pourraient suffire à les dissiper. Mais avant tout il lui sembla que la réputation de Jeanne lui commandait cet effort de courage : puisque M. de Maurescamp avait pris sa maîtresse et non sa femme pour prétexte de leur querelle, M. de Lerne pensa que le meilleur moyen de s'associer à ses intentions et de donner le change au public était de se montrer dans le monde ce soir-là avec Mme de Maurescamp dans les mêmes termes et sur le même pied qu'à l'ordinaire. Quoique cela lui coûtât beaucoup, il s'en fit donc un devoir de délicatesse.

X.

Il écrivit deux lettres, une à sa mère, l'autre à Jeanne et, à onze heures, paré et souriant, il se rendait avenue Gabriel, à l'hôtel d'Hermany. Le maître de la maison, témoin de son adversaire, ouvrit des yeux un peu hébétés à l'apparition de cet hôte inattendu ; mais il se remit aussitôt et lui fit grand accueil, trouvant, comme il le dit plus tard, que la chose était crâne, correcte et qu'elle prouvait un estomac supérieur. — La blonde Mme d'Hermany, plus belle, plus sombre et plus perverse que jamais, vit que M. de Lerne semblait chercher quelqu'un dans la foule et, le regardant dans les yeux, lui dit brièvement : — « Deuxième porte à gauche, — dans la serre, sous le troisième palmier à droite... et dites que je ne suis pas bonne! » — Il la salua gravement et suivit l'indication.

On pénétrait des salons dans la serre par deux arcades dont l'une était réservée à l'installation de l'orchestre. La serre était elle-même un vaste salon à coupole offrant un pêle-mêle magnifique d'énormes

vases bleus à torsades d'or, de cuves cloisonnées, de statues de marbre à demi cachées dans la verdure ; des divans bas, entourés de tabourets et de plians, s'étendaient sous les larges éventails des palmiers, sous les lianes pendantes aux pâles fleurs de cire, sous les feuillages vernis et les épaisses corolles blanches des magnolias. Une chaude odeur de forêt tropicale saturait l'air, et on entendait sortir des groupes de causeurs établis çà et là un bourdonnement de ruche qui s'élevait de temps à autre par éclats soudains pour dominer les sonorités bruyantes de l'orchestre.

Dans un de ces groupes, — sous le troisième palmier à droite, — se trouvait Jeanne de Maurescamp, prêtant une oreille distraite à trois ou quatre soupirans d'âges divers. En apercevant Jacques, elle eut tout à coup cet épanouissement du visage, ce plein sourire, que les femmes réservent à leurs enfans et à leurs amans, et que leurs maris connaissent plus rarement. Il suffit de ce sourire pour rassurer Jacques et le convaincre qu'aucun bruit relatif à l'événement du lendemain n'était arrivé aux oreilles de Jeanne.

A l'arrivée du comte de Lerne, les astres secondaires qui avaient gravité jusque-là autour de la jeune femme s'éclipsèrent successivement avec un sentiment mélangé de dépit et de déférence : car tout en calomniant généralement les relations de M[me] de Maurescamp et de son ami, généralement aussi on y sentait quelque chose qui méritait le respect. Mais avant de se trouver seul en tête-à-tête avec Jeanne, M. de Lerne avait eu le temps de faire à part soi quelques réflexions assez amères : debout en face d'elle, il lui semblait, tant il était frappé de son élégante beauté, qu'il la voyait et l'admirait pour la première fois. — Elle portait avec la chasteté de Diane les modes indécentes de ce temps, et montrait hors de son mince corselet sombre son buste presque entier et ses bras souples et purs. Ses cheveux noirs, plantés un peu bas comme ceux des déesses, étaient tordus simplement en un lourd chignon qui retombait sur la nuque. Sa tête, attirée en arrière par leur poids, se dressait un peu raide dans une pose fière et victorieuse. — Elle se sentait en beauté et elle en riait, laissant entrevoir l'éclat de ses dents entre la pourpre de ses lèvres un peu épaisses. — Devant cette créature charmante, animée de toutes les grâces de l'intelligence et de toute la vie de la passion, Jacques ne put se défendre d'un mouvement presque sauvage de désir, de regret et de colère : — Il l'avait respectée ! Il s'était fait cette violence ! Il avait eu cet héroïsme fou !.. et voilà comment il en était récompensé !

Avec l'étrange et rapide pénétration des femmes, M[me] de Maurescamp parut surprendre quelque chose de cela dans les regards ardens et troublés du jeune homme : une faible rougeur passa sur

ses joues brunes; elle tourmenta son éventail avec un peu d'embarras, et levant son front presque timidement :

— Vous n'avez pas vos bons yeux, ce soir? lui dit-elle. Qu'est-ce qui vous prend?

— Vous êtes si belle! dit Jacques d'une voix basse. — Vous me faites mal!

— Ça passera, dit-elle en riant. — Voyons, mon ami, pas d'observations de ce genre-là ; à quoi ça sert-il?.. Est-ce que vous redevenez matérialiste?

— Je le suis passablement pour le quart d'heure.

— Vous m'attristez, vous savez?

— Mais, enfin, dit-il en s'asseyant, je ne suis pas un pur esprit.

— Eh bien! moi, j'en suis un, dit-elle avec un rire d'enfant, et j'en suis enchantée,.. et du reste, c'est votre faute!..

Puis tout à coup, d'un ton sérieux et pénétré : — Ah! reprit-elle, si j'étais sûre que vous fussiez heureux, mon ami, comme je serais heureuse moi-même! voilà ce que je me disais tout à l'heure avant votre arrivée.

— Êtes-vous donc vraiment si heureuse? demanda-t-il d'un accent un peu ému.

— Heureuse! heureuse! heureuse!.. répondit-elle avec une gracieuse effusion : — Et par vous! vous pouvez vous en vanter! Il y a même des momens où je suis comme épouvantée de mon bonheur, où il me semble que c'est trop beau! — Songez donc, poursuivit-elle, en baissant un peu la voix : j'aime, je suis aimée, et tout cela sans trouble, en paix, et sans un remords dans le présent, sans une crainte dans l'avenir... car, grâce à Dieu, et à vous, mon ami, je verrai venir sans effroi cette première ride qui est le spectre et le châtiment des communes amours. Je sens que je vieillirai sans peine,.. presque avec joie même,.. parce que, moins jeune, je serai plus libre, moins asservie aux convenances, plus rapprochée de vous,.. moins compromettante enfin!.. Ainsi, par exemple, je me fais une fête délicieuse de pouvoir un jour voyager avec vous,.. et pour cela, il faut vieillir!.. Mais, en attendant, si vous saviez comme la vie, comme le monde se sont transformés pour moi, depuis que je suis aimée comme je veux l'être... Soyez un peu fier, je vous prie, du miracle que vous avez accompli! Il semble que vous ayez modifié, élevé, épuré tous mes sens, tout mon être,.. que vous m'ayez enseigné,.. comment dirai-je cela?.. le sens divin des choses,.. que vous m'ayez appris à voir, à comprendre par le côté noble tout ce qui existe,.. tout ce qui frappe mes yeux et ma pensée... J'ai ainsi des joies inconnues de tout le monde, des joies du ciel,.. des plaisirs d'ange!.. Tout ce qui passe

sous mes regards est éclairé d'une lumière nouvelle et revêt une beauté que je ne connaissais pas... Tenez, c'est un enfantillage, mais tantôt en me promenant au bois, je regardais les arbres,.. qui me laissaient bien tranquille autrefois,.. et je me disais : Mon Dieu, que c'est beau, un arbre! comme c'est fort! comme c'est élégant! comme c'est vivant!.. Il n'y a pas un objet dans la nature, pas un brin d'herbe qui ne me cause maintenant de ces étonnemens, de ces extases... Je suis sûre,.. ne le pensez-vous pas?.. que toutes les choses de ce monde ont deux faces, l'une matérielle en quelque sorte et vulgaire, qui est ouverte et visible à tous,.. l'autre mystérieuse, idéale, qui est le secret et la marque de Dieu,.. et c'est celle-là que je vois avec les yeux que vous m'avez faits!.. Voilà votre ouvrage, mon ami!

Pendant qu'il l'écoutait avec de secrètes angoisses, le visage de Jacques avait pris peu à peu une expression très douce et très grave :

— Oui, dit-il lentement d'une voix un peu altérée, en fixant sur elle un regard d'une tendresse infinie, il doit y avoir un Dieu,.. et une vie supérieure,.. et des âmes immortelles,.. puisqu'il y a des êtres comme vous!..

Puis tout à coup : — Mais, grand Dieu! qu'avez-vous donc?

Il crut qu'elle se trouvait mal : elle était devenue subitement d'une pâleur de marbre, et son œil s'était tendu dans l'espace comme sur une effrayante apparition; M. de Lerne se détourna brusquement et aperçut M. de Maurescamp arrêté à l'entrée de la serre, dans le cadre de la porte : il les regardait fixement, et ses yeux, ses traits enflammés témoignaient une telle démence de colère que M. de Lerne se leva aussitôt, s'attendant à quelque acte immédiat de violence.

M. de Maurescamp s'avança vers eux à pas lents, luttant évidemment contre un déchaînement de passions presque irrésistible; toutefois, chemin faisant, sous le coup des regards qui s'attachaient sur lui de toutes parts, et sous l'impression du silence qui se fit soudainement dans le salon, il parvint à se maîtriser à demi, et arrivé devant sa femme, il lui dit simplement d'une voix rauque et sourde : — Votre fils est malade,.. venez!

Jeanne poussa un léger cri : Mon Dieu!.. Elle lui adressa quelques questions précipitées; mais, comprenant vite à son air et à l'embarras de son langage que la maladie de l'enfant n'était qu'un prétexte, elle le suivit sans ajouter un mot.

M. de Maurescamp, après avoir fait dans la soirée une apparition à l'Opéra, était revenu à son cercle. Il y avait été informé par hasard de la présence du comte de Lerne au bal des d'Hermany. Il savait

que sa femme y devait aller. Il n'avait aucune délicatesse dans l'esprit, n'en ayant aucune dans le cœur, et il ne soupçonna pas même les motifs honorables qui avaient dicté la conduite de M. de Lerne. Il n'y vit qu'une insolente bravade dont sa femme était complice, et il se rendit aussitôt à l'hôtel d'Hermany, sans aucun projet déterminé, mais emporté par un mouvement de haine et de fureur qui ne devait reculer devant aucune extrémité, pas même devant un scandale public. — Comme on l'a vu, grâce à une lueur suprême de réflexion et de raison, le scandale ne fut pas éclatant : tel qu'il fut toutefois, il suffit pour flétrir à jamais en une minute l'honneur de sa femme et le sien.

XI.

Pendant que la nouvelle du brusque enlèvement de Mme de Maurescamp par son mari se répandait de salon en salon en sourds chuchotemens mêlés de rires, M. de Maurescamp se jetait lourdement dans son coupé à côté de Jeanne. — Dès qu'ils n'avaient plus eu de témoins, il avait cessé de lui parler de son fils; ce silence et l'attitude farouche qu'il gardait ne pouvaient plus laisser l'ombre d'une illusion à la malheureuse jeune femme. Elle éprouvait une détresse inexprimable : — c'était l'étonnement hébété d'une créature atteinte par la foudre en pleine vie, en plein bonheur, en pleine innocence, l'indignation douloureuse d'une honnête femme publiquement insultée, l'appréhension vague de quelque catastrophe inconnue, prochaine et terrible. Dans ce trouble sans nom, elle demeura muette, attendant qu'il parlât : elle attendit en vain, et le trajet, assez court d'ailleurs, de l'avenue Gabriel à l'avenue de l'Alma, se passa sans qu'une parole fût échangée entre eux.

Jeanne cependant commençait à dégager son âme, naturellement vaillante, du chaos de sentimens où la première surprise l'avait jetée. Elle traversa d'un pas ferme, sous les yeux de trois ou quatre valets immobiles, le grand vestibule sonore de son hôtel, et monta l'escalier en silence; mais quand, arrivée sur le palier du premier étage où était son appartement, elle vit que son mari, qui demeurait au-dessus d'elle, s'apprêtait à passer outre et à la quitter :

— Pardon, lui dit-elle; veuillez entrer là, j'ai à vous parler.

Il hésita quelques secondes : comme la plupart des hommes, il n'aimait pas les explications, mais c'était en réalité un caractère violent plutôt que fort : l'accent calme et résolu de sa femme lui imposa, tout en l'irritant. Il la suivit donc chez elle, mais avec un degré de colère de plus. — Elle ferma la porte derrière lui et

passa dans le boudoir qui précédait sa chambre à coucher ; se retournant alors et le regardant :

— Enfin, dit-elle, qu'est-ce qu'il y a?

— Il y a, dit-il, que je tuerai votre amant demain matin, voilà ce qu'il y a.

Elle joignit les mains avec bruit et continua de le regarder, les lèvres entr'ouvertes, comme égarée.

— Voilà assez longtemps, reprit-il en jurant et en s'irritant lui-même par la violence de son langage, voilà assez longtemps que vous me bravez,.. que vous m'outragez tous deux,.. que vous me couvrez de ridicule,.. ça va finir !

— Vous êtes un malheureux fou, dit-elle doucement. — Je n'ai pas d'amant !.. Mais voyons... qu'est-ce que vous voulez dire?.. Vous allez provoquer M. de Lerne en duel?

— Il n'y a pas à provoquer, répondit-il avec le même accent de forfanterie grossière, — c'est fait ! Nous nous battons demain matin.

La jeune femme joignit encore les mains et laissa entendre une sourde exclamation de douleur. Son mari parut avoir une sorte de honte de sa brutalité et poursuivit en précipitant ses mots et presque en balbutiant :

— Il est bien clair que je n'avais pas l'intention de vous en prévenir,.. ça n'entre pas dans mes mœurs... mais vous l'avez voulu... vous me forcez la main;.. vous me poussez à bout... C'est lui d'ailleurs qui a comblé la mesure ce soir... Continuer de faire la cour publiquement à la femme quand on se bat le lendemain avec le mari, c'est indigne d'un galant homme,.. c'est ignoble !

— M. de Lerne, dit Jeanne avec force, ne m'a jamais fait la cour, ni ce soir ni jamais, — du moins comme vous l'entendez... Votre honneur n'est compromis que par vous-même;.. votre duel avec lui serait une folie,.. une mauvaise action,.. un crime,.. car, je vous le jure et je vous l'atteste devant Dieu,.. sur la vie de mon fils,.. il n'a jamais été pour moi qu'un ami !

— Bien entendu ! répliqua M. de Maurescamp en ricanant. — Allons ! je crois qu'en voilà assez et même trop ! — Et il fit quelques pas vers la porte.

Elle se jeta devant lui : — Non ! je vous en prie, s'écria-t-elle, je vous en supplie, ne partez pas encore !.. Si vous saviez ce que c'est pour une femme... qui a souffert, après tout, qui a lutté, qui a été tentée... mais qui enfin est restée honnête, pure, fidèle... de se voir, non pas soupçonnée seulement, mais condamnée, châtiée avec ce comble d'injustice et de dureté !.. si vous saviez ce qui se passe alors dans sa malheureuse tête ! si vous saviez ce que vous pouvez

faire de moi, en ne me sachant gré de rien,.. en me traitant, — imprudente tout au plus, — comme si j'étais coupable de tout !

— Ah ! assez ! répéta-t-il rudement en essayant de se dégager.

Elle le retint encore en le poussant doucement devant elle d'une main suppliante ; — il s'adossa à la cheminée dans une attitude de résignation bourrue.

— Vous savez aussi bien que moi, poursuivit-elle, l'histoire de notre pauvre ménage... Vous ne m'avez pas aimée longtemps, mon ami;.. c'était ma faute sans doute... je ne vous plaisais pas... mes goûts n'étaient pas les vôtres ;.. tout ce que je faisais, tout ce que j'aimais vous fâchait, vous ennuyait... Vous m'avez abandonnée,.. vous êtes allé à vos plaisirs, — c'était tout simple... Je sentais que je n'avais rien à dire puisque je n'avais pas le pouvoir de vous retenir... Mais j'étais bien jeune dans ce temps-là, mon ami, — car il y a des années déjà, — et alors, oui, j'ai couru des dangers, je vous l'avoue. Seule dans le monde, découragée, énervée, sans soutien,.. entourée de mauvais exemples, livrée à de mauvais conseils, poursuivie et à demi pervertie par des gens que vous ne soupçonnez guère,.. oui, je me suis sentie un moment sans cœur, sans vertu... tout près du mal... Eh bien ! c'est l'amitié qui m'a sauvée,.. cette amitié même dont vous me faites un crime... M. de Lerne a été pour moi...

— Un frère ! interrompit M. de Maurescamp avec le même ton d'ironie insultante.

— Soit ! reprit-elle en s'animant, un frère... si vous voulez !.. Enfin, il m'a sauvée, voilà ce qu'il y a de certain !.. Quand j'allais prendre le goût des plaisirs défendus, il m'a donné ou rendu le goût des plaisirs permis,.. et si votre femme n'est pas à l'heure qu'il est une femme galante, c'est peut-être à lui que vous le devez... et vous voulez le tuer !.. Est-ce juste, est-ce honnête, voyons?

— Juste ou non, j'y ferai mon possible, je vous assure !.. Allons ! laissez-moi.

— Mais, grand Dieu ! quel homme êtes-vous donc si vous ne me croyez pas,.. ou si, me croyant, vous persistez dans vos desseins de haine et de vengeance !.. Non ! non ! je ne veux pas me lasser de faire appel à votre raison, à votre justice, à votre loyauté... Voyons, je ne voudrais pas vous blesser, Dieu sait !.. mais dans un ménage comme le nôtre,.. dans une situation comme la mienne,.. que voulez-vous qu'une jeune femme fasse de son temps, de son cœur, de sa pensée, de sa vie ?.. Vous avez vos maîtresses,.. laissez-lui au moins ses amis... et, soyez-en sûr, il faut que vous choisissiez entre les amis qu'elle avoue ou les amans qu'elle cache !

— Ah ! çà, décidément, s'écria M. de Maurescamp, qu'est-ce que

vous voulez? qu'est-ce que vous me demandez? Prétendez-vous par hasard, — ce serait un peu fort ! — que j'aille tendre la main à M. de Lerne, lui faire des excuses, et le prier de vouloir bien reprendre ses relations avec vous ?

— Oui, dit-elle avec énergie... c'est cela même que je vous demande, — excuses à part, bien entendu!.. et en vous demandant cela, je vous demande une chose absolument juste, honorable et sensée,.. car en réalité c'est le seul moyen que vous ayez de réparer le tort que vous avez fait à votre honneur et au mien,.. c'est le seul moyen de faire tomber les calomnies qui ont pu courir dans le monde;.. auxquelles votre conduite ce soir a donné plus de vraisemblance, hélas! et dont ce duel serait l'irréparable consécration!.. Si vous avez le courage de rendre vous-même justice à votre femme innocente, — la vérité a bien de la puissance, allez! — on vous croira!.. et pour moi, mon ami, si vous saviez combien je serais touchée, reconnaissante!.. comme je vous le prouverais en respectant pieusement dans l'avenir des susceptibilités... que j'ai peut-être trop peu ménagées, c'est possible!.. et qui sait enfin si cette action généreuse ne serait pas entre vous et moi un lien tout nouveau?.. Éprouvés tous deux par la vie, mieux instruits par l'expérience,.. par la douleur,.. qui sait si nos cœurs ne se rapprocheraient pas,.. qui sait,.. allez! cela ne dépendra que de vous, je vous assure... si vous ne deviendriez pas vous-même pour moi... ce que vous auriez toujours dû être,.. mon meilleur,.. mon seul ami!

— Tout cela est fort beau sans doute, dit M. de Maurescamp en se rengorgeant dans sa cravate, mais c'est du pur roman... Toujours ce misérable esprit romanesque qui vous perd toutes!

— Ah! mon Dieu! reprit la pauvre femme, dont les larmes ruisselaient,.. eh bien! quoi? que voulez-vous vous-même? continua-t-elle avec exaltation en se tordant les mains... Voyons, qu'exigez-vous? que je ne reçoive plus M. de Lerne, que je ne le voie plus, que je ne lui parle plus jamais,.. que je vous sacrifie cette amitié... et toutes celles que j'aurais pu avoir dans l'avenir?.. Soit! je vous le promets,.. je m'y engage... Je vivrai seule,.. je vivrai comme je pourrai... D'ailleurs mon fils va grandir,.. je m'occuperai de lui,.. il sera mon ami, cet enfant... Oui, je sens que c'est possible,.. je vous le jure, et je tiendrai ma parole!.. mais de grâce, de grâce, mon ami, ne donnez pas suite à ce duel;.. il n'a pas de cause, pas de raison; c'est une chose monstrueuse, je vous assure! Tenez, je vous en supplie à genoux!

Elle se jeta à ses pieds éperdue et sanglotante.

— Je vous en supplie à mains jointes,.. de tout mon cœur,.. de

toutes mes larmes!.. Soyez bon! je vous en prie! laissez-vous toucher!.. ne me désespérez pas!..

— Allons, s'écria M. de Maurescamp en la repoussant, c'est du mélodrame maintenant!

Elle se dressa sur ses genoux, essuya vivement ses yeux, et lui saisissant les deux mains d'une étreinte violente :

— Ah! malheureux! lui dit-elle d'une voix sourde,.. vous ne savez pas ce que vous faites, vous ne le savez pas!.. Je ne vous dirai pas que vous me tuez, — ce serait trop peu dire, — vous me damnez!

Et lui lâchant brusquement les mains :

— Vous pouvez vous en aller... Adieu!

M. de Maurescamp sortit.

Après le départ de son mari, la jeune femme demeura quelques momens affaissée et comme écrasée sur le tapis, les cheveux à demi dénoués, l'œil fixe et sec, agitant la main par intervalles d'un geste égaré. Elle fut tirée de son accablement par quelques coups légers frappés à la porte du salon. Elle se leva aussitôt. Sa femme de chambre parut.

— Madame, dit-elle, c'est Mme la comtesse de Lerne qui est en bas et qui demande si elle peut dire deux mots à Mme la baronne.

— Mme de Lerne!

— Oui, madame... Dois-je dire que madame est souffrante?.. Madame n'a pas l'air bien.

— Faites monter.

L'instant d'après, la comtesse de Lerne entra, — livide, les yeux hagards, toutes les lignes du visage creusées et convulsées. Sans remarquer d'abord l'extrême désordre où elle trouvait Jeanne, elle marcha sur elle du pas raide d'un spectre et lui dit dans les yeux :

— Votre mari se bat demain avec mon fils!

— Je le sais, répondit Jeanne; il vient de me le dire.

— Ah! reprit amèrement la vieille dame, il vient de vous le dire?.. C'est le fait d'un misérable!

— Oui, dit Jeanne. — Mais vous, comment le savez-vous?

— Par Louis, le vieux domestique de mon fils, qui s'est douté de quelque chose tantôt et qui a entendu tous les arrangemens des témoins.

— Et vous savez, madame, reprit Jeanne, qu'il n'y a rien de mal entre votre fils et moi?

A dire vrai, ce fut une nouvelle pour la vieille comtesse, et dans le trouble du moment, elle ne put dissimuler une sorte de surprise naïve :

— Mais alors, dit-elle, il n'y a pas de preuves?

— Preuves de quoi, dit Jeanne, puisqu'il n'y a rien?

— Et votre mari n'a pas voulu vous croire?

— Non.

— Alors... rien à espérer?

— Rien!

Mme de Lerne se laissa tomber dans un fauteuil et y resta immobile, muette, inerte.

Après un silence, Jeanne, qui marchait à travers le salon, s'arrêta devant elle :

— Il est chez vous, votre fils?

— Oui.

— Votre voiture est en bas?.. reprit Jeanne. — Eh bien! partons,.. je vais avec vous,.. je veux le voir!

Tout en parlant, elle jetait un voile sur sa tête et se drapait dans ses fourrures.

Mme de Lerne s'était levée, incertaine.

— Est-ce sage? dit-elle.

— Que voulez-vous qu'il arrive de pis? dit Jeanne avec un geste de suprême insouciance. — Et elle l'entraîna.

Mme de Lerne demeurait avenue Montaigne. Ce fut donc l'affaire d'un instant. Chemin faisant, elle rendit compte à Jeanne en paroles entrecoupées de tout ce qu'elle savait, de la cause apparente du duel, du nom des témoins, de l'arme choisie, de l'heure et du lieu de la rencontre.

Il était environ une heure du matin, et Jacques achevait ses dernières dispositions, quand il eut la stupeur de voir la porte de sa bibliothèque s'ouvrir brusquement et donner passage à Mme de Maurescamp.

— Ah! mon Dieu! s'écria-t-il. — Vous!.. Est-ce possible!

— Oui... Nous avons tout appris, votre mère et moi, dit Jeanne haletante, et je suis venue;.. j'ai voulu venir;.. me voilà!

— Ma mère aussi!.. murmura Jacques. — Ah! quel ennui!.. Quel chagrin!.. Mais, ma pauvre chère amie, que venez-vous faire ici?.. Vous vous perdez!

— Je sais bien! dit-elle douloureusement en se laissant tomber sur une chaise, mais j'ai voulu vous voir encore!

Elle sanglotait.

— Ma chère dame,.. ma pauvre enfant, dit-il doucement en lui prenant la main, remettez-vous, je vous en prie, et retournez chez vous bien vite,.. et soyez sûre que ce duel qui vous tourmente ne sera rien... Entre deux hommes qui savent tenir une épée et qui sont à peu près de même force, un duel n'est jamais qu'un assaut sans gravité.

— Ah! dit-elle, il vous hait tant!

Les larmes l'étouffaient :

— Ainsi, c'est donc fini!.. fini à jamais!.. Oh! quelle injustice, mon Dieu!.. quelle injustice!

— Mon enfant chérie, reprit-il, retirez-vous, je vous en prie;.. vous ne voudriez pas m'ôter mon calme en ce moment, n'est-ce pas?.. Dites aussi à ma mère que je la supplie d'être raisonnable,.. qu'il n'y a pas l'ombre de danger,.. pas l'ombre,.. si elle veut bien me laisser mon sang-froid.

— Eh bien! dit-elle en se levant, adieu donc! adieu... Nous nous sommes bien aimés, n'est-ce pas?

— Oui, mon enfant, oui.

Elle le regarda quelques secondes sans parler, puis l'attirant un peu :

— Oui, répéta-t-elle.

Et lui présentant son front :

— Baise mon front, lui dit-elle, — afin que, si tu meurs, ce soit du moins pour quelque chose!

Il posa les lèvres sur ses cheveux; puis, la soutenant d'un bras, il la conduisit hors de son appartement jusqu'aux premières marches de l'escalier.

— Vite chez vous! lui dit-il en lui baisant les deux mains à la hâte.

Et il la quitta.

XII.

Mme de Maurescamp rentra chez elle aussitôt, ramenée par Mme de Lerne. Son absence avait été très courte. Ses gens n'y virent rien d'extraordinaire, et son imprudente démarche demeura ignorée de son mari.

Vers cinq heures du matin, elle venait de s'assoupir, brisée de fatigue et d'émotion, quand un bruit qui se faisait au-dessus de sa tête la réveilla. Elle entendit des piétinemens, des froissemens sourds sur le parquet : elle comprit que son mari procédait hâtivement avec son valet de chambre à ses apprêts de voyage. — Un peu plus tard ce fut le roulement d'une voiture sur le pavé de la cour, puis sous la voûte de l'entrée. — Il était parti.

Elle se leva. Elle avait la tête en feu. Elle ouvrit une des fenêtres de sa chambre qui donnaient sur le jardin de son hôtel et se posa les bras croisés sur la barre d'appui. L'aspect du ciel, des nuages, des murailles, des feuilles naissantes, prenait à ses yeux quelque chose d'étrange et de fantastique : elle écoutait vaguement

les babillages joyeux d'une bande de moineaux, qui saluaient l'aube d'une belle journée de printemps.

Elle sortit brusquement de sa morne contemplation pour aller chez son fils et pour présider elle-même, comme elle le faisait chaque jour, à la toilette matinale de l'enfant. Elle prolongea ces soins accoutumés autant qu'elle le put, pour se donner le plus longtemps possible l'illusion d'un état de choses régulier et paisible.

Quand la matinée s'avança, sa solitude, au milieu des anxiétés qui la dévoraient, lui devint intolérable : elle se décida à appeler sa mère. Sa tendresse généreuse avait hésité jusque-là à lui faire partager cette journée d'angoisse, mais elle sentit que sa tête s'égarait. Elle informa donc en deux lignes Mme de Latour-Mesnil de ce qui se passait et lui envoya son billet par un exprès.

Si la mère de Jeanne a cessé depuis longtemps de figurer dans les pages de ce récit, c'est que nous n'avions rien à en dire que le lecteur n'ait pu aisément deviner. Un mot suffira d'ailleurs à combler cette lacune : — Mme de Latour-Mesnil se mourait tout doucement du beau mariage qu'elle avait fait faire à sa fille. Elle était atteinte d'une affection du foie compliquée de graves désordres du côté du cœur. — C'était en vain que Jeanne lui avait épargné non-seulement les reproches, mais même les confidences. Elle était trop femme et trop mère, elle avait trop souffert elle-même pour s'abuser sur la triste vérité, et elle ne se pardonnait pas l'étrange aveuglement de vanité qui avait voué sa fille à une destinée pire encore que la sienne. Certaines mères se consolent du malheur officiel de leurs filles par le bonheur de contrebande qu'elles leur voient ou qu'elles leur supposent : de telles consolations n'étaient pas à l'usage de Mme de Latour-Mesnil, et si quelque chose pouvait aggraver pour elle la douleur et le remords d'avoir voué sa fille à une infortune irrémédiable, c'était la mortelle appréhension de l'avoir peut-être vouée en même temps à la honte. Elle avait eu à cet égard de cruelles perplexités, et le seul jour heureux que la pauvre femme eût connu depuis des années était le jour récent où sa fille, la sentant inquiète de ses relations amicales avec M. de Lerne, lui avait sauté au cou en s'écriant :

— Vois comme je t'embrasse !.. Je ne t'embrasserais pas comme cela si j'étais coupable, va !.. Je n'oserais plus !

Mme de Latour-Mesnil, à qui le billet de Jeanne apporta la première nouvelle du duel de M. de Maurescamp avec le comte de Lerne, arriva chez sa fille vers midi. Il y eut d'abord entre les deux femmes plus de larmes que de paroles. Après les premières effusions, Jeanne trouva cependant une sorte de soulagement à répondre

aux questions pressées de sa mère et à lui conter tout ce qu'elle savait des circonstances de la querelle, l'incident du bal, la scène qu'elle avait eue avec son mari en rentrant chez elle, et jusqu'à sa visite affolée chez Jacques de Lerne.

Pendant qu'elle parlait avec une volubilité fébrile, tantôt marchant, tantôt s'asseyant, elle ne cessait de jeter des regards rapides et inquiets sur la pendule de la cheminée. Le duel devait avoir lieu à trois heures, elle le savait. A mesure que l'heure fatale approchait, elle était plus agitée, mais elle devenait silencieuse; sa marche machinale d'un salon à l'autre s'accélérait : son visage s'empourprait et ses lèvres ne faisaient plus que murmurer, par intervalles, des exclamations presque enfantines : — Oh! maman!.. ma pauvre maman!.. quelle cruauté! quelle misère!.. quelle injustice!.. quelle injustice, mon Dieu!

Sa mère, effrayée de son état d'exaltation, se leva et essayant de l'entraîner : — Viens dans ta chambre, mon enfant... Allons prier!

— Prier, ma mère? lui dit-elle presque rudement. — Et pour qui voulez-vous que je prie? pour mon mari, ou pour l'autre?.. Voulez-vous que je sois hypocrite... ou sacrilège?

— Ah! prie pour ta pauvre mère qui a tant besoin de pardon! s'écria Mme de Latour-Mesnil, se laissant glisser sur ses genoux et cachant sa tête dans ses mains.

— Ma mère! ma mère! dit Jeanne en la relevant avec force et en la serrant sur son cœur, qu'ai-je à vous pardonner? Ne me suis-je pas trompée comme vous?

— Ah! cela t'était permis, à toi!.. à moi cela m'était défendu!.. J'étais ta mère,.. j'étais ton conseiller, ton guide; la vie m'avait instruite. Ah! que j'ai été coupable!.. que j'ai été coupable de ne pas mieux choisir pour toi!.. Tu étais si digne du bonheur, ma pauvre chérie!.. Tu étais si honnête femme, et voilà où je t'ai menée!

— Mais je suis toujours honnête femme, ma mère, dit Jeanne d'un ton distrait.

Puis tout à coup, levant l'index, elle lui montra le cadran de la pendule. Mme de Latour-Mesnil vit qu'il marquait trois heures. — Une sorte d'étrange sourire crispait les lèvres de Jeanne. Elle prit le bras de sa mère et se promena lentement avec elle sans parler. Elle soupirait de temps à autre profondément.

Au bout de quelques minutes :

— C'est probablement fini à l'heure qu'il est, dit-elle, car, dans ces choses-là, on est très exact et cela dure très peu de temps, dit-on,.. mais, ce qu'il y a d'affreux, c'est que nous ne saurons rien

avant deux ou trois heures d'ici... J'ai fait une chose, ma mère, que vous n'approuverez peut-être pas,.. mais à qui pouvais-je m'adresser pour avoir des nouvelles? Je ne pouvais pas les attendre jusqu'à demain, car M. de Maurescamp naturellement ne m'écrira pas... Alors j'ai prié Louis, le vieux domestique de M. de Lerne, qui a suivi son maître là-bas, de m'envoyer une dépêche ce soir, aussitôt que cela se pourrait.

Mme de Latour-Mesnil, accablée, ne répondit que par un signe de tête indécis.

En ce moment, elles entendirent sonner dans le vestibule le timbre qui correspondait avec la loge du concierge. Comme la porte de l'hôtel avait été rigoureusement condamnée depuis le matin, cette annonce d'une visite parut singulière : — Déjà! murmura Jeanne en s'approchant vivement d'une fenêtre qui s'ouvrait sur la cour; — déjà!.. c'est impossible! — Elle écarta le rideau et reconnut dans le personnage qui montait l'escalier du perron un professeur d'escrime ou plutôt un prévôt de salle nommé Lavarède, qui avait coutume de venir trois fois par semaine faire des armes avec le baron de Maurescamp. — Très jaloux de son habileté en escrime, M. de Maurescamp, tout en fréquentant assidûment la salle d'armes, aimait aussi à s'exercer chez lui, peut-être pour ne pas livrer au public tous les secrets de son jeu.

L'apparition de cet homme, au milieu des pensées qui occupaient Jeanne et sa mère, les étonna et les alarma. Elles s'interrogeaient à demi-voix avec inquiétude, quand un domestique se présenta à la porte du salon :

— Madame, dit-il, c'est M. Lavarède, le prévôt, qui ne savait pas que M. le baron fût en voyage : il demande si M. le baron sera longtemps absent, et s'il faut qu'il revienne lui-même après demain pour la leçon d'armes.

— Dites que je ne sais pas, répondit Jeanne. On le fera prévenir.

Le domestique sortit. — Après quelques secondes de réflexion, la jeune femme le rappela :

— Auguste, dit-elle d'une voix brève, je désire parler à M. Lavarède... Faites-le entrer dans la salle à manger... Je descends.

Alors, se retournant vers Mme de Latour-Mesnil :

— Venez avec moi, ma mère; je veux dire deux mots à cet homme,.. et puis nous irons au jardin... l'air nous fera du bien... Il fait très beau d'ailleurs... Venez!

Elles descendirent en se donnant le bras et trouvèrent dans la salle à manger un homme d'une quarantaine d'années, qui avait la tenue raide et correcte d'un militaire en habit civil.

— Monsieur, lui dit Mme de Maurescamp d'une voix un peu hésitante, j'ai désiré vous parler... Mon mari est parti ce matin pour la Belgique ;.. vous paraissez ignorer la cause de ce voyage?

— Oui, madame, je l'ignore.

— Les domestiques ne vous ont rien dit ?

— Non, madame.

— Ils l'ignorent peut-être eux-mêmes, tout cela est arrivé si vite. Eh bien ! monsieur, la cause de ce voyage, vous la soupçonnez,.. vous la devinez certainement au trouble affreux où vous nous voyez, ma mère et moi... A l'heure même où je vous parle, M. de Maurescamp se bat en duel !

Le prévôt ne répondit que par un léger mouvement de surprise et par un grave salut.

— Monsieur, reprit Mme de Maurescamp, dont la parole était en même temps brusque et embarrassée, monsieur, vous comprenez nos angoisses ;.. ne pouvez-vous rien dire pour nous rassurer ?

— Pardon, madame, puis-je savoir quel est l'adversaire?

— L'adversaire est le comte de Lerne.

— Oh ! dans ce cas-là, madame, dit le prévôt avec un léger sourire, je crois que vous pouvez être bien tranquille.

Jeanne regarda fixement son interlocuteur :

— Tranquille?.. pourquoi ça? dit-elle.

— M. le comte de Lerne, madame, reprit le prévôt, est un des habitués de notre salle : il l'était du moins... je connais parfaitement sa force... il tirait assez bien, et il y a eu un temps où il aurait pu lutter avec M. le baron,.. mais depuis qu'il a été blessé au bras dans son duel avec M. de Monthélin, il a beaucoup perdu,.. il se fatigue très vite, et il n'est pas douteux pour moi que M. le baron n'en ait facilement raison. Je pense donc que madame peut-être tranquille...

— Alors, dit Jeanne, après une pause, vous croyez qu'il va tuer M. de Lerne ?

— Oh ! le tuer !.. j'espère que non,.. mais certainement il le blessera ou il le désarmera, — ce qui est le plus probable, — du moins si la querelle n'est pas très sérieuse.

— Mais enfin, monsieur, reprit la jeune femme en balbutiant, vous croyez,.. vous êtes sûr... que je n'ai rien à craindre... pour mon mari,.. qu'il ne peut être blessé, lui ?

— J'en suis persuadé, madame.

— C'est bien, monsieur,.. je vous remercie. — Je vous salue, monsieur.

Elle le suivit des yeux jusqu'à ce qu'il fût sorti, puis saisissant la main de sa mère :

— Ah! ma mère, dit-elle d'une voix étouffée, je sens que je deviens criminelle!

Les portes-fenêtres de la salle à manger s'ouvraient de plain-pied sur le jardin de l'hôtel. La mère et la fille y entrèrent, et s'assirent côte à côte sur un banc entouré d'une haie de lilas déjà verdoyans. A peine assise :

— Mais, ma mère, reprit Jeanne, d'après ce que dit cet homme, si on le tuait,.. ce serait un véritable assassinat!

— Ma fille chérie, je t'en prie!.. calme-toi... tu me fais tant de mal!.. tant de mal!.. D'ailleurs je t'assure que ce qu'a dit cet homme est plutôt fait pour nous donner bon espoir;.. car enfin ton mari n'est pas un monstre, et entre gens d'honneur il y a des choses impossibles. Si réellement M. de Lerne est resté souffrant,.. fatigué de son bras...

— Oui, dit Jeanne, je m'en suis aperçue plus d'une fois.

— Eh bien! poursuivit Mme de Latour-Mesnil, — ton mari l'aura remarqué certainement... et il se sera contenté de le désarmer.

— Ah! ma mère!.. il le hait tant! il nous hait tant tous deux!.. Et puis il n'est pas bon,.. il est méchant!

Cependant elle s'attacha à cette pensée, à cet espoir, que sa mère lui suggérait. Oui, c'était assez vraisemblable en effet : M. de Maurescamp, après tout, était homme d'honneur comme le monde l'entend... Il ne voudrait pas abuser de l'inégalité des forces... et puis, pendant le voyage, il se serait rappelé tout ce que sa femme lui avait dit la veille,.. il aurait réfléchi avec plus de sang-froid : il serait arrivé presque convaincu de son innocence, — à demi apaisé, — moins avide de vengeance...

Elle sentait aussi dans tout ce qui l'entourait une influence bienfaisante, calmante : elle la sentait dans le silence de ce jardin aux grands murs de cloître, dans l'air pur et dans le bleu du ciel, dans les odeurs de la verdure nouvelle, dans la douceur d'une belle journée à son déclin. — L'imagination ne peut que difficilement associer des idées de violence et des scènes de sang à la sérénité charmante et impassible de la nature, et il semble à ceux qui respirent la paix de la campagne ou des jardins que la paix doit régner partout comme elle règne autour d'eux.

Le temps passait d'ailleurs et n'apportant aucune émotion nouvelle laissait s'épuiser à demi les émotions anciennes. Jeanne et sa mère, se tenant la main sans se parler, éprouvaient toutes deux, après les agitations aiguës de la journée, une sorte de torpeur presque douce.

Il était un peu plus de cinq heures du soir quand Jeanne se dressa

tout à coup; — elle avait entendu de nouveau le timbre résonner dans le vestibule.

— Cette fois-ci,.. voilà! dit-elle.

Deux minutes s'écoulèrent. — Jeanne et sa mère étaient debout, les yeux fixés sur la porte du vestibule. — Un domestique parut sur le seuil, un plateau à la main :

— C'est une dépêche pour madame, dit-il.

— Donnez, dit Jeanne, en faisant deux pas au-devant de lui.

Elle attendit que le domestique se fût retiré, et, sans ouvrir la dépêche, elle regarda sa mère.

— Laisse-moi l'ouvrir! murmura Mme de Latour-Mesnil en essayant de prendre le télégramme.

— Non, dit la jeune femme en souriant, j'aurai le courage, va!

Elle décacheta l'enveloppe bleue. — A peine eut-elle jeté les yeux sur la dépêche, que celle-ci lui échappa des mains : son regard devint fixe, ses lèvres s'agitèrent convulsivement, elle étendit ses deux bras en croix, poussa un cri prolongé qui remplit tout l'hôtel et tomba toute raide sur le sable aux pieds de sa mère.

Pendant que les domestiques accouraient à ce cri sinistre, Mme de Latour-Mesnil éperdue, se jetait sur sa fille, et tout en lui prodiguant ses soins, ramassait fièvreusement la dépêche : — Voici ce qu'elle lut :

« Soignies, 3 heures 1/2.

« M. Jacques, blessé mortellement, vient de succomber.

« Louis. »

XIII.

Six mois plus tard, — vers la mi-octobre de cette même année, 1877, — nous retrouvons M. et Mme de Maurescamp installés maritalement à la Vénerie, magnifique propriété située entre Creil et Compiègne, et dont M. de Maurescamp avait fait l'acquisition dix-huit mois auparavant. — Il était grand chasseur : il y avait de belles chasses à la Vénerie, et c'était ce qui l'avait déterminé à acheter ce domaine pour n'avoir plus à louer des chasses de côté et d'autre chaque année. — Il avait invité pour l'ouverture de la saison un assez grand nombre d'amis, entre autres MM. de Monthélin, d'Hermany, de la Jardye et Saville, envers qui Mme de Maurescamp remplissait ses devoirs de châtelaine avec beaucoup de bon goût, de

grâce et même de gaîté. — On pensait généralement que la gaîté était de trop, et qu'après avoir été il y avait si peu de temps à tort ou à raison la cause de la mort d'un homme, elle eût pu ressentir ou du moins affecter une certaine mélancolie. — Mais le cœur des femmes a des mystères impénétrables.

A la suite du duel qui s'était terminé d'une manière si fatale pour le comte de Lerne, aucun argument, aucune prière n'avaient pu persuader à Jeanne de Maurescamp de demeurer sous le toit conjugal et d'y attendre le retour de son mari : elle s'était réfugiée le soir même chez sa mère, emmenant bravement son fils. Mme de Latour-Mesnil eut la tâche délicate de négocier avec M. de Maurescamp les clauses et conditions d'un mode d'existence temporaire et convenable aux circonstances ; elle ne trouva pas son gendre aussi récalcitrant qu'elle s'y était attendue : il n'était pas fâché lui-même de ne pas avoir à affronter immédiatement la présence de sa femme, sentant que sur de simples soupçons il avait peut-être, à son égard comme à l'égard de M. de Lerne, poussé les choses un peu vite et un peu loin. Personne n'est bien aise d'avoir tué un homme, et si peu sentimental que fût M. de Maurescamp, il n'était pas sans éprouver une sorte de vague remords qui se traduisit par les dispositions conciliantes qu'il témoigna à Mme de Latour-Mesnil. Il fut donc convenu que Mme de Maurescamp garderait son fils et qu'elle accompagnerait sa mère d'abord à Vichy, puis en Suisse, à Vevey, où elles devaient toutes deux passer l'été. Durant cet intervalle, les sentimens de part et d'autre se calmeraient et s'adouciraient d'autant plus sûrement, suivant Mme de Latour-Mesnil, qu'il n'y avait eu dans cette malheureuse aventure qu'une série de malentendus.

Ce duel avait beaucoup occupé Paris pendant huit jours. La catastrophe finale produisit même un mouvement d'opinion favorable à la réputation de Mme de Maurescamp; il y avait entre la cruauté de ce dénoûment et les légères imprudences de conduite qu'on pouvait reprocher à Jeanne et à M. de Lerne une disproportion qui saisit les esprits et désarma la calomnie. — On fut d'avis, en général, que le baron de Maurescamp s'était montré bien farouche et bien implacable envers un homme dont le seul tort paraissait être en réalité d'avoir fait la lecture à sa femme. Ces propos et ces bruits du monde, en apaisant la vanité de M. de Maurescamp et en flattant son orgueil, ne laissèrent pas de faciliter le rapprochement des deux époux.

Mme de Maurescamp avait paru dans les premiers temps absolument rebelle à l'idée de ce rapprochement. Mais après deux ou trois mois passés dans une sorte de stupeur désespérée, elle sembla se

réveiller brusquement un beau jour, et à la suite de réflexions inconnues, elle déclara à sa mère qu'elle se rendait à ses conseils; elle rentrerait chez son mari; elle demandait seulement qu'on lui accordât encore quelques mois de délai :

— Il faut bien, dit-elle, non sans un reste d'amertume, lui laisser le temps de sécher ses mains.

A dater de cette résolution, son humeur se modifia profondément; elle sembla reprendre goût à la vie, et l'avenir parut lui présenter quelque intérêt assez vif pour lui rendre une partie de son activité et de son animation.

Elle vint donc rejoindre son mari à Paris vers la fin du mois de septembre et fit sa rentrée chez elle aussi simplement que si elle fût revenue d'un voyage ordinaire. — A dire vrai, M. de Maurescamp parut être le plus embarrassé des deux. — Du reste, ils n'avaient jamais eu l'habitude des grandes expansions; il n'y eut donc en apparence rien de changé entre eux; elle toucha, avec un léger sourire, la main qu'il lui tendait à son arrivée, et la santé de leur fils Robert, sa bonne mine, sa croissance rapide, leur fournirent un sujet d'entretien facile qui les mit à l'aise. Quelques jours plus tard, ils allaient faire leur installation au château de la Vénerie, où la compagnie de leurs invités devait leur épargner la gêne d'un tête-à-tête prolongé.

On se doute assez que Mme de Maurescamp fut d'abord pour les hôtes du château et pour les voisins de campagne l'objet d'une extrême curiosité; il était impossible de ne pas observer avec une attention très particulière la physionomie et le maintien d'une jeune femme dont le nom venait d'être mêlé à une aventure tragique de tant de mystère et de tant d'éclat. Les curieux en furent pour leurs frais; l'attitude de Jeanne était tranquille et naturelle, et à moins de lui supposer une étonnante profondeur de dissimulation — (qu'il n'est jamais téméraire, il est vrai, de supposer à son sexe), — il y avait tout lieu de penser qu'elle avait définitivement pris son parti des chagrins et des désagrémens personnels qui lui avaient été si récemment infligés. On trouva même, ainsi que nous l'avons dit, qu'elle portait avec un peu trop d'aisance le deuil d'un homme mort pour elle et qui avait été tout au moins son ami.

— Cela n'est vraiment pas encourageant! dit un jour le beau Saville à Mme d'Hermany. Si ce pauvre de Lerne revenait au monde pour quelques minutes, il serait diablement étonné!

— Pourquoi ça, mon ami?

— Parce que, ma parole, c'est révoltant! dit le beau Saville, qui n'était pas un aigle, mais qui avait bon cœur; — on dirait que la mort de ce pauvre garçon a été un débarras pour elle! Jamais je ne

l'ai vue si en train, si en l'air, si émoustillée! Faites-vous donc tuer pour ces dames!

— Mais, mon ami, personne ne songe à vous faire tuer... Rassurez-vous,.. et quant à mon amie Jeanne, c'est une personne qu'il ne faut pas juger à la légère... Je ne sais pas du tout ce qui se passe dans sa jolie tête,.. mais il y a dans sa prunelle quelque chose qui ne me plairait pas beaucoup, si j'étais son mari.

— Je ne vois rien du tout dans sa prunelle, moi, dit Saville.

— Naturellement! dit Mme d'Hermany.

Cette belle humeur de sa femme, qui choquait tout le monde autour de lui, était loin de choquer le baron de Maurescamp; il s'en félicitait fort, au contraire : — C'est une femme matée! se disait-il. Voilà ce que c'est : elle est matée! C'est mon système,.. mater les femmes!.. Depuis que la mienne a reçu une leçon, — un peu verte, à la vérité! — elle est revenue au bon sens pratique;.. elle est cent fois plus heureuse et plus aimable... C'est parfait comme ça!.. parfait, parfait!

Il s'était opéré, en effet, dans les goûts et dans les habitudes de Jeanne un changement très bizarre et très digne d'intérêt; au lieu de s'attacher presque uniquement, comme autrefois, aux jouissances dont l'âme et l'intelligence sont la source, elle avait pris tout à coup le goût à peu près exclusif des plaisirs physiques. Elle n'ouvrait plus un livre; son piano restait fermé; son cher livre à serrure ne recevait plus ses impressions confidentielles ni les extraits de ses poètes préférés; elle avait perdu ce penchant tendre à l'émotion et à l'enthousiasme qui l'avait distinguée, et elle avait contracté cette vulgaire et détestable manie parisienne du persiflage perpétuel. L'équitation, la chasse, le billard, la danse étaient désormais ses passions maîtresses. Elle suivait à cheval les chasses à courre dans la forêt de Compiègne, à pied les chasses à tir dans les bois de la Vénerie, et elle ne s'en montrait pas moins chaque soir une valseuse infatigable. Les hommes ne l'avaient jamais trouvée si charmante, et il faut ajouter qu'ils ne l'avaient jamais soupçonnée d'être si coquette; car elle l'était devenue, et elle apportait même dans cet art aimable, si nouveau pour elle, la gaucherie d'une débutante qui n'a pas encore le juste sentiment de la mesure. Ses vivacités d'allure et de langage dépassaient quelquefois la nuance qui sépare la bonne compagnie de la mauvaise. Mais cela ne déplaisait pas à M. de Maurescamp; il s'en amusait, il en riait avec ses amis :

— Elle est déniaisée! disait-il. Elle commence une existence nouvelle... Il y a un peu d'excès dans le ton... Elle est comme les nouvelles mariées qui disent des sottises le lendemain de leur noce,.. mais ça passe!

Il finit pourtant, au bout d'un certain temps, par estimer que sa femme recherchait avec un peu trop de prédilection la société des hommes. Qu'elle leur tînt assidûment compagnie à la promenade, à la chasse, dans la salle de billard, à la bonne heure! mais ce qui l'étonna un peu, ce fut de la voir les poursuivre jusque dans la sellerie des communs, où ils se réunissaient à peu près chaque matin pour faire des armes. Cette sellerie était une vaste pièce monumentale, pavée en mosaïque, bien chauffée, largement éclairée et tout à fait convenable à ce genre de sport. De hautes banquettes recouvertes de sparterie couraient le long des murailles et servaient de sièges aux spectateurs. — La première fois que M. de Maurescamp et ses hôtes aperçurent soudainement, à travers l'épaisse fumée de leurs cigares, Jeanne de Maurescamp, assise sur une de ces banquettes, ils éprouvèrent une sensation non-seulement de surprise, mais de malaise. Elle était entrée sans bruit, sans être remarquée; elle avait pris place silencieusement et regardait les tireurs qui faisaient assaut. Il parut à tout le monde assez extraordinaire qu'une personne qu'on avait crue délicate et sensible vînt régaler ses yeux du spectacle de ces jeux de l'escrime qui ne pouvaient manquer de lui rappeler tout particulièrement un souvenir sinistre. — Il fallut pourtant s'habituer à sa présence, car dès ce jour elle ne cessa pas un seul matin de se trouver à la sellerie à l'heure où M. de Maurescamp s'y rendait avec ses invités. L'étrange jeune femme semblait suivre leurs passes d'armes avec un intérêt passionné : un peu penchée en avant, le front sérieux, l'œil fixe, elle s'absorbait tout entière dans la contemplation des parades et des ripostes échangées entre les adversaires. Mais c'était surtout quand son mari était en scène de sa personne que sa curiosité et son dilettantisme semblaient atteindre leur plus haut degré d'intensité. Elle était alors si attentive qu'elle n'en respirait plus. — Cette extrême attention gênait même M. de Maurescamp.

Jeanne cependant, à force d'application, parvint à se connaître assez bien en escrime; elle se rendait compte assez nettement des coups et de la force relative des tireurs. Ce fut ainsi qu'elle put s'assurer que son mari était effectivement, comme elle l'avait ouï dire, un tireur d'une adresse, d'une solidité et d'une vigueur très distinguées, et que parmi ses hôtes du moment il n'y en avait qu'un seul qui pût se mesurer avec lui sans trop d'inégalité. C'était M. de Monthélin. Il eut même deux ou trois fois l'avantage sur son hôte dans des parties d'assaut, ce qui lui valut quelques aimables paroles de la part de Mme de Maurescamp.

XIV.

M. de Monthélin, — est-il nécessaire de le dire? — se voyant débarrassé de la rivalité du comte de Lerne, avait repris tout doucement auprès de Mme de Maurescamp son ancien rôle de soupirant et de consolateur. Vers ce temps-là, il crut se sentir sérieusement encouragé, et il commençait à nourrir des espérances qui ne laissaient pas de paraître assez légitimes, quand un événement inattendu vint de nouveau jeter le trouble dans ses opérations.

Outre les hôtes familiers du château et les voisins, M. de Maurescamp invitait de temps à autre aux chasses de la Vénerie quelques officiers de la garnison de Compiègne qu'il avait connus à Paris ou rencontrés dans les chasses à courre de la forêt. Parmi ces officiers, qui étaient pour la plupart des hommes du monde d'une parfaite tenue, il y en avait un qui faisait exception et qu'on était un peu surpris de voir accueilli à la Vénerie. C'était un jeune capitaine de chasseurs, nommé de Sontis, bien né, mais mal élevé, d'un libertinage insolent et de mœurs grossières. Sa personne physique ne compensait nullement ce qui lui manquait du côté de la distinction sociale et morale. Il était petit, laid, blême, fort maigre, avec de rares cheveux d'un blond pâle et des yeux gris, d'une expression dure et cyniquement railleuse. Mais c'était un sportsman accompli : en matière d'équitation, de courses, de chasses, et généralement dans toutes les choses du sport, c'était non-seulement un connaisseur des plus compétens, mais un exécutant d'une habileté supérieure. C'était par ces qualités spéciales qu'il avait captivé M. de Maurescamp, qui s'était mis en tête depuis quelque temps de faire de l'élevage et de se monter une écurie de courses; il ne cessait de conférer sur ces importans sujets avec le capitaine de Sontis et se louait fort de ses précieux conseils.

En revanche, Mme de Maurescamp avait conçu à première vue pour ce jeune homme de mauvaise mine et de mauvais ton une antipathie qu'elle ne se donnait pas la peine de lui dissimuler. Ce fut donc avec ennui qu'elle le vit, dans les premiers jours de novembre, s'établir à la Vénerie pour trois semaines, sur l'invitation de M. de Maurescamp, car jusqu'alors il n'avait fait qu'y déjeuner ou y dîner de temps à autre, à l'occasion d'une chasse.

Dès la première matinée qu'il passa au château, M. de Sontis fut engagé courtoisement à accompagner M. de Maurescamp et deux ou trois de ses hôtes à la sellerie pour y faire un peu d'escrime, si le cœur lui en disait. M. de Sontis dit qu'il serait enchanté

de se dérouiller le poignet, attendu qu'il y avait très longtemps qu'il n'avait tiré. — Après avoir espadonné contre le mur pendant quelques minutes, il accepta un petit assaut anodin avec le maître de la maison. Ils se mirent donc en présence, et M. de Maurescamp ne fut pas peu surpris de trouver dans ce chétif personnage un adversaire des plus sérieux. Ce petit homme frêle avait un coup d'œil, une souplesse et des allonges de tigre. Un peu étonné d'abord par la vigueur du jeu de M. de Maurescamp, il se remit vite et prit un avantage absolu dans la seconde partie de l'assaut. M. de Maurescamp, piqué, dit en riant qu'il espérait avoir sa revanche le lendemain.

— Soit! dit M. de Sontis, tout à vos ordres; mais je vous avertis que maintenant je vous tiens et que vous me toucherez quand ça me fera plaisir.

— Nous verrons ça! dit M. de Maurescamp très sèchement.

Jeanne avait assisté ce matin-là, comme de coutume, à la séance d'escrime. Elle en sortit avec un air de gravité et de méditation qui ne lui était pas habituel depuis qu'elle était entrée dans sa seconde manière; elle fut rêveuse tout le jour.

Elle ne manqua pas de se rendre à la séance du lendemain. M. de Maurescamp et le capitaine de Sontis engagèrent un assaut auquel la petite scène de la veille prêtait un intérêt exceptionnel. La curiosité de tous les spectateurs était manifestement surexcitée, mais celle de M[me] de Maurescamp était portée au dernier degré, et ses traits tendus exprimaient, pendant qu'elle suivait les phases et les péripéties de la lutte, un intérêt ou plutôt une anxiété tout à fait hors de mesure avec les circonstances.

Cet assaut fut un désastre pour le baron de Maurescamp. Le jeune officier de chasseurs, quoique très inégal en force musculaire à son hôte, n'en était pas moins, sous sa frêle apparence, d'une trempe d'acier. Il était dès longtemps passé maître en fait d'escrime, et il s'était vite rendu compte des faiblesses et des lacunes du jeu, d'ailleurs très redoutable, de M. de Maurescamp. Il avait reconnu qu'il avait sous les armes le défaut habituel des hommes très vigoureux et très sanguins, c'est-à-dire la tendance à trop compter sur leur vigueur et à abuser même inconsciemment des effets de force. Doué lui-même d'une légèreté et d'une précision de main incomparables, et aussi sûr de son œil que de sa main, M. de Sontis ne laissait aucune prise à son adversaire : il le troublait et l'éblouissait par des feintes rapides, profitant des écarts auxquels se livrent toujours dans la parade les épées violentes, pour lancer des dégagemens d'une vitesse foudroyante. M. de Maurescamp avait devant lui une épée invisible et intan-

gible; il ne la sentait pour ainsi dire que quand elle touchait sa poitrine. En résumé, il reçut dans cet assaut cinq ou six coups de bouton et n'en donna pas un seul.

L'amour-propre très irritable de M. de Maurescamp ne lui permit pas d'avouer son infériorité décisive. Il convint seulement qu'il n'était pas en train ce jour-là. Il voulut renouveler l'épreuve les jours suivans; mais elle ne lui réussit pas davantage, et s'il parvint deux ou trois fois, dans autant d'assauts successifs, à faire sentir le bouton de son fleuret à M. de Sontis, il parut évident à tout le monde que celui-ci y avait mis de la politesse. — Bref, ennuyé et dépité, M. de Maurescamp s'abstint dès ce moment sous différens prétextes de faire des armes le matin.

Les femmes aiment les vaillans et les victorieux. Ce fut sans doute en vertu de ce goût noble, si remarquable chez son sexe, que Mme de Maurescamp parut tout à coup pardonner à l'officier de chasseurs sa méchante mine et sa méchante réputation et qu'elle commença même visiblement à honorer d'une bienveillance particulière un homme pour lequel elle avait montré jusque-là une indifférence méprisante voisine de l'aversion. Si peu préparé qu'il fût à des bonnes fortunes de cette volée, M. de Sontis ne put guère se méprendre sur le caractère des attentions dont il était favorisé. Il n'y répondit cependant d'abord qu'avec beaucoup de réserve, soit qu'habitué à de basses amours de garnison, il se trouvât intimidé devant une élégante et raffinée mondaine comme Jeanne de Maurescamp, soit qu'il flairât, — car il était très fin, — quelque piège inconnu sous des prévenances dont il avait peut-être le bon esprit de se sentir indigne.

Si étrange que fût l'aventure, il ne paraissait pas douteux que cette femme charmante, délicate et chaste se fût éprise de ce mauvais sujet blême et vulgaire. Pendant la dernière semaine du séjour que le jeune officier devait faire à la Vénerie, les symptômes de la folle passion de Jeanne se trahirent de plus en plus aux yeux curieux et jaloux qui l'observaient. On s'étonnait même beaucoup qu'un manège si significatif échappât à celui qui avait le plus d'intérêt à le remarquer, c'est-à-dire au baron de Maurescamp, qui avait pourtant fait ses preuves de susceptibilité conjugale. On s'en étonnait d'autant plus que Mme de Maurescamp ne se piquait pas d'une dissimulation extraordinaire : elle était plutôt imprudente. Elle donnait souvent à son mari le spectacle de ses *a parte* mystérieux avec M. de Sontis; elle choisissait maladroitement le moment où son mari traversait la cour pour jeter par la fenêtre une fleur de son corsage à l'officier de chasseurs; elle s'attardait avec lui dans les promenades à cheval, se perdait dans les bois et ne rentrait qu'à

la nuit tombante au moment où M. de Maurescamp commençait à s'impatienter, sinon à s'inquiéter. Finalement, elle valsait toute la soirée avec le capitaine en lui parlant dans le visage avec des sourires et des œillades à lui mettre le feu dans les veines.

Si réservé et si défiant qu'eût paru d'abord M. de Sontis, il était impossible qu'il résistât longtemps à de pareilles démonstrations. — Peut-être aussi reçut-il des gages suffisans pour dissiper ses premières appréhensions. — Quoi qu'il en soit, il ne tarda pas à partager la passion violente qu'il avait su inspirer. Il apporta même dans cet amour si nouveau pour lui une sorte d'exaltation sombre et farouche dont Mme de Maurescamp paraissait s'amuser.

M. de Maurescamp continuait de ne rien voir. — Cependant, pour une raison ou pour une autre, il était préoccupé; il était moins expansif, moins bruyant, moins prépondérant que de coutume : il devenait presque mélancolique. Son visage haut en couleur se nuançait par momens de tâches pâles ou vertes. Un observateur intelligent eût été frappé des regards audacieusement ironiques que sa femme attachait parfois sur lui et auxquels il semblait se dérober avec ennui.

Le 28 novembre était la dernière journée que le capitaine de Sontis dût passer au château. — On ne chassa pas ce jour-là. — M. de Maurescamp était allé le matin, après le déjeuner, surveiller des réparations qu'on faisait au pavillon de son garde. Pour rentrer au château, il avait coutume, en quittant les grandes avenues du parc, de prendre une allée qu'on appelait l'allée de Diane et qui abrégeait le chemin. Elle traversait un épais bosquet qui était un coin de l'ancien parc et dont on devait faire un verger; en attendant, il restait à l'état sauvage et formait une sorte de petit bois sacré très solitaire. — L'allée de Diane devait son nom à une vieille statue dont le socle seul était demeuré debout, la tête de la déesse ayant roulé dans l'herbe. — Un lieu si retiré et si mystérieux était tout propre à des promenades et à des confidences d'amoureux. Mais ce fut pourtant une bien grande imprévoyance, de la part de Jeanne de Maurescamp, de l'avoir choisi ce matin-là pour théâtre de ses tendres adieux à l'officier de chasseurs. Elle n'ignorait pas l'excursion matinale de son mari à la maison du garde; elle savait quel chemin il devait suivre pour en revenir; comment pouvait-elle pousser l'aveuglement de la passion jusqu'à oublier qu'il passerait vraisemblablement par cette allée à l'heure même où elle y avait donné rendez-vous à M. de Sontis?

Quoi qu'il en soit, ils étaient là, elle et lui, fort occupés l'un de l'autre : ils avaient pris place côte à côte sur un vieux banc rustique, ménagé dans une rotonde de verdure, en face de la statue

renversée. A la veille de son départ, l'officier se montrait plus pressant, Jeanne plus faible : ils se parlaient à voix basse, se tenaient la main, et leurs visages se touchaient presque, — quand M. de Sontis surprit dans les yeux de Mme de Maurescamp une étincelle subite, une flamme qui évidemment ne s'adressait pas à lui : se retournant vivement du côté du bois, il suivit la direction des regards de la jeune femme, et il vit un peu confusément à travers les arbres, vers l'extrémité de l'allée, un homme qui paraissait hésiter à avancer; puis brusquement cet homme tourna le dos, prit une autre route et disparut dans le fourré. — M. de Sontis avait cru reconnaître M. de Maurescamp.

— N'est-ce pas votre mari? dit-il à Jeanne.

— Oui.

— Croyez-vous qu'il nous ait vus? demanda-t-il.

— J'ignore, dit Jeanne. — Mais s'il nous a vus, c'est un lâche!

Qu'il les eût vus ou non, M. de Maurescamp rentra tranquillement au château par les avenues plus longues, mais plus commodes du parc moderne. Il sortit de nouveau presque aussitôt et passa le reste du jour à inspecter ses plantations et ses coupes de bois. Il ne reparut qu'au premier coup de cloche du dîner.

Ce fut peut-être par un effet de la prévention que le capitaine de Sontis, en descendant au salon, crut remarquer dans l'accueil de son hôte un peu de contrainte et une certaine altération dans ses traits. — On alla dîner. — Il y avait une vingtaine de convives à table. On se formalisa un peu de voir Mme de Maurescamp placer à sa droite le capitaine de chasseurs, qui était parmi ses hôtes un des plus jeunes et un des moins considérables; mais il partait le lendemain, et cette circonstance expliquait jusqu'à un certain point l'honneur excessif qu'on lui faisait. Soit que ce détail d'étiquette eût mécontenté un certain nombre de convives, soit qu'il y eût dans l'air un de ces vagues malaises précurseurs des orages, le commencement du dîner fut silencieux et glacial. Mais l'abondance et l'excellence des vins, qui arrosaient une chère exquise, ne tardèrent pas à chasser ces brouillards, à éclairer les fronts et à réveiller les esprits. L'animation de l'entretien finit même par atteindre un diapason plus élevé que de coutume, comme il arrive assez fréquemment quand on a dû faire effort pour vaincre un premier moment de froideur et d'embarras. Bref, ce dîner, qui avait débuté sur le mode funéraire, se terminait en un brillant repas de chasseurs et de viveurs, dont la présence de quelques jolies femmes surexcitait la belle humeur. M. de Maurescamp lui-même, qui buvait sec à son ordinaire, mais qui ce soir-là avait vidé son verre plus souvent que de raison, semblait délivré des nuages qui depuis quelque temps pesaient sur son

esprit. Peut-être fêtait-il secrètement dans son cœur le départ prochain d'un hôte incommode. Il avait repris en tout cas son ton d'assurance et d'autorité, et il voulait bien communiquer à ses hôtes, de sa voix grasse et triomphale, quelques-uns de ses principes et de ses systèmes favoris.

Mme de Maurescamp, de son côté, prodiguait à M. de Sontis des grâces dont il était, malgré son aplomb, visiblement embarrassé : en même temps, apparemment pour imiter son mari, elle s'amusait à boire de pleins verres de sauterne et de champagne, ce qui lui procurait des accès de gaîté extraordinaires. Entre ces crises d'hilarité bruyante, elle tombait par intervalles dans de vagues rêveries, semblable à une bacchante fatiguée.

Au dessert, elle déclara qu'on prendrait le café dans la salle à manger : on était en train, on était en verve; si l'on s'en allait chacun de son côté, les uns au salon, les autres au fumoir, cela romprait le charme... On allait donc rester là tous ensemble, et elle permettait aux hommes de fumer. Cette déclaration fut saluée par les applaudissemens des convives.

On apporta le café : on fit circuler les cigares. — Jeanne de Maurescamp annonça qu'elle avait envie d'essayer de fumer et prit un cigare sur le plateau.

— Allons! vous allez vous faire mal, s'écria M. de Maurescamp; prenez au moins une cigarette.

— Non! non! je veux un cigare! dit la jeune femme, dont les yeux étaient un peu troublés.

M. de Maurescamp haussa les épaules et ne dit plus rien.

Elle fit craquer une allumette, en approcha son cigare, et se mit à fumer résolûment, aux acclamations de l'assistance.

Au bout de deux ou trois minutes :

— Tiens! dit-elle, vous aviez raison... ça me fait mal!

Puis se tournant soudainement vers son voisin de droite :

— Capitaine, lui dit-elle, en ôtant de ses lèvres le cigare humide et en le lui présentant, tenez... finissez mon cigare!

Sur ce geste, sur ces simples mots, il sembla que les vingt convives, — si vivans et si bruyans, — fussent devenus de marbre : il se fit tout à coup un tel silence qu'on put entendre, au dehors, comme si la salle eût été vide, les murmures du vent d'hiver.

Tous les yeux, qui s'étaient d'abord fixés sur Jeanne, se reportèrent sur son mari, qui était naturellement assis en face d'elle; il était extrêmement pâle : il regardait M. de Sontis, et il attendait.

L'officier de chasseurs hésita : il interrogea d'un air grave les yeux de Jeanne.

— Eh bien! dit-elle, de quoi avez-vous peur?

Il n'hésita plus : il prit le cigare qu'elle lui offrait et le mit entre ses dents.

Au même instant, le baron de Maurescamp retira de sa bouche son propre cigare, et le lança violemment au visage de M. de Sontis :

— Finissez aussi le mien, capitaine ! lui cria-t-il.

Le cigare à demi fumé vint s'écraser sur la face du capitaine, et il en jaillit des étincelles.

Tout le monde s'était levé. — Au milieu de la confusion et de la stupeur générales, Jeanne, subitement dégrisée, se tenait elle-même debout, froide, impassible, s'appuyant d'une main sur sa chaise; son beau visage, — que nous avons connu si pur et si noble, — semblait recouvert du masque de Tisiphone : il exprimait ce mélange d'horreur et de joie sauvage qu'on dut lire sur le front charmant de Marie Stuart quand elle entendit l'explosion qui la vengeait du meurtrier de Rizzio.

XV.

A la suite de cette scène, dont les conséquences menaçaient d'être tragiques, la plupart des invités s'éclipsèrent discrètement; les voisins de campagne firent atteler à la hâte, les autres prirent le train du soir pour regagner Paris : il ne resta au château que les amis les plus familiers.

Le capitaine de Sontis s'était naturellement retiré le premier. Il était allé s'installer pour la nuit dans le village le plus rapproché de la Vénerie. — Un duel étant reconnu inévitable, deux officiers de son régiment qui avaient également assisté au dîner, se mirent aussitôt en rapport avec MM. d'Hermany et de la Jardye, que M. de Maurescamp avait de nouveau constitués pour ses témoins.

Nous ne fatiguerons pas une seconde fois le lecteur du détail circonstancié des pourparlers qui eurent lieu entre les témoins des deux parties. Il n'y eut, bien entendu, aucune tentative d'accommodement. Quant au choix des armes, il était bien clair que M. de Maurescamp, après ce qui s'était passé dans ses différentes parties d'escrime avec M. de Sontis, eût désiré se battre au pistolet; mais si l'acte de fort mauvais goût que l'officier de chasseurs s'était permis sur l'invitation de Mme de Maurescamp avait d'abord donné au mari le rôle d'offensé, celui-ci avait perdu ce caractère en se laissant emporter au point de répondre à cet acte de mauvais goût par un outrage mortel. Du reste l'orgueil de M. de Maurescamp, l'inspirant bien cette fois, lui fit accepter sans contestation le choix de l'épée, quelles que pussent être ses réflexions intérieures.

Il fut décidé que l'on se rencontrerait le lendemain matin à dix heures dans une clairière du bois des Marnes, qui était contigu aux bois de la Vénerie, car il n'avait pas paru convenable qu'on se battît dans la propriété de M. de Maurescamp.

Il n'y eut pas beaucoup de sommeil au château cette nuit-là. — Les hôtes étrangers tenaient dans leurs appartemens particuliers des conciliabules animés : on colportait les nouvelles de chambre en chambre, les hommes discutant les questions de point d'honneur, les femmes, excitées et nerveuses, pérorant à demi-voix, essuyant quelques larmes et se divertissant au fond infiniment. Il est inutile d'ajouter que tout le personnel domestique du château, depuis les cuisines jusqu'aux écuries, était agité des mêmes émotions, c'est-à-dire livré à cette inquiétude joyeuse et à cette fièvre agréable que nous font éprouver en général les dangers des autres.

Quant aux deux maîtres de la maison, il est assez vraisemblable qu'ils ne dormirent pas davantage. M. de Maurescamp, comprenant que la circonstance était des plus graves, dut mettre un ordre sérieux dans ses affaires. — Jeanne ne voulut voir personne : on sut seulement, par le rapport de sa femme de chambre, qu'elle avait passé la nuit à marcher de long en large, en parlant tout haut, — *comme une actrice.*

Le jour triste d'une fin de novembre s'était levé sur les bois depuis une heure environ, quand M. de Maurescamp, dont l'appartement était au rez-de-chaussée, sortit de chez lui le lendemain pour fumer un cigare dans la cour. Il arriva, en se promenant, devant la grille de l'entrée et se trouva en face d'un jeune paysan de treize à quatorze ans qui s'arrêta brusquement en l'apercevant ; il crut le reconnaître pour un garçon d'écurie employé dans l'auberge du village. L'attitude de l'enfant était si confuse et si embarrassée que M. de Maurescamp, malgré ses préoccupations du moment, en fut frappé.

— Qu'est-ce que c'est ? Où vas-tu ? lui dit-il.

— Au château, balbutia le jeune garçon en rougissant.

En même temps il tenait gauchement une de ses mains cachée sous sa blouse.

— Qu'est-ce que tu vas faire au château ? reprit M. de Maurescamp.

— Parler à Mlle Julie.

Julie était la femme de chambre de Mme de Maurescamp !

— Qu'est-ce qui t'envoie, mon garçon ?

— Un monsieur, murmura l'enfant de plus en plus intimidé.

— Un monsieur qui est logé dans ton auberge, hé ?

— Oui.

— Un officier ?

— Oui.

— Qu'est-ce que tu caches là sous ta blouse,.. une lettre,.. quoi? Donne-moi cette lettre... Allons... donne!

L'enfant, près de pleurer, se laissa prendre moitié de gré, moitié de force, un pli cacheté qu'il froissait dans sa main crispée.

La lettre n'avait pas d'adresse.

— Pour qui cette lettre, mon garçon?

— Pour madame, dit l'enfant.

— Ainsi on t'a chargé de la remettre à Mlle Julie pour qu'elle la remît elle-même à madame?

L'enfant fit signe que oui.

— Eh bien! mon garçon, dit M. de Maurescamp, je vais faire ta commission... Viens avec moi pour attendre la réponse, s'il y en a une.

M. de Maurescamp, suivi par le jeune paysan, retourna sur ses pas, traversa la cour rapidement, laissa l'enfant dans le vestibule et entra chez lui. — A peine dans sa chambre, il déchira l'enveloppe de la lettre destinée à sa femme et y lut ces mots qui n'étaient pas signés, mais dont la provenance n'était pas douteuse :

« Soyez sans inquiétude. Pour l'amour de vous, je le ménagerai. »

Le premier mouvement de M. de Maurescamp, — toujours porté à la violence, — fut de déchirer et de jeter au feu cet insolent billet. Mais une réflexion l'arrêta. Il prit une enveloppe neuve sur son bureau, y glissa le billet et la ferma. Il avait été saisi tout à coup d'une curiosité étrange : il voulait savoir si sa femme répondrait à ce message et ce qu'elle y répondrait.

Il alla rejoindre le petit paysan dans le vestibule :

— Mon garçon, lui dit-il en lui rendant la lettre, je n'ai pu trouver Mlle Julie par ici... Elle doit être dans les offices... Va sonner à cette petite porte en face... Tu la demanderas... Tiens! voilà cent sous pour ta peine.

L'enfant remercia et se dirigea vers la porte des offices. — M. de Maurescamp, de son côté, s'avança de nouveau vers la grille, sortit de la cour et gagna la route du village, sur laquelle il se mit à se promener à petits pas.

Chose singulière! dans une heure il allait jouer sa vie avec les chances les plus redoutables, et cette pensée, si sérieuse qu'elle fût, s'était en ce moment effacée dans son esprit devant cette préoccupation unique : — Qu'est-ce que ma femme va répondre?

En réalité, cet homme d'une énergie toute physique avait mal ésisté aux anxiétés dont il avait été secrètement torturé depuis

quelques semaines. Son moral s'était affaissé sous l'étonnement, sous l'impression prolongée de cette haine sombre, de cette vengeance préméditée, savante, implacable dont il se sentait la proie. Habitué à traiter les femmes comme des enfans et des jouets, il était stupéfié et même terrifié d'avoir rencontré tout à coup chez un de ces êtres frêles et méprisés une profondeur de vues et une force de volonté contre lesquelles toutes ses puissances personnelles, — vigueur physique, fortune, situation sociale, autorité conjugale, — n'avaient aucune prise et n'étaient plus qu'un néant.

Peut-être eût-il payé bien cher en cet instant de détresse profonde un mot de bonté, d'intérêt, même de pitié de la part de cette femme autrefois si dédaignée... Peut-être espérait-il lire ce mot dans la réponse attendue...

Au bout de dix minutes, le jeune paysan reparut, sortant du château. Tout à fait rassuré par le dénoûment de sa première entrevue avec M. de Maurescamp, il ne prit même pas la peine de lui cacher cette fois le message dont il était porteur. Il passait en le saluant et en souriant :

— Ah! dit M. de Maurescamp, l'arrêtant, tu as la réponse! montre-la-moi donc... Je sais de quoi il s'agit,.. j'aurai peut-être quelque chose à y ajouter. — En même temps, il lui mettait de nouveau une pièce d'argent dans la main.

Il prit la lettre. L'enveloppe étant toute fraîche et encore humide, il n'eut pas besoin de la déchirer pour l'ouvrir. — Il trouva dans cette enveloppe le billet du capitaine de Sontis que Mme de Maurescamp lui renvoyait après y avoir écrit sa réponse.

Au-dessous de cette ligne de la main du capitaine :

« Soyez sans inquiétude. Pour l'amour de vous, je le ménagerai. »

Mme de Maurescamp avait écrit simplement :

« Ne vous gênez donc pas, je vous en prie! »

Le baron de Maurescamp, après avoir lu, remit le billet sous l'enveloppe, et le rendit à l'enfant, qui s'éloigna.

XVI.

Une heure et demie plus tard, le duel avait lieu dans le bois des Marnes, et M. de Maurescamp recevait un coup d'épée en pleine poitrine.

On crut longtemps qu'il n'y survivrait pas, car les poumons avaient été lésés. Mais la force de son tempérament le sauva. — Sa santé néanmoins demeure précaire, et son moral paraît devoir rester toujours inquiet et abattu.

Il semble avoir admis d'ailleurs, avec la partie la plus indulgente du public, que sa femme, dans cette affaire du capitaine de Sontis, n'avait eu en réalité d'autre tort que de boire un peu trop de sauterne et de fumer un cigare qui avait achevé de lui ôter la conscience de ses actes. Il a donc pu continuer de vivre avec elle en termes convenables, et il lui montre même une sorte de déférence résignée et soumise assez surprenante de la part d'un homme autrefois si impérieux et si plein de lui-même.

Il est vrai qu'il a réussi à modifier complètement le naturel de sa femme et qu'il doit être satisfait de son ouvrage. Jeanne n'est plus romanesque; elle ne lit plus Tennyson. Depuis qu'on lui a tué son complice d'idéal, l'idéal même est mort pour elle. Après avoir affecté d'abord, par un esprit d'ironie vengeresse, les allures d'une femme uniquement avide de plaisir, de mouvement et de sensualité, elle a pris goût à son rôle, et elle le joue maintenant au naturel.

Froide, railleuse, mondaine furieuse, coquette à outrance, indifférente à tout, elle ne paraît garder, depuis la mort récente de sa mère, qu'un sentiment honnête et élevé, — c'est celui qui la conduit trois fois chaque semaine au chevet d'une vieille femme paralytique qui est tombée en enfance, — la comtesse de Lerne.

Nous ne dirons rien de plus de Jeanne-Bérengère de Latour-Mesnil, baronne de Maurescamp. Nous avons cessé, — de même que le lecteur probablement, — de nous intéresser à elle depuis que son atroce réponse au billet de M. de Sontis nous a démontré que cet ange était décidément devenu un monstre.

La conclusion de cette histoire trop véritable est que, dans l'ordre moral, il ne naît point de monstres : Dieu n'en fait pas; — mais les hommes en font beaucoup. C'est ce que les mères ne doivent pas oublier.

Octave Feuillet.

RAPPORT

FAIT AU ROI

PENDANT SON VOYAGE DE GAND A PARIS (1)

Juin 1815 (2).

Sire,

La France, en avril 1814, était occupée par trois cent mille hommes de troupes étrangères, que cinq cent mille autres étaient prêts à suivre. Il ne lui restait au dedans qu'une poignée de soldats qui avaient fait des prodiges de valeur, mais qui étaient épui-

(1) Nous détachons de la *Correspondance inédite du prince de Talleyrand et du roi Louis XVIII pendant le congrès de Vienne*, publiée avec éclaircissemens et notes par M. G. Pallain, qui va paraître à la librairie Plon, le Mémoire suivant, présenté par M. de Talleyrand au roi pendant qu'il revenait de Gand à Paris. En remettant ce Mémoire, M. de Talleyrand déclarait ne pouvoir rester aux affaires que si le roi en acceptait l'esprit général et les conclusions; c'était donc une démission conditionnelle. Le roi avait paru tenir compte du programme de M. de Talleyrand, qui avait fait sur lui une bien vive impression, puisque sa proclamation du 7 juillet, datée de Cambrai, en reproduisait des fragmens presque entiers. Mais, de retour à Paris, et Napoléon en route pour Sainte-Hélène, Louis XVIII se laissa ressaisir par d'autres influences, et bien peu de temps après, le 26 septembre 1815, M. de Talleyrand donnait sa démission définitive.

Ce Mémoire est particulièrement intéressant parce qu'il donne une idée de ce qu'eût pu être à cette époque un ministère Talleyrand.

(2) « A Roye, on tint conseil. M. de Talleyrand fit attacher deux haridelles à sa voiture et se rendit chez Sa Majesté. Son équipage occupait la largeur de la place, à partir de l'auberge du ministre jusqu'à la porte du roi. Il descendit de son char avec un mémoire qu'il nous lut : il examinait le parti qu'on aurait à suivre en arrivant. »

(Chateaubriand, *Mémoires d'outre-tombe*, t. VI, p. 388.)

sés. Elle avait au dehors de grandes forces, mais qui, disséminées et sans communications, ne pouvaient plus être d'aucune utilité pour elle, ni même se porter mutuellement secours. Une partie de ces forces était enfermée dans des places lointaines qu'elles pouvaient tenir plus ou moins de temps, mais qu'un simple blocus devait de toute nécessité faire tomber. Deux cent mille Français étaient prisonniers de guerre. Dans un tel état de choses, il fallait à tout prix faire cesser les hostilités par la conclusion d'un armistice: il eut lieu le 22 avril.

Cet armistice n'était pas seulement nécessaire; il fut un acte très politique. Il fallait avant tout qu'à la force les alliés pussent faire succéder la confiance, et pour cela il fallait leur en inspirer. Cet armistice, d'ailleurs, n'ôtait rien à la France qui pût être pour elle un secours présent ou même éloigné, il ne lui ôtait rien qu'elle pût avoir la plus légère espérance de conserver. Ceux qui ont cru qu'en différant jusqu'à la conclusion de la paix la reddition des places on aurait rendu meilleures les conditions du traité, ignorent ou oublient qu'outre l'impossibilité d'obtenir un armistice en France sans rendre les places, si l'on eût cherché à en prolonger l'occupation, on aurait excité la défiance des alliés, et par conséquent changé leurs dispositions.

Ces dispositions étaient telles que la France pouvait le désirer. Elles étaient de beaucoup meilleures que l'on n'était en droit de s'y attendre. Les alliés avaient été accueillis comme des libérateurs, les éloges prodigués à leur générosité les excitaient à en montrer; il fallait profiter de ce sentiment quand il était dans sa ferveur, et ne pas lui donner le temps de se refroidir. Ce n'était pas assez de faire cesser les hostilités, il fallait faire évacuer le territoire français; il fallait que les intérêts de la France fussent en entier réglés, et qu'il ne restât pas d'incertitude sur son sort, afin que Votre Majesté pût prendre sur-le-champ la position qui lui convenait. Pour faire la paix aux meilleures conditions possibles, et pour en retirer tous les avantages qu'elle devait procurer, il était donc nécessaire de se hâter de la signer.

Le traité du 30 mai ne fit perdre à la France que ce qu'elle avait conquis, et pas même tout ce qu'elle avait conquis dans le cours de la lutte qu'il terminait. Il ne lui ôta rien qui fût essentiel à sa sûreté: elle perdit des moyens de domination qui n'étaient point pour elle des moyens de prospérité et de bonheur, et qu'elle ne pouvait conserver avec les avantages d'une paix durable (1).

(1) Dans son célèbre Mémoire du 25 novembre 1792, M. de Talleyrand, retraçant la politique extérieure qu'il convenait de suivre sous la république, disait :

« Il ne s'agit plus aujourd'hui, comme nous le conseillaient il y a quelques années des hommes célèbres dans la carrière politique, il ne s'agit plus d'adopter un *système*

Pour bien juger le caractère de la paix de 1814, il faut considérer l'impression qu'elle fit sur les peuples alliés. L'empereur Alexandre à Saint-Pétersbourg, le roi de Prusse à Berlin, furent non-seulement reçus avec froideur, mais reçus avec mécontentement et par des murmures, parce que le traité du 30 mai ne remplissait pas les espérances de leurs sujets. La France avait levé partout d'immenses contributions de guerre, on s'était attendu à ce qu'il en serait levé sur elle; elle n'en eut aucune à payer; elle resta en possession de tous les objets d'art qu'elle avait conquis; tous ses monumens furent respectés, et il est vrai de dire qu'elle fut traitée avec une modération dont aucune époque de l'histoire n'offre d'exemples dans des circonstances semblables (1).

Tous les intérêts directs de la France avaient été réglés, tandis que ceux des autres états étaient restés subordonnés aux décisions

qui puisse rendre à la France le rang que son énorme consistance lui assigne dans l'ordre politique et la primatie qui lui est due, sous tous les rapports, parmi les puissances du continent, etc.

« On sait bien maintenant à quoi se réduisent toutes les grandes idées *de rang, de primatie, de prépondérance*. On sait ce qu'il faut penser de tout cet échafaudage politique sous lequel la turbulence et la nullité des cabinets de l'Europe se sont débattues si longtemps et avec tant d'appareil aux dépens des intérêts des peuples. On a appris enfin que la véritable *primatie*, la seule utile et raisonnable, la seule qui convienne à des hommes libres et éclairés, est d'être maître chez soi et de n'avoir jamais la ridicule prétention de l'être chez les autres. On a appris, et un peu tard sans doute, que pour les états comme pour les individus, la richesse réelle consiste non à acquérir ou envahir les domaines d'autrui, mais bien à faire valoir les siens. On a appris que tous les agrandissemens de territoire, toutes ces usurpations de la force et de l'adresse auxquelles de longs et illustres préjugés avaient attaché l'idée *de rang, de primatie, de consistance publique, de supériorité* dans l'ordre des puissances, ne sont que des jeux cruels de la déraison politique, que de faux calculs de pouvoir, dont l'effet réel est d'augmenter les frais et l'embarras de l'administration, et de diminuer le bonheur et la sûreté des gouvernés pour l'intérêt passager ou la vanité de ceux qui gouvernent.

« Le règne de l'illusion est donc fini pour la France. On ne séduira plus son âge mûr par toutes ces grandes considérations politiques qui avaient, pendant si longtemps et d'une manière si déplorable, égaré et prolongé son enfance. Des circonstances que nulle sagacité humaine ne pouvait prévoir ont amené pour elle un ordre de choses sans exemple dans l'histoire des peuples.

« Par son courage, sa persévérance et ses lumières, elle s'est ouvert une carrière nouvelle, et après avoir vu le but où elle doit tendre, elle saura s'y placer. »

(1) On sait que les événemens de 1815 furent suivis d'un second traité de Paris (novembre), qui changea beaucoup la situation que dépeint Talleyrand. Voici ce que M. Henri Martin dit du rôle de M. de Talleyrand à l'occasion du pillage du Louvre par les alliés, sous la seconde restauration :

« Les grandes puissances étant les moins intéressées dans la question, on eût probablement, en négociant, obtenu de conserver tout au moins une partie de ces trésors d'art. Mais Talleyrand, qui sentait bien qu'il ne resterait pas longtemps ministre des affaires étrangères, affecta une raideur fort éloignée de ses habitudes, et ne voulut point encourir l'impopularité d'une transaction à ce sujet. Le roi était dans le même sentiment. On ne traita pas, et les alliés, agissant d'autorité, mirent le Louvre au pillage. »

d'un futur congrès. La France était appelée à ce congrès, mais lorsque ses plénipotentiaires y arrivèrent, ils trouvèrent que des passions que le traité du 30 mai devait avoir éteintes, que des préventions qu'il devait avoir dissipées, s'étaient ranimées depuis sa conclusion, et peut-être même par une suite des regrets qu'il avait laissés aux puissances.

Aussi continuaient-elles à se qualifier d'alliées, comme si la guerre eût encore duré. Arrivées les premières à Vienne, elles y avaient pris, par écrit, dans des protocoles dont la légation française soupçonna l'existence dès les premiers temps, mais qu'elle ne put connaître que plus de quatre mois après, l'engagement de n'admettre l'intervention de la France que pour la forme.

Deux de ces protocoles, qui sont sous les yeux de votre majesté et qui sont datés du 22 septembre 1814 (1), portaient en substance :

« Que les puissances alliées prendraient l'initiative sur tous les objets qui seraient à discuter (sous le nom de puissances alliées étaient seulement désignées : l'Autriche, la Russie, l'Angleterre et la Prusse, parce que ces quatre puissances étaient plus étroitement unies entre elles qu'avec aucune autre, tant par leurs traités que par leurs vues) ;

« Qu'elles devraient seules convenir entre elles de la distribution des provinces disponibles, mais que la France et l'Espagne seraient admises à énoncer leurs avis et proposer leurs objections, qui seraient alors discutées avec elles ;

« Que les plénipotentiaires des quatre puissances n'entreraient en conférence avec ceux des deux autres, sur ce qui était relatif à la distribution territoriale du duché de Varsovie, à celle de l'Allemagne et à celle de l'Italie, qu'à mesure qu'ils auraient terminé entièrement et jusqu'à un parfait accord entre eux chacun de ces trois points. »

On voulait donc que la France jouât au congrès un rôle purement passif; elle devait être simple spectatrice de ce que l'on y voulait faire, plutôt qu'elle ne devait y prendre part. Elle était toujours l'objet d'une défiance que nourrissait le souvenir de ses envahissemens successifs, et d'une animosité qu'excitait le sentiment des maux que, si récemment encore, elle avait répandus sur l'Europe. On n'avait point cessé de la craindre, on était encore effrayé de sa force, et l'on croyait ne pouvoir trouver de sécurité qu'en coordonnant l'Europe dans un système uniquement dirigé contre elle. La coalition enfin subsistait toujours.

Votre Majesté me permettra de me rappeler avec quelque plaisir

(1) Voir d'Angeberg, p. 249.

que, dans toutes les occasions, j'ai soutenu, j'ai essayé de persuader même aux principaux officiers de ses armées, qu'il était de l'intérêt de la France, qu'il était aujourd'hui de leur gloire, de renoncer volontairement à l'idée de recouvrer la Belgique et la rive gauche du Rhin. Je pensais que, sans cet abandon patriotique, il ne pouvait exister de paix entre la France et l'Europe. Et en effet, quoique la France n'eût plus ces provinces, la grandeur de la puissance française tenait l'Europe dans un état de crainte qui la forçait de conserver une attitude véritablement hostile (1). Votre puissance est telle, qu'aujourd'hui que l'Europe est dans le *maximum* de sa force, et la France dans le *minimum* de la siennne, l'Europe doute encore du succès de la lutte qu'elle entreprend (2). Mon opinion à cet égard n'était que l'expression des sentimens de Votre Majesté; mais la plupart de ses principaux serviteurs, mais des écrivains d'ailleurs estimables, mais l'armée, mais la plus grande partie de la nation, ne partageaient point cette modération, sans laquelle toute paix durable ou même toute apparence de paix était impossible, et cette disposition ambitieuse que l'on avait quelque raison de regarder comme celle de la France, augmentait et justifiait la crainte que sa force inspirait (3).

C'est pour cela que les papiers publics étaient remplis ou d'insinuations ou d'accusations ouvertes contre la France et ses plénipotentiaires. Ils restaient isolés, presque personne n'osait les voir; le petit nombre même de ministres qui ne partageaient pas ces préventions, les évitaient pour ne point se compromettre auprès des autres. Pour tout ce que l'on voulait faire, on se cachait avec soin de nous. On tenait des conférences à notre insu, et lorsqu'au commencement du congrès un comité fut formé pour l'organisation fédérale de l'Allemagne, chacun des ministres qui y

(1) Voir d'Angeberg, les mémorandums de M. de Gagern, de M. de Humboldt, de M. Capo d'Istria, des princes de Hardenberg et de Metternich, qui furent présentés en août 1815. M. de Gagern tend à démontrer dans son Mémoire, qui est d'une extrême violence, que, même après avoir cédé l'Alsace, la France serait encore « l'état le plus puissant, l'état prépondérant sous tous les rapports. »

(2) « Songez bien à ceci : c'est que cette même Europe qui a été amenée à faire la déclaration que je vous ai envoyée est en pleine jalousie de la France... Quand les nouvelles sont mauvaises, ce sentiment se montre. »

(Talleyrand à Jaucourt, 10 mars 1815.)

(3) « On est encore d'humeur assez guerroyante, mais le roi de Saxe n'inspire d'intérêt qu'à la seule famille des Bourbons, et dans la France entière on ne lèverait pas un soldat pour sa cause. La ligne du Rhin en Belgique, la seule place de Luxembourg, ferait bondir des recrues; mais, croyez-moi, on n'est nullement touché d'une politique désintéressée qui armerait pour l'intégrité de la Saxe et la balance de l'Europe telle qu'elle était en 1792. »

(Jaucourt à Talleyrand, 9 mai 1814.)

entrèrent dut s'engager par une promesse d'honneur à ne nous rien communiquer de ce qui s'y passerait.

Quoique le gouvernement de Votre Majesté n'eût aucune des vues qu'on lui supposait, quoiqu'il n'eût rien à demander pour lui-même, et qu'il ne voulût rien demander, tout ce qui devait être réglé par le congrès était pour lui d'une haute importance. Mais si son intérêt sur la manière de le régler différait de l'intérêt actuel et momentané de quelques-unes des puissances, il était heureusement conforme à l'intérêt du plus grand nombre et même aux intérêts durables et permanens de toutes.

Buonaparte avait détruit tant de gouvernemens, réuni à son empire tant de territoires et tant de populations diverses, que, lorsque la France cessa d'être l'ennemie de l'Europe, et rentra dans les limites hors desquelles elle ne pouvait conserver avec les autres états des rapports de paix et d'amitié, il se trouva sur presque tous les points de l'Europe de vastes contrées sans gouvernement. Les états qu'il avait dépouillés sans les détruire entièrement ne pouvaient recouvrer toutes les provinces qu'ils avaient perdues, parce qu'elles avaient en partie passé sous la domination de princes qui, depuis, étaient entrés dans leur alliance. Il fallait donc, pour que les pays devenus vacans (1) par la renonciation de la France eussent un gouvernement, et pour indemniser les états qui avaient été dépouillés par elle, que ces pays leur fussent partagés. Quelque répugnance que l'on dût avoir pour ces distributions d'hommes et de pays, qui dégradent l'humanité, elles avaient été rendues indispensables par les usurpations violentes d'un gouvernement qui, n'ayant employé sa force qu'à détruire, avait amené cette nécessité de reconstruire avec les débris qu'il avait laissés (2).

(1) D'après les instructions données aux plénipotentiaires français au congrès de Vienne, les pays vacans se divisaient en deux classes : 1° en pays attribués, par le traité du 30 mai : *au roi de Sardaigne*, la Savoie, le comté de Nice, une partie de l'état de Gênes; *à l'Autriche*, l'Illyrie et l'Italie du Pô au Tessin ; *à la Hollande*, la Belgique et la frontière de la Meuse; *à la Prusse*, les pays compris entre la Meuse, la France et le Rhin; 2° en pays dont ledit traité n'avait pas fait d'attribution : le reste de l'état de Gênes, une partie de l'Italie, Lucques, Piombino, les îles Ioniennes, l'ancien grand-duché de Berg, l'Ost-Frise, la Westphalie prussienne, Erfurt et Danzig, ainsi que l'île d'Elbe, dont Napoléon Ier n'était que le souverain viager.

(Voir d'Angeberg, p. 215 et suiv.)

(2) « Napoléon eut le soir (du 4 avril 1814) un long entretien avec Caulaincourt, qui en emporta une impression ineffaçable... Il s'efforçait de persuader à cet unique auditeur chargé de porter sa parole au monde, et il s'efforçait peut-être de se persuader à lui-même, qu'il n'avait agi que pour la France; il répéta ce mot, qui lui avait déjà échappé une première fois, et le répéta avec une angoisse vraie et profonde : « Ah! laisser la France si petite, après l'avoir reçue si grande! »

(Henri Martin, *Hist. de France*, t. IV, p. 93.)

La Saxe était sous la conquête, le royaume de Naples était au pouvoir d'un usurpateur; il fallait décider du sort de ces états.

Le traité de Paris portait que ces dispositions seraient faites de manière à établir en Europe un équilibre réel et durable (1). Aucune puissance ne niait qu'il fallût se conformer à ce principe; mais les vues particulières de quelques-unes les abusaient sur les moyens de remplir l'objet.

D'un autre côté, c'eût été vainement que cet équilibre eût été établi, si l'on n'eût en même temps posé, comme une des bases de la tranquillité future de l'Europe, des principes qui seuls peuvent assurer la tranquillité intérieure des états, en même temps qu'ils empêchent que, dans leurs rapports entre eux, ils ne se trouvent uniquement sous l'empire de la force.

Votre Majesté, en rentrant en France, avait voulu que les maximes d'une politique toute morale reparussent avec elle, et devinssent la règle de son gouvernement. Elle sentit qu'il était nécessaire aussi qu'elles parvinssent dans les cabinets, qu'elles se montrassent dans les rapports entre les différens états, et elle nous avait ordonné d'employer toute l'influence qu'elle devait avoir et de consacrer tous nos efforts à leur faire rendre hommage par l'Europe assemblée. C'était une restauration générale qu'elle voulait entreprendre de faire (2).

(1) Voici une définition de l'équilibre européen telle qu'elle est donnée dans une des instructions relatives au congrès de Vienne :

« C'est une combinaison des droits, des intérêts et des puissances entre elles, par lesquelles l'Europe cherche à obtenir : 1° qu'aucune puissance seule, ni aucune réunion de puissances ne puisse parvenir à dominer l'Europe; 2° que l'état de possession et les droits reconnus d'une puissance ne puissent être atteints au gré d'une autre puissance ou d'une réunion de puissances; 3° que, pour maintenir l'ordre de choses établi, on ne soit pas dans la nécessité d'un état de guerre imminente ou réelle, mais que la combinaison dont il s'agit assure le repos et la paix de l'Europe en diminuant les chances de succès pour celui qui voudrait la troubler. »

(2) Voir d'Angeberg, p. 540. Lettre de Talleyrand à Metternich.

« Le rôle des ministres de la France au congrès de Vienne était au fond le plus simple et le plus beau de tous. Tout ce qui regardait la France se trouvant réglé par le traité de Paris, ils n'avaient rien à demander pour eux-mêmes et pouvaient se borner à surveiller la conduite des autres, à défendre les faibles contre les forts, à contenir chaque puissance dans ses justes bornes, et à travailler de bonne foi au rétablissement de l'équilibre politique. Aussi doit-on leur rendre la justice qu'ils se sont généralement conduits d'après ces principes, qu'ils n'ont fait aucune proposition, articulé aucun projet tendant directement ou indirectement au moindre changement dans les stipulations du traité de Paris, à la moindre extension de leurs frontières ou à une prétention quelconque incompatible avec les droits de leurs voisins ou avec la tranquillité générale. En dépit de tous les mensonges qui courent encore le monde aujourd'hui, de tous les plans, de toutes les démarches, de toutes les intrigues que la haine invétérée contre la France a faussement et souvent ridiculement prêtés à ses ministres

Cette entreprise présentait de nombreux obstacles. La révolution n'avait point borné ses effets au seul territoire de la France. Elle s'était répandue au dehors par la force des armes, par des encouragemens donnés à toutes les passions et par un appel général à la licence. La Hollande et plusieurs parties de l'Italie avaient vu, à diverses reprises, des gouvernemens révolutionnaires remplacer des gouvernemens légitimes. Depuis que Buonaparte était maître de la France, non-seulement le fait de la conquête suffisait pour ôter la souveraineté, mais on s'était accoutumé à voir de simples décrets détrôner des souverains, anéantir des gouvernemens, faire disparaître des nations entières.

Quoiqu'un tel ordre de choses, s'il eût subsisté, dût nécessairement amener la ruine de toute société civilisée, l'habitude et la crainte le feraient encore supporter, et comme il était favorable aux intérêts momentanés de quelques puissances, plusieurs ne craignirent point assez le reproche de prendre Buonaparte pour modèle.

Nous montrâmes tous les dangers de cette fausse manière de voir. Nous établîmes que l'existence de tous les gouvernemens était compromise au plus haut degré dans un système qui faisait dépendre leur conservation ou d'une faction ou du sort de la guerre. Nous fîmes voir enfin que c'était surtout pour l'intérêt des peuples qu'il fallait consacrer la légitimité des gouvernemens, parce que les gouvernemens légitimes peuvent seuls être stables, et que les gouvernemens illégitimes, n'ayant d'autre appui que la force, tombent d'eux-mêmes dès que cet appui vient à manquer et livrent ainsi les nations à une suite de révolutions dont il est impossible de prévoir le terme.

Ces principes, trop sévères pour la politique de quelques cours, opposés au système que suivent les Anglais dans l'Inde, gênans peut-être pour la Russie, ou que du moins elle avait elle-même méconnus dans plusieurs actes solennels et peu anciens (1), eurent pen-

l'histoire véridique ne pourra pas leur refuser ce témoignage honorable; et moi, qui ai vu de tout près et qui, mieux que tout autre, pourrais écrire un jour cette partie de l'histoire, je suis le premier à le leur rendre. »

(*Mémoires de Metternich*, t. II, p. 480.)

(1) Dans sa lettre à Metternich, M. de Talleyrand rappelait que le partage de la Pologne avait été le « prélude, en partie la cause peut-être, jusqu'à un certain point l'excuse, des bouleversemens auxquels l'Europe a été en proie. »

On n'a pas assez remarqué que M. de Talleyrand était parvenu à faire réprouver le principe du partage de la Pologne par les puissances mêmes qui l'avaient consommé.

« C'était certes une grande leçon morale que de voir les puissances qui avaient détruit la Pologne s'unir ainsi à celles qui l'avaient laissé détruire pour flétrir cette grande iniquité. »

(Viel-Castel, *Histoire de la restauration*, t. II, p. 222.)

dant longtemps peine à se faire entendre; avant que nous fussions parvenus à en faire sentir l'importance, les puissances alliées avaient déjà pris des engagemens qui y étaient entièrement opposés.

La Prusse avait demandé la Saxe tout entière, la Russie l'avait demandée pour la Prusse; l'Angleterre avait, par des notes officielles, non-seulement consenti sans réserve à ce qu'elle lui fût donnée, mais elle avait encore essayé de démontrer qu'il était juste, qu'il était utile de le faire. L'Autriche y avait aussi officiellement donné son adhésion, sauf quelques rectifications de frontières. La Saxe était ainsi complètement sacrifiée par des arrangemens particuliers faits entre l'Autriche, la Russie, l'Angleterre et la Prusse, auxquels la France était restée étrangère.

Cependant le langage de l'ambassade de France, sa marche raisonnée, sérieuse, uniforme, dégagée de toutes vues ambitieuses, commençait à faire impression. Elle voyait renaître la confiance autour d'elle (1); on sentait que ce qu'elle disait n'était pas plus dans l'intérêt de la France que dans celui de l'Europe et de chaque état en particulier. On ouvrait les yeux sur les dangers qu'elle avait signalés. L'Autriche, la première, voulut revenir sur ce qui était pour ainsi dire définitivement arrêté relativement à la Saxe et déclara, dans une note remise au prince de Hardenberg le 10 décembre 1814, qu'elle ne souffrirait pas que ce royaume fût détruit.

Ce fut là le premier avantage que nous obtînmes en suivant la ligne que Votre Majesté nous avait tracée (2).

Je me reproche de m'être souvent plaint, dans les lettres que j'ai eu l'honneur de lui écrire, des difficultés que nous éprouvions, de la lenteur avec laquelle marchaient les affaires. Cette lenteur, je la bénis aujourd'hui, car si les affaires eussent été conduites avec plus de rapidité, avant le mois de mars, le congrès eût été fini, les souverains dans leurs capitales, les armées rentrées chez elles, et alors que de difficultés à surmonter (3)!

(1) « Seul entre tous les souverains, le roi s'est présenté au congrès comme le défenseur des principes. Sa politique, en se dégageant de toutes vues personnelles, a donné à la cause que nous défendons un caractère très noble et que tout le monde commence à apprécier, ce qui, joint à la franchise que nous avons mise dans toutes les communications et qui ne permet plus à personne de douter de la générosité et du désintéressement de la France, éloigne chaque jour et de plus en plus les soupçons d'ambition et de mauvaise foi que l'on avait conservés contre elle. Aussi sommes-nous autant recherchés aujourd'hui que nous étions évités d'abord. »

(Lettre de Talleyrand au marquis de Bonnay, 18 novembre 1814.)

(2) Voir d'Angeberg, Instructions pour le prince de Talleyrand au congrès de Vienne (septembre 1814).

(3) Ces paroles de Talleyrand font penser au mot de Mme de Staël sur les cent-jours : « Si Napoléon triomphe, c'en est fait de la liberté; s'il succombe devant l'Europe, c'en est fait de l'indépendance nationale. »

M. de Metternich m'ayant communiqué officiellement sa note du 10 décembre, je pus faire entendre l'opinion de la France, et j'adressai à lui et à lord Castlereagh une profession de foi politique complète. Je déclarai que Votre Majesté ne demandait rien pour la France, qu'elle ne demandait pour qui que ce fût que la simple justice, que ce qu'elle désirait par-dessus toute chose, c'était que les révolutions finissent, que les doctrines qu'elles avaient produites n'entrassent plus dans les relations politiques des états, afin que chaque gouvernement pût ou les prévenir ou les terminer complètement s'il en était menacé ou atteint.

Ces déclarations achevèrent de dissiper la défiance dont nous avions d'abord été l'objet; elle fit bientôt place au sentiment contraire. Rien ne se fit plus sans notre concours; non-seulement nous fûmes consultés, mais on rechercha notre suffrage. L'opinion publique changea tout à fait à notre égard, et une affluence de personnes qui s'étaient montrées si craintives remplaça l'isolement où nous avions d'abord été laissés.

Il était plus difficile pour l'Angleterre qu'il ne l'avait été pour l'Autriche de revenir sur la promesse faite à la Prusse de lui abandonner la totalité du royaume de Saxe. Ses notes étaient plus positives. Elle n'avait point, comme l'Autriche, subordonné cet abandon à la difficulté de trouver d'autres moyens d'indemniser complètement la Prusse, par des possessions à sa convenance, des pertes qu'elle avait faites depuis 1806. D'ailleurs la position des ministres anglais les oblige, sous peine de perdre ce que l'on nomme en Angleterre le *character*, à ne point s'écarter de la route dans laquelle ils sont une fois entrés, et dans le choix qu'ils font de cette route, leur politique doit toujours être de se conformer à l'opinion probable du parlement. Cependant la légation anglaise fut amenée aussi à revenir sur ce qu'elle avait promis, à changer de système, à vouloir que le royaume de Saxe ne fût pas détruit, à se rapprocher de la France, et même à s'unir avec elle et l'Autriche par un traité d'alliance. Ce traité, remarquable surtout comme premier rapprochement entre des puissances que des intérêts communs devaient tôt ou tard appeler à se soutenir, fut signé le 3 janvier (1). La Bavière, le Hanovre et les Pays-Bas y accédèrent, et

(1) « M. de Talleyrand avait fait à Vienne une grande chose. Par le traité d'alliance qu'il avait conclu, le 3 janvier 1815, entre la France, l'Angleterre et l'Autriche, il avait mis fin à la coalition formée contre nous en 1813 et coupé l'Europe en deux au profit de la France; mais l'événement du 20 mars avait détruit son œuvre; la coalition européenne s'était reformée contre Napoléon et contre la France, qui se faisait ou se laissait faire l'instrument de Napoléon. »

(*Mémoires de Guizot*, t. I, p. 10.)

Malheureusement, tandis que M. de Talleyrand, par l'habileté de ses négociations à Vienne, obtenait ces résultats, les maladresses du gouvernement de la restauration

ce fut seulement alors que la coalition, qui malgré la paix avait toujours subsisté, se trouva réellement dissoute.

De ce moment, le plus grand nombre des puissances adoptèrent nos principes; les autres montrèrent qu'elles ne les combattraient pas longtemps : il ne restait donc plus guère qu'à en faire l'application.

La Prusse, privée de l'appui de l'Autriche et de l'Angleterre, se vit alors, quoique soutenue encore par la Russie, dans la nécessité de borner ses prétentions à recevoir une portion de la Saxe; et ce fut ainsi que ce royaume, dont le sort paraissait irrévocablement décidé et dont la destruction était prononcée, fut sauvé de sa ruine.

Buonaparte, après avoir occupé le royaume de Naples par la force des armes, l'avait donné, au mépris de l'indépendance des nations, comme une chose qui lui aurait appartenu en propre, et ainsi qu'il eût pu faire d'un simple domaine, à l'un de ses généraux, pour récompenser les services qu'il avait reçus de lui. Ce n'eût pas été une moindre violation de la légitimité de laisser sur un pareil droit, la possession de ce royaume. Sa chute fut préparée, et elle n'était plus douteuse, lorsqu'il la consomma lui-même par son agression. Sept semaines se sont à peine écoulées depuis cette agression, et déjà l'usurpateur ne règne plus : déjà Ferdinand IV est remonté sur son trône. Dans cette importante question, le ministère anglais eut le courage de se joindre entièrement au système de la France, malgré les clameurs indiscrètes et déplacées du parti de l'opposition, et les intrigues inconsidérées que des voyageurs anglais faisaient sur tous les points de l'Italie.

La France avait aussi à s'applaudir de la manière dont avaient été réglés la plupart des autres arrangemens du congrès.

Le roi de Sardaigne n'ayant dans la branche actuellement régnante de sa maison aucun héritier mâle, il pouvait être à craindre que l'Autriche ne tentât de faire passer sa succession à l'un des archiducs qui avait épousé l'une de ses filles, ce qui eût mis entre les mains de l'Autriche ou de princes de sa famille toute la Haute-Italie. Le droit de succéder de la branche de Carignan aux états du roi de Sardaigne fut reconnu. Ces états, accrus du pays de Gênes et devenus l'héritage d'une famille que tout attache à la France,

à l'intérieur précipitaient la crise qui devait détruire son œuvre. Aussi M. de Jaucourt lui écrivait le 24 novembre 1814 :

« Si tout ce que vous ne faites pas allait aussi bien que ce que vous faites, ce serait merveille... Pour moi, que le zèle de la maison du Seigneur dévore, je désire que vous pensiez beaucoup à notre état ministériel, financier et constitutionnel, à établir à tout prix un ministère. Portez votre pensée pénétrante et judicieuse sur l'avenir... Sans vous, nos affaires iraient mal. »

formeront ainsi pour la puissance autrichienne en Italie un contrepoids nécessaire au maintien de l'équilibre dans cette contrée.

S'il n'avait pas été possible d'empêcher que la Russie n'eût rien du duché de Varsovie, la moitié de ce duché retourna du moins à ses anciens possesseurs (1).

La Prusse n'eut ni Luxembourg ni Mayence; elle ne fut sur aucun point limitrophe de la France; partout elle en fut séparée par le royaume des Pays-Bas, dont la politique naturelle, depuis que son territoire s'est accru, assure à la France qu'elle n'a rien à craindre.

Le bienfait d'une neutralité perpétuelle fut assuré à la Suisse, ce qui était pour la France, dont la frontière de ce côté est ouverte et sans défense, un avantage presque aussi grand que pour la Suisse elle-même. Mais cette neutralité n'empêche pas aujourd'hui la Suisse de s'unir aux efforts de l'Europe contre Buonaparte. Celle qu'elle a désirée, celle qui lui est assurée pour toujours, elle en jouira dans toutes les guerres qui auront lieu entre les différens états. Mais elle a elle-même senti qu'elle ne devait pas en réclamer l'avantage dans une guerre qui n'est point faite contre une nation, dans une guerre que l'Europe se trouve forcée d'entreprendre pour son salut, qui intéresse la Suisse elle-même comme tous les autres pays, et elle a voulu prendre part à la cause de l'Europe de la manière dont sa position, son organisation et ses ressources lui permettaient de le faire (2).

La France s'était engagée, par le traité de Paris, à abolir, à l'expiration d'un délai fixé, le commerce des noirs, ce qui aurait pu être considéré comme un sacrifice et une concession qu'elle aurait faite, si les autres puissances maritimes, ne partageant point les sentimens d'humanité qui avaient dicté cette mesure, ne l'avaient pas aussi adoptée.

L'Espagne et le Portugal, les seules de ces puissances qui fissent encore la traite, s'engagèrent, comme la France, à l'abolir. A la vérité, elles se réservèrent un plus long délai; mais ce délai se trouve proportionnellement moindre, si l'on considère les besoins

(1) « Une des idées favorites de M. de Talleyrand, et qui a toujours paru saine et raisonnable, c'est que la politique française devait tendre à tirer la Pologne d'un joug étranger et à en faire une barrière à la Russie, comme un contrepoids à l'Autriche. Il y poussait toujours, de tout le pouvoir de ses conseils. Je l'ai souvent entendu dire que toute la question du repos de l'Europe était en Pologne... »

(*Mémoires de Mme de Rémusat*, t. III, p. 53).

(2) Ici se trahit la casuistique de l'ancien évêque d'Autun. Une neutralité violée cesse d'être réelle; il faut reconnaître qu'après avoir tiré au congrès de Vienne, de ce qu'il appelait les principes, tout ce qui pouvait être profitable à la France et agréable au roi Louis XVIII, M. de Talleyrand était tout disposé à en faire bon marché, quand l'intérêt de la cause qu'il soutenait semblait le réclamer.

de leurs colonies, et si l'on pense combien, dans ces pays un peu arriérés, l'opinion sur cette matière a besoin d'être préparée.

La navigation du Rhin et de l'Escaut fut soumise à des règles fixes, les mêmes pour toutes les nations. Ces règles empêchent les états riverains de mettre à la navigation des entraves particulières, et de l'assujettir à d'autres droits que ceux qui sont établis pour leurs propres sujets. Ces dispositions rendent à la France, par les facilités qu'elles lui donnent pour son commerce, une grande partie des avantages qu'elle retirait de la Belgique et de la rive gauche du Rhin (1).

Tous les points principaux avaient été réglés à la satisfaction de la France, autant et plus peut-être qu'il n'était permis de l'espérer. Dans les détails aussi, on avait eu égard à ses convenances particulières, aussi bien qu'à celles des autres pays.

Depuis que, revenues de leurs préventions, les puissances avaient senti que, pour établir un ordre de choses solide, il fallait que chaque état y trouvât tous les avantages auxquels il a droit de prétendre, on avait travaillé de bonne foi à procurer à chacun ce qui ne peut pas nuire à un autre. Cette entreprise était immense. Il s'agissait de refaire ce que vingt années de désordres avaient détruit, de concilier des intérêts contradictoires par des arrangemens équitables, de compenser des inconvéniens par des avantages majeurs, de subordonner même l'idée d'une perfection absolue dans des institutions politiques et dans la distribution des forces à l'établissement d'une paix durable (2).

(1) On ne peut s'empêcher de reconnaître la justesse des vues exprimées par M. de Talleyrand sur la liberté des transports; en bien des circonstances, on sent qu'il prévoit le développement extraordinaire que les communications plus faciles devaient donner à toutes les industries. Il faut se rappeler, d'ailleurs, que son premier comme son dernier acte diplomatique a été de chercher à nouer des rapports de commerce avec l'Angleterre.

(2) On lit dans *le Moniteur universel* du 27 juillet 1815, sur les résultats du congrès de Vienne :

« De combien de maux eût préservé l'Europe, et nous aurait préservés nous-mêmes, une confédération sincère et solide, pareille à celle que nous voyons aujourd'hui! Mais ce n'est point aux auteurs du mal d'accuser ceux qui en ont été les victimes... Ainsi s'écroula cet antique édifice de ce que Voltaire a si bien appelé la *république européenne*, devant une puissance nouvelle qui, tantôt dans l'intérêt de ses maximes toutes neuves, tantôt dans l'intérêt d'un seul homme et d'une dynastie usurpatrice, voulait que tout changeât autour d'elle, que tout se modifiât devant elle, que tout participât à sa nouveauté si effrayante. Il était donc aujourd'hui question de le reconstruire : tel fut l'ouvrage du congrès. Adoptons l'idée lumineuse et juste de l'auteur du *Siècle de Louis XIV*, et sans partager les idées honorables du grand Sully et du bon abbé de Saint-Pierre, considérons un moment l'Europe dans son ensemble et dans le système général de ses rapports fondamentaux, comme une société, comme une famille, comme une république de princes et de peuples. De ce point de vue nous apercevons, au milieu du conflit plus apparent que réel de tant d'intérêts qui semblent se croiser et se com-

On était parvenu à vaincre les principaux obstacles, les questions les plus épineuses étaient résolues, on travaillait à n'en laisser aucune indécise. L'Allemagne allait recevoir une constitution fédérale, qu'elle attendait des délibérations du congrès, ce qui aurait arrêté la tendance que l'on y observe dans les opinions, à se former en ligue du Midi et en ligue du Nord. Les puissances allaient opposer en Italie, par des arrangemens justes et sages, une barrière efficace au retour de ces révolutions fréquentes dont les peuples de ce pays sont tourmentés depuis des siècles. On s'occupait des mesures bienfaisantes par lesquelles les intérêts réciproques des différens pays eussent été assurés, leurs points de contact et leurs rapports d'industrie et de commerce multipliés, toutes les communications utiles perfectionnées et facilitées d'après les principes d'une politique libérale.

Nous nous flattions enfin que le congrès couronnerait ses travaux en substituant à ces alliances passagères, fruits des besoins et des calculs momentanés, un système permanent de garantie commune et d'équilibre général, dont nous avions fait apprécier les avantages par toutes les puissances. Lord Castlereagh avait, dans cette idée, fait rédiger un très bon article. L'empire ottoman entrait dans la grande préservation, et peut-être l'information que l'Angleterre et nous lui en avons donnée a-t-elle contribué à le déterminer à repousser toutes les insinuations que Buonaparte avait essayé de lui faire. Ainsi, l'ordre établi en Europe eût été placé sous la protection constante de toutes les parties intéressées, qui, par des démarches sagement concertées, ou par des efforts sincèrement réunis, eussent étouffé, dès sa naissance, toute tentative faite pour le compromettre.

Alors les révolutions se seraient trouvées arrêtées, les gouvernemens auraient pu consacrer leurs soins à l'administration intérieure, à des améliorations réelles, conformes aux besoins et aux vœux des peuples, et à l'exécution de tant de plans salutaires que les dangers et les convulsions des temps passés les avaient malheureusement forcés de suspendre.

C'était le rétablissement du gouvernement de Votre Majesté, dont les intérêts, les principes et les vœux se dirigeaient tous vers la conservation de la paix, qui avait mis l'Europe en état de donner une base solide à sa tranquillité et à son bonheur à venir. Le maintien de Votre Majesté sur son trône était nécessaire à l'achèvement de ce grand ouvrage. La terrible catastrophe qui l'a, pour quelque temps, séparée de ses peuples, est venue l'interrompre. Il a fallu

battre, quelque principe fixe et incontestable, propre à résoudre plus d'un problème politique. »

négliger les soins que l'on voulait donner à la prospérité des nations pour s'occuper des moyens de sauver leur existence menacée. On a dû ajourner à d'autres temps plusieurs des choses que l'on avait projetées, et en régler d'autres avec moins de maturité et de réflexion que l'on ne l'eût fait si on avait pu s'y livrer tout entier.

Le congrès étant ainsi obligé de laisser incomplets les travaux qu'il avait entrepris, quelques personnes parlèrent d'ajourner au temps où ces travaux pourraient être achevés la signature de l'acte qui devait les sanctionner.

Plusieurs cabinets agirent dans ce sens, peut-être avec le désir secret de tirer parti des événemens qui se préparent. J'aurais regardé cet ajournement comme un malheur très grand pour Votre Majesté, moins encore par l'incertitude qu'il aurait laissée sur les intentions des puissances, que par l'effet que doit avoir sur l'opinion en France un acte qui intéresse à un si haut point l'Europe entière et dans lequel Votre Majesté paraît, malgré les circonstances actuelles, comme l'une des parties principales. J'ai donc dû faire tout ce qui pouvait dépendre de moi pour qu'il fût signé, et je m'estime heureux que l'on s'y soit enfin décidé.

La considération que devait avoir le gouvernement de Votre Majesté dans les cours étrangères ne pouvait être complète qu'en faisant obtenir à ses sujets celle qui naturellement appartient aux membres d'une grande nation et que la crainte que les Français avaient inspirée leur avait fait perdre (1). Depuis le mois de décembre 1814, il n'est pas venu à Vienne un seul Français, quelque affaire qui l'y ait amené, qui n'y ait été traité avec des égards particuliers, et je puis dire à Votre Majesté que le 7 mars 1815, jour où l'on a appris l'arrivée de Buonaparte en France, la qualité de Français était devenue dans cette ville un titre à la bienveillance. Je sais tout le prix que Votre Majesté mettait à cette grande réconciliation, et je suis heureux de pouvoir lui dire que ses vœux à cet égard avaient été complétement remplis.

Je prie Votre Majesté de me permettre de lui faire connaître toute la part qu'ont eue au succès des négociations M. le duc de Dalberg, M. le comte de La Tour du Pin et M. le comte de Noailles, qu'elle m'avait adjoints en qualité de ses ambassadeurs, et M. de La Besnardière, conseiller d'état, qui m'avait accompagné à Vienne. Ils n'ont pas seulement été utiles par leurs travaux dans les différentes commissions auxquelles ils ont été attachés, mais ils l'ont

(1) « La société d'amateurs qui doit jouer devant les souverains, sur un théâtre particulier, ne prépare que des pièces de Racine et de Molière. Cette prérogative de la langue française est naturellement un scandale aux yeux de quelques Allemands, qui voudraient qu'on traitât les affaires du congrès en allemand. »

(*Moniteur universel* du 30 juin 1814, correspondance de Vienne.)

M. de Metternich m'ayant communiqué officiellement sa note du 10 décembre, je pus faire entendre l'opinion de la France, et j'adressai à lui et à lord Castlereagh une profession de foi politique complète. Je déclarai que Votre Majesté ne demandait rien pour la France, qu'elle ne demandait pour qui que ce fût que la simple justice, que ce qu'elle désirait par-dessus toute chose, c'était que les révolutions finissent, que les doctrines qu'elles avaient produites n'entrassent plus dans les relations politiques des états, afin que chaque gouvernement pût ou les prévenir ou les terminer complètement s'il en était menacé ou atteint.

Ces déclarations achevèrent de dissiper la défiance dont nous avions d'abord été l'objet; elle fit bientôt place au sentiment contraire. Rien ne se fit plus sans notre concours; non-seulement nous fûmes consultés, mais on rechercha notre suffrage. L'opinion publique changea tout à fait à notre égard, et une affluence de personnes qui s'étaient montrées si craintives remplaça l'isolement où nous avions d'abord été laissés.

Il était plus difficile pour l'Angleterre qu'il ne l'avait été pour l'Autriche de revenir sur la promesse faite à la Prusse de lui abandonner la totalité du royaume de Saxe. Ses notes étaient plus positives. Elle n'avait point, comme l'Autriche, subordonné cet abandon à la difficulté de trouver d'autres moyens d'indemniser complètement la Prusse, par des possessions à sa convenance, des pertes qu'elle avait faites depuis 1806. D'ailleurs la position des ministres anglais les oblige, sous peine de perdre ce que l'on nomme en Angleterre le *character*, à ne point s'écarter de la route dans laquelle ils sont une fois entrés, et dans le choix qu'ils font de cette route, leur politique doit toujours être de se conformer à l'opinion probable du parlement. Cependant la légation anglaise fut amenée aussi à revenir sur ce qu'elle avait promis, à changer de système, à vouloir que le royaume de Saxe ne fût pas détruit, à se rapprocher de la France, et même à s'unir avec elle et l'Autriche par un traité d'alliance. Ce traité, remarquable surtout comme premier rapprochement entre des puissances que des intérêts communs devaient tôt ou tard appeler à se soutenir, fut signé le 3 janvier (1). La Bavière, le Hanovre et les Pays-Bas y accédèrent, et

(1) « M. de Talleyrand avait fait à Vienne une grande chose. Par le traité d'alliance qu'il avait conclu, le 3 janvier 1815, entre la France, l'Angleterre et l'Autriche, il avait mis fin à la coalition formée contre nous en 1813 et coupé l'Europe en deux au profit de la France; mais l'événement du 20 mars avait détruit son œuvre; la coalition européenne s'était reformée contre Napoléon et contre la France, qui se faisait ou se laissait faire l'instrument de Napoléon. »

(*Mémoires de Guizot*, t. I, p. 100.)

Malheureusement, tandis que M. de Talleyrand, par l'habileté de ses négociations à Vienne, obtenait ces résultats, les maladresses du gouvernement de la restauration

ce fut seulement alors que la coalition, qui malgré la paix avait toujours subsisté, se trouva réellement dissoute.

De ce moment, le plus grand nombre des puissances adoptèrent nos principes; les autres montrèrent qu'elles ne les combattraient pas longtemps : il ne restait donc plus guère qu'à en faire l'application.

La Prusse, privée de l'appui de l'Autriche et de l'Angleterre, se vit alors, quoique soutenue encore par la Russie, dans la nécessité de borner ses prétentions à recevoir une portion de la Saxe; et ce fut ainsi que ce royaume, dont le sort paraissait irrévocablement décidé et dont la destruction était prononcée, fut sauvé de sa ruine.

Buonaparte, après avoir occupé le royaume de Naples par la force des armes, l'avait donné, au mépris de l'indépendance des nations, comme une chose qui lui aurait appartenu en propre, et ainsi qu'il eût pu faire d'un simple domaine, à l'un de ses généraux, pour récompenser les services qu'il avait reçus de lui. Ce n'eût pas été une moindre violation de la légitimité de laisser sur un pareil droit, la possession de ce royaume. Sa chute fut préparée, et elle n'était plus douteuse, lorsqu'il la consomma lui-même par son agression. Sept semaines se sont à peine écoulées depuis cette agression, et déjà l'usurpateur ne règne plus : déjà Ferdinand IV est remonté sur son trône. Dans cette importante question, le ministère anglais eut le courage de se joindre entièrement au système de la France, malgré les clameurs indiscrètes et déplacées du parti de l'opposition, et les intrigues inconsidérées que des voyageurs anglais faisaient sur tous les points de l'Italie.

La France avait aussi à s'applaudir de la manière dont avaient été réglés la plupart des autres arrangemens du congrès.

Le roi de Sardaigne n'ayant dans la branche actuellement régnante de sa maison aucun héritier mâle, il pouvait être à craindre que l'Autriche ne tentât de faire passer sa succession à l'un des archiducs qui avait épousé l'une de ses filles, ce qui eût mis entre les mains de l'Autriche ou de princes de sa famille toute la Haute-Italie. Le droit de succéder de la branche de Carignan aux états du roi de Sardaigne fut reconnu. Ces états, accrus du pays de Gênes et devenus l'héritage d'une famille que tout attache à la France,

à l'intérieur précipitaient la crise qui devait détruire son œuvre. Aussi M. de Jaucourt lui écrivait le 24 novembre 1814 :

« Si tout ce que vous ne faites pas allait aussi bien que ce que vous faites, ce serait merveille... Pour moi, que le zèle de la maison du Seigneur dévore, je désire que vous pensiez beaucoup à notre état ministériel, financier et constitutionnel, à établir à tout prix un ministère. Portez votre pensée pénétrante et judicieuse sur l'avenir... Sans vous, nos affaires iraient mal. »

formeront ainsi pour la puissance autrichienne en Italie un contre-poids nécessaire au maintien de l'équilibre dans cette contrée.

S'il n'avait pas été possible d'empêcher que la Russie n'eût rien du duché de Varsovie, la moitié de ce duché retourna du moins à ses anciens possesseurs (1).

La Prusse n'eut ni Luxembourg ni Mayence; elle ne fut sur aucun point limitrophe de la France; partout elle en fut séparée par le royaume des Pays-Bas, dont la politique naturelle, depuis que son territoire s'est accru, assure à la France qu'elle n'a rien à craindre.

Le bienfait d'une neutralité perpétuelle fut assuré à la Suisse, ce qui était pour la France, dont la frontière de ce côté est ouverte et sans défense, un avantage presque aussi grand que pour la Suisse elle-même. Mais cette neutralité n'empêche pas aujourd'hui la Suisse de s'unir aux efforts de l'Europe contre Buonaparte. Celle qu'elle a désirée, celle qui lui est assurée pour toujours, elle en jouira dans toutes les guerres qui auront lieu entre les différens états. Mais elle a elle-même senti qu'elle ne devait pas en réclamer l'avantage dans une guerre qui n'est point faite contre une nation, dans une guerre que l'Europe se trouve forcée d'entreprendre pour son salut, qui intéresse la Suisse elle-même comme tous les autres pays, et elle a voulu prendre part à la cause de l'Europe de la manière dont sa position, son organisation et ses ressources lui permettaient de le faire (2).

La France s'était engagée, par le traité de Paris, à abolir, à l'expiration d'un délai fixé, le commerce des noirs, ce qui aurait pu être considéré comme un sacrifice et une concession qu'elle aurait faite, si les autres puissances maritimes, ne partageant point les sentimens d'humanité qui avaient dicté cette mesure, ne l'avaient pas aussi adoptée.

L'Espagne et le Portugal, les seules de ces puissances qui fissent encore la traite, s'engagèrent, comme la France, à l'abolir. A la vérité, elles se réservèrent un plus long délai; mais ce délai se trouve proportionnellement moindre, si l'on considère les besoins

(1) « Une des idées favorites de M. de Talleyrand, et qui a toujours paru saine et raisonnable, c'est que la politique française devait tendre à tirer la Pologne d'un joug étranger et à en faire une barrière à la Russie, comme un contrepoids à l'Autriche. Il y poussait toujours, de tout le pouvoir de ses conseils. Je l'ai souvent entendu dire que toute la question du repos de l'Europe était en Pologne... »

(*Mémoires de Mme de Rémusat*, t. III, p. 53).

(2) Ici se trahit la casuistique de l'ancien évêque d'Autun. Une neutralité violée cesse d'être réelle; il faut reconnaître qu'après avoir tiré au congrès de Vienne, de ce qu'il appelait les principes, tout ce qui pouvait être profitable à la France et agréable au roi Louis XVIII, M. de Talleyrand était tout disposé à en faire bon marché, quand l'intérêt de la cause qu'il soutenait semblait le réclamer.

de leurs colonies, et si l'on pense combien, dans ces pays un peu arriérés, l'opinion sur cette matière a besoin d'être préparée.

La navigation du Rhin et de l'Escaut fut soumise à des règles fixes, les mêmes pour toutes les nations. Ces règles empêchent les états riverains de mettre à la navigation des entraves particulières, et de l'assujettir à d'autres droits que ceux qui sont établis pour leurs propres sujets. Ces dispositions rendent à la France, par les facilités qu'elles lui donnent pour son commerce, une grande partie des avantages qu'elle retirait de la Belgique et de la rive gauche du Rhin (1).

Tous les points principaux avaient été réglés à la satisfaction de la France, autant et plus peut-être qu'il n'était permis de l'espérer. Dans les détails aussi, on avait eu égard à ses convenances particulières, aussi bien qu'à celles des autres pays.

Depuis que, revenues de leurs préventions, les puissances avaient senti que, pour établir un ordre de choses solide, il fallait que chaque état y trouvât tous les avantages auxquels il a droit de prétendre, on avait travaillé de bonne foi à procurer à chacun ce qui ne peut pas nuire à un autre. Cette entreprise était immense. Il s'agissait de refaire ce que vingt années de désordres avaient détruit, de concilier des intérêts contradictoires par des arrangemens équitables, de compenser des inconvéniens par des avantages majeurs, de subordonner même l'idée d'une perfection absolue dans des institutions politiques et dans la distribution des forces à l'établissement d'une paix durable (2).

(1) On ne peut s'empêcher de reconnaître la justesse des vues exprimées par M. de Talleyrand sur la liberté des transports; en bien des circonstances, on sent qu'il prévoit le développement extraordinaire que les communications plus faciles devaient donner à toutes les industries. Il faut se rappeler, d'ailleurs, que son premier comme son dernier acte diplomatique a été de chercher à nouer des rapports de commerce avec l'Angleterre.

(2) On lit dans *le Moniteur universel* du 27 juillet 1815, sur les résultats du congrès de Vienne :

« De combien de maux eût préservé l'Europe, et nous aurait préservés nous-mêmes, une confédération sincère et solide, pareille à celle que nous voyons aujourd'hui! Mais ce n'est point aux auteurs du mal d'accuser ceux qui en ont été les victimes... Ainsi s'écroula cet antique édifice de ce que Voltaire a si bien appelé la *république européenne*, devant une puissance nouvelle qui, tantôt dans l'intérêt de ses maximes toutes neuves, tantôt dans l'intérêt d'un seul homme et d'une dynastie usurpatrice, voulait que tout changeât autour d'elle, que tout se modifiât devant elle, que tout participât à sa nouveauté si effrayante. Il était donc aujourd'hui question de le reconstruire : tel fut l'ouvrage du congrès. Adoptons l'idée lumineuse et juste de l'auteur du *Siècle de Louis XIV*, et sans partager les idées honorables du grand Sully et du bon abbé de Saint-Pierre, considérons un moment l'Europe dans son ensemble et dans le système général de ses rapports fondamentaux, comme une société, comme une famille, comme une république de princes et de peuples. De ce point de vue nous apercevons, au milieu du conflit plus apparent que réel de tant d'intérêts qui semblent se croiser et se com-

On était parvenu à vaincre les principaux obstacles, les questions les plus épineuses étaient résolues, on travaillait à n'en laisser aucune indécise. L'Allemagne allait recevoir une constitution fédérale, qu'elle attendait des délibérations du congrès, ce qui aurait arrêté la tendance que l'on y observe dans les opinions, à se former en ligue du Midi et en ligue du Nord. Les puissances allaient opposer en Italie, par des arrangemens justes et sages, une barrière efficace au retour de ces révolutions fréquentes dont les peuples de ce pays sont tourmentés depuis des siècles. On s'occupait des mesures bienfaisantes par lesquelles les intérêts réciproques des différens pays eussent été assurés, leurs points de contact et leurs rapports d'industrie et de commerce multipliés, toutes les communications utiles perfectionnées et facilitées d'après les principes d'une politique libérale.

Nous nous flattions enfin que le congrès couronnerait ses travaux en substituant à ces alliances passagères, fruits des besoins et des calculs momentanés, un système permanent de garantie commune et d'équilibre général, dont nous avions fait apprécier les avantages par toutes les puissances. Lord Castlereagh avait, dans cette idée, fait rédiger un très bon article. L'empire ottoman entrait dans la grande préservation, et peut-être l'information que l'Angleterre et nous lui en avons donnée a-t-elle contribué à le déterminer à repousser toutes les insinuations que Buonaparte avait essayé de lui faire. Ainsi, l'ordre établi en Europe eût été placé sous la protection constante de toutes les parties intéressées, qui, par des démarches sagement concertées, ou par des efforts sincèrement réunis, eussent étouffé, dès sa naissance, toute tentative faite pour le compromettre.

Alors les révolutions se seraient trouvées arrêtées, les gouvernemens auraient pu consacrer leurs soins à l'administration intérieure, à des améliorations réelles, conformes aux besoins et aux vœux des peuples, et à l'exécution de tant de plans salutaires que les dangers et les convulsions des temps passés les avaient malheureusement forcés de suspendre.

C'était le rétablissement du gouvernement de Votre Majesté, dont les intérêts, les principes et les vœux se dirigeaient tous vers la conservation de la paix, qui avait mis l'Europe en état de donner une base solide à sa tranquillité et à son bonheur à venir. Le maintien de Votre Majesté sur son trône était nécessaire à l'achèvement de ce grand ouvrage. La terrible catastrophe qui l'a, pour quelque temps, séparée de ses peuples, est venue l'interrompre. Il a fallu

battre, quelque principe fixe et incontestable, propre à résoudre plus d'un problème politique. »

négliger les soins que l'on voulait donner à la prospérité des nations pour s'occuper des moyens de sauver leur existence menacée. On a dû ajourner à d'autres temps plusieurs des choses que l'on avait projetées, et en régler d'autres avec moins de maturité et de réflexion que l'on ne l'eût fait si on avait pu s'y livrer tout entier.

Le congrès étant ainsi obligé de laisser incomplets les travaux qu'il avait entrepris, quelques personnes parlèrent d'ajourner au temps où ces travaux pourraient être achevés la signature de l'acte qui devait les sanctionner.

Plusieurs cabinets agirent dans ce sens, peut-être avec le désir secret de tirer parti des événemens qui se préparent. J'aurais regardé cet ajournement comme un malheur très grand pour Votre Majesté, moins encore par l'incertitude qu'il aurait laissée sur les intentions des puissances, que par l'effet que doit avoir sur l'opinion en France un acte qui intéresse à un si haut point l'Europe entière et dans lequel Votre Majesté paraît, malgré les circonstances actuelles, comme l'une des parties principales. J'ai donc dû faire tout ce qui pouvait dépendre de moi pour qu'il fût signé, et je m'estime heureux que l'on s'y soit enfin décidé.

La considération que devait avoir le gouvernement de Votre Majesté dans les cours étrangères ne pouvait être complète qu'en faisant obtenir à ses sujets celle qui naturellement appartient aux membres d'une grande nation et que la crainte que les Français avaient inspirée leur avait fait perdre (1). Depuis le mois de décembre 1814, il n'est pas venu à Vienne un seul Français, quelque affaire qui l'y ait amené, qui n'y ait été traité avec des égards particuliers, et je puis dire à Votre Majesté que le 7 mars 1815, jour où l'on a appris l'arrivée de Buonaparte en France, la qualité de Français était devenue dans cette ville un titre à la bienveillance. Je sais tout le prix que Votre Majesté mettait à cette grande réconciliation, et je suis heureux de pouvoir lui dire que ses vœux à cet égard avaient été complétement remplis.

Je prie Votre Majesté de me permettre de lui faire connaître toute la part qu'ont eue au succès des négociations M. le duc de Dalberg, M. le comte de La Tour du Pin et M. le comte de Noailles, qu'elle m'avait adjoints en qualité de ses ambassadeurs, et M. de La Besnardière, conseiller d'état, qui m'avait accompagné à Vienne. Ils n'ont pas seulement été utiles par leurs travaux dans les différentes commissions auxquelles ils ont été attachés, mais ils l'ont

(1) « La société d'amateurs qui doit jouer devant les souverains, sur un théâtre particulier, ne prépare que des pièces de Racine et de Molière. Cette prérogative de la langue française est naturellement un scandale aux yeux de quelques Allemands, qui voudraient qu'on traitât les affaires du congrès en allemand. »

(*Moniteur universel* du 30 juin 1814, correspondance de Vienne.)

été encore par leur conduite dans le monde, par leur langage et par l'opinion qu'ils ont su faire prendre et d'eux-mêmes et du gouvernement qu'ils représentaient. C'est à leur coopération éclairée que je dois d'être parvenu à surmonter tant d'obstacles, à changer tant de mauvaises dispositions, à détruire tant d'impressions fâcheuses, d'avoir enfin rendu au gouvernement de Votre Majesté toute la part d'influence qu'il devait avoir dans les délibérations de l'Europe.

C'était en nous attachant à défendre le principe de la légitimité que nous avions atteint ce but important. La présence des souverains qui se trouvaient à Vienne et de tous les membres du congrès à la cérémonie expiatoire du 21 janvier fut un hommage éclatant rendu à ce principe.

Mais pendant qu'il triomphait au congrès, en France il était attaqué.

Ce que je vais dire à ce sujet à Votre Majesté a pu être vu plus distinctement de loin qu'il ne l'était à Paris (1). Hors de la France, l'attention étant moins détournée, les faits arrivant en masse et dégagés des circonstances accessoires qui, sur les lieux mêmes, pouvaient les faire méconnaître, devaient à une certaine distance être mieux jugés, et cependant je n'aurais pas assez de confiance dans des observations qui ne seraient pas les miennes. Ayant rempli une mission longue hors de France, il est de mon devoir de faire auprès de Votre Majesté ce qui, dans le département des affaires étangères, est prescrit à tous les agens employés au dehors. Ils doivent rendre compte de l'opinion que l'on a prise, dans les pays où ils ont été accrédités, des différens actes du gouvernement et des réflexions que, parmi les hommes éclairés et attentifs, ils ont pu faire naître.

On peut s'accommoder d'un état de choses qui est fixe, lors même qu'on en a été blessé dans son principe, parce qu'il ne laisse pas de craintes pour l'avenir, mais non d'un état de choses qui varie chaque jour, parce que chaque jour il fait naître de nouvelles craintes et que l'on ne sait quel en sera le terme. Les révolutionnaires avaient pris leur parti sur les premiers actes du gouvernement de Votre Majesté; ils se sont effrayés de ce qui a été fait quinze jours, un mois, six mois après. C'est ainsi qu'ils s'étaient résignés à l'élimination faite dans le sénat (2) et qu'ils n'ont pu

(1) « On ne voit bien, vous avez mille fois raison, que ce qu'*on voit dans son ensemble*, et il y a peut-être autant de force d'esprit à se placer à une juste perspective, à distance du mouvement et des agitations, quand on se trouve au milieu, qu'à s'en rapprocher et les bien juger quand on en est éloigné. »

(Jaucourt à Talleyrand, 4 février 1815.)

(2) Cinquante-trois sénateurs avaient été exclus par Louis XVIII, et parmi eux

tolérer celle de l'Institut (1), quoiqu'elle fût d'une moindre importance. Les changemens faits dans la cour de cassation (2), puisque Votre Majesté croyait utile d'y en faire, devaient l'être huit mois plus tôt.

Le principe de la légitimité était attaqué aussi, et d'une manière peut-être plus dangereuse, par les fautes des défenseurs du pouvoir légitime, qui, confondant deux choses aussi différentes que la source du pouvoir et son exercice, se persuadaient ou agissaient comme s'ils étaient persuadés que, par cela même qu'il était légitime, il devait aussi être absolu (3).

Cambacérès, Chaptal, Curée, le cardinal Fesch, Fouché, François de Neufchâteau, Garat, Grégoire, Lambrecht, Roger-Ducos, Rœderer, Sieyès...

(1) Furent éliminés de l'Institut : Cambacérès, Carnot, Guyton de Morveau, Monge Merlin de Douai, Sieyès, Lakanal, Grégoire, David, Rœderer, Garat, le cardinal Maury ; ils furent remplacés par Mgr de Bausset, évêque d'Alais, MM. de Bonald, de Lally-Tollendal, les ducs de Richelieu et de Lévis, le comte de Choiseul-Gouffier, Ferrand, Letronne, Raoul-Rochette, Quatremère de Quincy.

Le 28 février 1815, Jaucourt mandait à Talleyrand :

« Le chancelier aussi aime vivement le roi, et sa simarre lui représente la monarchie. Hier, j'ai eu au conseil un mot avec lui et avec M. Ferrand. Ce dernier disant: « Pourquoi ce mot *Institut*, né depuis vingt-cinq ans, un mot de création révolutionnaire? » et M. Dambray disant que si l'on rendait des jetons, ils se jetteraient dessus pour se les arracher: — « Vous dites un grand mot, un mot admirable, utile, sage, conservateur. »

Le 4 mars, le roi élimine les *voteurs* de l'Institut, conserve le nom d'Institut, réunit les Académies de peinture, etc., etc., en supprimant la quatrième classe, rend le nom d'Académie aux trois classes, à leur rang ancien, et nomme au remplacement.

(2) Le 21 novembre 1814, l'abbé de Montesquiou avait présenté un projet de loi qui tendait à ramener les attributions de la cour de cassation à celles du *conseil des parties* de 1789. La cour suprême serait devenue comme une section du conseil du roi. Le chancelier de France aurait présidé non-seulement la cour de cassation, mais encore chacune de ses sections séparément. La chambre des requêtes aurait été dispensée de motiver ses arrêts. L'ordre du service de la cour aurait pu être modifié par le roi sans l'intervention du pouvoir législatif.

On annonçait l'intention de mettre à la retraite les membres de la cour dont les services, pour quelque cause que ce fût, seraient jugés n'être plus nécessaires.

MM. de Flaugergues et Dumolard se firent à la chambre des députés les interprètes de l'opinion publique, fortement émue d'un tel projet. Le projet ne passa qu'avec des modifications si profondes, que le gouvernement ne crut pas devoir le porter à la chambre des pairs.

Mais une ordonnance du 27 février 1815 procéda par épuration. On élimina l'illustre procureur-général Merlin de Douai, qui avait voté la mort de Louis XVI, et le premier président Muraire. Celui-ci fut remplacé par M. de Sèze, l'ancien défenseur de Louis XVI.

(3) « Si la brochure de Méhée (*Dénonciation au roi des actes et procédés par lesquels les ministres de sa majesté ont violé la constitution*) fait du mal, la réfutation contenue dans le *Journal des Débats* d'hier 29 en fera bien davantage. Veuillez lire ce numéro, et vous aurez peine à croire que l'on puisse à ce point exciter les haines. On parle, on prêche sans cesse l'oubli du passé, la concorde, la paix, l'union de

Mais quelque légitime que soit un pouvoir, son exercice doit varier selon les objets auxquels il s'applique, selon les temps et selon les lieux. Or l'esprit des temps où nous vivons exige que, dans les grands états civilisés, le pouvoir suprême ne s'exerce qu'avec le concours de corps tirés du sein de la société qu'il gouverne.

Lutter contre cette opinion, c'était lutter contre une opinion universelle, et un grand nombre d'individus placés près du trône nuisaient essentiellement au gouvernement parce que celle qu'ils exprimaient y était opposée (1). Toute la force de Votre Majesté consistait dans l'idée que l'on avait de ses vertus et de sa bonne foi; quelques actes tendirent à l'affaiblir. Je citerai seulement à ce sujet les interprétations forcées et les subtilités par lesquelles quelques dispositions de la charte constitutionnelle parurent éludées, particulièrement dans des ordonnances qui renversaient des institutions fondées sur des lois. Alors on commença à douter de la sincérité du gouvernement, on soupçonna qu'il ne considérait la charte que comme un acte passager, accordé à la difficulté des circonstances, et qu'il se proposait de laisser tomber en désuétude, si la surveillance représentative lui en laissait les moyens. On craignit des réactions; quelques choix augmentèrent ces craintes : la

tous les Français, et chaque jour on allume les flambeaux de la discorde, on provoque la guerre civile, et l'on s'efforce de classer les Français en amis et ennemis. »

(D'Hauterive à Talleyrand, 30 septembre 1814.)

(1) Au milieu d'éloges pour Monsieur et le duc d'Angoulême, Beugnot dit (23 octobre 1814) à Talleyrand :

« M. le duc de Berry a perdu dans l'opinion de la ville et de l'armée. Ce prince s'est montré dans ces derniers temps sévère et quelquefois dur. Ce doit être un système chez lui, car de sa nature il n'est que bourru, et, comme tous les bourrus, excellent par le cœur. »

« On ne peut pas se dissimuler que le nom de M. de Blacas a beaucoup été prononcé, à tort ou à raison, dans les derniers événemens. C'est ce que M. de Richelieu m'a dit pour le dedans et ce que je puis vous dire pour le dehors. Faites le plus que vous pourrez pour que les actions du roi n'aient pas l'air d'être sous son influence. Tenez pour certain que l'opinion de cette influence suffit pour le faire regarder avec des préventions défavorables. Des personnes qui sont restées autour du roi, vous seul y êtes resté tout entier, et par conséquent vous seul pouvez lui être vraiment utile. »

(Talleyrand à Jaucourt, 9 avril 1815.)

« Le décri est tel contre M. de Blacas, que le roi est le seul auquel on n'en parle pas; mais le duc de Grammont, et toute la maison Charles de Damas, et tous les commandans militaires, le duc de Raguse qui est au moment de se retirer, le conseil, Lally, Chateaubriand, Beurnonville... ne veulent pas se mêler d'affaires avec lui, et déclarent que la nation française a pour lui une disposition analogue à celle des Espagnols pour le prince de la Paix... »

« Monsieur m'a dit : « On ne peut rien laisser qui accorde ce principe extravagant de la souveraineté du peuple. »

(Jaucourt à Talleyrand, 28 avril 1815.)

nomination de M. de Bruges (1), par exemple, à la place de grand chancelier de la Légion d'honneur, quelques qualités personnelles qu'il pût avoir, a déplu à tout le monde en France, et, je dois le dire à Votre Majesté, a étonné tout le monde en Europe.

L'inquiétude rallia au parti des révolutionnaires tous ceux qui, sans avoir partagé leur erreurs, étaient attachés aux principes constitutionnels et tous ceux qui avaient intérêt au maintien, non des doctrines de la révolution, mais de ce qui s'était fait sous leur influence (2).

C'est bien plutôt à ces causes qu'à un véritable attachement pour sa personne que Buonaparte a dû de trouver quelques partisans hors de l'armée, et même une grande partie de ceux qu'il a eus dans l'armée, parce que, élevé avec la révolution, il était attaché par toutes sortes de liens aux hommes qui en avaient été les chefs.

On ne peut se dissimuler que, quelque grands que soient les avantages de la légitimité, il peut aussi en résulter des abus. Il y a à cet égard une opinion fortement établie, parce que, dans les vingt années qui ont précédé la révolution, la pente de tous les écrits politiques était de les faire connaître et de les exagérer. Peu de personnes savaient apprécier les avantages de la légitimité, parce qu'ils sont tous de prévoyance. Tout le monde est frappé des abus, parce qu'ils peuvent être de tous les momens et se montrer dans toutes les occasions. Qui, depuis vingt ans, s'est donné assez le temps de réfléchir pour avoir appris qu'un gouvernement, s'il n'est légitime, ne peut être stable; qu'offrant à toutes les ambitions l'espérance de le renverser pour le remplacer par un autre, il est toujours menacé, et porte en lui un ferment révolutionnaire toujours prêt à se développer? Il est malheureusement resté dans les esprits que la légitimité, en assurant au souverain, de quelque manière qu'il gouverne, la conservation de sa couronne, lui donne trop la facilité de se mettre au-dessus de toutes les lois.

(1) « Une mauvaise ordonnance sur la Légion d'honneur, dont le chancelier est M. de Bruges; une mauvaise ordonnance sur l'université, dont je vous ai parlé, voilà ce qui est fait; ce qui ne se fait pas, c'est une direction commune, une sincérité consciencieuse, une marche ferme et suivie... Demain dimanche, le roi recevra M. de Sèze; il n'a pas voulu recevoir après le chancelier de la Légion d'honneur. Ses mains royales se plaisent à tenir le cordon bleu; cela est bien simple; ses mains françaises toucheraient le cœur de trente-sept mille légionnaires s'il avait jeté au cou de M. de Bruges le grand cordon de la Légion, et encore mieux si cela avait été à un autre cou. »

(Jaucourt à Talleyrand, 18 février 1814.)

C'est le même M. de Bruges qui avait été proposé pour la préfecture de police. Louis XVIII avait répondu : « Oh ! non, il n'est pas assez frotté de Paris. »

(2) Napoléon recevant Lanjuinais, président de la chambre des représentans, lui demanda s'il était *bonapartiste* ou *bourboniste*. — Je suis *patriotiste*, répondit Lanjuinais. La cause de la révolution est aujourd'hui la vôtre. Aux conditions de la monarchie constitutionnelle, je vous soutiendrai franchement.

Avec cette disposition, qui se montre aujourd'hui chez tous les peuples, et dans un temps où l'on discute, où l'on examine, où l'on analyse tout, et surtout les matières politiques, on se demande ce que c'est que la légitimité, d'où elle provient, ce qui la constitue (1).

Lorsque les sentimens religieux étaient profondément gravés dans les cœurs et qu'ils étaient tout-puissans sur les esprits, les hommes pouvaient croire que la puissance souveraine était une émanation de la Divinité, ils pouvaient croire que les familles que la protection du ciel avait placées sur les trônes, et que sa volonté avait longtemps maintenues, régnaient sur eux de droit divin. Mais dans un temps où il reste à peine une trace légère de ces sentimens, où le lien de la religion, s'il n'est rompu, est au moins bien relâché, on ne veut plus admettre une telle origine de la légitimité.

Aujourd'hui, l'opinion générale, et l'on tenterait vainement de l'affaiblir, est que les gouvernemens existent uniquement pour les peuples : une conséquence nécessaire de cette opinion, c'est que le pouvoir légitime est celui qui peut le mieux assurer leur bonheur et leur repos. Or il suit de là que le seul pouvoir légitime est celui qui existe depuis une longue succession d'années; et en effet, ce pouvoir, fortifié par le respect qu'inspire le souvenir des temps passés, par l'attachement qu'il est naturel aux hommes d'avoir pour la race de leur maître, ayant pour lui l'ancien état de possession, qui est un droit aux yeux de tous les individus, parce qu'il en est un d'après les lois qui régissent les propriétés particulières, livre plus rarement qu'aucun autre le sort des peuples au funeste hasard des révolutions; c'est donc celui auquel leurs plus chers intérêts leur commandent de rester soumis. Mais si l'on vient malheureusement à penser que les abus de ce pouvoir l'emportent sur les avantages qu'il peut procurer, on est conduit à regarder la légitimité comme une chimère.

Que faut-il donc pour donner aux peuples la confiance dans le pouvoir légitime, pour conserver à ce pouvoir le respect qui assure sa stabilité? Il suffit, mais il est indispensable de le constituer de telle manière que tous les motifs de crainte qu'il peut donner soient écartés.

(1) C'est ici qu'on peut voir les deux légitimités : l'une, celle de Louis XIV, que, par un anachronisme singulier et par une méconnaissance fatale des idées modernes, l'entourage de Louis XVIII voulait ressusciter; l'autre, celle de M. de Talleyrand et des royalistes constitutionnels, dont on peut retrouver les doctrines politiques dans le nouveau projet d'acte constitutionnel présenté au sénat par le prince de Bénévent, le 6 avril 1814, qui garantissait les principales conquêtes de la révolution, la liberté de la presse, la liberté des cultes, etc., et appelait librement au trône, par l'article 2, Louis-Stanislas-Xavier comme roi des Français. Il ne s'agissait alors ni de droit divin ni de charte octroyée.

Il n'est pas moins de l'intérêt du souverain que de l'intérêt des sujets de le constituer ainsi; car le pouvoir absolu serait aujourd'hui un fardeau aussi pesant pour celui qui l'exercerait que pour ceux sur lesquels il serait exercé.

Avant la révolution, le pouvoir en France était restreint par d'antiques institutions; il était modifié par l'action des grands corps de la magistrature, du clergé et de la noblesse, qui étaient des élémens nécessaires de son existence, et dont il se servait pour gouverner. Aujourd'hui, ces institutions sont détruites, ces grands moyens de gouvernement sont anéantis. Il faut en trouver d'autres que l'opinion publique ne réprouve pas; il faut même qu'ils soient tels qu'elle les indique.

Autrefois, l'autorité de la religion pouvait prêter son appui à l'autorité de la puissance souveraine; elle ne le peut plus aujourd'hui que l'indifférence religieuse a pénétré dans toutes les classes et y est devenue générale. La puissance souveraine ne peut donc trouver d'appui que dans l'opinion, et pour cela il faut qu'elle marche d'accord avec cette même opinion.

Elle aura cet appui si les peuples voient que le gouvernement, tout-puissant pour faire leur bonheur, ne peut rien qui y soit contraire. Mais il faut pour cela qu'ils aient la certitude qu'il ne peut y avoir rien d'arbitraire dans sa marche. Il ne suffisait pas qu'ils lui crussent la volonté de faire le bien, car ils pouvaient craindre que cette volonté ne vînt à changer ou qu'il ne se trompât sur les moyens qu'il emploierait. Ce n'est pas assez que la confiance soit fondée sur les vertus et les grandes qualités du souverain, qui comme lui sont périssables; il faut qu'elle soit fondée sur la force des institutions, qui sont permanentes; il faut même plus encore. En vain les institutions seraient-elles de nature à assurer le bonheur des peuples, alors même elles ne leur inspireraient aucune confiance si elles n'établissaient pas la forme de gouvernement que l'opinion générale du siècle fait regarder comme la seule propre à atteindre ce but.

On veut avoir des garanties, on en veut pour le souverain, on en veut pour les sujets. Or, on croirait n'en point avoir :

Si la liberté individuelle n'était pas mise par les lois à l'abri de toute atteinte;

Si la liberté de la presse n'était point pleinement assurée, et si les lois ne se bornaient pas à en punir les délits (1);

(1) Louis XVIII reconnaissait parfois les services rendus par la presse.

« Voici un mot du roi; il demandait un journal intitulé *le Nain jaune*, quand M. le duc d'Angoulême lui a dit : « Mais est-ce que Votre Majesté lit *le Nain jaune?* On dit que c'est un mauvais journal. — D'abord, a dit le roi, il m'amuse, et puis il me

Si l'ordre judiciaire n'était pas indépendant, et pour cela composé de membres inamovibles (1);

Si le pouvoir de juger était réservé, dans de certains cas, aux administrations ou à tout autre corps qu'aux tribunaux;

Si les ministres n'étaient pas solidairement responsables de l'exercice du pouvoir dont ils sont dépositaires (2);

dit ce que vous ne me diriez pas. » Nous attendons votre retour pour faire de même, et mieux encore, car on ne lui dit pas grand'chose. »

(Jaucourt à Talleyrand, 21 janvier 1815.)

(1) « On a parlé de retenir sur les traitemens des juges et membres en général de la judicature, pour faciliter des retraites et donner plus de liberté pour mieux remplacer. L'abbé (de Montesquiou) s'est réveillé pour trouver cela mesquin et peu convenable. Louis, pour qui tout est chiffre, l'approuvait. Cela a été repoussé cependant, et en effet il y avait parcimonie et inconvenance. »

(Jaucourt à Talleyrand, septembre 1814.)

« M. le chancelier, qui fait de si jolies phrases à la tête de son ordonnance sur la cour de cassation, et qui traite la justice comme le zéphyr et la déesse aux doigts de rose... » (Jaucourt à Talleyrand, 18 février 1815.)

« En accordant en principe l'inamovibilité des magistrats, le roi s'était réservé de donner ou de refuser l'investiture à ceux qui étaient actuellement en fonctions, et de réviser de la sorte le personnel entier de la magistrature. En conséquence, les magistrats de tous les degrés attendaient avec anxiété qu'on prononçât sur leur sort, et ils demeuraient dans un état de dépendance qui pouvait être funeste pour les justiciables, et en particulier pour ceux qui possédaient des biens nationaux.

« Les chambres, avant de se séparer, avaient demandé qu'il fût mis fin à cet état d'incertitude, et, en janvier 1815, le gouvernement avait commencé par la cour suprême l'épuration tant redoutée. »

(Thiers, *Histoire du consulat et de l'empire*, t. XIX, p. 9.)

(2) « La dernière séance de dimanche matin a été assez curieuse. Le duc de Dalmatie est d'une vivacité sur la prérogative royale qui rappelle l'existence éphémère, mais les longues méditations de Nicolas Ier. M. Ferrand, qui, en sa qualité d'ancien parlementaire, a ses réserves, qui, en sa qualité de janséniste, en a bien d'autres, et en sa qualité de dévot en a encore bien davantage, nous a tiré une opinion qui ne commençait pas mal, justifiant par l'intention et la même volonté quelques démarches peu réfléchies des ministres, et particulièrement avouant un peu de faiblesse de Dupont, mais faisant un éloge de lui qui a fort déconcerté M. le maréchal. De là il s'est jeté dans les jésuites et nous a donné de sa plus verte jeunesse, et puis il a entrepris la question de la vente des biens du clergé à outrance. Nous avons fini par rire du meilleur accord du monde; et lui-même, le pauvre homme, qui n'écrivait que pour l'acquit de sa conscience, n'a rien ajouté à sa belle opinion. Le chancelier a lu ensuite de sa prose. Tout cela n'est pas bon; cela même, à vrai dire, ressemble aux consultations de médecins et surtout en ce point que l'on ménage beaucoup l'avis de celui de la *maison;* mais enfin on mûrit des idées, on marche vers ce besoin mal reconnu encore de donner un système, une action commune au gouvernement, d'avoir une pensée qui dirige ensuite l'administration dans chaque ministère vers un même but. Si nous nous hâtons, si nous finissons par entendre la situation d'un ministère dans un gouvernement représentatif, nous pourrons gagner assez de temps pour vous donner celui d'arriver. Mais, en vérité, nous sommes assez mal, et il faut aller mieux pour ne pas aller tout à fait en perte. Votre congrès nous donnera de la force. Le roi et vous, nous soutenez; mais je serais fort d'avis que le roi, à votre retour, vous

S'il pouvait entrer dans les conseils du souverain d'autres personnes que des personnes responsables (1);

laissât nommer un ministère et fît maison nette de celui qu'il a à présent. Nous l'aimons, nous le servons de cœur; mais l'opinion ne lui reste qu'à condition de nous couvrir de blâme et de pitié. Je ne sais si l'on vous parle dans ce sens-là; mais vienne le retour des chambres, et je vous rappellerai la lettre du 25 janvier.

« Tout ce que vous me dites, mon cher prince, sur la nécessité d'un cabinet des ministres, est bien vrai, bien juste, bien urgent, mais bien impossible. Je ne sais pas ce que votre retour heureux ou honorable, votre supériorité et votre volonté ferme d'établir la marche du ministère à l'instar de celle d'Angleterre, pourront produire; mais, en ce moment, ce qu'il faut vouloir, c'est, au lieu de cette union plâtrée qui donne une apparence de bonne intelligence, une franche opposition qui laisse à la critique le mérite de forcer chacun à s'observer et à mieux faire. La responsabilité des ministres se fera par un mouvement tumultueux des chambres, des pétitions, des dénonciations, et nullement par une bonne loi, que l'on n'aura pas le courage de proposer dans le ministère, ni la sagesse de faire dans les chambres. »

(Jaucourt à Talleyrand, 21 février 1815.)

« Voici, au reste, un travail du chancelier; c'est un règlement pour les séances du comité : composition du conseil. On s'assemble une fois et plus, en cas de besoin; on porte au comité les affaires intéressant les ministères ou la chose en général. Aucun projet devant passer au conseil d'en haut n'y est porté sans au préalable être discuté au comité. Les ministres se communiquent franchement leurs observations, etc. Les délibérations lient les ministres et sont secrètes, etc., etc. »

(Jaucourt à Talleyrand, 1er février 1815.)

« Le chancelier croit avoir tout fait avec son règlement; il est comme maître Jacques et réussit *aussi bien* à mettre tout le monde d'accord. »

(*Id.*, 4 février 1815.)

(1) « Gand, 6 mars 1814.

« Mon prince,

« M. le comte de Noailles vous dira combien votre présence est nécessaire ici. Elle l'est au point qu'avant l'arrivée de M. de Noailles, j'étais au moment de vous envoyer un courrier. Je n'entrerai dans aucun détail. Vous saurez par le voyageur toutes nos misères. Je vous dirai seulement, mon prince, que j'ai remis hier une note qu'on m'avait demandée. Dans cette note je propose deux choses : de mettre M. le duc d'Orléans à la tête de l'armée, et vous, mon prince, à la tête d'un ministère solidaire. Le ministère serait choisi par vous entre les hommes éclatans qui présentent un nom à l'Europe et des garanties à toutes les opinions; une douzaine d'articles contiennent les développemens de ce projet. Je sais ce qu'il y a à dire contre la nomination d'un chef principal ou d'un généralissime des armées; mais aux grands maux les grands remèdes, et nous ne sommes plus au temps des demi-partis; nous sauvons une couronne, et cela mérite la peine de bien jouer. Quant à la seconde base du projet, elle est trop naturelle pour n'être pas adoptée. Mais si vous ne vous hâtez d'arriver pour déterminer les choix et commander les mesures, il est à craindre qu'on ne fasse encore quelque chose d'incomplet. Venez donc vite, mon prince, et croyez que je suis avec reconnaissance, dévoûment et respect, de Votre Altesse,

« Le très humble et très obéissant serviteur,

« Le vicomte DE CHATEAUBRIAND. »

« J'ai eu l'honneur de vous écrire précédemment que le roi m'avait appelé à son conseil et qu'il m'avait chargé de lui faire des rapports sur l'*intérieur*. J'aurais

Enfin si la loi n'était pas l'expression d'une volonté formée par une réunion de trois volontés distinctes.

Dans les sociétés anciennes et nombreuses, où l'intelligence s'est développée avec les besoins, et les passions avec l'intelligence, il est nécessaire que les pouvoirs publics acquièrent une force proportionnée, et l'expérience a prouvé qu'on les fortifie en les divisant.

Ces opinions ne sont plus aujourd'hui particulières à un seul pays, elles sont communes à presque tous. Aussi partout on demande des constitutions, partout on sent le besoin d'en établir d'analogues à l'état plus ou moins avancé des sociétés politiques, et partout on en prépare. Le congrès n'a donné Gênes à la Sardaigne, Lucques à l'infante Marie-Louise d'Espagne, il n'a restitué Naples à Ferdinand IV, il ne rend les légations au pape qu'en stipulant pour ces pays l'ordre de choses que leur état actuel a paru requérir ou comporter. Je n'ai vu aucun souverain, aucun ministre qui, effrayé des suites que doit avoir en Espagne le système de gouvernement suivi par Ferdinand VII, ne regrettât amèrement qu'il ait pu remonter sur son trône (1) sans que l'Europe lui eût imposé la condition de donner à ses états des institutions qui fussent en harmonie avec les idées du temps. J'ai même entendu des souverains dont les peuples, encore trop peu avancés dans la civilisation, ne sont pas susceptibles de recevoir les institutions qui la supposent parvenue à un haut degré, s'en affliger comme d'un malheur dont ils souffrent eux-mêmes.

J'ai recueilli ces opinions du milieu des délibérations de l'Europe assemblée. Dans tous les entretiens que j'ai eus avec les souverains et avec leurs ministres, je les en ai trouvés pénétrés. Elles sont exprimées dans toutes les lettres qu'écrivent les ambassadeurs d'Autriche et de Russie à Londres, et dans celles de lord Castlereagh. C'était donc un devoir pour moi de le soumettre à Votre

d'après cela quelque droit à ce ministère; mais, mon prince, mes prétentions sont subordonnées aux intérêts du roi et de la patrie, ainsi qu'à vos vues et à vos projets. »

Les princes assistaient aux réunions des ministres.

Dans une lettre datée du 4 janvier, Jaucourt, rendant compte d'un conseil des ministres au sujet du renvoi de M. de Casaflores, ajoute :

« On a beaucoup délibéré : Monsieur a ouvert des avis modérés; M. le duc de Berry toujours cheval échappé; M. le duc d'Angoulême judicieux. »

(1) On peut juger de l'état de l'Espagne par ce que Jaucourt écrivait à Vienne, le 7 décembre 1814 :

« Le général Alava a été mis en liberté; il la doit à la crainte d'une émeute. Des arrestations nombreuses se succèdent; des familles entières sont conduites à l'inquisition; les libéraux sont toujours poursuivis. Le plus grand mérite ne garantit de rien. »

Majesté dans ce rapport. J'ai dû bien moins encore m'en dispenser lorsque les souverains, dans les audiences de congé qu'ils m'ont accordées, m'ont tous recommandé de dire à Votre Majesté qu'ils sont intimement convaincus que la France ne saurait jamais être tranquille si Votre Majesté ne partageait pas ces opinions sans réserve et ne les prenait pas pour règle unique de son gouvernement; qu'il fallait que tout fût oublié en France (1) et le fût sans restriction, que toute exclusion était dangereuse, que l'on n'y pourrait trouver de garantie pour le souverain que quand il y en aurait pour tous les partis, et que ces garanties ne seraient suffisantes qu'autant qu'elles seraient jugées telles par toutes les classes de la société; qu'il me paraît indispensable d'arriver à un système complet et tel que chaque partie en fasse ressortir la sincérité et la rende évidente, qui fasse voir clairement, et dès le commencement, le but auquel tend le gouvernement, qui mette chacun en état d'apprécier sa propre position et qui ne laisse d'incertitude à personne (2). Ils ont ajouté que, si Votre Majesté paraissait plus

(1) « Je suis amené, en vous parlant du *Journal de l'Europe*, à vous entretenir de nouveau de celui *de Gand*. Il déplaît généralement. Souvent il est injurieux, ce qui est au moins inutile et ordinairement nuisible. Vous devriez bien dire au rédacteur qu'il faut qu'il ait la force de ne jamais se montrer réacteur, et, pour cela il faut plus de force qu'on ne pense. »

(De Vienne, Talleyrand à Jaucourt, 17 mai 1815.)

(2) » L'abbé avait été se coucher et avait seulement dit dans la soirée : « On me force d'ôter un excellent préfet de Rennes. Celui que j'y remettrai ne le vaudra pas. Mais quoi ! on suppose que je ne veux pas prendre une seule mesure pour arrêter les agitations en Bretagne ? Il a fallu céder. » Il est vrai de dire que l'abbé a tout à fait changé de système, qu'il regrette d'avoir déplacé des préfets, qu'il déclare que les nouveaux sont loin de valoir les anciens, qu'il défend actuellement, jusqu'à en être tout à fait mal avec les princes, les hommes en place, et que, loin de se prêter à ce prétendu système de restauration, c'est-à-dire de changement, il est tout entier à la constitution, à la permanence, et même dans l'opinion que le *statu quo* de la classe du tiers, des nouveaux nobles, des gens exercés au travail dans l'activité des places, et, pour le dire en un mot, de la France, doit être irrévocablement maintenu. »

(Jaucourt à Talleyrand, janvier 1815.)

« Monsieur le comte, je reçois votre *Journal universel* (imprimé à Gand), n°s 3 et 4. Je vous prie de faire observer aux personnes qui le rédigent que tous les articles doivent être écrits avec beaucoup plus d'art et de réflexion, soit quant au fond des choses, soit quant aux expressions. Cette remarque aujourd'hui tombe sur le mot *nationaliser*, dont le sens est un peu durement fixé. L'empereur de Russie, à qui vous devez désirer de plaire, se sert continuellement de cette expression, soit dans sa conversation, soit dans les actes qui émanent de lui, et hier ce qui l'entourait s'est montré choqué de la manière dont on cherchait à flétrir une des expressions dont il fait le plus d'usage. Un journal fait auprès du roi doit être écrit avec bien plus de précaution que les meilleurs journaux que l'on pourrait faire à Paris. Dites bien aux rédacteurs que, dans la position des choses, le talent est le tact. Dans le n° 2, par exemple, on aura remarqué en France : *La nature, la politique, la justice conseillaient, commandaient peut-être des actes de rigueur.* Cette phrase aura inquiété à

qu'aucune autre intéressée au maintien de la tranquillité en France, ils n'y étaient en réalité pas moins intéressés eux-mêmes, puisque la crise où elle se trouve aujourd'hui compromet l'existence de toute l'Europe, et qu'enfin les efforts qu'ils faisaient cette année deviendraient, une fois rentrés dans leurs états, difficiles à renouveler.

Après avoir lu la déclaration que Votre Majesté a dernièrement adressée à ses sujets, les souverains m'ont encore dit qu'ils avaient remarqué avec regret une phrase où Votre Majesté fait entendre, quoique avec beaucoup de ménagement, qu'elle s'est soumise à accepter leurs secours, d'où l'on conclura peut-être qu'elle aurait pu les refuser et que la paix eût subsisté. Ils craignent que par là Votre Majesté ne se soit donné aux yeux de la France le tort de paraître imposée par eux. Ils pensent que, pour ne point confirmer ses peuples dans une idée si contraire à ses intérêts, il doit avoir peu d'action de sa part et de la part des personnes qui l'entourent. Votre Majesté a beaucoup à faire pour cela, puisque c'est le zèle qu'il faut contenir et même réprimer. Selon leur manière de voir, Votre Majesté doit paraître gémir de ce qui se passe plutôt que d'y coopérer; elle doit se placer, par elle-même ou par les siens, entre les souverains alliés et ses peuples pour diminuer autant qu'elle le pourra les maux de la guerre et pour tranquilliser les alliés sur la fidélité des places qui se seraient rendues et qui, d'après les arrangemens que je suppose avoir été pris par vos ministres avec le duc de Wellington, auraient été confiées à des personnes de votre choix. Ils croient enfin que, pour ne point paraître exciter la guerre et encore moins la faire elle-même, ni Votre Majesté ni aucun prince de sa famille ne doit se montrer avec les armées alliées. Il n'était jamais arrivé à la politique d'avoir tant de délicatesse (1).

Paris, tandis que tous les actes doivent avoir pour objet de rassurer tout le monde. On ne peut pas trop employer de moyens pour rassurer, parce qu'il faut rassurer de mauvaises consciences, et il y en a terriblement en France. Les bonnes viendront toujours. Dites à Lally de mettre toute son indignation en indulgence. La première prête plus à l'éloquence, mais la seconde davantage à l'esprit, et comme il a de tout à sa disposition, il ne faut que le lui faire remarquer.

M. de Blacas a bien tort quand il donne pour excuse à des lettres qui ont déplu, qu'elles sont dans les mêmes formes que celles écrites d'Hartwell. Il nous revient de partout qu'il ne sait pas qu'en toutes choses il faut éviter les formes de l'émigration. Tout ce qui la rappelle plaît à quelques gens inutiles et nuit beaucoup vis-à-vis de tout ce qui vaut quelque chose au dehors et au dedans. »

(Talleyrand à Jaucourt, 6 mai 1815.)

(1) Metternich écrivait à M. de Talleyrand, le 24 juin 1815 :

« Restez fidèle à votre idée; faites aller le roi en France, dans le Midi, dans le Nord, dans l'Ouest, où vous voudrez, pourvu qu'il *soit chez lui*, entouré de Français, loin des baïonnettes étrangères et des secours de l'étranger. Il suffit de suivre le système de Bonaparte pour se convaincre que la grande arme dont il veut se servir est

Si une partie quelconque de la France parvenait, à la faveur des événemens qui vont avoir lieu, à se soustraire au joug de Buonaparte, je crois que Votre Majesté ne pourrait mieux faire que de s'y rendre immédiatement, d'y avoir son ministère avec elle, d'y convoquer les chambres et d'y reprendre le gouvernement de son royaume, comme s'il était soumis en entier (1). Le projet d'une expédition sur Lyon, que je désirais vivement, à cause du résultat essentiel qu'elle aurait sur les provinces du Midi, aurait pu faire exécuter cette idée avec bien de l'avantage.

L'annonce d'un trop grand nombre de commissaires envoyés auprès des armées n'a pas été agréable (2). Je crois que toutes les démarches de Votre Majesté doivent être faites de concert avec les alliés, presque avec leur attache. Cette déférence doit contribuer à placer clairement dans leur esprit le but de la guerre, qui, je dois le dire, dans les différens cabinets, n'est peut-être pas exactement le même. Car si l'Angleterre veut exclusivement et vivement le retour de Votre Majesté (3), je ne pourrais pas assurer que la Russie

celle *de l'émigration*. Le roi cessera d'être émigré le jour où il sera chez lui au milieu des siens. Il faut que le roi *gouverne* et que les *armées royales* opèrent loin des armées alliées. Dès que le roi aura formé un noyau à l'intérieur, nous dirigerons vers lui tout ce qui déserte à nos armes. »

(*Mémoires de Metternich*, t. II, p. 520.)

(1) « Le rôle du roi eût été superbe, s'il fût resté à Paris... Le roi avait annoncé cette résolution; elle a changé deux fois; c'est un grand malheur. Je ne croirai jamais que la ville de Paris l'eût laissé périr par les mains de cet homme (Bonaparte), ni que les troupes eussent tiré sur nous. Enfin, c'est fait; il faut par tout moyen refaire un noyau, gagner un commandant de place et avoir le pied sur le sol sacré. Car si le roi arrive derrière les troupes étrangères, il donnera bien beau jeu à toutes les mesures des jacobins et de Bonaparte, qui marchent d'accord aujourd'hui. Il nous semble que dans ce moment les écrits et les proclamations seraient de peu d'effet, qu'il faut être en France, avoir battu un corps d'armée de Bonaparte. A mesure alors que les armées avanceront, les commandans français attachés aux corps d'armée ordonneront la réunion des conseils généraux du département; ceux-ci désigneraient un ou plusieurs d'entre eux pour faire les fonctions de commandant, d'ordonnateur, présidant aux réquisitions, aux vivres des armées,.. faire des proclamations, etc. Nous avons ici déjà d'André, d'Anglès, et pour manier la plume, nous avons MM. de Lally, Chateaubriand; celui-là veut que sa première phrase lui soit payée du titre de ministre du roi; Lacretelle jeune, Bertin de Vaux. Vous voyez que nous ferons feu de la plume. »

(De Gand, Jaucourt à Talleyrand, 4 avril 1815.)

(2) « M. Vincent, et à son défaut M. Pozzo, reçoivent l'ordre de faire des remarques contre la nomination des commissaires royaux à nos armées. »

(Lettre de Metternich à Talleyraud, 24 juin 1815.)

(3) Le 25 avril 1815, l'ambassadeur de Sa Majesté britannique remettait la note ci-jointe à M. de Jaucourt:

« Le soussigné, à l'occasion de l'échange qui doit être fait, au nom de sa cour, des ratifications du traité conclu le 25 mars dernier, est chargé de déclarer par la présente note que le huitieme article dudit traité, par lequel Sa Majesté très-chrétienne

ne se permît pas d'autres combinaisons, je ne pourrais pas dire que l'Autriche, qui, je crois, le veut aussi, y portât la même chaleur, et que la Prusse ne mît pas en première ligne des idées d'agrandissement pour elle.

Ne serait-il pas possible qu'au moment où les armées étrangères vont entrer en France, Votre Majesté adressât à ses sujets une seconde déclaration qui ménagerait avec soin l'amour-propre français, qui veut, et avec raison, que rien, pas même ce qu'il désire, ne lui soit imposé par les étrangers? Cette déclaration, s'adressant d'abord à l'opinion que Buonaparte cherche à égarer sur la cause et sur l'objet de la guerre actuelle, pourrait dire que ce n'est point pour l'intérêt de Votre Majesté que les puissances étrangères l'ont entreprise, parce qu'elles savent que la France n'a besoin que d'être soustraite à l'oppression, mais que c'est pour leur propre sûreté; qu'elles ne l'auraient point faite si elles n'avaient été persuadées que l'Europe serait menacée des plus grands malheurs tant que l'homme qui l'en avait, depuis si longtemps, accablée, serait maître de la France; que la cause de la guerre est donc uniquement le retour de cet homme en France, et son objet principal et immédiat de lui arracher le pouvoir dont il s'est emparé; que pour adoucir les maux de la guerre, pour en prévenir les désastres lorsqu'ils pourront l'être, pour arrêter les dévastations, Votre Majesté, entourée de Français, se place comme intermédiaire entre les souverains étrangers et son peuple, espérant que les égards dont elle peut être l'objet tourneront ainsi à l'avantage de ses états; que c'est la seule position qu'elle veuille prendre pendant la guerre et qu'elle ne veut point que les princes de sa maison y prennent, avec les armées étrangères, aucune part.

est invitée à y accéder, sous certaines conditions, doit être considéré comme exigeant des hautes parties contractantes, d'après un principe de sécurité mutuelle, un effort commun contre la puissance de *Napoléon Bonaparte*, conformément à l'article 3 du traité, mais ne doit pas être regardé comme imposant à Sa Majesté britannique l'obligation de poursuivre la guerre dans le dessein de faire recevoir à la France aucune forme particulière de gouvernement. Quelque désir qu'éprouve M. le prince régent de voir Sa Majesté très chrétienne rétablie sur le trône, il se croit tenu de faire cette déclaration. L'ambassadeur extraordinaire de Sa Majesté britannique a reçu ordre de sa cour d'en donner confidentiellement connaissance aux ministres de Sa Majesté très chrétienne.

« Le soussigné ne saurait trop insister sur ce que cette démarche, bien loin de provenir d'un sentiment peu favorable à la cause dont elle considère que la paix de l'Europe doit dépendre, est la suite de l'intime conviction de son souverain que la nation britannique, ayant offert tous ses moyens spontanément à l'appui des intérêts de Sa Majesté très chrétienne, son engagement positif à cet égard donnerait lieu aux différends préjudiciables qui se trouveraient embarrasser les démarches du gouvernement pour l'avancement de cet objet.

« Charles STUART. »

Passant ensuite aux dispositions intérieures de la France, Votre Majesté ferait connaître qu'elle veut donner toutes les garanties qui seront jugées nécessaires. Comme le choix de ses ministres est l'une des plus grandes qu'elle puisse offrir, elle veut, dès à présent, annoncer un changement de ministère. Elle doit dire que les ministres qu'elle emploie ne sont nommés que provisoirement, parce qu'elle veut se réserver de composer son ministère, en arrivant en France, de manière à ce que la garantie qu'il donnera en soit une pour tous les partis, pour toutes les opinions, pour toutes les inquiétudes.

Enfin il serait bon encore que cette déclaration parlât des domaines nationaux (1), et qu'elle s'exprimât à ce sujet d'une manière plus positive, plus absolue, plus rassurante encore que la charte constitutionnelle, dont les dispositions n'ont pas suffi pour faire cesser les inquiétudes des acquéreurs de ces domaines. Il est aujourd'hui d'autant plus important de les calmer, et de ne plus

(1) On se rappelle que c'est sur la proposition de M. de Talleyrand, alors évêque d'Autun, que les biens ecclésiastiques furent déclarés bien nationaux, le 2 novembre 1789. On procéda à la vente de ces biens; c'est sur eux que reposèrent les assignats.

« Ce qui est plus sérieux, c'est que deux curés ont refusé les sacremens à deux mourans acquéreurs de biens d'émigrés; l'un s'y est refusé : vous savez où il ira; l'autre y a consenti, mais tellement à la dernière extrémité, que le curé a pris l'assistance à témoin de sa restitution et a laissé échapper l'âme du mourant sans le moindre arrangement pour sa route. »

(Jaucourt à Talleyrand, 11 février 1815.)

« Le maréchal (Soult), Beugnot et moi sommes restés jusqu'à une heure à l'issue du dîner. J'ai attaqué le maréchal en ces termes : « Puisque le hasard place ensemble quatre ministres qui seraient déshonorés si le roi cessait de régner par la charte, il paraît que l'occasion est belle pour parler de l'état de l'opinion. » Le maréchal a été forcé de répondre, mais si déconcerté, qu'il nous a naturellement conté qu'il avait déclaré à un général Travaut, galant homme, bon officier, qu'il ne l'emploierait que quand il aurait rendu les biens d'émigrés qu'il avait acquis. Le pauvre général Travaut en a pour deux cent cinquante mille francs, qui sont sa fortune entière... Arrivez, croyez-moi. Je vous promets le maréchal comme un chien barbet. C'est un homme que vous subjuguerez, qui se croit supérieur à son patron, qui ne sait comment sortir du conseil de famille par lequel il est arrivé, qui craint l'abbé et le hait, qui a peu d'espoir, point de vues, qui cède aux obstacles et heurte les difficultés, un orateur de réunion militaire, vain, grossier, et adroit, et souple, et, suivant l'ancien adage, animal *capax, rapax omnium beneficiorum.* »

(*Id.*, 11 février 1815.)

Dès le 18 octobre 1814, on écrivait de Paris à M. de Talleyrand :

« Une question qui agite toujours beaucoup les esprits, c'est celle des *biens nationaux*. La législation sur cet objet paraît assez fixée, mais l'opinion ne l'est point. De là les espérances exagérées des uns, les craintes chimériques des autres. Il y a six jours, l'on a mis en vente à l'enchère trois maisons d'émigrés, rue Vivienne. J'y ai assisté; il n'y a pas eu un sol d'offre. Ce sont les plus belles maisons de la rue. Pendant les criées, il circulait dans la salle que l'ancien propriétaire demandait quatre-vingt mille francs pour les *patrimonialiser*. Le fait est vrai. Je l'ai vérifié. »

leur laisser même le moindre prétexte, qu'elles ont arrêté la vente des forêts domaniales, dont le produit va devenir bien plus nécessaire encore qu'il ne l'était, et qu'il faut par conséquent encourager par tous moyens.

Tel est l'esprit dans lequel on croit généralement qu'il serait utile et même nécessaire que Votre Majesté parlât à ses peuples (1). J'avoue à Votre Majesté que j'en suis moi-même persuadé. Je regarde surtout comme indispensable qu'à l'égard des garanties elle ne laisse rien à désirer. Si, comme j'ose l'espérer, Votre Majesté partage cette opinion, elle jugera sans doute devoir charger quelques-unes des personnes qui jouissent de sa confiance de préparer et de lui soumettre le projet de cette déclaration.

Je viens de rendre à Votre Majesté un compte exact et complet des résultats des négociations qui ont eu lieu pendant la durée du congrès, et de l'impression que les affaires de France ont faite à Vienne. Il ne me reste plus qu'à lui parler des choses de détail et de peu d'importance.

Depuis que j'étais à Vienne, une assez grande quantité de papiers s'était accumulée entre mes mains. La plupart ne sont pas d'un assez grand intérêt pour que je puisse en avoir besoin. Votre Majesté a des copies de tous les autres, de sorte qu'il m'était inutile de les emporter. C'est pourquoi j'en ai brûlé une grande partie et j'ai laissé le reste à Vienne, déposé entre les mains d'une personne sûre.

Je suis heureux de pouvoir terminer un si long travail, que la nature des choses que j'avais à soumettre à Votre Majesté a quelquefois rendu bien pénible pour moi, en lui parlant du zèle et du dévoûment au-dessus de tout éloge, dont ses ambassadeurs et ministres, dans les différentes cours, n'ont cessé de donner des preuves pendant toute la durée du congrès. Leur position difficile d'abord par les mêmes raisons qui m'ont fait trouver tant de contrariétés, l'a été plus tard par suite des événemens funestes qui se sont succédé depuis le commencement de mars. Ils n'ont vu dans ces difficultés même qu'une occasion de plus de montrer l'attachement pour Votre Majesté dont ils sont animés. Plusieurs se trouvent ainsi, et depuis quelque temps, dans de grands embarras pécuniaires. Ils ont fait tout ce qui était en leur pouvoir pour exister convenablement dans les différens postes que Votre Majesté leur avait confiés. On aura sûrement fait quelque disposition pour adoucir la situation dans laquelle ils se trouvent. Plusieurs éprouvent des besoins très pressans.

(1) Voir au *Moniteur universel* du 7 juillet 1815 la proclamation de Louis XVIII, datée de Cambrai et contresignée par M. de Talleyrand, qui en avait été le principal rédacteur. On y retrouve des phrases entières de ce Mémoire.

PINDARE

La Poésie de Pindare et les Lois du lyrisme grec, par Alfred Croiset, maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris; Paris, 1880.

Le début presque obligé d'une étude sur Pindare, c'est la mention des témoignages de l'admiration antique : Pindare, le premier de beaucoup des neuf poètes reconnus pour les maîtres du lyrisme grec; Pindare, le cygne de Dircé au vol hardi, Pindare l'inimitable, l'égal d'Homère et de Sophocle. On se rappelle aussi que, même de son vivant, il jouit d'une gloire dont l'éclat ne fut terni par aucun nuage; que sa longue carrière ne fut, pour ainsi dire, qu'un triomphe, mené depuis Syracuse jusqu'à Cyrène, sur toute l'étendue du monde grec, où tant de jalousies et de haines, de différences politiques et de divisions profondes, encore accrues par la terrible secousse des invasions médiques, vinrent se perdre dans un concert de louanges enthousiastes. Pourquoi aller chercher ces souvenirs, au lieu de nous adresser directement aux œuvres du poète? Serait-ce qu'elles nous sont parvenues trop incomplètes pour que nous puissions les apprécier? Il est vrai que nous sommes privés de la plus grande partie des poèmes de Pindare. Toutes ces formes de chants religieux que l'on désignait par les noms d'*hymnes*, de *péans*, d'*hyporchèmes*, de *dithyrambes*, de *prosodies* (chants de procession), de *parthénies* (chants pour des chœurs de jeunes filles), étaient représentées dans l'ensemble de ses compositions; il avait fait des *éloges*, des *thrènes* (chants funèbres), des *scolies* (chansons de table). Cette variété de production poétique ne nous est connue que par des fragmens qui ne peuvent nous en donner qu'une idée très-insuffisante. Mais il se trouve que le temps a précisément épargné les poèmes sur lesquels s'était particulièrement fondée sa gloire dans l'antiquité, ceux que se disputaient avec le plus d'ardeur les principales cités de la Grèce. Les pièces ne manquent donc point au procès, et si nous hésitons à juger par nous-mêmes, c'est sans doute que nous nous défions de notre sentiment ou de notre intelligence. Il semble que nous éprouvions

le besoin, ou de nous prémunir contre une envie de critiquer, ou de nous confirmer dans nos dispositions admiratives.

Il est assez curieux de suivre ces tendances contraires et ces incertitudes de la critique française sur Pindare, depuis qu'elle a commencé à s'occuper de lui jusqu'à nos jours. Aussitôt après les ferveurs de Ronsard, qui, selon sa propre expression, se met à *pindariser*, Malherbe traite de *galimatias* une poésie qu'il ne peut comprendre. Elle est au contraire admirée et défendue par Boileau, qui, pour donner ses lois, puise plus largement aux sources antiques et les vénère religieusement. Mais, — s'il n'a pas de peine à convaincre d'ignorance l'irrévérencieux Perrault, — quand on le voit lui-même affirmer que « Pindare est un génie qui, pour mieux entrer dans la raison, sort de la raison même, » on se demande si son adversaire avait tout à fait tort de dire que personne n'entend le poète grec. En réalité, les partisans de Pindare sont très sensibles à une vague impression de noblesse et d'éclat qui se dégage pour eux de ses odes; mais, Perrault a raison, ils ne saisissent pas la vraie nature d'une poésie trop contraire à l'esprit français.

Au XVIIIe siècle, il est vrai, le moins lyrique des siècles, il est remarquable que ce sont les poètes qui apprécient le moins le grand lyrique. Voltaire dit sans scrupule ce qu'a pensé avant lui Lamotte :

> Sors du tombeau, divin Pindare,
> Toi qui célébras autrefois
> Les chevaux de quelques bourgeois
> Et de Corinthe et de Mégare.

Voilà pour le fond. Quant à la forme, tout se résume dans les deux mots consacrés de *désordre* et *galimatias*. Le pindarisme de Lebrun ne servait guère mieux la gloire de son modèle. André Chénier lui-même, qui lisait Pindare en grec et a traduit en vers brillans et harmonieux le début de la VIIe Olympique, n'entra pas très avant dans l'intelligence de ce qu'il admirait. Même pour le sentiment, rien n'est moins pindarique qu'un joli vers comme celui-ci :

> D'une vierge aux yeux noirs le lit et les caresses.

André Chénier était, lui aussi, de son siècle, et, quelque pénétré qu'il soit des charmantes inspirations de la Grèce, il n'a pas puisé directement aux grandes sources : il n'est arrivé à Homère et à Pindare qu'en passant par Alexandrie.

C'étaient des savans, des membres de l'Académie des inscriptions, l'abbé Fraguier, surtout Vauvilliers, qui, les premiers, apercevaient avec une certaine netteté quelques-unes des conditions

particulières à la composition des odes de Pindare. Ils n'allaient pas encore très loin, mais au moins entraient-ils dans la voie que devait suivre Bœckh au commencement de notre siècle, et où enfin le succès, sur bien des points, couronna son puissant effort. C'est principalement de lui que procèdent les nombreux travaux d'interprétation et de métrique auxquels l'Allemagne depuis n'a pas cessé de se livrer avec ardeur. La France, tout en restant plus tiède, a prouvé par de rares publications qu'elle ressentait le contre-coup de ce grand mouvement. Dans une revue aussi rapide, un seul ouvrage est assez important pour être mentionné. Au point de vue où nous nous sommes placé, il a le mérite de nous montrer, avec certains progrès de la critique dans notre pays, l'état d'esprit où se trouvaient, il y a une vingtaine d'années, par rapport à Pindare, ces amis des lettres anciennes, moins érudits que pénétrés des beautés littéraires, dont la race noble et délicate tend de plus en plus à disparaître. L'*Essai sur le génie de Pindare et sur la poésie lyrique*, de Villemain, vastes préliminaires d'une traduction qui n'a pas vu le jour, est moins un livre qu'une course brillante à travers les œuvres de tous les temps et de tous les pays, sauf l'Inde et la Perse, où l'auteur reconnaît les plus vives expressions du lyrisme. C'est Pindare qui est le point de départ du travail, et c'est lui qui l'a inspiré à un traducteur heureux de vivre au milieu des belles images et des harmonies puissantes qui dominent dans cette grande poésie. Nul n'en a plus vivement senti l'éclat et le mouvement. Faut-il, après cela, insister sur l'inévitable insuffisance d'une appréciation toute de surface? Rendons plutôt hommage à l'esprit généreux d'une critique qui ne s'adressait à l'histoire et à la science que pour mieux admirer les belles choses. Ne cédons pas au triste plaisir de rabaisser, envions plutôt ces heureuses générations, nées avec notre siècle, qui se passionnaient pour les questions de goût. Aujourd'hui, l'indifférence de l'érudition analytique confondrait volontiers dans le même dédain classiques, romantiques et tous les naïfs qui s'attardent à ces vaines spéculations.

L'ouvrage de Villemain rendit d'ailleurs le service de ramener l'attention publique sur Pindare et d'ouvrir les yeux à des aspects intéressans d'un génie à la fois très grec et très original. C'est ainsi que des pages délicates de M. Vitet initièrent les lecteurs de la *Revue* (1) à l'intelligence d'un de ses côtés les plus caractéristiques. Frappé de l'austère et mâle sérénité de cette poésie vraiment dorienne, il s'attacha à ce point de vue, et son sens d'artiste y découvrit des analogies imprévues avec le noble et pur chef-d'œuvre de l'architecture dorique, le Parthénon : idée ingénieuse et utile,

(1) Voyez la *Revue* du 1er février 1860.

qui donne par une image sensible la vive impression de cet ensemble de caractères dont se compose le style, beaucoup plus difficile à saisir dans la poésie lyrique des Grecs que dans leurs monumens, mais qui demandait, pour rester juste, tout le tact d'un écrivain qui a su se borner à une légère esquisse. Rien ne serait plus faux, par exemple, que d'assimiler rigoureusement à l'ordonnance régulière d'un temple de Phidias le dessin souple et varié d'une ode de Pindare.

A dire vrai, malgré la justesse et le talent avec lesquels on avait quelquefois parlé de Pindare en France, ce grand et difficile sujet n'y avait donc pas encore été franchement abordé, ni sérieusement traité en lui-même. C'est ce que vient de faire enfin M. Croiset dans un travail qui est le fruit d'une patiente et sincère étude du poète et de toutes les questions qui se rapportent à l'interprétation de ses œuvres. Pour le mener aussi heureusement à fin, il fallait un mélange bien rare de science et de goût. Si l'on est tenté d'en critiquer le plan, qui paraît trop subordonné à une pensée didactique, on doit songer qu'il s'agissait, en effet, de faire l'éducation du public et, avant de lui soumettre des appréciations, de lui donner la connaissance des conditions générales d'un sujet si nouveau pour lui. Indiquons nous-même pour quelles causes on a besoin d'être préparé à lire et à juger Pindare, et quels sont ces sentimens et ces impressions poétiques d'un ordre particulier dans lesquels on n'entre pas de soi-même aujourd'hui. Nous déterminerons par là même la matière des principaux chapitres du livre qui était à faire et qui est fait.

I.

Pourquoi la poésie lyrique des Grecs, dans son expression la plus noble, n'inspire-t-elle en général aux modernes qu'un intérêt assez froid? C'est d'abord qu'elle n'est ni passionnée ni dramatique.

Il n'en était pas de même de la poésie éolienne de Lesbos. Le peu que nous en avons suffit pour nous charmer. Nous l'aimons dans ses rares débris; nous l'aimons dans les imitations affaiblies de la muse latine; les mots du poète sont restés vrais :

Spirat adhuc amor,
Vivuntque commissi calores
Æoliæ fidibus puellæ.

Et quand le même Horace nous représente Alcée tenant encore tous les enfers sous le charme de son archet d'or, et les ombres se pressant en silence pour boire avidement ses paroles enflammées sur l'exil, sur la guerre, sur la chute des tyrans de sa patrie, cha-

cun de nous sent que de pareils chants n'auraient pas eu de peine à le toucher. Nous nous associons facilement aussi par l'imagination à l'émotion qu'excitaient ces antiques formes du dithyrambe, où les épreuves merveilleuses de Bacchus, sa sortie du sein de sa mère foudroyée, sa mort, sa résurrection, ou bien encore les aventures d'un héros national, provoquaient des effusions de joie et de douleur. Les ïambes eux-mêmes, surtout ceux d'Archiloque, ces satires virulentes qui, dit-on, transportaient l'antiquité d'admiration, ne nous laisseraient pas insensibles à l'énergique expression de ces haines publiques et privées dont les objets nous sont inconnus. Toutes ces passions semblent étrangères à Pindare, et notre besoin d'émotions cherche vainement où se prendre dans cette sérénité souveraine.

Il ne connaît pas davantage la douce sensibilité de Simonide, qui, comme lui et avant lui, avait été le poète des triomphes et des fêtes, et qui cependant nous a laissé quelques vers où une tendresse infinie respire sous l'enveloppe élégante dont son art a revêtu la légende de Danaé. Il n'y a pas de tendresse chez Pindare. Porte-t-il au moins en lui quelque chose de cette mélancolie tellement en honneur depuis un siècle chez les modernes, qu'ils ne conçoivent guère un poète qui n'en soit plus ou moins atteint? Oui, sans doute, cette source profonde d'émotions, où ont puisé tous les grands poètes de la Grèce, n'a pu lui être fermée. Mais quelle différence entre la mélancolie, que Goethe, Chateaubriand, Byron, Lamartine nous ont appris à aimer, et celle qui se sent parfois dans ses œuvres! La sienne est absolument exempte d'égoïsme et de faiblesse. Ce ne sont point les confidences d'une âme qui se complaît à s'offrir au monde comme un exemple de ces vagues tristesses qui envahissent certaines natures d'élite. Pour lui, sa personne propre disparaît, perdue dans une vue générale de la destinée humaine : « Êtres éphémères, que sommes-nous? que ne sommes-nous pas? L'homme est le rêve d'une ombre. — O dieux! combien s'égare la pensée ignorante de ces êtres d'un jour! — Un homme possède la richesse et l'emporte sur les autres en beauté; vainqueur, il a fait éclater sa force dans les luttes : qu'il se souvienne qu'il a revêtu un corps mortel et qu'à la fin il revêtira la terre. » Ces graves paroles, qui font penser à l'Écriture et à Bossuet, et qui d'ailleurs ne résonnent que comme quelques notes isolées dans un concert d'harmonies mâles et brillantes, n'atteignent pas jusqu'à ces régions intimes où s'éveillent les délicatesses de la sensibilité moderne.

Sans aller jusqu'au pathétique, un récit peut exciter un vif intérêt. L'abondance du développement, la disposition dramatique des faits, le simple mérite d'un enchaînement régulier, où tout se suit depuis le commencement jusqu'à la fin, suffisent pour nous atta-

cher aux antiques légendes qu'a créées la féconde imagination de la Grèce. Certains hymnes homériques en sont la preuve. Or Pindare raconte beaucoup, mais le plus souvent ne développe pas; il concentre et résume en quelques traits. S'arrête-t-il sur un point : il supprime ou abrège le reste. « Je sais, dit-il, un chemin rapide; » et il se dérobe, laissant le lecteur déçu et déconcerté. Comment donc se fait-il qu'il ait été l'objet d'un tel enthousiasme chez les anciens? A cette question les réponses ne manquent pas, et chacune marque une différence profonde entre l'antiquité et nous, au point de vue moral et au point de vue de l'art.

Évidemment, et c'est la première explication à donner, les odes de Pindare répondaient à un ordre de sentimens qui avaient chez les Grecs une force inconnue aux modernes. C'étaient des chants destinés à des fêtes patriotiques. Que le vainqueur fût un prince ou quelque particulier de grande famille, que la victoire se célébrât dans un palais ou dans une maison, dans un temple ou au prytanée ou sous un portique, la cité était toujours associée à la solennité; cette illustration d'un de ses enfans était sa propre illustration, et le premier devoir du poète était de la chanter elle-même; il prêtait sa voix au patriotisme. Mais à quel patriotisme, voilà ce qu'il faut définir.

Un Français du XIXe siècle se représente un chant patriotique plus ou moins d'après le type de *la Marseillaise.* L'énergie de la lutte contre l'invasion étrangère, le sacrifice de la vie pour la patrie en danger, la passion généreuse qui soulève toutes les poitrines, l'honneur de suivre les plus grandes traditions de dévoûment et de gloire et de les transmettre à la postérité; joignez-y encore la haine de l'oppression : tels sont à peu près les thèmes qui s'offrent à sa pensée. Le patriotisme d'une cité grecque n'est pas si vite défini; c'est un sentiment complexe en étroit rapport avec son organisation et avec sa vie.

Il a pour premier fond la religion, sur laquelle s'appuie chez les Grecs, à l'origine, la constitution sociale et politique. Cette religion s'adresse d'abord aux grands dieux communs à toutes les villes : quelques-uns d'entre eux, Jupiter, Apollon, Neptune, président particulièrement aux jeux d'Olympie, de Némée, de Delphes, de l'Isthme; ils président aussi aux victoires remportées. Ce sont en général ces divinités supérieures de l'Olympe qui surveillent la marche du monde avec un soin jaloux et dont il importe que chaque cité se garde de provoquer la colère, en négligeant les hommages constans qui leur sont dus. Chacune a, de plus, suivant ses origines et la race qui l'a fondée, ses patrons divins, qui habitent ses temples et la suivent dans tous le cours de sa destinée depuis son berceau. Athènes est la ville de Minerve, Sparte celle d'Apollon, Etna,

la ville récemment fondée par Hiéron, est consacrée à Jupiter, les cités rhodiennes au Soleil; Orchomène honore particulièrement les Grâces, Égine les Éacides, car avec les dieux il y a les héros, héros fondateurs et éponymes, héros ancêtres des nobles familles auxquelles appartiennent les athlètes couronnés à Delphes ou à Olympie. C'est ainsi que chaque ville a son monde divin et mythologique, dans lequel elle vit depuis qu'elle est née, dont elle ne sépare aucun de ses souvenirs, aucun de ses actes, que des sacrifices journaliers, de nombreuses fêtes représentent sans cesse à son imagination. Elle croit que ces êtres supérieurs la soutiennent de leur présence tant qu'elle existe, l'abandonnent si elle succombe, tant sont puissans les liens qui l'unissent et la confondent presque avec ses dieux.

Il est vrai qu'en général l'expression de cette foi dans l'action présente de la divinité n'est pas enthousiaste. Les Grecs n'ont rien qui soit comparable aux hymnes juifs, par exemple au chant de Moïse après le passage de la mer Rouge. « Le Seigneur est ma force et le sujet de mes louanges; il est devenu mon sauveur... Le Seigneur a paru comme un guerrier... Il a jeté dans la mer les chars de Pharaon et de son armée... Votre droite, Seigneur s'est signalée... Vous avez répandu votre souffle, et la mer les a enveloppés; ils ont été submergés par la violence des eaux et sont tombés dans l'abîme comme un plomb... Qui d'entre les forts est semblable à vous, Seigneur ?.. Que s'élancent (sur nos ennemis) la peur et l'épouvante par la puissance de votre bras; qu'ils deviennent immobiles comme la pierre pendant que passera ton peuple, ô Seigneur... » et le reste. On ne voit ici que Dieu et sa grandeur, et la foi se répand dans une glorification exaltée. Le Grec ne disparaît pas ainsi devant la divinité; ce qui le caractérise, au contraire et le distingue nettement des grands peuples orientaux, c'est l'énergie de son activité propre, même sous la main de ses maîtres suprêmes. Cependant il les a constamment près de lui, leur adresse de continuelles invocations, et les croit mêlés à toute son histoire et à toutes ses actions.

Qu'est-ce donc, après cela, que son patriotisme dans les momens du péril ou de gloire? Sans doute toutes ces belles passions connues des modernes, l'attachement au sol, l'ardeur de la lutte et du dévoûment, s'agiteront dans les cœurs; le succès fera naître cette noble forme de l'orgueil qui ne s'enferme pas dans une émotion égoïste, mais se répand au dehors et rapproche chacun de tous par une glorieuse solidarité, où il se sent encore uni au passé et à l'avenir, aux ancêtres et à la postérité. Mais ce ne sera pas tout, ou plutôt ces sentimens prendront un caractère particulier, à la fois plus vif et plus profond. De ce rapprochement perpétuel avec

les dieux se forme dans l'âme du Grec un fond de croyance, dont il a la conscience plus ou moins nette, à une action supérieure qui domine toute sa destinée. Il est sous une impression merveilleuse qui redouble l'émotion du présent et passionne l'attente de l'avenir. La prospérité, le bien d'aujourd'hui, c'est le triomphe des heureuses influences qui protègent, avec la cité, chacun de ses enfans, c'est la manifestation du patronage intermittent qu'exercent sur lui par des voies secrètes ses divinités. Qui sait si leur faveur ne disparaîtra pas demain? Qu'il jouisse donc, pendant ces heures privilégiées, de tous ces biens dont l'usage lui est permis, et du succès qu'il vient de remporter, et de cette richesse qui éclate autour de lui dans les délicatesses du luxe et dans les œuvres de l'art, et de ces belles fêtes qui l'enivrent, et surtout du sentiment de ses puissantes facultés. Croyez-vous cette peinture factice ou exagérée? Prenez l'histoire de ces temps où les fêtes triomphales atteignent tout leur éclat. Athènes détruite par les Perses et passant en un instant de la ruine au comble de la gloire; Égine, sa noble alliée, bientôt assujettie par elle-même; la riche Syracuse repoussant la grande invasion carthaginoise; ailleurs, à Thèbes, à Argos, à Rhodes, des troubles renversant l'autorité des anciennes familles et mettant tout l'état en péril. Il est inutile de poursuivre l'énumération; assurément il y a là assez de vicissitudes soudaines, de menaces et de coups du sort, pour nous autoriser à dire que les Grecs vivaient alors sous la constante impression des influences auxquelles ils attribuaient les variations de leur fortune.

A leurs yeux, le premier mérite de Pindare fut d'exprimer avec une force singulière l'état de leurs esprits pendant ces solennités. Il dégagea des obscurités de leur conscience ce souci de la destinée qui s'y agitait confusément, mais avec force. Il les éleva à sa suite jusqu'à des vues générales et un sentiment supérieur de la condition humaine d'où naissait la sérénité. Nous reviendrons sur cette idée. En même temps, il leur représenta sous les images les plus vives ces souvenirs et ces légendes mêlées de prospérités et d'infortunes qui composaient pour chaque cité et pour chaque famille le trésor héréditaire de gloire dont la fête du jour consacrait l'accroissement. Enfin, par la merveilleuse puissance de son art, il rendit pleinement le brillant caractère de cette fête. C'est ici surtout que l'antiquité grecque s'éloigne de nous et a besoin d'être expliquée.

Nous avons peine à comprendre l'enthousiasme qu'excitait un athlète vainqueur. On se passionne aujourd'hui, chez certains peuples surtout, pour des courses de chevaux, pour des luttes de force et d'adresse; mais la victoire reste un fait particulier et local; tout au plus voit-on en présence les champions de deux pays. Une victoire olympique intéressait tout le monde grec. Toute la Grèce,

représentée à Olympie ou à Delphes, y trouvait pour quelques jours cette union que lui refusait la politique; elle s'unissait dans le sentiment commun de jouissance que lui causaient ces exhibitions de force, d'adresse, de beauté corporelle, de toutes ces qualités savamment développées qu'elle regardait comme un signe de race. Le vainqueur qu'on acclamait était un vrai fils de la Grèce; et quand à la suite de son nom retentissait prononcé par le héraut celui de sa patrie, sur elle rejaillissait une gloire panhellénique. Aussi quel accueil elle lui faisait à son retour! Souvent son entrée dans sa ville natale était un triomphe. Il s'avançait sur un char, escorté de ses parens et de ses amis. Plutarque nous dit que, dans certains cas, il avait le droit de faire abattre un pan de muraille, comme un conquérant. On se rendait ensuite en grande pompe au temple, où il suspendait sa couronne. Même quand, à la suite du sacrifice, le festin magnifique qu'accompagnaient les sons de la lyre et les chants du chœur avait lieu dans une demeure particulière, la fête n'avait pas un caractère privé; c'était une fête patriotique, car elle était donnée aussi en l'honneur des ancêtres, qui, mêlés à l'histoire et aux origines mythologiques de la ville et antiques dépositaires de ses destinées, en étaient restés les illustres patrons.

Quelle était la poésie qui convenait à de pareilles circonstances? Répondre à cette question, c'est définir la poésie de Pindare. Ces mâles harmonies, cette langue sonore, ce flot étincelant d'images, c'est l'expression même, poétique et musicale, de la solennité qu'on célèbre. Et ces brillantes apparitions de figures héroïques, ces légendes brusquement coupées par des réflexions sur la condition humaine et des allusions au présent, cette abondance d'idées qui se pressent, cette éblouissante mobilité de la Muse, n'est-ce pas précisément ce que demande un pareil jour? Il faut alors aux Grecs un état d'excitation à chaque instant renouvelé par la succession rapide de vives impressions. Cette fête des oreilles et de l'imagination, Pindare la leur donne, et c'est pour cela qu'ils le jugent le premier des lyriques. Nous nous plaignons qu'il manque de tendresse et de suite : ils ne songeaient pas à s'en plaindre, ils avaient tout ce qu'il leur fallait.

Ces observations indiquent quels doivent être les principaux objets d'une étude sur Pindare. Ils se ramènent à deux questions générales : la matière morale et religieuse et l'art. C'est précisément la division adoptée par M. Croiset dans la seconde partie de son ouvrage. Nous ne le suivrons pas dans tous ses riches et substantiels développemens; nous nous bornerons à détacher quelques points qui nous paraissent devoir être plus nouveaux pour le public.

II.

La religion et la morale donnent lieu dans Pindare à d'intéressantes études. C'est là surtout, nous l'avons dit ailleurs nous-même (1), ce qui fait sa grandeur et son caractère. M. Croiset y a trouvé la matière d'un travail étendu; il y fait une analyse approfondie des idées et des sentimens dont l'ensemble forme ce qu'il appelle d'un nom un peu abstrait *l'esprit de la poésie pindarique*, voulant sans doute désigner ainsi le fond personnel du poète, qu'il importe, en effet, surtout de reconnaître. La poésie des fêtes triomphales avait ses lieux-communs, où il lui fallait nécessairement puiser. Nous les indiquions tout à l'heure : ce sont, par exemple, les légendes des dieux auxquels sont consacrés les jeux agonistiques ou qu'honore particulièrement la patrie des vainqueurs; ce sont les titres d'illustration de leur famille, ou ses origines mythologiques, ou ses succès de diverse nature, ou sa fortune et sa haute situation dans l'état. De quelle façon particulière Pindare a-t-il traité ces lieux-communs et comment y a-t-il imprimé sa marque?

Ce qui nous frappe d'abord ici, c'est la réunion de deux mérites très distincts : un soin attentif et une grande liberté. Le second est évidemment le plus personnel. Cependant l'art de faire entrer cette abondance de souvenirs et de faits dans le tissu souple et fort de ses odes lui appartenait en propre. Il savait se mouvoir avec aisance dans le monde mythologique et y trouver, pour le mettre en valeur, la légende particulière qui illustrait son héros. C'est ainsi que, dans la VIe Olympique, il insère la brillante et gracieuse histoire du devin Iamos, fils d'Évadné et d'Apollon, que l'on trouve, cinq jours après sa naissance, au milieu des buissons, sur la rive de l'Alphée, « ayant son corps délicat mollement baigné dans le doux rayonnement des violettes. » Le premier sans doute il avait tiré des sources obscures de la tradition orale, pour l'éclairer d'une lumière poétique, une légende chère à la famille du vainqueur, qui prétendait se rattacher aux Iamides. C'est une des bonnes remarques dont est rempli le chapitre de M. Croiset sur cette question.

Et il ne faut pas croire que, dans une matière si délicate, il soit toujours facile de démêler la vérité ni de la dire dans la juste mesure. M. Croiset lui-même ne se flatterait pas d'y avoir toujours réussi ni d'avoir toujours nettement distingué la part d'invention du poète. Suffit-il de dire, par exemple, que Pindare raconta le premier, dans

(1) *Le Sentiment religieux en Grèce d'Homère à Eschyle*, 2e édition, pages 263 et suivantes.

la VIIe Isthmique, la prédiction par laquelle Thémis apaisa la querelle de Zeus et de Poséidon, se disputant l'hymen de Thétis, et de lui attribuer ainsi la vulgarisation d'un mythe local jusque-là inédit? Le nom de Thémis figurait-il ou non dans les légendes thessaliennes où il avait puisé? Nous n'en savons rien; mais la chose est assez indifférente. Ce qu'il importe de remarquer, c'est que le mythe, c'est-à-dire l'action vivante de la divinité, n'existe que grâce à Pindare; c'est son œuvre, son invention. Il le compose d'après les procédés consacrés de la poésie grecque; il fait comme avait fait Homère; la seule différence vient des progrès de l'art et de la pensée religieuse. — Le poète de *l'Iliade* développe ce thème, que les vents Borée et Zéphyre, à la prière d'Achille, viennent enflammer le bûcher de Patrocle; Iris arrive, chargée de cette prière, au palais de Zéphyre, où un banquet réunit tous les Vents; en la voyant apparaître sur le seuil, tous se lèvent, et chacun l'invite à prendre place près de lui; elle refuse, s'acquitte de son message, et quelques magnifiques vers de description, les seuls qui, pour nous, relèvent le caractère poétique de ce petit mythe, nous peignent la course des vents sur la mer depuis la Thrace jusqu'à la Troade. C'est ainsi que la naïve fiction d'Homère entre sans peine dans une religion qui anime et divinise les phénomènes naturels. Voyons comment procède Pindare.

Il connaissait l'antique légende thessalienne sur la querelle de Zeus et de Poséidon, et sur la prédiction qui fit renoncer ces dieux à leur poursuite, parce que de Thétis devait naître un fils supérieur à son père. C'est à cette prédiction qu'il s'attache pour lui donner une valeur nouvelle. De même Eschyle, réservant à Prométhée l'honneur de la prononcer, en fit le ressort principal de sa grande trilogie. Pindare, lui, représente en elle l'action supérieure de la puissance régulatrice, intervenant pour arrêter un débat qui met aux prises les deux plus grandes forces de l'univers et le menace d'une nouvelle révolution. Cette puissance, c'est Thémis, l'antique personnification de l'idée abstraite de l'ordre : il la fait agir comme agissait chez Homère Iris, la personnification des messages divins. Thémis paraît au milieu d'une assemblée et fait entendre sa parole grave et inspirée : « Cessez : entrée dans le lit d'un mortel, que Thétis voie périr dans les combats un fils pareil à Arès par la force de son bras et à l'éclair par la vitesse de ses pieds... Que la fille de Nérée ne mette pas deux fois dans nos mains des suffrages de discorde... » Les dieux subissent son ascendant et se soumettent.

L'imagination de Pindare est donc libre au milieu de tous ces mythes curieusement adaptés à son sujet. Son esprit ne l'est pas moins. Il ne s'enchaîne pas à la lettre d'une seule légende religieuse et ne se préoccupe pas d'orthodoxie ni de constance dans

le détail. Il semble même qu'on l'en ait blâmé, car dans une de ses odes il se défend avec insistance auprès des Éginètes d'avoir calomnié un Éacide, Pyrrhus, en adoptant sur sa mort une version qui lui était défavorable. C'était, nous dit un commentateur, dans un péan chanté à Delphes, où, d'après une tradition, Pyrrhus avait péri dans une querelle avec les prêtres au sujet de la possession des viandes d'un sacrifice. On voit ce qui était arrivé : à Delphes, Pindare n'avait pas chargé les Delphiens. C'est ainsi qu'il fait naître Homère tantôt à Smyrne, tantôt à Chios; qu'il donne tour à tour pour patrie au dithyrambe, le chant inspiré de Bacchus, Corinthe, Naxos et Thèbes. Parmi les mythes et les légendes, il choisit sur un même fait, et sans se croire lié par son propre choix, ce qui convient au pays où il chante. Il choisit aussi ce qu'il préfère, et il est facile de reconnaître sa prédilection pour les mythes thébains, ou plus généralement pour les mythes doriens et éoliens. Sa muse est vraiment dorienne, et c'est pour lui une forme du patriotisme.

Doit-on conclure de cette liberté qu'il est indifférent au sujet de ces mythes, c'est-à-dire au sujet de l'histoire religieuse, qui est bien près chez les Grecs d'être la religion même? Et, en effet, s'il croit une chose à Thèbes et en croit une autre à Corinthe, une foi aussi variable ressemble beaucoup à celle d'un libre penseur. Si parmi les légendes religieuses il prend et rejette selon sa convenance, c'est sans doute qu'à ses yeux aucune ne s'impose du droit de la vérité, aucune n'est vraie. — Rien de plus rigoureux que ce raisonnement; rien de moins approprié à la matière. L'abus de la logique, mauvais dans toutes les questions de foi, est particulièrement déplacé quand il s'agit de la foi d'un Grec, surtout à l'âge auquel appartient Pindare. La religion alors embrasse une immense mythologie, qui s'est formée des légendes particulières de toutes les cités et de toutes les grandes familles, et qu'a enrichie encore pendant des siècles, depuis Homère et Hésiode, l'imagination des poètes, tour à tour interprètes et auteurs de la tradition populaire. Il est clair qu'il ne peut y avoir sur chaque point une croyance fixe et universelle, un dogme. Mais il n'y a pas non plus incrédulité; rien ne nous autorise à dire qu'il y ait eu alors sur toute la surface du monde grec un seul incrédule. Ce qui existe, c'est dans la foi une liberté, une aisance analogues à celles qui nous frappent dans la mythologie; ce sont des degrés selon l'importance des faits; c'est un certain vague sur les points où le mythe lui-même flotte dans une sorte de vapeur capricieuse. Depuis Homère il y a dans chaque Grec un croyant et un poète : à plus forte raison cet état d'esprit est-il celui d'un poète de profession, dont la mythologie anime les vers comme elle anime les fêtes dont ils font partie.

Veut-on savoir quel est, vers ce temps ou même un peu plus tard,

l'effet de cette diversité et de cette mobilité sur la foule et sur les penseurs religieux? La foule se contente de dire, comme le personnage de Sophocle au sujet du nom des Euménides et du culte qui leur est rendu à Colone: « Une chose est bonne ici, une autre ailleurs. » Hérodote, lui, parcourait avec une ardeur infatigable l'Asie, l'Égypte et l'Europe, pour comparer les légendes religieuses des différens sanctuaires et en retrouver la filiation. Ne croyons pas, même sur la foi de M. Croiset, qui appelle cela de la souplesse lyrique, que Pindare se promène en artiste dans ce monde des mythes religieux, uniquement préoccupé d'y cueillir des fleurs pour les couronnes qu'il a mission de tresser. Non; il s'associe avec sincérité aux sentimens de la foule pour laquelle il chante; il croit comme elle à ces légendes dont la fête elle-même pour laquelle il les expose, les sacrifices, les temples, les mœurs sont les vivans témoignages; il y croit comme elle, mais pas plus, et sans que sa foi aux formes diverses qu'elles peuvent revêtir dans le détail soit plus profonde que ne le comporte cette matière légère et mobile. Cela suffit pour qu'aucune nuance de scepticisme n'altère la gravité de sa noble figure.

Ce qui le distingue de la foule, c'est qu'à côté de cette croyance commune aux formes sensibles de la religion, il y en a chez lui une autre qui va au fond, et prend ce qu'on appellerait aujourd'hui un caractère spiritualiste. Elle suit en cela le mouvement d'une grande philosophie, celle de Pythagore, qui reste religieuse, et d'une religion particulière, l'orphisme, qui est animée d'un esprit philosophique. Cette philosophie et cette religion, pendant la jeunesse de Pindare, avaient profondément pénétré certaines parties de la société antique. Ce n'est pas qu'il soit lui-même orphique ou pythagoricien: il est poète; mais ce serait enlever à sa poésie ce qui en fait l'inspiration principale et le caractère que d'y nier une influence qu'il subit alors avec un certain nombre d'esprits d'élite. S'il ne s'attache pas à un système, s'il ne tend pas, comme l'orphisme, à réunir et à confondre les dieux, du moins rapproche-t-il chacun d'un idéal commun de grandeur et de perfection. « Dieu puissant, tu sais la fin dernière de toute chose et tu connais toutes les voies; tu comptes les feuilles que la terre fait éclore au printemps et les grains de sable que les flots et les vents impétueux font rouler dans la mer et dans le lit des fleuves; tu vois clairement ce qui doit être et quelle en sera la cause. » Voilà ce que devient chez lui le dieu prophète et dieu soleil Apollon, qui, d'après l'antique formule d'invocation, *voit tout et entend tout*.

Cette idée d'une divinité souverainement intelligente appelle une conception plus haute de la moralité divine. Aussi Pindare se refuse-t-il à admettre certaines légendes. « Si l'on ose par-

ler des dieux, dit-il, il faut n'en rien dire qui ne soit beau, car la faute est moindre. » La faute ! voilà jusqu'où il pousse le respect religieux. Il est tellement rempli de cette pensée de la grandeur divine, qu'il met en tête d'une ode triomphale, c'est-à-dire d'un chant de victoire, ce magnifique début :

« Il y a la race des hommes, il y a celle des dieux ; toutes deux sont issues de la même mère ; mais une différence absolue de puissance les sépare : l'une n'est rien, tandis que le ciel d'airain est pour l'autre une demeure inébranlable et éternelle. Cependant la grandeur de l'esprit et les qualités du corps nous rapprochent quelque peu des immortels, bien que nous poursuivions jour et nuit une course dont le destin a caché le but à notre ignorance. »

Voilà, en quelques traits, la grandeur et la misère de l'homme ; voilà l'ébauche d'une explication de la destinée humaine : Pindare la complétera ailleurs ; il ira même jusqu'à suivre l'homme au-delà du tombeau dans les vicissitudes qu'il lui ménage avec les pythagoriciens, parce qu'il a foi dans la noblesse native et dans les droits de la nature humaine. M. Croiset remarque que la vie future tient peu de place chez lui : il y aurait plutôt lieu de s'étonner qu'elle en tienne une, tant un pareil sujet semble répugner au caractère d'une ode triomphale. Qu'on relève, si l'on veut, quelques différences de détail entre la IIe Olympique et d'intéressans fragmens de chants funèbres ; qu'on remarque que l'expression varie, qu'elle est plus ou moins mystique, qu'elle se rapproche plus de la doctrine d'Éleusis ou de celle de Pythagore, suivant qu'il s'agit d'un Athénien ou d'un habitant de la Sicile, et qu'on en infère que le poète ne s'asservit à aucune croyance : il ne faut pas dire pour cela que c'est pour lui affaire de curiosité et de composition poétique, « qu'il aime à traverser d'un rapide essor les plus beaux systèmes de son temps et à rapporter de ses explorations quelques nobles idées qui servent à sa poésie de parure et de soutien. » Ce n'est pas se faire une idée juste d'un Grec éclairé de ce temps, que de croire qu'il n'y a pas pour lui de milieu entre l'indifférence et une adhésion complète à l'un des systèmes philosophiques ou religieux qui sont alors dans leur force. Jamais les Grecs, ni en religion ni en philosophie, n'ont été esclaves de la lettre ; l'idée d'orthodoxie, qu'on veut introduire ici, n'est pas antique. Ce qui est vrai et bien remarquable, c'est ce mouvement commun de pensée philosophique et d'émotion religieuse qui se produit alors de l'orient à l'occident du monde grec. Phérécyde, Xénophane, Pythagore, bientôt Empédocle, exposent sous des formes diverses leurs spéculations inspirées ; en même temps l'orphisme se développe, et, sous l'inspiration de son dieu, spiritualise les mystères d'Éleusis. Sans être éléates, ni pythagoriciens, ni adeptes déclarés de l'orphisme, beau-

coup arrêtèrent volontiers leur esprit sur les diverses solutions qu'on donnait de tout côté au problème de la destinée humaine, et surtout partagèrent la préoccupation émue des penseurs qui se dévouaient à ces recherches : des poètes et des artistes transportèrent jusque dans leur art ce noble souci qui s'était emparé de leur âme. Le premier à nommer est Eschyle; le second est Pindare.

Pour conclure, si les croyances de Pindare sont difficiles à définir, sa piété et sa religion sont au-dessus du doute. Il honore les dieux par ses chants et par le culte qu'il leur rend. Lui-même atteste la dévotion particulière qu'il a pour certains d'entre eux; et la tradition nous apprend qu'à Delphes, le sanctuaire national de la Grèce, on lui avait décerné des privilèges et des honneurs : il est à croire que ce n'était pas seulement un hommage rendu à son talent poétique, mais aussi une consécration de l'autorité religieuse et morale qu'il devait à son caractère. Quant à ses croyances, elles sont conformes à la nature de la religion; pas plus précises dans certaines régions mythologiques qu'elle ne l'est elle-même; et le caractère nomade de sa muse, appelée sur tant de points divers, en lui mettant sous les yeux la diversité des mythes et des cultes, ajoute encore à sa liberté. Mais il porte partout un fonds qui est à lui et qui ramène par sa constance cette matière inconsistante et mobile à une sorte d'unité : le sentiment de la grandeur divine, dont il est pénétré, et le souci de la destinée humaine, dont il cherche et croit par momens saisir certaines lois, au milieu de la variété des légendes et des vicissitudes de la fortune. Voilà ce que lui inspirent les fêtes triomphales; il éprouve constamment le besoin d'exprimer, dans l'éclat de ces fêtes, ces préoccupations intimes de sa pensée, d'en tirer des avertissemens que les ailes de la musique et de la poésie portent jusqu'aux oreilles des vainqueurs pendant la célébration même de leur victoire. C'est lui, lui seul qui a fait de l'ode triomphale cet usage imprévu. On a eu raison de le comparer à Bossuet à la fois pour la sublimité du style et pour l'autorité morale.

Gardons-nous d'effacer le trait principal de cette grande figure de poète païen. C'est une des plus tristes erreurs de la critique, et il est peut-être difficile d'y échapper aujourd'hui, que d'amoindrir et d'égaliser par la petitesse de l'analyse : le premier soin devrait être, au contraire, de mettre en pleine lumière ce qui est supérieur et original. Il y a d'ailleurs beaucoup à analyser chez Pindare; et M. Croiset, qui n'a pas méconnu chez lui la prédominance de l'esprit religieux, mais, à notre sens, l'a parfois trop atténuée, donne une suite excellente d'études fines et justes sur tous les aspects moraux de son génie. Sans faire de ses sentimens et de ses idées un inventaire analogue à ceux auxquels se sont bornés d'au-

tres critiques, il sait marquer les nuances de cette physionomie si fière dans sa mâle sérénité, dont notre Ronsard n'a pu nous donner, malgré sa noblesse de nature et sa bonne volonté d'imitateur, qu'une image bien affaiblie.

Dans une étude morale de Pindare, il y a un point d'un intérêt particulier, c'est ce qui concerne son patriotisme. Son amour pour sa ville natale s'exprime en toute occasion avec une vivacité qui ne permet pas le doute; et, d'un autre côté, bien que Thèbes ait été à Platée l'auxiliaire énergique des Perses, il célèbre à plusieurs reprises leurs défaites : pour lui, leur invasion, c'était « le rocher de Tantale, suspendu au-dessus de la tête des Grecs, qu'un dieu a enfin détourné. » Son patriotisme panhellénique s'étend même jusqu'aux victoires d'Hiéron sur les Carthaginois et les Tyrrhéniens, par laquelle « l'Hellade a été soustraite à la lourde servitude; » et il rapproche, dans une même louange en l'honneur d'Athènes, de Sparte et de Syracuse, les combats de Salamine, de Platée et d'Himère, où trois fois les Grecs ont vaincu les barbares. Voici pourtant que, d'autre part, malgré ces éclatans témoignages de ses sentimens, un juge d'une autorité considérable, Polybe, l'accuse lui-même de connivence avec ses concitoyens dans leur trahison, dans ce médisme qu'ils ont embrassé par une crainte égoïste des maux de la guerre; et il cite à l'appui de cette accusation des vers qu'il nous fait connaître. Il est vrai qu'il paraît en dénaturer le sens; cependant on peut en inférer avec quelque vraisemblance que, dans les troubles qui précédèrent ou qui suivirent la défaite commune des Thébains et des Perses, Pindare resta partisan de cette aristocratie qui conduisit la ville à trahir la cause nationale, et voulut aider au rétablissement de son autorité. Lui-même d'ailleurs en faisait partie par sa naissance. Quelle est donc la vérité sur les sentimens de Pindare? Était-il pour Thèbes ou pour la Grèce? N'aurait-il pas varié suivant les temps, partisan du grand roi avant ses échecs, de la cause hellénique après son triomphe? Ou bien ces éloges de la victoire de Salamine à Égine et à Athènes, de celle d'Himère à Syracuse, ne seraient-ils que des témoignages de la condition générale du poète lyrique, panégyriste obligé de ceux pour lesquels il chante, et n'ayant pas la liberté d'omettre leur plus glorieux succès parmi tous ces titres d'honneur qu'il doit faire revivre en ces jours de fête? On voit qu'il y a matière de discuter. Nous n'entrerons pas ici dans le détail de cette discussion; mais nous nous bornerons à dire que, pour notre part, nous ne pouvons pas réussir à voir autre chose qu'un contre-sens dans l'interprétation que Polybe paraît donner aux deux vers isolés sur lesquels il appuie son accusation. Ces deux vers, même en les complétant par deux autres qu'on trouve dans Stobée, sont bien peu de chose à mettre

en regard des déclarations si claires que nous lisons dans des pièces complètes, d'autant plus que le caractère personnel de Pindare éclate partout dans ses compositions. Enfin nous admettons sans aucun effort que cette noble nature, que sa vie et le travail manifeste de sa pensée ne permettent pas d'enfermer dans le cercle étroit de sa cité natale, a pu concilier, malgré les circonstances, un amour sincère pour sa patrie avec une émotion réelle causée par le péril de la Grèce et par sa glorieuse délivrance. Il a éloquemment exprimé ces deux ordres de sentimens, et cela nous suffit pour le croire, sans consentir à effacer sur un trop faible indice cette belle image qu'il a lui-même imprimée dans notre esprit par l'ensemble de ses chants.

III.

S'il n'est pas facile de définir dans les odes de Pindare le fonds personnel d'idées et de sentimens qui forme comme la trame de ce brillant tissu, il l'est encore moins d'y déterminer et d'y juger la question d'art. Qu'est-ce chez lui que la composition ? Qu'est-ce que le style? Notre éducation littéraire nous a peu préparés à le comprendre. Nos étonnemens et nos incertitudes ne diffèrent pas beaucoup de ce qu'éprouverait un Parisien nourri dans l'admiration de la colonnade du Louvre, s'il se trouvait tout à coup en présence des hardiesses d'architecture et de couleur des monumens indiens ou chinois; et cependant il s'agit de l'art grec.

J'ai déjà indiqué ce qui dans la composition déconcerte le plus les modernes, cette apparence d'incohérence et de disproportion, ces brusques changemens de ton et d'allure; enfin ce qu'on a appelé le *désordre pindarique*. Les beaux détails abondent; l'ensemble trouble plus qu'il ne satisfait, parce qu'il n'y a pas égalité ni continuité d'impression, parce qu'après un magnifique mouvement, un trait sublime, vient tout à coup une sentence de morale vulgaire, une réflexion du poète, parce que souvent le lecteur ne comprend pas. Un maître dont j'aime à me rappeler les leçons, M. Havet, faisait à ce sujet une remarque ingénieuse, c'est qu'on admirerait plus Pindare si l'on n'avait de lui que des fragmens. Ces brillantes expressions, ces grands élans de poésie, isolés de ce qui les entoure, nous feraient supposer tout autre chose et nous raviraient. Le point sur lequel s'est le plus arrêtée la critique, surtout au XVIIe et au XVIIIe siècle, c'est ce qu'on appelait les digressions, c'est-à-dire les récits mythologiques, substitués, pensait-on, aux louanges d'un athlète obscur, *matière infertile et petite*, et venant remplir le vide du sujet. On pourrait remarquer que tous les héros des odes de Pindare ne sont pas obscurs et que, si l'histoire n'a pas

eu à s'occuper d'Asopichos d'Orchomène ni d'Ergotèle d'Himère, il n'en est pas de même d'Hiéron, le puissant prince de Syracuse, dont les victoires et le règne prêtaient suffisamment au panégyrique. Si donc l'éloge d'Hiéron, dans les odes composées en son honneur, ne tient guère plus de place que celui de vainqueurs moins illustres, et si les développemens y sont réservés pour les sujets mythiques, comme la punition du monstre Typhée, enseveli sous l'Etna, ou la naissance d'Esculape ou celle de Pélops et sa victoire sur OEnomaüs, c'est sans doute que Pindare avait une autre raison que la pauvreté de la matière. Cette raison a été en partie donnée dans les observations générales qu'on a pu lire plus haut : c'est que la vraie matière est fournie au poète, comme à la fête où il chante, par la mythologie. La mythologie est là chez elle; l'esprit des Grecs qui écoutent n'attend et ne conçoit pas autre chose, et rien n'est plus impropre que le mot de digression. On peut dire d'une manière générale que la mythologie est plus à sa place que partout ailleurs dans ce monde merveilleux créé par le poète, dans cette lumière et cette musique, dans cette rapide succession d'impressions vives qui donne l'idée d'une vie plus intense et plus noble que la vie réelle. J'ai brièvement expliqué aussi comment la variété chez Pindare et ses rapides évolutions répondaient de même au caractère de la fête et aux dispositions des auditeurs. Ces points peuvent être considérés comme hors de doute, et la difficulté est ailleurs.

Il ne suffit pas, en effet, de reconnaître que l'emploi de la mythologie était obligatoire pour le poète et qu'une brillante et rapide variété lui était dictée par une convenance générale. Dans chacune des odes, quelle pensée a déterminé le choix, la proportion, l'ordre de ces élémens divers, mythologiques ou autres, qu'il a mis en œuvre? Et d'abord, cette pensée existe-t-elle, ou ne s'est-il pas tout simplement abandonné à son caprice ou au hasard de l'exécution, comme on le lui reprochait autrefois en France? Non; il a un dessein, il suit un plan, il en témoigne lui-même plus d'une fois, et cette question n'en est plus une aujourd'hui pour la critique. Mais alors, quel est ce plan, comment est-il suivi, et en quoi consiste dans chaque pièce l'unité, sans laquelle il n'y a pas de composition? C'est ici que commencent les difficultés.

On voit bien dans plus d'une pièce quel est le rapport général d'un mythe avec le sujet. Ainsi, dans la Ire Olympique, le mythe de Pélops, héros éponyme du Péloponèse, honoré à Olympie en souvenir de sa victoire sur OEnomaüs, roi de Pise, pouvait convenir à l'éloge d'un vainqueur olympique, dont la patrie, Syracuse, était une colonie du Péloponèse. De même dans la seconde, composée en l'honneur de Théron, on comprend que le

poète rappelle les légendes des Emménides, ancêtres du tyran d'Agrigente, qui font remonter leur origine jusqu'à Cadmus. De même aussi, il semble naturel que les exploits et les aventures des Éacides défraient les nombreuses pièces où sont célébrés des vainqueurs éginètes. Mais on ne distingue pas toujours aussi clairement la raison qui détermine l'usage de la matière mythologique. En quoi, par exemple, une victoire pythique remportée par un Thébain autorise-t-elle le poète à s'étendre sur les amours adultères de Clytemnestre et sur le meurtre d'Agamemnon? Ou bien encore que viennent faire dans les éloges d'Hiéron les mythes d'Ixion et de Coronis? Dans le premier cas, le souvenir de l'hospitalité qu'Oreste a trouvée chez le Phocidien Pylade et de la protection du dieu expiateur de Delphes ne suffit pas pour établir un lien satisfaisant. Dans les deux autres, en cherchant bien, on découvrirait peut-être que ces légendes thessaliennes se rattachent à une religion qu'un des ancêtres d'Hiéron avait apportée à Géla de la petite île carienne de Télos. Le rapport ne serait pas non plus bien direct.

Il n'est donc pas toujours aisé d'appliquer la loi qui subordonne l'emploi des mythes aux conditions générales du sujet; mais voici de plus grandes difficultés. Pourquoi, dans le nombre considérable des mythes qui se rapportent à son sujet, Pindare prend-il l'un plutôt que les autres? Pourquoi lui arrive-t-il souvent, en outre, de toucher à des mythes secondaires, dont le rapport avec le sujet est moins sensible? Pourquoi, dans le mythe qu'il a choisi pour thème principal, telle partie est-elle mise en lumière et telle autre laissée dans l'ombre, sans souci, semble-t-il, de la proportion naturelle du récit? Ainsi pourquoi, dans la Ire Olympique, où est inséré le mythe de Pélops, ces développemens sur les crimes et la punition de Tantale? Ou bien pourquoi, dans la IVe Pythique, les magnifiques récits sur Jason s'interrompent-ils tout d'un coup? Pourquoi certaines comparaisons et, dans ces comparaisons, certains détails qui ressortent plus que le reste? Pourquoi encore ces maximes morales, qui ont évidemment un sens plus précis que les sentences des chœurs tragiques? A toutes ces questions convient une même réponse : c'est que sans nul doute Pindare est plein d'allusions et même d'allégories; mais comment les reconnaître et les interpréter? A son public grec le poète disait : « Use maintenant de la sagacité d'OEdipe. » Il lui proposait donc des énigmes : et nous, comment ferons-nous pour deviner, nous qui ne sommes pas au courant, nous qui n'avons ni les mêmes habitudes, ni le même tour, ni la même souplesse d'esprit? nous, qui le plus souvent sommes réduits à déterminer par hypothèse l'objet inconnu d'une allusion?

Aussi il faut voir à quels efforts se livrent les interprètes modernes, comme ils s'entendent peu entre eux et où les emportent

parfois leur intrépidité logique et leur imagination. Dans la seconde Pythique est assez longuement développé le mythe d'Ixion, auteur du premier meurtre et amant téméraire de Junon, un des grands criminels punis par les supplices infernaux. A qui cet exemple s'applique-t-il? A Hiéron, répond Bœckh; à Hiéron, qui a perfidement exposé un frère, Polyzélos, aux périls d'un combat contre les Crotoniates, et maintenant, à cause de lui, menace d'une guerre son beau-père Théron, tyran d'Agrigente, le tout pour lui prendre sa femme Damaréta. C'est à un homme enivré de sa puissance, comme Ixion l'avait été de la faveur des dieux, prêt à devenir incestueux et fratricide, que s'adressent les avertissemens contenus dans cette primitive et barbare légende. Un fratricide et un inceste, même en pensée, voilà de lourdes charges pour la mémoire du tyran de Syracuse : heureusement pour lui et pour l'humanité, ces crimes n'ont aucune existence historique. C'est Bœckh qui seul a découvert la passion d'Hiéron pour sa belle-sœur, et cela uniquement par la vertu de son système d'interprétation. Une conséquence aussi violente ne l'a pas fait reculer. On ne s'étonnera pas qu'il n'ait pas convaincu tout le monde. G. Hermann, qui trouve d'ailleurs qu'une allégorie si peu délicate n'était guère de nature à raffermir auprès d'Hiéron la faveur de Pindare, alors ébranlée, à ce qu'il croit avoir découvert, est plutôt d'avis que l'ode ne contient que des éloges pour le tyran de Syracuse, et que l'allusion renfermée dans le mythe s'adresse au tyran de Rhégium, Anaxilas, dont Hiéron, par sa bienveillante intervention, vient de prévenir une entreprise contre les Locriens Épizéphyriens. Oui, sans doute, il s'agit d'Anaxilas, dit à son tour un savant éditeur, M. Tycho Mommsen, qui adopte pleinement cette explication; et il la confirme par un complément inattendu. La poète dit que le téméraire Ixion « pénétra dans la chambre profonde de Zeus. » Qu'est-ce que cette chambre profonde, où il voulait consommer son crime et où, en réalité, déçu par une illusion, la nuée qui avait revêtu l'apparence de la déesse, il trouva sa perte en appelant sur lui la vengeance divine? C'est une vallée, profonde comme toute les vallées, où Anaxilas livra combat aux Locriens et, par cette agression, provoqua, avec l'intervention d'Hiéron, la ruine de ses propres espérances. Il est vrai que l'histoire ne parle pas de ce combat dans une vallée; mais comment fermer les yeux à l'évidence du témoignage de Pindare?

Pindare est ainsi rempli d'allusions instructives, qui portent non-seulement sur des faits historiques, mais sur une foule de détails que reconnaît la sagacité des interprètes. On avait remarqué depuis longtemps le début de la Ire Olympique, où trois comparaisons font ressortir la supériorité des jeux d'Olympie. « L'eau est le premier des élémens; parmi les biens de la noble richesse, l'or

brille comme la flamme dans la nuit;.. le soleil est l'astre souverain qui resplendit dans la solitude de l'éther. » Certains indices, qui se trouvent un peu plus loin, avaient pu faire comprendre que l'ode était chantée dans le palais d'Hiéron pendant un banquet; mais ce que personne assurément n'avait compris avant Dissen, c'est le double sens des comparaisons avec l'eau et l'or, et l'ingénieuse allusion qu'elles renferment aux belles coupes d'or du banquet et à l'eau qu'on y verse pour les convives. Cette découverte du savant collaborateur de Bœckh a beaucoup égayé G. Hermann. Reste à savoir s'il est lui-même beaucoup plus heureux dans certaines de ses interprétations historiques.

Quand, par exemple, rencontrant dans une pièce en l'honneur d'un jeune vainqueur thébain, d'ailleurs absolument inconnu, la légende de la mort d'Agamemnon et de la punition de ses deux meurtriers, et le conseil de préférer une condition modeste à une orgueilleuse tyrannie, il part de là pour nous apprendre qu'un parent de ce jeune homme a péri dans un guet-apens, parce qu'on le soupçonnait d'entretenir un commerce adultère avec une femme noble et de s'en faire un moyen d'arriver à la domination, on se demande quel don merveilleux de divination lui a révélé cette romanesque histoire. Il est juste d'ajouter que l'ode en question, la XI[e] Pythique, est une des moins aisées à comprendre, et qu'ici l'effort a été mesuré à la difficulté.

Une chose bien remarquable dans les erreurs des érudits éminens qui ont tenté d'interpréter Pindare, c'est qu'elles n'ont pas empêché les systèmes. Il y en a eu au moins deux, très chers à leurs auteurs, Bœckh et Dissen. Le premier pense qu'une ode en général est construite tout entière, mythes et moralités, d'après la vie du vainqueur, sur laquelle le poète tient constamment ses yeux fixés et qu'il suit exactement par de perpétuelles allusions. Le second cherche la pensée fondamentale dans une idée abstraite qui lui paraît dominer tout, la considération du courage ou de la haute fortune, causes principales de la victoire selon sa nature. A cette pensée générale, d'un caractère moral et abstrait, se rattachent des sources secondaires de développement, comme l'éloge de certaines vertus ou celui des dieux; mais elle est partout, dans chaque idée, presque dans chaque mot. Ces deux systèmes, est-il besoin de le dire ? sont aisés à critiquer. Ils ont le tort commun de réduire tout Pindare au symbolisme le plus invraisemblable et le plus antipoétique. Sans doute les allusions abondent: historiques, politiques, morales, se rapportant aux circonstances de la victoire ou de la fête, il y en a de toute sorte; mais il n'y en a pas partout, et il ne faut pas que la difficulté de les reconnaître en fasse découvrir là où elles n'existent pas. Sans doute aussi, dans telle ode, Pindare

est surtout préoccupé de la vie du vainqueur; dans telle autre il se propose en général de le consoler ou de l'avertir; mais il n'adopte pas uniformément un même point de vue; malgré le fond persistant qui constitue sa personne morale et fait sa puissante originalité, il est varié comme la vie et comme la pensée; au milieu de tous ces liens qu'il accepte volontairement, il use souverainement de sa liberté de poète; et si la mythologie est pour lui une langue qui lui permet de tout dire, il ne la dépouille pas cependant de ses qualités propres pour ne lui attribuer qu'une valeur symbolique.

Toutefois, quels que soient les excès auxquels se sont laissé entraîner Dissen et Bœckh, leurs systèmes sont nés d'une idée juste, dont la découverte fait honneur à leur sagacité, c'est que l'unité des odes de Pindare, ces œuvres composées avec tant de science, est ailleurs que dans la suite apparente des idées exprimées; c'est qu'elle réside dans quelque chose qui les domine. Quel est ce quelque chose, c'est ce qu'a mieux vu G. Hermann, le plus pénétrant peut-être des grands hellénistes de ce siècle, et dont cependant, nous le remarquions, les interprétations de détail n'échappent pas à la critique, tant ces matières sont difficiles! Ce principe d'unité, qui n'est ni une formule morale s'adaptant à toutes les pièces, ni un type d'allégorie historique, il l'appelle une *idée poétique*. L'expression peut paraître vague; d'autant plus qu'il ne définit guère lui-même sa pensée; mais elle indique le vrai point de vue. Il considère chacune des odes comme une véritable œuvre d'art, ayant sa vie propre et sa physionomie à elle. Sur cette question délicate, il faut lire d'excellentes pages de M. Croiset, qui, en complétant Hermann, la traite avec le degré de précision qu'elle comporte et avec un sens très fin du génie grec. Au terme d'*idée poétique* il substitue celui d'*idée lyrique*, qui est plus juste; il y a en effet des idées lyriques comme il y a des idées oratoires, des idées épiques, des idées dramatiques, et chaque genre d'idée produit une sorte d'unité particulière. Pour l'éloquence, pour l'épopée, pour le drame, l'unité se définit facilement; mais dans le lyrisme, où il n'y a ni une suite de déductions ni le développement d'une action régulière, il n'est pas aisé de la saisir. C'est une harmonie dont les élémens, idée abstraite, image sensible, émotion personnelle, viennent se fondre dans une teinte générale. Tantôt, c'est une idée morale qui domine, et alors la composition, sans s'astreindre à un enchaînement de déductions, se soumet aux lois d'une logique secrète que le raisonnement peut découvrir. Tantôt, tout se résume en une impression nette et profonde, mais qui échappe en grande partie à l'analyse. Toujours, quelle que soit la pensée première du poète, il parle un langage qui diffère beaucoup de celui de la prose et se refuse aux mêmes pro-

cédés d'interprétation. « Il se sert des idées et des paroles comme un musicien se sert des notes; il en compose une mélodie d'une espèce particulière, d'où sa pensée fondamentale se dégage, en dehors même de toute énonciation directe, par le seul mouvement de l'ensemble. » Il y a beaucoup de rapport entre une idée musicale et une idée lyrique.

On comprend peut-être maintenant pourquoi l'expression longtemps consacrée de *désordre pindarique* trompe sur le point de vue où il convient de se placer pour juger Pindare. L'ordre, chez les Grecs du VIe et du Ve siècles avant Jésus-Christ, ne s'entendait pas de même qu'aujourd'hui chez nous. L'éducation de notre goût s'est faite sous la double influence de nos deux derniers siècles et des écoles de l'antiquité. Les préceptes de ces écoles, comme les lois auxquelles ont obéi les plus purs génies du siècle de Louis XIV, sont dictés par ce qu'ils appelaient la raison, c'est-à-dire par un sentiment supérieur de l'enchaînement logique des pensées et de leur convenance avec le sujet. Le travail de réflexion qui a été nécessaire pour en arriver là se rattache particulièrement au développement de la prose et surtout aux laborieuses études dont l'éloquence fut l'objet pendant des siècles dans les écoles de la Grèce et de Rome. C'est en ce sens qu'il est vrai de dire que les chefs-d'œuvre de la littérature française ont un caractère oratoire. Mais, avec Pindare, il ne s'agit ni de prose ni d'éloquence pratique ou savante; il s'agit de poésie, et cela chez une nation encore toute poétique : la prose commençait à peine à construire ses premières phrases, sèches et gênées, quand depuis quatre cents ans et plus, tous les Grecs étaient faits aux formes riches et souples, vives et brillantes de la poésie. Du temps de Pindare, c'est à peine s'ils en concevaient d'autres, et à coup sûr nul d'entre eux ne se serait avisé des exigences méthodiques de l'esprit moderne.

Du reste, les véritable œuvres d'art, même en littérature, ne se modèlent pas sur des types définis de composition régulière. Prenez le discours de Démosthène *sur la Couronne* ou une oraison funèbre de Bossuet, ou un ouvrage dramatique de premier ordre: une analyse méthodique ne nous en fera saisir qu'imparfaitement l'intime et vivante unité. Celui qui se bornerait à étudier dans Eschyle, ou même dans Sophocle, le développement suivi des caractères et des passions et l'enchaînement des différentes scènes, ne comprendrait qu'à demi la composition d'un drame grec. Le principal est dans la succession et le rapport des effets, dans la distribution de la lumière et des ombres. De même, dans ces petites pièces, dont chacune, par le choix des élémens comme par la couleur générale, avait son caractère propre, la loi suprême observée par Pindare n'était pas de marquer les transitions et la suite appa-

rente des idées, mais d'agir sur les imaginations et sur les âmes, de telle sorte qu'au moment où s'éteignaient les derniers sons de la voix et de la lyre, elles se trouvassent, sans en avoir conscience, dominées par les sentimens et les pensées qu'il avait conçus d'avance sous l'inspiration savante de la muse. Après tout, Boileau avait peut-être une vague idée des conditions particulières de la poésie lyrique en Grèce quand il écrivait sur Pindare la phrase obscure que nous citions en commençant : « C'est un génie qui, pour mieux entrer dans la raison, sort de la raison même. » Il ne se trompait pas, s'il voulait dire que Pindare ne s'affranchit de certaines convenances, que nous comprenons, que pour mieux satisfaire à des convenances supérieures, dont nos mœurs sociales et littéraires ne nous permettent pas la complète intelligence.

Dans la composition d'une ode de Pindare entraient deux élémens qui contribuaient à l'unité et la rendaient plus sensible, c'étaient la musique et la danse. Des deux parties de la musique, le rythme et la mélodie, il ne nous reste que la moitié de la première, c'est-à-dire le rythme poétique, qui se confond avec cet emploi de la langue qui constitue le vers. On peut dire que le rythme a sa place dans tous les arts et que son importance y est capitale, parce qu'il tient étroitement au sentiment de l'harmonie dont ils sont nés. Dans la statuaire, c'est de lui que relèvent les lois d'équilibre et d'élégance auxquelles elle est soumise. L'architecture l'observe par la symétrie et la proportion; chacun des ordres grecs est comme un rythme particulier, dont la valeur expressive, gravité sereine ou grâce délicate, est sensible pour tous, aussitôt qu'on prononce les noms de dorique et d'ionique. Mais le rythme appartient en propre à la poésie, à la musique et à la danse, et c'est là naturellement qu'il a toute sa force d'expression. Chez les Grecs, dont les émotions esthétiques étaient beaucoup plus vives que les nôtres, cette force d'expression dépassait pour nous toute vraisemblance. Pour la poésie, ce n'est pas à Pindare qu'il en faut demander les exemples les plus frappans. Ce n'étaient pas les odes triomphales, c'étaient les genres passionnés, comme le dithyrambe, qui, par des changemens de rythme, marquaient les troubles et les secousses de l'âme. La sérénité de Pindare n'admet pas ces variations; mais on se tromperait fort, si de là on concluait chez lui à l'uniformité et à la pauvreté du rythme. Chacune de ses pièces a le sien, dont la souplesse suit le développement de l'idée poétique.

Ce n'est pas ici le lieu d'aborder les difficultés techniques où se consument encore les efforts des érudits. Disons seulement que les strophes de Pindare forment le plus souvent comme un grand édifice, savant et compliqué. L'élément premier est le membre; la

réunion des membres produit les vers lyriques, qui se groupent eux-mêmes en périodes; les périodes composent la strophe, et les strophes se succèdent, plus ou moins nombreuses, suivant la longueur de l'ode, reproduisant avec fidélité comme les figures d'un même dessin. De là l'impression de la variété se conciliant avec l'unité et la symétrie. Ce double effet de symétrie et de variété est encore accru par une disposition presque constante qui distribue régulièrement les odes de quelque étendue en triades, formées chacune de deux strophes et d'une épode. Tel est l'organisme complexe et régulier dans lequel circule la pensée du poète, laquelle en anime toutes les parties, répartissant inégalement la force, mais présente sur tous les points. Elle s'y manifeste par une sorte de rayonnement plutôt que par un développement progressif. Sur l'ensemble impriment un même caractère le rythme poétique et le rythme lyrique, le plus souvent confondus, et la mélodie, en étroit rapport avec eux. Le mouvement plus ou moins rapide du rythme, qui réglait le chant, la musique et la danse, et la tonalité de la mélodie, qui constituait des modes ou harmonies d'une nature très distincte, produisaient des effets expressifs d'une telle puissance, qu'ils ont été de la part des moralistes l'objet de la plus sérieuse attention.

On connaît les pages si pénétrées de l'esprit antique qu'ont écrites sur ce sujet Platon et Aristote; on sait quelle influence ils attribuent au choix des harmonies et des rythmes sur l'éducation des enfans et sur le caractère des citoyens. Le premier va jusqu'à répéter et prendre à son compte l'opinion d'un musicien nommé Damon, qui affirmait que nulle part on ne pouvait changer les modes musicaux sans que ce changement affectât les lois essentielles de la cité. Naturellement, personne plus que les poètes n'a rendu hommage à la musique. Parmi eux, c'est Pindare lui-même qu'il faudrait citer le premier. C'est lui qui, au début de la première Pythique, revêt de tout l'éclat de la muse païenne cette idée, qui semble un écho poétique des doctrines de Pythagore, que les divins concerts d'Apollon et des Piérides répandent dans l'Olympe un calme souverain, tandis que leur pénétrante mélodie va jusqu'au fond du Tartare redoubler les tortures des monstres ennemis de l'ordre établi par Jupiter. Je ne sais pourtant si nous n'avons pas un témoignage encore plus significatif, celui d'Aristophane, qui reprend la même pensée dans la pièce où sa fantaisie attribue aux oiseaux la supériorité sur les dieux. Pour lui, les chants des cygnes à demi fabuleux de la Thrace sont la source suprême de cette harmonie dont le charme subjugue et domine tout l'univers :

« Des rives de l'Hèbre leur voix puissante monte à travers les

nues : les races diverses des bêtes sauvages sont frappées de stupeur, les vents se taisent et la sérénité de l'air éteint le mouvement des flots. Tout l'Olympe résonne; les dieux sont ravis en extase; en réponse éclate le chant mélodieux des Grâces et des Muses olympiennes. »

Voilà quel mouvement d'imagination provoque dans cette poésie railleuse d'Aristophane le sentiment des effets musicaux.

Les Grecs reconnaissaient aussi à la danse une grande force d'expression morale. « Quand la danse est telle qu'elle doit être, dit Lucien, elle est utile à ceux qui la voient; elle est propre à cultiver l'esprit et à l'instruire; elle règle les âmes des spectateurs, qui sont formés par ce qu'ils voient comme par ce qu'ils entendent; elle offre une sorte de beauté qui participe également de l'âme et du corps. » Tel était sur les Grecs l'effet du rythme de la danse, des attitudes et des évolutions des danseurs; telles étaient les impressions d'élégance plastique, de noblesse et de sérénité morale qui se dégageaient de l'exécution ou, pour mieux dire, de la représentation des odes de Pindare. Chacune avait son caractère particulier, que le grand lyrique obtenait par les ressources combinées de cette composition complexe où il était à la fois poète, musicien et chorégraphe. Il va de soi que des trois élémens mis en œuvre la poésie était de beaucoup le principal. La mélodie admettait parfois la combinaison des lyres, des flûtes et de la voix humaine; la danse se composait des pas et des évolutions du chœur; cependant toutes deux étaient simples, et ne fournissaient qu'un complément d'expression à la poésie, interprète directe de la pensée.

IV.

Il y a dans Pindare une partie que nous possédons tout entière et où les interprètes modernes sont moins arrêtés par les difficultés techniques, c'est l'élocution. Ce n'est pas qu'il nous soit toujours facile de l'apprécier. Ici encore les goûts et les habitudes des Grecs diffèrent singulièrement des nôtres. Quand, par exemple, cette idée que la Muse vient solliciter le poète est exprimée sous cette forme : « Je crois sentir sur ma langue une pierre à aiguiser mélodieuse, dont je reçois volontiers les souffles au beau courant; » l'arrivée de l'inspiration avec ce cortège de métaphores incohérentes ne laisse pas que de nous surprendre. S'il n'est pas certain que les Grecs eux-mêmes trouvassent là matière à louer, du moins sommes-nous sûrs qu'ils n'étaient pas choqués comme nous; ce qui nous avertit que l'élocution de Pindare se règle d'après des conditions particulières dont nous avons besoin de nous rendre compte. Il se peut que notre goût reste toujours médiocrement séduit par cer-

tains détails; mais une analyse des élémens dont elle se compose et une étude de ses caractères propres nous en facilitent l'intelligence et l'appréciation. M. Croiset nous a donc rendu service en écrivant sur ce sujet un chapitre où, avec la sûreté de sa méthode et de son goût, il définit ces différens points : le dialecte de Pindare, formé d'un mélange du dialecte épique avec les dialectes dorien et éolien qui varie, comme le rythme et le mode, selon la nature des odes et le caractère des idées ou des sentimens exprimés; son vocabulaire, qui reprend des mots vieillis et se crée par d'heureuses inventions de nouvelles richesses; cette profusion d'images et de figures qui illumine sa langue, nerveuse autant que brillante; la structure expressive de sa phrase, qui se ramasse en un trait rapide, ou se déploie en période immense, suivant le mouvement de la pensée ou la force naturelle de l'élan poétique.

Ce genre d'étude sur Pindare semble nous transporter bien loin de notre pays et de notre temps; on y trouverait, cependant, sur notre propre littérature, la matière d'un intéressant travail qui ne serait peut-être pas dénué de toute utilité présente : ce serait de comparer dans le détail avec le grand lyrique thébain nos lyriques français. On arriverait, si nous ne nous trompons, à une conclusion assez inattendue; c'est que, si les *pindarisans*, depuis Ronsard jusqu'à Lebrun, ont échoué dans leur tentative, notre siècle s'est plus rapproché d'un modèle qu'il ne prétendait pas imiter. Bornons-nous à indiquer la question à ses deux époques extrêmes, au XVIe siècle et au nôtre, les plus lyriques de la littérature française.

Il n'y a pas lieu de réviser le procès de Ronsard, ni d'en appeler d'un arrêt trop légitime. Son pindarisme a été une erreur, qui n'a guère profité ni à sa gloire dans la postérité ni à la langue; et l'on est tenté de croire que lui-même n'était pas complètement satisfait de son œuvre, puisque, après avoir essayé des odes *pindariques* dans sa jeunesse, il n'y revint plus. Mais il ne serait pas inutile pour l'intelligence de notre poésie de revenir sur cet effort, afin d'en examiner la nature et de reconnaître, non-seulement ce qui le fit échouer, mais ce qui lui valut d'abord un accueil si enthousiaste et ce qu'il pouvait y avoir de bon dans la pensée du novateur (1).

Les causes de l'échec apparaissent d'autant plus évidentes qu'on se reporte au modèle grec. Rien de plus froid que ces formes, ces images, cette mythologie, transportées hors de leur place naturelle et violemment introduites chez les contemporains du poète français. Quelle force d'illusion ne fallait-il pas à ceux-ci pour admirer la

(1) C'est le point de vue auquel s'était placé E. Gandar, dans son livre publié il y a vingt-cinq ans et intitulé *Ronsard considéré comme imitateur d'Homère et de Pindare.*

naissance de Marguerite sortant du *docte cerveau* de François Ier, ouvert par la lance de Pallas, et s'affublant elle-même du costume guerrier de la déesse pour aller plonger le fer dans le ventre du *vilain monstre Ignorance!* C'était cependant le temps où Du Bellay, dans le manifeste de la nouvelle école, demandait un poète inspiré par la passion et conseillait l'imitation des Grecs et des Latins, pour prendre en eux *la chair, les os, les nerfs et le sang*. Mais malheureusement Ronsard, comme il veut bien nous en instruire lui-même dans son *Abrégé de l'art poétique*, s'imagina que les *nerfs et la vie*, c'étaient des descriptions, des comparaisons, des *vocables nobles et signifians*, sans se douter que, pour soutenir cet art extérieur, il fallait d'abord une pensée originale, une âme.

On sait d'ailleurs pourquoi cette ambition d'accroître les ressources de l'art fut en grande partie déçue. Les langues ne se violentent pas. Elles se développent, sous des influences générales, suivant les lois de leur nature propre; et si un grand écrivain peut tout d'un coup les faire avancer vers leur perfection, c'est grâce à un instinct supérieur de ces lois. Tel ne fut pas le cas de Ronsard, qui ne comprenait bien ni ce qui était possible en français ni ce qui avait été fait en grec. Lorsque Pindare se formait sa langue à lui, il ne prenait pas indifféremment dans tous les dialectes; mais il se bornait aux deux dialectes lyriques, le dorien et l'éolien, et au vieux fonds de la langue épique. C'était cette riche et souple matière, façonnée par le travail poétique de plusieurs siècles, qu'il pliait à l'expression particulière de son sentiment. Ce n'était pas la même chose que d'offrir au public, comme le conseillait Ronsard, un mélange de mots gascons, poitevins, normands, manceaux, empruntés à tous les patois. Quant aux créations de termes nouveaux, il est trop clair que de ternes et disgracieuses inventions, comme les dérivés *vervement* (de *verve*), *fouer* (de *feu*), ou les composés *tue-géant, cuisse-né, aigu-tournoyant,* qu'il proposait ou mettait en usage, ne supportent pas un instant la comparaison avec ces mots francs et harmonieux qui semblaient venir d'eux-mêmes apporter au lyrique grec leurs syllabes sonores et vivantes.

Est-il besoin aussi de remarquer que Ronsard est loin de prendre à son modèle la puissante et expressive variété des constructions de phrase et des rythmes? Lisez l'ode à Michel de l'Hôpital, la plus admirée à sa naissance : bien que le poète annonce que *sur les bords dircéens il amasse l'élite des plus belles fleurs,* la couronne qu'il en tresse n'a rien de pindarique. Ni le développement suivi de ces longs récits, empruntés en grande partie à Hésiode, ni les allures régulières et placides des phrases, ni la succession prolongée de ces systèmes de strophes, d'antistrophes et d'épodes qui bercent l'oreille de leur uniformité, ni les caractères du style ne

rappellent en rien Pindare. Malgré quelques vers nerveux et rapides, l'ensemble paraît monotone et languissant. Ce qu'en général on goûte le plus aujourd'hui, ce sont des passages gracieux, dont la mignardise s'inspire de la poésie anacréontique, et relie ces odes à hautes prétentions à ces jolies pièces du même poète où la nouvelle école avait moins imprimé sa marque.

Cependant, dans cette ivresse un peu aveugle de la renaissance, tout n'était pas illusion; ce ne fut pas tout à fait en vain que le chef de la pléiade crut sentir le souffle de Pindare. On ne peut lui refuser l'honneur d'une conception plus haute de la poésie; il poursuivit une idée de richesse et de magnificence; il rechercha une élévation de ton et une plénitude de nombre que son détracteur, Malherbe, n'aurait sans doute pas connue, s'il ne lui en avait transmis le sentiment et l'exemple. Il y a d'ailleurs chez lui à distinguer de la pratique la théorie, qui vint après et fut supérieure. Il s'y trompa encore sur plusieurs points; mais il y souleva des questions importantes, et peut-être eut-il le sens de certaines solutions. Avait-il tort de demander, pour cette poésie plus grande qu'il avait l'ambition d'inaugurer, une langue plus riche que celle de Marot, et de chercher à en accroître les ressources en choisissant dans le fond vivant du langage parlé? Sa doctrine sur les *épithètes signifians* préférables aux épithètes de nature est juste. Quelques autres traits de sa poétique sont encore à relever. Il conseille, dans l'agencement des vers lyriques d'une même pièce, une variété de mesure déterminée par le choix de l'oreille et par la nature de la musique, qu'il ne voudrait pas séparer de la poésie : cette variété, qu'on ne trouve pas dans ses odes pindariques et qu'il n'a introduite qu'assez timidement dans d'autres pièces, c'était la seule forme sous laquelle il fût possible de faire passer chez nous quelque chose des rythmes expressifs de Pindare. Tout n'est pas dit encore à cet égard avec la cantate et l'opéra. Il en est de même pour l'alliance de la musique et de la poésie. Si Ronsard ne semble pas avoir fait beaucoup pour la réaliser lui-même heureusement, du moins faut-il reconnaître que cet imitateur si infidèle de l'antiquité l'avait étudiée avec assez d'intelligence et de soin pour constater la puissance expressive de la musique grecque avec ses modes et ses genres. Ce trait marque bien ce mélange d'enthousiasme et d'érudition qui caractérise la renaissance.

Dans notre siècle, personne assurément n'a jamais eu l'intention de pindariser. Si par impossible il était arrivé à nos grands lyriques de songer à Pindare, ç'aurait été sans doute pour s'applaudir de n'avoir rien de commun avec les pindarisans du siècle dernier. Indiquons cependant, sans prétendre d'ailleurs les juger encore une fois, certaines analogies qui les rapprochent du lyrisme grec. La

première est dans les qualités musicales de leurs vers. Il est clair que chez eux on ne trouve rien de comparable à cette composition savante des mètres et de la musique qui s'unissaient intimement dans le contour sinueux des grandes strophes de Pindare; mais, par le sentiment du rythme et par les effets d'harmonie, la poésie est devenue elle-même une musique, assez sensible à notre oreille pour nous rendre quelque chose des impressions du lyrisme antique. Il y a aussi des rapports plus directs, que l'on peut observer dans l'élocution.

Pour type de ces caractères nouveaux de notre poésie qui font penser à Pindare, il faut choisir évidemment l'homme illustre qui doit à la supériorité de son talent et à sa puissante fécondité le privilège de jouir depuis trois quarts de siècle de sa propre gloire, plus florissante aujourd'hui qu'il y a vingt ans. Victor Hugo fait de lui-même avec plus de succès ce que Ronsard conseillait de tenter sous l'inspiration de la muse grecque. Comme lui, il s'attache à l'étude des rythmes, à la recherche des *vocables signifians,* qui représentent et peignent les objets par leurs caractères saillans et extérieurs. On peut trouver parfois entre le poète des *Orientales* et le chef de la pléiade une certaine ressemblance de goût et de procédés dans l'emploi de deux matières différentes. Ronsard était épris de l'antiquité : aux richesses mythologiques le poète français préfère celles que lui offrent les mœurs locales, en Espagne, en Orient, et dont l'éblouissement l'attire. Ce qui le distingue de Ronsard et le rapproche du lyrique thébain, c'est que partout il distribue à flots la lumière, la couleur et la vie. Sa poésie, comme celle de Pindare, se meut, s'illumine de rayons rapides, se répand en sonorités éclatantes ou se repose sur des harmonies éteintes. Il faudrait citer : mais comment choisir dans cette multitude de beaux vers? D'ailleurs les beautés de Victor Hugo ne sont pas de celles qui se découvrent par un effort d'analyse; elles frappent d'elles-mêmes les yeux et les oreilles, et elles abondent. On pourrait transcrire, comme un exemple d'expression musicale et de couleur, presque toute la pièce intitulée *la Bataille perdue.*

Allah! qui me rendra ma redoutable armée?
La voilà par les champs tout entière semée,
Comme l'or d'un prodigue épars sur le pavé.
Quoi! chevaux, cavaliers arabes et tartares,
Leurs turbans, leur galop, leurs drapeaux, leurs fanfares,
C'est comme si j'avais rêvé!

Et plus loin :

Les noirs linceuls des nuits sur l'horizon se posent.

Dans la même gamme assombrie et calme, rappelez-vous ailleurs cette personnification pittoresque et vivante d'une ville espagnole :

Toujours prête au combat, la sombre Pampelune,
Avant de s'endormir aux rayons de la lune,
Ferme sa ceinture de tours.

Ou bien cette image de la nuée portant le feu du ciel :

On croit voir à la fois, sur le vent de la nuit,
Fuir toute la fumée ardente et tout le bruit
De l'embrasement d'une ville.

Quand, au milieu de la torpeur classique de la restauration, résonnèrent ces admirables vers, on sentit qu'une nouvelle poésie était née chez nous. Relevons seulement encore, pour nous rattacher plus étroitement à notre sujet, un emploi hardi des épithètes, conforme au désir de Ronsard et à la pratique constante du lyrisme grec, qui concentre en elles, comme par le jet rapide de la pensée, des idées, des émotions ou des images. Ainsi le poète, parlant à un enfant affligé, lui demande :

Qui pourrait dissiper tes chagrins *nébuleux*?

Il veut sécher ses yeux,

Pour que dans leur azur, *de larmes orageux*,
Passe le vif éclair de la joie et des jeux.

Un passage de la même pièce rappelle plus directement Pindare :

Pour rattacher gaîment et gaîment ramener
En boucles sur ta blanche épaule
Ces cheveux qui du fer n'ont pas subi l'affront,
Et qui pleurent épars autour de ton beau front,
Comme les feuilles sur le saule.

Le lyrique grec, dans la IVe Pythique, achève la peinture de Jason, apparaissant sur la place d'Iolcos dans tout l'éclat de son élégante beauté, par un trait analogue :

« Les boucles brillantes de sa chevelure n'avaient pas disparu sous le fer; mais elles rayonnaient flottantes sur tout son dos. »

Un examen plus prolongé ferait découvrir dans le détail d'autres points de comparaison. Cependant il ne faut pas exagérer les rapports; il vaut mieux, au contraire, dans un véritable esprit critique, qui éclaire le passé et le présent l'un par l'autre, profiter de ce rapprochement pour mieux sentir les différences, et ne pas hésiter

à reconnaître qu'elles sont grandes et tout à l'avantage de Pindare. Il doit d'abord sa supériorité à la langue de son pays et de son temps, qui, malgré plusieurs siècles de brillante existence, n'est pas immobilisée dans des formes fixes, mais, pleine de sève et toujours prête à s'accroître, se plie aux transformations avec la souplesse d'un corps d'adolescent. Il en résulte que les hardiesses y sont naturelles, qu'elles s'y multiplient impunément et que le goût apporte moins d'entraves à un poète qui d'ailleurs ne connaît guère ni les impropriétés ni les incertitudes, mais porte dans son œuvre cette sûreté de main particulière à l'art antique.

Il y a de plus dans ce style si facilement riche une rapidité et une variété qui n'admettent ni l'amplification ni des procédés de développement commodes comme l'énumération. L'amplification, legs impérissable de la rhétorique latine, notre éducatrice, est contraire au lyrisme grec. Ces répétitions de formules, qui, dans une énumération, offrent au mouvement poétique comme des points d'appui où il peut se reprendre, auraient paru aux Grecs d'une intolérable monotonie. Pindare possède une trop grande richesse de tours, son allure est trop forte et trop souple pour qu'il en ait besoin. Dans le même ordre d'idées, ce qui n'est pas le moins frappant, c'est que l'antithèse lui est inconnue. Quel vide chez Victor Hugo, si l'on supprimait les antithèses! Quelle gêne pour sa pensée comme pour son style, si on lui interdisait l'usage de cette forme qui est devenue comme le moule fatal de tout ce qu'il conçoit et de tout ce qu'il dit! Pindare se passe de ce genre de ressources; chez lui les idées et les expressions se suffisent à elles-mêmes; chacune vaut par sa force propre, et la strophe se soutient par son élan naturel, sans le secours de ces artifices extérieurs. Sa poésie est vierge de toute atteinte de la rhétorique.

On remarque aussi chez Pindare un caractère plus plastique, tandis que la couleur domine chez Victor Hugo. C'est ici que paraît surtout la différence de l'art grec et de cet art si moderne. Le poète ancien, étranger à toute affectation, ignore ce que c'est qu'une attitude; mais directement, dans la nature, il saisit nettement les formes de la vie, et son imagination en reproduit les contours précis et purs. Le poète moderne, qui préfère l'effet à la vérité et le décor au paysage naturel, évoque des visions. Le merveilleux du premier emprunte ses élémens à la réalité, celui du second est fantastique. Chez celui-ci, les sensations ont souvent quelque chose de trouble ou de vague comme celles du rêve; souvent elles naissent d'une imagination échauffée sous le souffle de la poésie du Nord, qui se complaît dans sa propre ivresse et aime à créer dans le vide. Cette sorte de fièvre est étrangère à l'art grec, dont, en général, les belles œuvres, filles saines et vigoureuses d'un pays

de lumière et de vérité, supportent et demandent, pour être bien vues, le plein jour où elles sont nées.

Ces idées ne sont pas particulières à notre sujet. Elles s'imposent chaque fois que des ouvrages, fortement marqués du caractère moderne, méritent d'être comparés aux ouvrages antiques et nous sollicitent à nous élever jusqu'aux principes supérieurs de l'art. Indiquons un dernier trait, qui paraîtra peut-être plus précis. Nous reconnaissions en commençant que Pindare manque de tendresse et n'est pas dramatique. Du moins son fier génie est-il pénétré par un sentiment profond des secrètes tristesses de l'âme humaine. C'est pour cela que ses odes, magnifiques au début, remplies d'images éclatantes et de mouvemens superbes, semblent souvent s'adoucir et se calmer en finissant, pareilles à une harmonie qui s'éteint : souvent les dernières paroles, au moment où meurent les derniers sons de la lyre, laissent, après la glorification des victoires ou des destinées célèbres, une impression plus grave et plus recueillie. Telle est ici encore la tendance générale de l'art grec : il cherche la sérénité. L'art moderne, au contraire, surtout chez le représentant illustre qui nous a paru rappeler quelques côtés de Pindare, a souvent pour but dernier l'étonnement, l'effet, et réserve pour la fin son principal effort.

Faut-il se borner à constater ces différences, ou bien peut-il naître de là quelques réflexions qui intéressent l'avenir de notre poésie lyrique? Doit-on s'en tenir à ces formes créées ou renouvelées par les maîtres contemporains, ou bien serait-il possible, dans le champ infini de l'art, d'innover encore? Serait-il défendu à un génie puissant de briser les moules adoptés et de secouer le joug monotone des procédés, soit pour donner au vers libre, dans l'expression des idées élevées et de la passion, la valeur qu'il a su prendre dans la poésie familière de La Fontaine, soit même pour inventer des dessins de strophe plus amples et plus souples? Est-ce un simple rêve, auquel se refusent les lois qui déterminent la constitution musicale de notre poésie, et doit-on se contenter de souhaiter la venue d'un poète qui sache faire du nouveau avec les formes existantes? Nous soumettons ces questions aux habiles ouvriers qui ne cessent de travailler chez nous le rythme et tout le matériel de la science poétique. Quant à nous, qui ne prétendons rien décider, nous affirmerons seulement, pour conclure, que, le jour où l'on verrait paraître en France une poésie lyrique à la fois ample et précise, éclatante et variée, concentrée et vivante, non-seulement par le détail, mais par la continuité du souffle qui l'animerait, on y serait plus près de Pindare et on le comprendrait mieux.

JULES GIRARD.

CINQUANTE ANNÉES

D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

MONSIEUR THIERS

IV[1].

LA RÉVOLUTION DU 24 FÉVRIER 1848. — M. THIERS ET LA SECONDE RÉPUBLIQUE EN FRANCE.

A voir les choses dans la pleine lumière de l'histoire, avec leur caractère et leur suite, après plus de trente années révolues, on peut dire que la révolution du 24 février 1848 a été une des plus malencontreuses aventures d'un siècle qui a vu pourtant bien des aventures. C'était la destinée de la monarchie de juillet frappée à mort dans cette journée appelée « funeste » par M. Thiers, de périr pour des fautes ou des erreurs de conduite qui n'avaient rien d'irréparable, qui surtout ne valaient pas une révolution, et de n'apparaître qu'après sa chute dans ce qu'elle avait de bienfaisant et d'utile. Elle avait eu sans doute ses illusions ou ses obstinations, ses aveuglemens et ses accidens aggravés à la dernière heure par l'imprévu, par la désorganisation soudaine de toute défense. En

(1) Voyez la *Revue* du 1er avril, du 15 juin et du 1er décembre 1880.

première est dans les qualités musicales de leurs vers. Il est clair que chez eux on ne trouve rien de comparable à cette composition savante des mètres et de la musique qui s'unissaient intimement dans le contour sinueux des grandes strophes de Pindare; mais, par le sentiment du rythme et par les effets d'harmonie, la poésie est devenue elle-même une musique, assez sensible à notre oreille pour nous rendre quelque chose des impressions du lyrisme antique. Il y a aussi des rapports plus directs, que l'on peut observer dans l'élocution.

Pour type de ces caractères nouveaux de notre poésie qui font penser à Pindare, il faut choisir évidemment l'homme illustre qui doit à la supériorité de son talent et à sa puissante fécondité le privilège de jouir depuis trois quarts de siècle de sa propre gloire, plus florissante aujourd'hui qu'il y a vingt ans. Victor Hugo fait de lui-même avec plus de succès ce que Ronsard conseillait de tenter sous l'inspiration de la muse grecque. Comme lui, il s'attache à l'étude des rythmes, à la recherche des *vocables signifians,* qui représentent et peignent les objets par leurs caractères saillans et extérieurs. On peut trouver parfois entre le poète des *Orientales* et le chef de la pléiade une certaine ressemblance de goût et de procédés dans l'emploi de deux matières différentes. Ronsard était épris de l'antiquité : aux richesses mythologiques le poète français préfère celles que lui offrent les mœurs locales, en Espagne, en Orient, et dont l'éblouissement l'attire. Ce qui le distingue de Ronsard et le rapproche du lyrique thébain, c'est que partout il distribue à flots la lumière, la couleur et la vie. Sa poésie, comme celle de Pindare, se meut, s'illumine de rayons rapides, se répand en sonorités éclatantes ou se repose sur des harmonies éteintes. Il faudrait citer ; mais comment choisir dans cette multitude de beaux vers? D'ailleurs les beautés de Victor Hugo ne sont pas de celles qui se découvrent par un effort d'analyse; elles frappent d'elles-mêmes les yeux et les oreilles, et elles abondent. On pourrait transcrire, comme un exemple d'expression musicale et de couleur, presque toute la pièce intitulée *la Bataille perdue.*

Allah! qui me rendra ma redoutable armée?
La voilà par les champs tout entière semée,
Comme l'or d'un prodigue épars sur le pavé.
Quoi! chevaux, cavaliers arabes et tartares,
Leurs turbans, leur galop, leurs drapeaux, leurs fanfares,
C'est comme si j'avais rêvé!

Et plus loin :

Les noirs linceuls des nuits sur l'horizon se posent.

Dans la même gamme assombrie et calme, rappelez-vous ailleurs cette personnification pittoresque et vivante d'une ville espagnole :

Toujours prête au combat, la sombre Pampelune,
Avant de s'endormir aux rayons de la lune,
Ferme sa ceinture de tours.

Ou bien cette image de la nuée portant le feu du ciel :

On croit voir à la fois, sur le vent de la nuit,
Fuir toute la fumée ardente et tout le bruit
De l'embrasement d'une ville.

Quand, au milieu de la torpeur classique de la restauration, résonnèrent ces admirables vers, on sentit qu'une nouvelle poésie était née chez nous. Relevons seulement encore, pour nous rattacher plus étroitement à notre sujet, un emploi hardi des épithètes, conforme au désir de Ronsard et à la pratique constante du lyrisme grec, qui concentre en elles, comme par le jet rapide de la pensée, des idées, des émotions ou des images. Ainsi le poète, parlant à un enfant affligé, lui demande :

Qui pourrait dissiper tes chagrins *nébuleux?*

Il veut sécher ses yeux,

Pour que dans leur azur, *de larmes orageux,*
Passe le vif éclair de la joie et des jeux.

Un passage de la même pièce rappelle plus directement Pindare :

Pour rattacher gaîment et gaîment ramener
En boucles sur ta blanche épaule
Ces cheveux qui du fer n'ont pas subi l'affront,
Et qui pleurent épars autour de ton beau front,
Comme les feuilles sur le saule.

Le lyrique grec, dans la IVe Pythique, achève la peinture de Jason, apparaissant sur la place d'Iolcos dans tout l'éclat de son élégante beauté, par un trait analogue :

« Les boucles brillantes de sa chevelure n'avaient pas disparu sous le fer; mais elles rayonnaient flottantes sur tout son dos. »

Un examen plus prolongé ferait découvrir dans le détail d'autres points de comparaison. Cependant il ne faut pas exagérer les rapports; il vaut mieux, au contraire, dans un véritable esprit critique, qui éclaire le passé et le présent l'un par l'autre, profiter de ce rapprochement pour mieux sentir les différences, et ne pas hésiter

à reconnaître qu'elles sont grandes et tout à l'avantage de Pindare. Il doit d'abord sa supériorité à la langue de son pays et de son temps, qui, malgré plusieurs siècles de brillante existence, n'est pas immobilisée dans des formes fixes, mais, pleine de sève et toujours prête à s'accroître, se plie aux transformations avec la souplesse d'un corps d'adolescent. Il en résulte que les hardiesses y sont naturelles, qu'elles s'y multiplient impunément et que le goût apporte moins d'entraves à un poète qui d'ailleurs ne connaît guère ni les impropriétés ni les incertitudes, mais porte dans son œuvre cette sûreté de main particulière à l'art antique.

Il y a de plus dans ce style si facilement riche une rapidité et une variété qui n'admettent ni l'amplification ni des procédés de développement commodes comme l'énumération. L'amplification, legs impérissable de la rhétorique latine, notre éducatrice, est contraire au lyrisme grec. Ces répétitions de formules, qui, dans une énumération, offrent au mouvement poétique comme des points d'appui où il peut se reprendre, auraient paru aux Grecs d'une intolérable monotonie. Pindare possède une trop grande richesse de tours, son allure est trop forte et trop souple pour qu'il en ait besoin. Dans le même ordre d'idées, ce qui n'est pas le moins frappant, c'est que l'antithèse lui est inconnue. Quel vide chez Victor Hugo, si l'on supprimait les antithèses! Quelle gêne pour sa pensée comme pour son style, si on lui interdisait l'usage de cette forme qui est devenue comme le moule fatal de tout ce qu'il conçoit et de tout ce qu'il dit! Pindare se passe de ce genre de ressources; chez lui les idées et les expressions se suffisent à elles-mêmes; chacune vaut par sa force propre, et la strophe se soutient par son élan naturel, sans le secours de ces artifices extérieurs. Sa poésie est vierge de toute atteinte de la rhétorique.

On remarque aussi chez Pindare un caractère plus plastique, tandis que la couleur domine chez Victor Hugo. C'est ici que paraît surtout la différence de l'art grec et de cet art si moderne. Le poète ancien, étranger à toute affectation, ignore ce que c'est qu'une attitude; mais directement, dans la nature, il saisit nettement les formes de la vie, et son imagination en reproduit les contours précis et purs. Le poète moderne, qui préfère l'effet à la vérité et le décor au paysage naturel, évoque des visions. Le merveilleux du premier emprunte ses élémens à la réalité, celui du second est fantastique. Chez celui-ci, les sensations ont souvent quelque chose de trouble ou de vague comme celles du rêve; souvent elles naissent d'une imagination échauffée sous le souffle de la poésie du Nord, qui se complaît dans sa propre ivresse et aime à créer dans le vide. Cette sorte de fièvre est étrangère à l'art grec, dont, en général, les belles œuvres, filles saines et vigoureuses d'un pays

de lumière et de vérité, supportent et demandent, pour être bien vues, le plein jour où elles sont nées.

Ces idées ne sont pas particulières à notre sujet. Elles s'imposent chaque fois que des ouvrages, fortement marqués du caractère moderne, méritent d'être comparés aux ouvrages antiques et nous sollicitent à nous élever jusqu'aux principes supérieurs de l'art. Indiquons un dernier trait, qui paraîtra peut-être plus précis. Nous reconnaissions en commençant que Pindare manque de tendresse et n'est pas dramatique. Du moins son fier génie est-il pénétré par un sentiment profond des secrètes tristesses de l'âme humaine. C'est pour cela que ses odes, magnifiques au début, remplies d'images éclatantes et de mouvemens superbes, semblent souvent s'adoucir et se calmer en finissant, pareilles à une harmonie qui s'éteint : souvent les dernières paroles, au moment où meurent les derniers sons de la lyre, laissent, après la glorification des victoires ou des destinées célèbres, une impression plus grave et plus recueillie. Telle est ici encore la tendance générale de l'art grec : il cherche la sérénité. L'art moderne, au contraire, surtout chez le représentant illustre qui nous a paru rappeler quelques côtés de Pindare, a souvent pour but dernier l'étonnement, l'effet, et réserve pour la fin son principal effort.

Faut-il se borner à constater ces différences, ou bien peut-il naître de là quelques réflexions qui intéressent l'avenir de notre poésie lyrique? Doit-on s'en tenir à ces formes créées ou renouvelées par les maîtres contemporains, ou bien serait-il possible, dans le champ infini de l'art, d'innover encore? Serait-il défendu à un génie puissant de briser les moules adoptés et de secouer le joug monotone des procédés, soit pour donner au vers libre, dans l'expression des idées élevées et de la passion, la valeur qu'il a su prendre dans la poésie familière de La Fontaine, soit même pour inventer des dessins de strophe plus amples et plus souples? Est-ce un simple rêve, auquel se refusent les lois qui déterminent la constitution musicale de notre poésie, et doit-on se contenter de souhaiter la venue d'un poète qui sache faire du nouveau avec les formes existantes? Nous soumettons ces questions aux habiles ouvriers qui ne cessent de travailler chez nous le rythme et tout le matériel de la science poétique. Quant à nous, qui ne prétendons rien décider, nous affirmerons seulement, pour conclure, que, le jour où l'on verrait paraître en France une poésie lyrique à la fois ample et précise, éclatante et variée, concentrée et vivante, non-seulement par le détail, mais par la continuité du souffle qui l'animerait, on y serait plus près de Pindare et on le comprendrait mieux.

JULES GIRARD.

CINQUANTE ANNÉES

D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

MONSIEUR THIERS

IV[1].

LA RÉVOLUTION DU 24 FÉVRIER 1848. — M. THIERS ET LA SECONDE RÉPUBLIQUE EN FRANCE.

A voir les choses dans la pleine lumière de l'histoire, avec leur caractère et leur suite, après plus de trente années révolues, on peut dire que la révolution du 24 février 1848 a été une des plus malencontreuses aventures d'un siècle qui a vu pourtant bien des aventures. C'était la destinée de la monarchie de juillet frappée à mort dans cette journée appelée « funeste » par M. Thiers, de périr pour des fautes ou des erreurs de conduite qui n'avaient rien d'irréparable, qui surtout ne valaient pas une révolution, et de n'apparaître qu'après sa chute dans ce qu'elle avait de bienfaisant et d'utile. Elle avait eu sans doute ses illusions ou ses obstinations, ses aveuglemens et ses accidens aggravés à la dernière heure par l'imprévu, par la désorganisation soudaine de toute défense. En

(1) Voyez la *Revue* du 1er avril, du 15 juin et du 1er décembre 1880.

réalité cependant, elle avait donné à la France de longues années de prospérité intérieure, de liberté régulière, et loin de mériter son sort comme la monarchie qui l'avait précédée pour avoir voulu violer les lois, elle tombait avec la loi. Elle se survivait à elle-même par ses œuvres, par les intérêts qu'elle avait développés, par les habitudes qu'elle avait créées, par l'estime qu'elle avait conquise dans sa vie laborieuse. A l'extérieur, elle avait pu, il est vrai, se donner parfois des apparences de faiblesse et risquer sa popularité en contenant les impétuosités du sentiment national, les ardeurs guerrières et révolutionnaires. Elle avait du moins réussi, sans troubler la paix du monde, à dégager la France sur sa frontière du nord par la création d'une Belgique indépendante, à fonder un royaume algérien sur la Méditerranée, à maintenir l'honneur de nos armes à Anvers comme à Isly, dans le golfe du Mexique comme au Maroc. Elle s'était fait une assez grande place pour que sa chute retentît en Europe, attestant encore l'influence française, — et cette politique de la paix qu'on lui avait si souvent reprochée n'était pas si déshonorante, puisque le lendemain Lamartine, le premier porte-parole de la république naissante, ne trouvait rien de mieux que de la reprendre en la relevant par la pompe du langage. En un mot, la monarchie de juillet, dans sa défaite, avait cette fortune de disparaître sans avoir manqué à la constitution ni aux lois, de laisser la France libre, intacte dans ses frontières comme dans son ascendant.

C'était au contraire la fatalité de la révolution du 24 février 1848 de se produire comme un grand désordre, comme une catastrophe sans nécessité et sans préparation, sans profit et sans gloire, mais non sans des conséquences redoutables et lointaines qui ne sont pas encore épuisées. La révolution de 1848 avait cela de caractéristique et de périlleux de rejeter brusquement la société française dans l'inconnu, d'interrompre d'un seul coup tout un mouvement qui, après avoir commencé au lendemain de l'empire, s'était continué sous les deux monarchies, qui tendait à la fondation d'un régime de libertés régulières, de progrès gradué, à l'abri des convulsions d'anarchie et des dictatures. Sous prétexte d'un droit populaire, dont quelques chefs de sédition violateurs des lois et du parlement se constituaient les ministres, elle était la réintégration de la force dans les affaires de la France, et en naissant de la force elle appelait, elle provoquait les réactions de la force. Elle rouvrait cette voie qu'on croyait fermée, où selon le mot expressif du chef le plus brillant de la révolution, « les 18 brumaire du peuple préparent les 18 brumaire du despotisme. » Chose curieuse, qui montre avec quelle rapidité les situations mûrissent et la logique des événemens se dégage ! A peine la monarchie constitutionnelle vient-elle de

disparaître tout se précipite. Le 25 février, le drapeau rouge, emblème menaçant d'anarchie, se promène sur la place de l'Hôtel-de-Ville, et s'il s'arrête devant la magie d'une parole éloquente, l'anarchie reste, elle est dans l'état! Deux jours après, comme l'héritier voyant une succession s'ouvrir, le prince Louis Bonaparte, le prétendant de Strasbourg et de Boulogne, est à Paris. Il fait acte de présence, et au conseil qu'il reçoit de s'éloigner, il répond en mettant un orgueil calculé à constater publiquement que déjà on le craint. « Vous pensez, dit-il au nouveau gouvernement, que ma présence à Paris est maintenant un sujet d'embarras : je m'éloigne donc momentanément... »

L'héritier du 24 février n'a pas perdu un instant pour se montrer, de telle sorte que, par un saisissant rapprochement, à deux jours d'intervalle, apparaissent comme dans un éclair la révolution avec ses périls et ce qui en doit être la conséquence ou l'expiation, le coup d'état du peuple déjà réalisé et le coup d'état napoléonien en perspective. En un mot, le 24 février met le signet à une histoire de trente-quatre années qui représente l'ère constitutionnelle et libérale de la France, pour rouvrir une autre histoire aux péripéties tragiques et redoutables.

I.

« De quels événemens extraordinaires et prodigieux vous m'informez! écrivait de Londres lord Palmerston à l'ambassadeur d'Angleterre à Paris, lord Normanby. Cela ressemble à un drame en cinq actes et n'a guère pris plus de temps pour se jouer. » C'était bien un drame en effet, le drame orageux, toujours changeant en apparence, au fond assez invariable, des destinées françaises.

Qu'allait être cette république qui, après avoir perdu depuis dix-huit ans tant de batailles autrement graves contre la monarchie constitutionnelle, reparaissait maintenant presque sans combat sérieux, dans une échauffourée d'hiver? Elle surprenait assurément tout le monde, à commencer par ceux qui triomphaient. Elle surprenait encore plus et elle consternait ceux qui, faute de l'avoir prévue, avaient peut-être aidé sans le vouloir à sa victoire et dont elle confondait les idées. Pour la masse de l'opinion elle ressemblait à une énigme menaçante. Avant même que Paris et le pays tout entier pussent se reconnaître, elle était devenue un fait; elle avait son gouvernement sous la forme d'un incohérent décemvirat porté à l'Hôtel de Ville; elle avait entre ses chefs improvisés, à côté du vieux Dupont de l'Eure et de Ledru-Rollin, d'Arago et de Louis Blanc, du journaliste Armand Marrast et d'un ouvrier inconnu, l'homme le mieux fait pour la décorer d'un éclat inattendu, Lamartine, tout enivré de

la poésie des aventures et des révolutions. Que cette république renaissant ainsi, avec du temps, si elle en avait, et beaucoup de sagesse, avec le concours des anciens républicains éclairés par l'expérience et des républicains nouveaux ralliés à la nécessité, pût devenir un régime régulier, ce n'était point impossible sans doute. Le danger malheureusement plus vraisemblable pour elle était de ne pouvoir se fixer, d'échapper à toute direction modératrice, de déchaîner les passions anarchiques, les utopies, la guerre civile, de susciter à courte échéance la réaction des instincts conservateurs effrayés, des intérêts menacés, — et par cet irrésistible courant de réaction, de remonter bien au-delà du point de départ du 24 février, jusqu'aux dictatures de la force. C'était là justement le nœud du nouveau drame qui s'engageait dès la première heure sur les barricades de février pour ne plus s'interrompre jusqu'au fatal dénoûment préparé par la complicité volontaire ou involontaire de tous les partis, des vaincus de la veille et des vainqueurs eux-mêmes. Lord Palmerston, dans son langage imagé, ne se trompait que sur un point : le drame au lieu d'être fini ne faisait que commencer ou recommencer.

La république de 1848, par le fait, a vécu un peu moins de quatre ans, et dans cet espace de moins de quatre années elle n'a été qu'une longue crise qui a ses phases successives de violences et de trêves. Au début, sous le gouvernement provisoire du 24 février jusqu'à la réunion de l'assemblée constituante, au 4 mai, l'anarchie se déchaîne au sein de cette société française, la veille encore paisible, maintenant menacée dans sa sécurité comme dans sa fortune. Tout est remis en doute ; tout est livré aux hasards, aux manifestations de la rue, aux excitations des clubs, aux suggestions de la misère envenimée et des passions, aux conspirateurs et aux sectaires, à peine contenus par une dictature divisée elle-même, complice ou impuissante. C'est la première phase qui, à travers les « journées » du 17 mars, du 16 avril, du 15 mai, va se résoudre dans cette formidable explosion de juin, où tous les élémens anarchiques se concentrent pour une lutte désespérée, où la France et la république naissante ont besoin, pour se sauver, selon le mot de M. Thiers, « de verser plus de sang qu'il n'en a coulé dans toutes les journées de la révolution et dans les plus difficiles journées de la monarchie. » Le tragique conflit de cinq jours marque le point d'arrêt. La seconde phase, au lendemain de la victoire de juin, c'est une autre dictature, la dictature de l'ordre, le règne du général Cavaignac, l'honnête et ferme soldat, de l'assemblée constituante dégagée de tout péril immédiat d'insurrection, des républicains relativement modérés maîtres du pouvoir. Les uns et les autres auraient pu utiliser cette paix reconquise, ce répit qui dure cinq

mois; ils ne savent que préparer et voter une constitution qui, au lieu d'organiser la république, perpétue la révolution en mettant en présence une assemblée unique, permanente, souveraine, et un pouvoir exécutif redoutable par son origine populaire, par la toute-puissance de l'élection directe. Pendant ce temps, l'instinct public, profondément troublé, a déjà pris un autre cours. Le nom de Napoléon a surgi comme une menace. Le prince qui se présentait encore assez obscurément au 27 février est bientôt élu représentant dans quatre départemens, puis après une démission, dans cinq départemens, — à Paris même! Ce qu'on tente pour l'évincer le désigne et ne tarde pas à faire de lui un candidat à la présidence. Cette expérience de moins d'une année, toute pleine de luttes civiles, de déchiremens, d'anxiétés sociales a produit ses fruits, et c'est ainsi que la France, interrogée pour la présidence, répond par cette élection napoléonienne du 10 décembre, surmontant la république d'un nom qui en est pour ainsi dire la négation. Quelques mois encore le mouvement se complète par l'élection d'une assemblée législative composée en majorité de conservateurs et de libéraux de toutes les monarchies, pour le moment confondus dans un même parti, — le parti de l'ordre!

Ici tout change. C'est la phase de réaction définitive qui s'ouvre, qui s'accentue et se coordonne pour se dérouler trois années durant, à travers toutes les péripéties. C'est le retour déclaré à une autre situation, à d'autres hommes. Les républicains, après avoir essayé de troubler les derniers jours de l'assemblée constituante, ne sont plus qu'une minorité dans la nouvelle assemblée législative, et, particularité curieuse, dans cette minorité républicaine, les modérés, les politiques comme le général Cavaignac et ses amis, sont désormais moins nombreux que les violens, les agitateurs, les socialistes qui compromettent la république en croyant la défendre. Entre le nouveau président et la majorité de réaction, qui est représentée au pouvoir par le premier ministère de M. Odilon Barrot, de M. de Falloux, qui a ses chefs, ses guides dans le parlement avec M. Molé, M. Thiers, M. Berryer, M. de Broglie, M. de Montalembert, qui a son représentant militaire dans le général Changarnier, l'intelligence semble d'abord intime et complète. Ils sont d'accord tant qu'il s'agit de tenir tête à la sédition comme au 13 juin 1849, de reconstituer les forces de répression, de multiplier les garanties sociales à l'intérieur et de préserver la France des aventures révolutionnaires à l'intérieur, d'envoyer une armée à Rome pour rétablir le pape Pie IX, dépossédé par une république de hasard. Cet accord des pouvoirs et des grandes influences parlementaires, mis sous la garde d'un ministère qui réunit un moment M. Barrot et M. de Falloux, M. Dufaure et M. de Tocqueville,

cet accord est cependant plus apparent que réel et cache déjà plus d'un malentendu. La mésintelligence éclate bientôt. L'alliance est, sinon tout à fait brisée, au moins assez relâchée pour ne plus se renouer que par circonstance, dans quelque moment d'émoi, comme après l'élection socialiste de Paris au printemps de 1850. La lutte est au fond de tout; elle renaît sans cesse de mois en mois, de session en session. C'est selon le langage d'alors, la guerre du parlement et de l'Élysée : au bout est le 2 décembre 1851!

Il y a donc dans cette tumultueuse carrière, ouverte par la révolution de 1848, dans ce drame aux péripéties multiples, il y a donc à travers tout deux périodes principales : l'une où la république, par ses agitations, suscite la résistance et fait une obligation du combat, — l'autre où, par degrés, en dépit de tous les efforts, la réaction, personnifiée encore une fois dans un Napoléon, court à un nouveau 18 brumaire. Quels sont dans ces phases diverses, presque opposées, mais liées par une terrible logique, les mobiles, les inspirations, les interventions, les actes de M. Thiers aux prises avec des dangers successifs? quel a été son rôle dans ce courant redoutable d'événemens, avant le 10 décembre 1848 et après le 10 décembre, vis-à-vis de la république et vis-à-vis de la présidence napoléonienne, ce prélude d'un nouvel empire?

La révolution de février était certes une pénible épreuve pour M. Thiers et ses amis, qui, en faisant la guerre à un cabinet, en combattant une politique, ne se proposaient nullement de renverser la monarchie de juillet. M. Odilon Barrot et son parti ne le voulaient pas plus que M. Thiers et ses amis. Les uns et les autres, appelés aux Tuileries le matin du 24 février, n'avaient touché au gouvernement que pour voir tout s'écrouler. M. Thiers, dans cette matinée, avait-il eu le pouvoir de sauver la monarchie? Il s'en est défendu depuis avec véhémence dans une occasion où, devant l'assemblée de la république, il venait de soulever des orages en appelant « funestes » les journées de février. « Je proteste, s'écriait-il, devant l'histoire et la postérité contre cette assertion que les partis jettent quelquefois à la tête de mes amis et particulièrement à la mienne, que nous ayons eu dans ces journées le pouvoir de sauver la monarchie. Non, nous n'avons pas eu ce pouvoir... Croyez bien que, si cela avait dépendu de notre dévoûment le plus absolu, elle existerait encore! » Il avait eu même en pleine crise, — c'est lui qui l'a raconté quelques années après (1), — il avait eu une idée qu'il a

(1) On retrouvera avec intérêt quelques-unes des opinions ou des impressions que M. Thiers exprimait souvent avec l'abandon de la familiarité dans un livre anglais qui n'est qu'une collection de souvenirs sur les hommes politiques français : *Conversations with M. Thiers, M. Guizot*, etc., by the late Nassau William Senior. London, 1878.

réalisée plus tard, dans de bien autres extrémités. Il avait proposé au roi de retirer les troupes d'un combat de rues mal engagé et de se replier sur Saint-Cloud avec l'armée ralliée sous le maréchal Bugeaud. Il se flattait d'avoir là avant peu soixante mille hommes et de pouvoir reprendre Paris avec le concours de la garde nationale elle-même effrayée par quelques jours d'anarchie. Pour jouer une si terrible partie, il aurait fallu une confiance, une résolution qu'on n'avait plus. Il était trop tard ou trop tôt!

Une fois la royauté frappée à mort, M. Thiers était rentré chez lui avec l'amertume du désastre accompli, avec le pressentiment des dangers qui allaient naître d'une révolution nouvelle. Il se sentait assurément vaincu de toute façon, vaincu dans ses idées, dans ses opinions constitutionnelles, dans ses attachemens politiques et dynastiques; mais en même temps, la première émotion passée, d'accord avec ses amis, il se disait qu'on ne devait ni conspirer, ni avoir l'air d'émigrer à l'intérieur, ni même créer des embarras à ce gouvernement provisoire qui venait de surgir, pour lequel il n'avait aucune sympathie, qui était cependant pour l'instant tout ce qui restait d'un ordre régulier. Sans renoncer à un rôle public que les circonstances devaient nécessairement lui rendre un jour ou l'autre, il ne montrait aucun empressement à sortir de sa retraite momentanée. Aux élections de l'assemblée constituante, s'il ne déclinait pas la candidature qu'on lui offrait dans les Bouches-du-Rhône, il ne la recherchait pas. Il ne cachait pas à ses amis de Provence qu'il n'avait « ni voulu, ni désiré la république, » que s'il l'acceptait sans arrière-pensée, il n'entendait désavouer aucune partie de sa vie. Chose à remarquer, M. Thiers était peut-être l'homme que tenaient le plus à exclure dans les premières élections les républicains du ministère de l'intérieur, M. Ledru-Rollin, M. Jules Favre, et, par une coïncidence curieuse, c'était un jeune homme encore inconnu, commissaire de la république à Marseille, M. Émile Ollivier, qui mettait tout son zèle à servir les passions exclusives des grands électeurs du ministère de l'intérieur. On y dépensa quelque argent des fonds secrets! M. Thiers n'était pas élu, en effet, à Marseille; il ne l'était qu'un mois après dans les élections partielles, et cette fois avec éclat, dans cinq départemens. Il était élu à Paris avec le prince Louis Bonaparte et le général Changarnier. — M. Berryer, M. Odilon Barrot, M. de Falloux, M. de Montalembert, avaient déjà été nommés; M. Molé allait avoir son tour. Le premier résultat de ces quelques mois d'agitation et l'expérience du suffrage universel était de ramener l'un après l'autre sur la scène les hommes de toutes les monarchies, envoyés spontanément et sans distinction par la France au secours de la société en détresse.

C'est aux jours les plus agités du mois de juin, entre l'émeute avortée du 15 mai et la formidable insurrection près d'éclater, que M. Thiers rentrait dans l'action politique par une quintuple élection qui révélait à la fois et les prompts retours de l'opinion et l'importance de l'homme. Il y rentrait dans des momens certes difficiles, où tout semblait confondu et remis en doute, où la société française, inquiétée sur son avenir, sentait le besoin de se défendre par les armes comme par le conseil et par la parole. Il se retrouvait, non plus dans une de ces chambres de la monarchie où il régnait, mais dans une assemblée républicaine omnipotente, nouvelle pour lui comme pour tout le monde, où il savait que son passé lui valait des défiances, — et ce n'est pas là ce qui l'effrayait. Il a dit plus tard que c'était une des assemblées où il avait le mieux aimé parler. « Ses membres, ajoutait-il, étaient intelligens et honnêtes, mais ignorans; ils arrivaient de leurs provinces pleins de toutes sortes de préjugés que je trouvais grand plaisir à détruire. » Ce qui le préoccupait avant tout, c'était justement de gagner par la raison cette assemblée honnête, bien intentionnée, mais inexpérimentée, de travailler avec elle et par elle, par son autorité souveraine, à préserver le pays des conséquences intérieures et extérieures d'une révolution qui venait de rouvrir une ère d'aventures indéfinies. La politique pour l'instant, en un mot, c'était la guerre non-seulement dans les rues, mais dans le parlement, dans les comités, la guerre pour les vieux principes d'ordre, pour l'intégrité des traditions administratives, diplomatiques ou financières, pour la sauvegarde des intérêts ébranlés, — contre les faux systèmes, les utopies de subversion sociale et de désorganisation.

Cette guerre de défense et de résistance, M. Thiers, pour sa part, l'acceptait dans toute son étendue; il l'acceptait dès la première heure pour la continuer sans interruption sous tous les pouvoirs, d'abord sous le général Cavaignac, puis sous la présidence napoléonienne, dans l'assemblée constituante, puis dans l'assemblée législative, contenant ou stimulant les gouvernemens et les ministres, les embarrassant quelquefois de sa protection, parlant ou agissant en conseiller prodigieusement vif et toujours indépendant. Avec sa supériorité, il était naturellement un des premiers dans cette élite des vieux parlementaires du régime constitutionnel qui passaient désormais pour réactionnaires parce qu'ils représentaient l'expérience et à qui une piquante boutade de polémique allait bientôt donner le nom de « burgraves. » — C'était dans tous les cas un « burgrave » d'une singulière jeunesse d'esprit, retrouvant tout son feu, sa dextérité, son art de tacticien — et peut-être des illusions nouvelles pour de nouveaux combats.

II.

Il faut bien se fixer sur les idées, les mobiles, les impressions de M. Thiers dans cette campagne où il voyait une question d'existence non plus désormais pour la monarchie qui avait disparu, mais pour l'ordre social tout entier, pour l'ordre libéral et parlementaire.

La république, il ne l'avait certes ni voulue ni appelée, et il ne s'en cachait pas. — « Nous ne sommes pas les pères de l'enfant, » disait-il un jour dans une spirituelle repartie. Il ne l'avait pas appelée, — il ne la contestait pas non plus, du moment qu'elle avait reçu la sanction d'un vote de la France. A son entrée dans l'assemblée constituante, il avait tenu à s'expliquer et il avait dit : « Mes amis et moi, nous n'avons pas désiré, nous n'avons pas fait la république, mais nous l'acceptons loyalement. Pour tout homme de bon sens, le gouvernement légal du pays est toujours digne de ses respects... La forme avec laquelle nous cherchions à faire le bien est brisée; ce bien, nous persisterons à le poursuivre sous la forme actuelle comme sous la précédente. Nous avons, dans tous les temps, désiré la liberté, non pas celle des factions, mais celle qui consiste à placer les affaires publiques à l'abri de la double influence et des cours et des rues. Nous avons désiré la bonne administration des finances, la grandeur du pays, une politique nationale. Nous poursuivrons tout cela dans l'avenir comme dans le passé... » Avant peu, à un moment où il sentait plus que jamais la nécessité de l'alliance de toutes les forces conservatrices, il devait aller plus loin et il ne craignait pas d'ajouter : « Soyez convaincu que je ne suis pas, quoique je ne l'aie pas voulue et faite, un ennemi de la république aujourd'hui. Elle a un titre à mes yeux, *elle est de tous les gouvernemens celui qui nous divise le moins*... Je ne veux pas me faire à vos yeux meilleur que je ne le suis; je ne veux pas vous dire qu'une institution qui n'avait pas, il y a quelques années, ma confiance, l'ait acquise. Je vous dis seulement, en bon citoyen, qu'à mes yeux ce gouvernement nous divise moins qu'un autre. Il est, de plus, le gouvernement légal... » C'est la position prise par M. Thiers. Sans affecter une confiance qu'il n'éprouvait pas, sans se donner pour un converti, il ne combattait donc pas précisément la république constituée, organisée, si elle pouvait devenir un régime régulier.

Ce qu'il combattait sans pitié, sans merci, c'était la république des sectaires et des conspirateurs, la république révolutionnaire préparant la guerre civile par les passions qu'elle fomentait, menaçant la paix universelle par les complicités qu'elle acceptait dans

les séditions européennes, s'attaquant aux fondemens de la société par les utopies qu'elle déchaînait. Le socialisme sorti tout armé de la crise anarchique de février, c'était pour lui l'ennemi. Il le poursuivait de sa redoutable verve de bon sens, un peu théoriquement dans son ouvrage de philosophie politique, le livre sur *la Propriété*, et d'une façon bien plus directe, bien plus efficace, à la tribune par ses discours de combat. Il soumettait à une inexorable analyse tous les systèmes de réforme sociale, — et le droit au travail qui était près de se glisser dans la constitution, et la banque du peuple de M. Proudhon, et les rêves confus de M. Pierre Leroux, et l'association chimérique de M. Louis Blanc, et les assignats qui étaient le dernier mot de la science financière de M. Ledru-Rollin. Il saisissait corps à corps les novateurs en les mettant dans l'alternative de préciser leurs idées ou d'avouer leur impuissance, ajoutant aussitôt : « Le peuple souffre, dites-vous. Si vous avez autre chose que des généralités dangereuses et funestes, si vous avez un secret, un moyen pratique, vous seriez coupables de ne pas l'apporter à cette tribune, et nous vous écouterons... Au nom de la société en péril, je viens vous demander quels sont vos remèdes. Vous accusez l'ancienne économie politique, les anciens hommes d'état de n'avoir pas amélioré le sort du peuple. Je vous réplique en vous adressant toujours la même question : Quels sont vos moyens?.. Il n'y a rien de plus dangereux, au lendemain d'une révolution à la suite de laquelle le peuple, dont vous voulez améliorer le sort, mais dont vous flattez les passions, s'est emparé du pouvoir, il n'y a rien de plus dangereux que de lui dire qu'il y a quelque part un bien que de méchans détenteurs retiennent dans leurs mains et ne veulent pas lui accorder. Il faut être clair et positif, et, si l'on a des moyens, les apporter à cette tribune. » Et passant en revue tous ces prétendus moyens, il opposait aux utopies meurtrières et vaines les conditions invariables de toute société, — non pas de l'ancien régime, — de la société de 1789, fondée sur la propriété, la liberté du travail et la concurrence des industries.

Ce que M. Thiers combattait aussi de toute son énergie, c'était l'esprit de propagande révolutionnaire, de subversion et d'aventure dans la politique extérieure. Non pas que la révolution de février, sauf quelques échauffourées sans importance du côté de la Savoie et de la Belgique, eût paru impatiente de guerre et d'expansion au dehors. Elle avait été préservée de ces tentations et par ses propres difficultés intérieures et par la diplomatie poétiquement modératrice de Lamartine, et après Lamartine, par la réserve de cet autre chef de la république, le général Cavaignac. Elle était restée incohérente et inactive en présence de l'Allemagne et de l'Italie en feu, ou du moins elle s'était bornée à des paroles, à des

déclarations, à des ordres du jour proclamant des « pactes fraternels avec tous les peuples ; » mais si le danger avait été écarté dans les premiers mois, il reparaissait bientôt par la fatalité des événemens au-delà des Alpes, avec la proclamation de la république à Rome à la fin de 1848, et la défaite définitive du Piémont à Novare au mois de mars 1849. L'Italie, un instant heureuse dans sa guerre d'indépendance de l'été de 1848, était la victime, d'abord de la démagogie qui avait tout perdu à Turin comme à Florence et à Rome, puis de la réaction qui se réveillait partout. La question était maintenant de savoir si la France de février, après s'être abstenue à une heure plus favorable, pouvait reprendre l'œuvre de « l'affranchissement de l'Italie, » au moment où tout avait changé de face, où la Russie intervenait pour l'Autriche en Hongrie, où les impériaux venaient de reconquérir leur ascendant en Lombardie par la victoire de Novare et où l'Italie elle-même se sentait pour longtemps vaincue.

L'occasion avait fui, on ne pouvait plus rien pour l'indépendance de l'Italie sans risquer une guerre universelle, et là aussi, aux agitateurs qui ne reculaient pas devant cette guerre, M. Thiers adressait ces vives apostrophes : « Quand il s'agissait du socialisme, j'ai dit aux socialistes : Apportez vos systèmes ! Je dirai maintenant aux défenseurs de l'Italie qui ont la prétention de l'aimer seuls : Quel est votre moyen ?.. Vous voulez l'affranchissement de l'Italie ! Qu'entendez-vous par l'affranchissement de l'Italie ?.. Vous voulez, parlez sincèrement, que la Lombardie et la Vénétie soient indépendantes, c'est-à-dire arrachées à l'Autriche ?.. Eh bien ! y a-t-il ici quelqu'un qui ait imaginé dans son intelligence un moyen diplomatique d'arracher la Lombardie et la Vénétie à l'Autriche ? Il n'y a qu'un moyen, c'est la force... La force ! une armée en Italie, deux armées, trois armées, et une sur le Rhin ! — La guerre !.. L'intérêt pour lequel on la demande est-il suffisant ? Dans les circonstances qui pourraient la justifier, est-on en mesure de la faire ? » Et lorsque peu de jours après, prenant prétexte de ces événemens et de l'envoi d'une expédition française à Rome en faveur du pape, les agitateurs allaient jusqu'à menacer d'une insurrection dans l'intérêt de la république romaine et de la guerre révolutionnaire, M. Thiers revenait impétueusement à la charge en s'écriant : « La question d'ordre est posée partout, et c'est vous qui l'avez posée partout. Eh bien ! la civilisation européenne qui est contenue dans l'ordre aujourd'hui ne reculera pas devant la démagogie qui est à Rome. Non, elle ne reculera pas ! Non, elle ne reculera pas ! » Pour cet intrépide et étincelant esprit il ne s'agissait plus de discuter sur les traités de 1815, sur l'indépendance de l'Italie ; il s'agissait de choi-

sir « entre l'ordre et le désordre » à Rome comme à Paris, dans la politique extérieure comme dans la politique intérieure.

Tout ce qui tendait à perpétuer sous une forme ou sous l'autre le désordre né de la révolution de février, M. Thiers le combattait d'une infatigable énergie ; tout ce qui pouvait aider à reconstituer l'ordre détruit, il le soutenait avec les gouvernemens du jour et au besoin malgré ces gouvernemens, — contre les démagogues, et au besoin contre ceux qui, improvisés ministres et dictateurs depuis février, chefs officiels de la république, n'avaient su, dans un règne de quelques mois, que donner le spectacle d'une violente, d'une ombrageuse et stérile domination de parti. M. Thiers ne transigeait ni avec les uns ni avec les autres, et parfois il prenait de terribles revanches contre les républicains plus modérés ou plus politiques que les socialistes, mais inconséquens, qui, après avoir passé leur vie à diffamer la monarchie, dépassaient en peu de temps tout ce qu'ils avaient reproché aux monarchies, qui, après avoir mis la France à mal, se croyaient encore le droit de traiter en ennemis les libéraux et les parlementaires du passé. Il les montrait obligés de recourir aux répressions les plus sanglantes, eux qui avaient si souvent parlé des « massacres de Transnonain, » — déclarant l'état de siège, eux qui avaient appelé l'état de siège une « abomination, » — exagérant les dépenses publiques, eux qui avaient tant crié contre les gros budgets, — cherchant à dominer les élections par les clubs, par des commissaires, après avoir tant déclamé contre les candidatures officielles. Et puis il ajoutait : « Vous avez accusé le passé, permettez au passé, sans termes injurieux, de vous rappeler vos propres actes. Je vous montre le miroir, regardez-vous dedans !.. Ces hommes du passé que vous accusez d'être les ennemis du gouvernement actuel,.. s'ils n'avaient pas mis l'intérêt du pays, intérêt qui était devenu celui de notre conservation à tous, au-dessus de leurs ressentimens, ah ! qu'ils auraient pu triompher, tantôt lorsque vous veniez nous annoncer que c'était après quatre et cinq jours de combat qu'on avait rétabli l'ordre, tantôt quand vous apportiez l'état de siège, tantôt quand vous nous portiez des budgets de 16 et de 1,700 millions... Ah ! ils auraient pu vous attaquer rudement, vous rappeler vos inconséquences. Avons-nous joué ce rôle ?.. Sommes-nous venus nous armer des diffamations que vous nous aviez jetées à la face pendant dix-huit années pour vous les rejeter à vous à bien plus forte raison ? Non, nous avons mis les intérêts du pays au-dessus de tout, nous avons appuyé tous les pouvoirs... » — Il les soutenait effectivement à sa manière, — sans se défendre à l'occasion de montrer leur « suffisance » et leur « insuffisance, » comme on disait alors.

Que par les excitations contraires du temps, la réaction déjà sen-

sible dans l'assemblée constituante, plus décidée dans l'assemblée législative, pût aller fort loin, et que dans le feu de ces luttes M. Thiers lui-même fût exposé quelquefois à paraître avoir changé de camp, de position, d'opinions, c'est possible. M. Thiers n'en disconvenait pas. S'il avait changé dans une certaine mesure, un peu moins peut-être qu'on ne le disait cependant, c'est que tout avait changé autour de lui. C'est la révolution de février qui, en ouvrant une immense crise sociale, avait eu ce résultat de faire de cette nécessité de la résistance une politique et qui à cette politique avait donné d'un seul coup une armée avec des chefs, adversaires ou émules de la veille devenus des alliés du lendemain. C'est le danger qui avait jeté dans un même camp libéraux et catholiques, constitutionnels de 1830 et légitimistes, M. Thiers et M. de Montalembert, M. Molé et M. Berryer, M. de Broglie et M. de Falloux, M. Odilon Barrot et le général Changarnier pour marcher ensemble à ce qu'ils appelaient « une guerre du bien public. » C'était la guerre avec ses entraînemens, et si au courant de ces années il y a des momens où cette guerre semble arrivée à son plus haut degré d'intensité, c'est surtout dans deux circonstances, dans deux affaires décisives, la réforme de l'enseignement par la loi du 15 mars 1850 et la réforme ou la réorganisation du suffrage universel par la loi du 31 mai. C'est le point culminant de la réaction parlementaire pour la république de 1848.

Eh! sans doute M. Thiers était revenu à d'autres idées sur ce premier point de l'enseignement libre, lui le vieux partisan des droits exclusifs de l'état dans l'éducation. Il avait changé, d'abord parce que la constitution même faite par les républicains avait tranché la question qui divisait depuis longtemps l'université et l'église en proclamant la liberté de l'enseignement pour tout le monde sous la simple réserve de la surveillance de l'état et de certaines conditions de moralité et de capacité. C'était décidé, les républicains l'avaient voulu, il n'y avait plus à rétracter une promesse, une liberté inscrite dans la constitution. M. Thiers avait changé aussi, c'est bien certain, par la raison politique qui inspirait tous ses actes, parce qu'il était profondément, passionnément convaincu que la société « malade » avait besoin désormais de la liberté des influences religieuses ou plutôt de toutes les forces morales, de la force de l'église aussi bien que de la force de l'université. Il n'avait pas attendu l'aggravation de la crise républicaine pour le croire et pour le dire. Dès le mois de mai 1848, il avait écrit à un ancien ami, M. Madier de Montjau, le père du député d'aujourd'hui : « Quant à la liberté de l'enseignement, je suis changé! Je le suis non par une révolution dans mes convictions, mais par une révolution dans l'état social... Je ne vois de salut que dans la liberté de l'en-

seignement... Je suis tout comme j'étais; mais je ne porte ma haine et ma chaleur de résistance que là où est aujourd'hui l'ennemi. Cet ennemi, c'est la démagogie... » Ce qu'il avait écrit au mois de mai 1848, il l'avait rappelé au mois de décembre à M. de Falloux prêt à prendre le ministère de l'instruction publique au début de la présidence napoléonienne, et il le confirmait bientôt en disant dans l'assemblée « avec une audacieuse franchise » pour parler comme lui : « Oui, c'est vrai, je n'ai plus à l'égard du clergé les jalousies et les ombrages que j'avais il y a dix ans... Je le dis très franchement, les partisans de l'église, les partisans de l'état, savez-vous ce qu'ils sont aujourd'hui pour moi? Ils sont les défenseurs de la société, de la société que je crois en péril, et je leur ai tendu la main. J'ai tendu la main à M. de Montalembert, je la lui tends encore... » De là la possibilité de cette loi de la liberté d'enseignement, promise après tout par la constitution, conclue dans une pensée de transaction entre l'université et l'église, préparée par M. de Falloux, élaborée dans une commission où M. Cousin se rencontrait avec M. Dupanloup et soutenue dans le parlement par les deux hommes les mieux faits pour être les orateurs, les plénipotentiaires des deux parties en présence, — M. Thiers et M. de Montalembert.

Ce qu'il y a de curieux, c'est que ni M. de Montalembert ni M. Thiers n'échappaient aux récriminations amères des partis opposés. M. de Montalembert était accusé par les catholiques à outrance de sacrifier l'indépendance de l'église, de s'allier à l'ennemi par un compromis équivoque, d'être « dupe ou traître. » M. Thiers était accusé par les républicains et les ultra-universitaires d'oublier tout ce qu'il avait dit contre les congrégations, de passer aux jésuites, de livrer l'enseignement laïque. — Ils ne trahissaient ni l'un ni l'autre leurs opinions; ils défendaient simplement d'un commun effort une cause qu'ils mettaient au-dessus de tout, l'intérêt de la « société en péril, » comme ils disaient. Cette cause, M. de Montalembert la défendait avec son ardeur sincère, sa foi passionnée, son impétuosité altière et provocante. M. Thiers la défendait avec son habileté et son art supérieur, s'étudiant à faire la part de tous les droits dans l'œuvre nouvelle, couvrant contre les exagérations de la droite l'état, l'université, — et, aux républicains qui, après avoir décrété toutes les libertés, ne voulaient plus en accepter les conséquences, répliquant vivement : « Il vous est bien commode de vous donner l'honneur de toutes les libertés et de nous laisser, à nous, l'odieux du contraire... Vous proclamez la liberté d'enseignement : elle est applicable au clergé comme à d'autres, et quand le clergé profite des avantages de cette liberté, vous nous dites que nous livrons la jeunesse au parti clérical!.. »

Ce que M. Thiers poursuivait en politique sensé, c'était un grand concordat entre les influences religieuses et les influences laïques dans l'enseignement, un concordat qu'il relevait de tout l'éclat d'une séduisante parole lorsqu'il disait en représentant l'église et l'université comme la religion et la philosophie en présence :

On dit que la guerre continuera... Moi, je vous fais connaître ici tout le secret de mes sentimens. Je crois, j'espère qu'on peut faire vivre ensemble la religion et la philosophie. J'ouvre l'histoire du monde et je vois ces deux grandes puissances, la religion et la philosophie, se combattre souvent, puis faire la paix après avoir combattu. Je les vois se combattre lorsqu'une grande question s'élève qui remue à la fois le cœur et l'esprit humain; mais je vois qu'après ces luttes, elles y ont en général plutôt gagné que perdu. La religion, cette puissance auguste, permettez-moi de le dire, y a gagné un peu de savoir humain; la philosophie y a gagné le respect des choses sacrées. Elles se sont rapprochées, et je n'ai jamais vu, en prenant non pas l'histoire factice faite par les partis, mais l'histoire vraie, je n'ai jamais vu que l'une ou l'autre eût succombé, fût morte. Ce sont deux sœurs immortelles qui ne peuvent pas périr! La religion et la philosophie sont nées le même jour, le jour où Dieu a mis la religion dans le cœur de l'homme et la philosophie dans son esprit. Il faut qu'elles vivent ensemble, l'une à côté de l'autre, qu'elles ne se séparent pas et que dans les temps d'épreuves elles cherchent à se rapprocher plutôt qu'à se détruire. C'est mon vœu; je crois qu'il est réalisé dans la loi.

Si c'était une réaction, comme on le disait, comme l'ont dit surtout depuis de fortes têtes qui ont imaginé de découvrir la « défaillance » d'un grand esprit effrayé dans le concours prêté par M. Thiers à la loi de l'enseignement, cette réaction naissait d'une nécessité de défense créée par une vaste anarchie morale; elle avait de plus cela d'original et de frappant qu'elle se produisait sous la forme d'une liberté consacrée par la constitution, d'une liberté qui pouvait profiter au clergé sans doute, qui était aussi la liberté pour tout le monde. Libre à ceux qui n'admettent de droits que pour eux et pour leurs idées ou pour leurs préjugés de croire que reconnaître la liberté des autres, c'est une « défaillance, » et que la supprimer quand on le peut, c'est un acte de haute politique et de progrès!

La seconde bataille décisive où l'esprit de résistance concentrait son effort, où M. Thiers avait encore ce genre de « défaillance » qui le portait au premier rang des combattans, c'est sur la question même du suffrage universel qu'elle se livrait à peu de jours d'intervalle. Des élections partielles venaient de se faire dans quelques

départemens comme à Paris; elles avaient commencé au mois de mars 1850, elles se complétaient au mois d'avril au milieu des plus vives excitations, et parmi les élus de Paris, l'un, ancien officier de marine, homme à l'intelligence distinguée et troublée, M. de Flotte, était un condamné de juin amnistié, l'autre, M. Eugène Suë, n'avait d'autre titre que de s'être fait le romancier de la démagogie. Le socialisme qu'on croyait avoir vaincu, qu'on s'efforçait de supprimer ou de contenir, faisait une trouée victorieuse par ce scrutin dont triomphaient les républicains extrêmes.

Rien de plus étrangement dramatique, quand on revient vers ces années déjà lointaines, que l'émotion suscitée par un vote qui pour le moment ne changeait pas la majorité dans l'assemblée, mais qui laissait entrevoir la possibilité d'un avènement légal du socialisme aux élections futures de 1852. En peu de jours, les fonds publics avaient baissé de près de 10 francs; une sorte d'effroi avait envahi le monde des affaires, paralysant brusquement l'industrie et le commerce. Aussitôt entre le gouvernement et les chefs de la majorité parlementaire se formait un concert pour chercher dans une révision de la loi électorale un moyen d'opposer une digue au torrent révolutionnaire. Comment trouver ce moyen en restant autant que possible dans la correction constitutionnelle? On ne pouvait ni rétablir un cens, ni essayer de tempérer les emportemens du suffrage universel par le vote à deux degrés, ni modifier les conditions d'âge pour l'électorat, sans toucher à la constitution, qui était précise, et sur le « suffrage direct » et sur l'âge de vingt et un ans; mais la constitution se taisait, elle avait laissé à la loi électorale le soin de statuer sur les conditions de domicile ou de capacité, et ce qu'une simple loi avait fait, une loi nouvelle pouvait le modifier. C'est par là qu'on croyait atteindre le but, en étendant de six mois à trois ans la durée du domicile pour l'électorat, en faisant constater le domicile par l'inscription au rôle de la contribution personnelle et en multipliant les cas d'incapacité ou d'indignité. C'était toute la loi du 31 mai, — « pas audacieux dans la voie de la réaction, » attentat contre le suffrage universel, s'écriait-on au camp des socialistes et même au camp des républicains modérés, — acte de préservation nécessaire, disait-on au camp des conservateurs! M. Thiers était de ceux qui avaient ressenti les élections de Paris comme une injure, comme une menace, et après avoir été un des plus ardens inspirateurs de la loi nouvelle, il en restait un des plus puissans défenseurs.

A vrai dire, M. Thiers avait peu de respect pour le suffrage universel; il le mettait, ainsi qu'il le disait, au nombre de toutes les choses auxquelles il avait dû se résigner depuis quelque temps « sans être converti à aucune. » Il se soumettait à une puissance

établie, il ne se croyait pas défendu de lui parler librement et même de lui tenir tête. Pourvu que la constitution ne fût pas touchée par les mesures qu'on proposait, M. Thiers n'avait souci du reste. Il prenait la loi nouvelle pour ce qu'elle était, non comme un remède souverain, mais comme le seul palliatif possible, comme un moyen de rassurer l'opinion effrayée, de rallier les forces conservatrices. Sa pensée, il l'avouait tout haut, c'était d'enlever au socialisme une partie de son armée par une sorte d'épuration du suffrage universel, par l'exclusion des déclassés, des vagabonds sans domicile, des « nomades » qui sont l'éternel contingent des factions au scrutin comme dans la rue. Le danger pouvait être sans doute de trop céder à une panique, d'éliminer d'un seul coup jusqu'à trois ou quatre millions d'électeurs et de mettre une arme redoutable dans les mains de qui saurait s'en servir. M. Thiers ne s'arrêtait pas, et sans craindre de défier les orages par un de ces mots qui exaspèrent les partis extrêmes, il allait droit à ceux qu'il voulait exclure en s'écriant dans un mouvement d'éloquence :

... Ce sont ces hommes qui méritent ce titre, l'un des plus flétris de l'histoire, le titre de multitude. Oui, je comprends que certains hommes y regardent beaucoup avant de se priver de cet instrument; mais des amis de la vraie liberté, je dirai les vrais républicains, redoutent *la multitude, la vile multitude*, qui a perdu toutes les républiques. Je comprends que les tyrans s'en accommodent, parce qu'ils la nourrissent, la châtient et la méprisent; mais des républicains chérir la multitude et la défendre, ce sont de faux républicains! Ce sont des républicains qui peuvent connaître toutes les profondeurs du socialisme, mais qui ne connaissent pas l'histoire. — Voyez-la à ses premières pages, elle vous dira que cette *misérable multitude* a livré à tous les tyrans la liberté de toutes les républiques. C'est cette *multitude* qui a livré à César la liberté de Rome pour du pain et les spectacles du cirque, et qui, après avoir accepté en échange de la liberté romaine du pain et des spectacles, égorgeait les empereurs; qui tantôt voulait du misérable Néron et l'égorgeait quelque temps après par des caprices aussi changeans sous le despotisme qu'ils l'avaient été sous la république; qui prenait Galba, puis l'égorgeait parce qu'elle le trouvait trop sévère; qui voulait débaucher Othon, qui prenait l'ignoble Vitellius, et qui, n'ayant plus le courage même des combats, livrait Rome aux barbares... C'est cette *vile multitude* qui a livré aux Médicis la liberté de Florence, qui a en Hollande, dans la sage Hollande, égorgé les de Witt; c'est cette *vile multitude* qui a égorgé Bailly; qui, après avoir égorgé Bailly, a applaudi au supplice, qui n'était qu'un abominable assassinat, des girondins; qui a applaudi ensuite au supplice mérité de Robespierre; qui applaudirait au vôtre, au nôtre; qui a accepté le despotisme

du grand homme qui la connaissait et savait la soumettre; qui a ensuite applaudi à sa chute et qui, en 1815, a mis une corde à sa statue pour la faire tomber dans la boue... Ce n'est pas le peuple, le vrai peuple que nous voulons exclure, c'est cette *multitude* qu'on ne peut saisir nulle part, qui n'a ni domicile ni famille...

Il parlait ainsi, opposant à l'emportement des passions une raison souvent passionnée elle-même, mettant une certaine tactique dans sa véhémence comme il l'a avoué depuis; il ne ménageait rien, et à ceux qui lui répétaient sans cesse qu'il n'était qu'un royaliste conspirant la ruine de la république, il répondait que lui et ses amis plaçaient l'intérêt du pays et de la société au-dessus de la forme de gouvernement, que la république, plus encore que la monarchie, avait besoin d'ordre, qu'en défendant la cause de l'ordre, ils servaient mieux la république que les aveugles qui, en croyant la servir, la perdaient par leurs violences. A ceux qui l'accusaient de procéder par l'astuce, de ne s'être arrêté devant la constitution que parce qu'il n'avait pas osé aller jusqu'à un coup d'état, il répliquait vivement : « Vous dites que nous n'avons pas osé. Essayez de violer les lois, et *vous verriez si nous n'oserions pas!..* » Il montrait le bout de l'épée du général Changarnier, qui commandait encore alors l'armée de Paris et qui se faisait fort de contenir toutes les agitations. Par exemple, il eût été peut-être un peu embarrassé d'expliquer ce qu'il aurait pu oser.

Cette guerre incessante, multiple, qu'on croyait dirigée contre la république, qui ne l'était que contre les excès révolutionnaires, M. Thiers l'avait commencée sous le général Cavaignac, il la continuait sous la présidence de Louis-Napoléon, il la poursuivait dans une situation à vrai dire singulièrement compliquée par cette apparition d'un pouvoir d'acclamation populaire, qui était sans doute une force, une ressource pour les conservateurs, mais qui était aussi un grave danger.

III.

Ce pouvoir nouveau, comment M. Thiers l'avait-il vu à sa naissance? Quels rapports avait-il avec le prince dont le vote du 10 décembre 1848 avait fait un président? M. Thiers a raconté bien plus tard, en 1871, qu'un jour de 1848, au moment où l'assemblée constituante s'avouait vaincue par les élections déjà nombreuses de Louis-Napoléon, il s'était trouvé auprès du prince, qu'il lui avait été présenté par un homme d'esprit, M. Vieillard. — « Et voici, ajoutait-il, la réponse que j'eus l'occasion de faire à une de ses questions; Monseigneur, — car j'ai toujours eu l'habitude de donner le nom qu'exige le respect à ceux qui ont régné ou par

eux-mêmes ou par d'autres, — monseigneur, pas de malentendu entre nous, vous êtes ici malgré moi. Et montrant l'assemblée, j'ajoutai : Ces hommes imprudens qui vous ont rappelé ne savent ce qu'ils font; vous serez leur maître, mais vous ne serez jamais le mien!.. » La vérité est qu'au premier moment M. Thiers s'était montré peu favorable à ce retour de fortune napoléonienne. Il aimait mieux l'empire dans l'histoire, dans ce passé dont il racontait les grandeurs, que dans la réalité contemporaine. Ce n'est que par degré, presque à la dernière heure, en présence d'un mouvement croissant d'opinion, que M. Thiers, ayant à choisir un candidat à la présidence, avait fini par se rallier au prince qui portait à la cause de l'ordre la popularité d'un nom prestigieux et parlait un langage d'une habile modération. « ... M. Louis Bonaparte, écrivait-il, aura au moins l'avantage de nous affranchir du joug d'une coterie incapable, désorganisatrice, antipathique à la France... Je le crois, comme individu, égal au moins au général Cavaignac... M. Molé juge M. Louis Bonaparte comme je le juge moi-même... Maintenant tout ce que je puis vous dire, c'est que, sans affirmer que cette nomination soit le bien, elle nous paraît à tous, hommes modérés, un moindre mal... » M. Thiers suivait l'irrésistible courant sans illusion, sans trop d'humeur, acceptant ce qu'il n'avait pas pu empêcher et se flattant de contenir au besoin par la puissance parlementaire les prétentions qui pourraient devenir dangereuses.

Une nécessité de situation, l'intérêt commun rapprochait pour le moment les chefs des partis conservateurs et le prince qui arrivait au gouvernement avec l'orgueil d'une acclamation populaire, mais qui, exilé jusque-là, étranger aux affaires, presque dépaysé en France, sentait bien qu'il ne pouvait se passer du concours d'hommes éprouvés, connus du pays. M. Thiers entrait vivement dans ces rapports. Ministre, il ne pouvait pas l'être lui-même, et il était le premier à conseiller à l'élu du 10 décembre de former son ministère avec des hommes moins compromis ou moins engagés par leur passé. Il était le négociateur le plus actif de cette première réorganisation d'un gouvernement conservateur avec M. Odilon Barrot, M. de Falloux, M. Drouyn de Lhuys, M. Léon Faucher comme ministres, avec le maréchal Bugeaud comme commandant de l'armée des Alpes et le général Changarnier comme commandant de l'armée de Paris. Sans entrer au pouvoir, il promettait à ceux qu'il pressait d'y entrer de servir sous leurs ordres ou auprès d'eux dans le parlement, d'être toujours prêt « sur un geste » à monter à la tribune, à s'associer à tous les actes du gouvernement, à partager toutes les responsabilités. En réalité, sous ce nouveau consulat de la seconde république, M. Thiers n'a jamais sérieu-

sement voulu être ministre; il tenait à garder sa liberté par précaution, par dignité, préférant rester un conseiller, un inspirateur ou un protecteur, au risque de paraître quelquefois trop protéger ou éclipser les ministres qu'il défendait de sa parole. Au début surtout, M. Thiers voyait souvent le président, qui le recherchait et le flattait jusque dans ses sentimens de famille. Il n'avait pas tardé à démêler tout ce qu'il y avait dans cette tête de visées ambitieuses et d'utopies à demi socialistes, de velléités et de rêves, d'idées confuses sur la politique intérieure aussi bien que sur la politique extérieure. Il comprenait bien qu'on n'était pas au bout des difficultés avec ce prince doux, taciturne, obstiné, prompt à se replier en lui-même après s'être trahi par un mot, réservé et entreprenant, qui répondait aux objections de M. Odilon Barrot sur un projet assez baroque : « Vous pouvez avoir raison sur ce point ; cependant quand un homme qui porte mon nom est élevé au pouvoir, il faut qu'il fasse de grandes choses et frappe les esprits par l'éclat de son gouvernement !.. »

Toutes les fois qu'il en trouvait l'occasion, M. Thiers, avec une liberté familière et vive, s'efforçait de combattre ces impatiences réformatrices et de ramener le nouveau président à la seule politique possible dans les affaires intérieures. « Vous ne pouvez, lui répétait-il, tenter de grandes et soudaines améliorations... Vous n'avez qu'une seule chose à faire : rester tranquille et assurer la tranquillité des autres ! Maintenez à Paris une force militaire suffisante; montrez que vous avez le pouvoir et la volonté de châtier sévèrement toute tentative d'émeute, et la prospérité renaîtra comme par enchantement. Voici ce qui arrive après chaque révolution : le peuple est fatigué et appauvri, il a besoin de repos moral et d'activité physique. » M. Odilon Barrot disait au président sous une autre forme : « Rendre au pays un peu de sécurité et de confiance dans l'avenir, rétablir, avec le respect de l'autorité, le culte du droit, habituer peu à peu les citoyens à faire leurs propres affaires et à en porter la responsabilité, faire cesser l'antagonisme qui a existé dans tous les temps entre le peuple et son gouvernement, rendre ainsi possibles des institutions libres et durables, voilà ce qui serait, à mes yeux, de la vraie grandeur ! » C'était bien de la raison pour un président élu par six millions de suffrages ! Louis-Napoléon écoutait M. Barrot comme M. Thiers sans être absolument convaincu. Il ne se désistait pas de ses idées, il les mettait en réserve, il les ajournait, — et en attendant il se prêtait à la politique qu'on lui proposait, qui pouvait encore après tout le servir : il acceptait ce rôle de chef d'un gouvernement de l'ordre intimidant l'émeute au 29 janvier comme au 13 juin 1849, reconstituant sous le nom de Napoléon toutes les forces de l'autorité, rendant aux socialistes et

aux républicains guerre pour guerre. Il se prêtait à tout, — sauf, quand le moment serait venu, à désavouer ce qui ne lui conviendrait plus.

L'action de M. Thiers n'était pas moins vive dans les affaires extérieures, où il retrouvait aussi cette idée de Louis-Napoléon qu'il fallait faire quelque chose, qu'une guerre seule pouvait donner du prestige au nouveau gouvernement : — « Une guerre, répliquait M. Thiers, produira la misère, la stagnation du travail, les sociétés secrètes, les passions révolutionnaires, en un mot tout ce que vous devez éviter... Lorsque nous avons tant à faire pour panser les blessures d'une révolution, notre diplomatie doit être sage et conciliante... » C'est surtout à propos des affaires d'Italie et de Rome que la question s'agitait, et la difficulté était d'autant plus grave pour M. Thiers que les passions belliqueuses qu'il combattait, qu'il rudoyait dans l'assemblée, répondaient jusqu'à un certain point à la pensée secrète du président.

Un soir notamment, — c'était à la première nouvelle de la bataille de Novare, — Louis-Napoléon mandait en toute hâte M. Thiers à l'Élysée et il se plaignait avec amertume de ce qu'il appelait le résultat de la politique pacifique. « Je ne puis souffrir cet agrandissement de l'Autriche, ajoutait-il. Il faut envoyer sur-le-champ une armée au-delà des Alpes. » M. Thiers, quant à lui, soutenait auprès du président comme devant le parlement qu'on ne pouvait désormais intervenir sans risquer une guerre générale où l'Autriche serait appuyée par la Russie, peut-être même par l'Angleterre. La conversation était des plus animées, lorsque M. Thiers, paraissant se rendre et prenant une plume, se mettait à rédiger deux décrets demandant à l'assemblée une levée de deux cent cinquante mille hommes et un crédit de 200 millions. Le président faisait aussitôt observer que jamais l'assemblée ne lui accorderait tout cela. M. Thiers le croyait bien aussi, il avait simplement voulu traduire en chiffres ce qu'il fallait rien que pour commencer la guerre. Que faire pourtant? La France ne pouvait livrer le Piémont. On restait d'accord qu'il y avait avant tout à négocier, à s'expliquer sans retard avec le représentant de l'Autriche. M. Thiers rentrant chez lui trouvait justement dans son salon le chargé d'affaires autrichien, M. de Hübner, qui parlait avec orgueil de la victoire de Novare et déclarait que maintenant l'Autriche irait jusqu'au bout, sans craindre la guerre, sans accepter une intervention ou une médiation quelconque. M. Thiers écoutait un instant, fort soucieux de ce qu'il avait recueilli à l'Élysée; puis prenant M. de Hübner à partie : « Vous venez de prononcer un mot dangereux, lui disait-il. Si c'est la guerre que vous souhaitez, vous tombez bien! Je viens de passer la soirée avec le président, tâchant d'empêcher qu'il ne la

déclare immédiatement. Il a des décrets tout prêts pour demander deux cent cinquante mille hommes et 200 millions. Je n'ai qu'à lui répéter vos derniers mots, les décrets seront présentés demain à l'assemblée. » A cette brusque révélation, M. de Hübner, un peu abasourdi, se récriait, protestant que l'Autriche ne désirait pas la guerre, surtout avec la France. « Alors, répliquait M. Thiers, pourquoi en parler? Pourquoi nous menacer de mesures que vous savez ne pas devoir réaliser? Pourquoi annoncer l'intention d'écraser le Piémont lorsque vous savez qu'il est sous notre protection? »

On en revenait bientôt à une simple question d'indemnité de guerre à traiter diplomatiquement entre Vienne et Turin, et le fait est que, mêlé de près à cette négociation, suppléant à tout titre officiel par ses relations, par son crédit et son autorité personnelle, M. Thiers, plus que tout autre, contribuait à adoucir le poids de la défaite pour le Piémont, à sauvegarder la paix. Il ne réussissait pas également, il est vrai, à empêcher le président d'écrire à un aide de camp, au colonel Edgar Ney, au sujet de l'expédition de Rome une lettre toute napoléonienne qui ressemblait à un *motu proprio* de l'Élysée opposé à un *motu proprio* du pape; il n'avait connu la lettre qu'avec tout le monde, il en parlait sans ménagement dans une conversation avec le président et il affectait de la passer sous silence dans un rapport qu'il avait été chargé de faire devant l'assemblée sur l'expédition de Rome.

M. Thiers intervenait dans ces affaires d'Italie comme il intervenait dans une autre affaire qui, à cette époque, mettait un moment la paix en péril; c'était la question des chefs de l'insurrection hongroise qui avaient cherché asile en Turquie et que l'empereur Nicolas, allié de l'Autriche, réclamait à Constantinople avec une hauteur menaçante. Le sultan avait refusé de livrer ses hôtes, l'Angleterre appuyait la Porte dans sa résistance, et lord Palmerston avait déjà décidé le gouvernement français à soutenir la Turquie par une démonstration navale dans les Dardanelles. Un pas de plus, c'était évidemment la guerre : à la première apparition des vaisseaux anglais et français les Russes auraient répondu par l'invasion de l'empire ottoman, d'autant plus que l'empereur Nicolas était alors dans toute l'infatuation de sa puissance. La paix qu'on croyait sauvée du côté de l'Italie se trouvait menacée vers l'Orient. M. Thiers, informé un des premiers de la gravité de la situation, pressé par M. Molé, se mettait aussitôt à l'œuvre. « Comme toujours quand il y avait quelque besogne risquée, je fus chargé de l'affaire, a-t-il dit plus tard... Ce jour-là je dînai avec le président et Normanby. Leur but était visiblement d'avoir mon approbation. Normanby m'en dit quelque chose avant le dîner. J'étais profondément dégoûté de cette affaire et je lui répondis assez rudement. Il y revint au salon,

peu sagement, car il avait dû voir mes dispositions. J'éclatai contre la folie et le crime de faire la guerre pour pareille chose... Si c'était, dis-je, pour chasser les Autrichiens d'Italie ou les Russes de Hongrie, à la bonne heure! mais faire la guerre pour Kossuth! on dirait que l'Angleterre s'amuse à mettre le continent en feu. Et puis quels sont vos moyens? Votre flotte n'empêchera pas les Russes de passer les Balkans et d'entrer à Constantinople. Pour cela, il aurait fallu envoyer quatre-vingt mille hommes. L'envoi de votre flotte n'est qu'une insulte. Elle ne sera qu'une spectatrice inutile si Nicolas met ses desseins à exécution. — On arrivait et le président nous emmena dans une autre pièce qui ouvrait sur le salon. On ne pouvait nous entendre, mais on nous voyait, et bien des têtes curieuses essayaient de deviner sur quoi je déclamais et je gesticulais avec tant de véhémence... » Il s'agissait de sortir de là, et M. Thiers, d'accord avec le président, se chargeait de voir le ministre de Russie, M. de Kisselef, de concerter avec lui une démarche auprès de l'empereur Nicolas, non plus par voie d'intimidation, mais par une sorte d'appel à sa prudence, à sa générosité. La question des réfugiés hongrois disparaissait peu après en effet par un acte spontané de l'empereur Nicolas, qui, pour toute vengeance, se bornait à rudoyer la diplomatie anglaise.

A travers tout, qu'il s'agît d'affaires de diplomatie ou d'affaires intérieures, M. Thiers se trouvait être ainsi auprès du président et des ministres une sorte d'inspirateur ou d'arbitre ingénieux et fertile dans le conseil, habile à toutes les tactiques, puissant dans le parlement. La situation, à vrai dire, était étrange. M. Thiers ne se ménageait pas pour la politique d'ordre et de paix qu'il croyait devoir défendre; il se montrait toujours prêt à entrer dans une délibération épineuse ou dans une lutte passionnée de tribune, et au premier appel, dans les circonstances difficiles, il n'hésitait pas à se rendre à l'Élysée, où il portait son franc parler. Au fond, en donnant des conseils ou le secours de sa parole, il ne se donnait pas lui-même. Il évitait tout ce qui aurait pu ressembler à des engagemens trop personnels, et un jour, c'est lui qui l'a raconté, il allait jusqu'à refuser d'accompagner le président et lady Douglas dans une visite à Saint-Denis, « pour n'être pas vu en voiture découverte avec le prince. » Il se réservait! De son côté, le prince élevé à la présidence recherchait certes et flattait M. Thiers, surtout quand il avait besoin de lui. Il lui demandait ses avis et son concours pour s'en servir à sa manière, dans la mesure de ses intérêts; il n'avait pas la pensée de l'appeler au pouvoir, témoin ce qu'il disait un jour après une conférence intime où les chefs conservateurs réunis avaient vivement pressé M. Thiers de prendre la direction des affaires. « Croyez-vous, disait Louis-Napoléon, demeuré seul avec

M. Odilon Barrot, croyez-vous que, si M. Thiers vous eût pris au mot et eût consenti à devenir ministre, j'aurais consenti, *moi*, à lui confier un portefeuille? Si vous l'avez cru, vous vous seriez étrangement trompé. »

On était à deux de jeu. La vérité est que M. Thiers et ses amis se trouvaient engagés dans une situation fausse et vis-à-vis de la république qu'ils subissaient ou qu'ils acceptaient sans l'aimer et vis-à-vis d'un président qu'ils se sentaient intéressés à ménager, qu'ils ne soutenaient néanmoins qu'en se défiant et en se réservant. Sous les dehors d'une alliance pour une politique commune, il y avait dès le premier jour un profond et redoutable malentendu, et ici je touche au nœud même du drame de la révolution de 1848, à l'origine, à la nature, à la signification de ce pouvoir napoléonien surgissant entre les partis pour profiter de leurs divisions, de leurs aveuglemens, de leurs folies et de leur impuissance.

IV.

D'où venait-elle et où allait-elle, cette élection du 10 décembre qui renouait d'un seul coup les traditions du consulat et de l'empire en pleine France libérale? « Changer le roi Louis-Philippe contre l'empereur Louis-Napoléon est aussi une idée par trop ridicule, écrivait le fin et railleur X. Doudan à la veille du scrutin; — saccager la France durant huit mois pour arriver à ce beau résultat est un fait qui suffirait pour nous rendre immortels dans l'histoire... » Je ne dis pas le contraire. Le « fait » n'existait pas moins; il était l'œuvre des circonstances, de la révolution de février, des excès républicains qui seuls avaient rendu possible ce qui avant ces « huit mois » dont parlait Doudan eût paru invraisemblable, ce qui n'avait été entrevu que par l'ambition méditative du prince arrivant à Paris le lendemain de la catastrophe de la monarchie.

La révolution de février avait fait l'élection du 10 décembre 1848 de deux manières, — par les anxiétés, par les périls de toute sorte qu'elle suscitait, et par ce qu'elle considérait comme sa grande réforme, comme sa raison d'être politique, l'institution du suffrage universel. Les pouvoirs de dictature sont toujours les fils des crises d'anarchie, et c'est assurément par une crise de ce genre que passait la France pendant ces quelques mois où elle voyait les lois, les institutions bouleversées, le crédit et le travail suspendus, la propriété contestée, une assemblée nationale violée par les émeutiers. Paris inondé de sang par la guerre sociale. Ces spectacles qu'on croyait ne plus revoir avaient à la fois fatigué et excité le pays. De là l'immense réaction qui n'avait pas tardé à se produire, surtout

dans les provinces, qui avait saisi toutes les occasions de se manifester, et qui, après juin, ne se contentant plus de la dictature du général Cavaignac, allant toujours plus loin, cherchait une expression plus nette, plus tranchée, plus saisissante. D'un autre côté, il y avait une chose à laquelle on n'avait pas songé en donnant au peuple entier de France le droit de nommer non-seulement ses représentans dans une assemblée, mais son chef suprême. Quel était depuis trente-cinq ans, sous tous les gouvernemens, le nom le plus souvent invoqué, le plus universellement connu du peuple, le plus légendaire?

Eh! c'est bien certain, la réalité la plus vivante dans l'histoire contemporaine de la France, c'était la popularité de Napoléon, qui n'avait pas cessé de grandir depuis que l'homme de brumaire, d'Austerlitz, d'Iéna et de Montmirail avait disparu dans l'océan lointain. Cette popularité, tout le monde avait contribué à la répandre, les uns volontairement, par esprit d'opposition contre les régimes qui s'étaient succédé, les autres sans le vouloir ou sans le savoir. Tout ce qui venait de l'empire était recueilli comme l'œuvre du génie, comme une tradition nationale. La poésie, le théâtre, les arts s'inspiraient de cette gloire inscrite dans l'airain des monumens comme dans les institutions. M. Thiers lui-même, au moment où éclatait la révolution de février, était occupé à raconter ses annales avec les réserves d'un esprit libéral sans doute, mais aussi avec une chaude et affectueuse admiration. Le gouvernement de juillet s'était fait un point d'honneur de ramener les cendres de l'empereur avec un appareil triomphal sous le dôme des Invalides. Pour certaines classes, ce culte des choses impériales ne touchait sans doute que l'intelligence; dans les campagnes, dans la France rurale, il se traduisait sous la forme d'images familières. On avait fait un Napoléon des chaumières, le Napoléon des *Souvenirs du peuple* de Béranger! C'était en réalité ce qu'il y avait de plus clair dans l'éducation politique des masses, et le jour où le suffrage universel leur était donné dans un moment de crise, elles laissaient naturellement échapper tous ces souvenirs dont elles avaient été nourries. Elles jetaient comme un défi aux révolutionnaires qui les effrayaient le seul nom qu'elles connussent, un nom qui représentait vaguement pour elles, l'ordre restauré, la révolution pacifiée, la France illustrée. L'imagination populaire et l'instinct conservateur se rencontraient au scrutin.

La naïve et terrible logique du peuple éclatait dans les incohérences d'une révolution. Les politiques, les chefs parlementaires, M. Thiers, M. Molé, des légitimistes comme des orléanistes avaient pu sans doute, jusqu'à un certain point, contribuer à l'élection par la vigueur avec laquelle ils avaient rallié les forces de réaction, par

l'appui qu'ils avaient donné au dernier moment à la candidature napoléonienne. Il faut tout dire cependant : les politiques n'avaient rien décidé, rien dirigé, ils avaient suivi un courant devenu irrésistible, et eussent-ils essayé de lutter, ils n'auraient rien empêché. Les masses seules avaient fait l'élection par un mouvement tout d'instinct d'autant plus significatif que celui-là même qu'elles choisissaient n'avait aucun titre personnel. Il n'était connu que pour les équipées de Strasbourg et de Boulogne, pour une vie hasardeuse de prétendant déclassé, pour une captivité sans gloire et pour quelques rêveries à demi socialistes. Les masses, dans ce prince dont elles ne savaient rien, acclamaient le nom qui seul parlait à leur imagination. Et, qu'on le remarque bien, ce n'était pas visiblement à un simple candidat comme tous les autres candidats, c'était bien à l'héritier de l'empire qu'elles donnaient six millions de suffrages, de sorte que du coup cette manifestation dépassait la portée d'un vote strictement constitutionnel. Légalement, pour les partis, Louis-Napoléon n'était qu'un président de la république ; par la logique de toute une situation, par l'instinct des électeurs comme par les ambitions de l'élu, le scrutin tendait à l'empire. Ce qu'il y avait d'évident, c'est qu'il venait de se produire un pouvoir nouveau, subordonné et précaire par la légalité qui l'enveloppait, conspirant pour le règne par le nom, par la naissance et par l'acclamation populaire. Le reste était l'affaire des circonstances et aussi du caractère de celui qu'un vote spontané venait de tirer de l'obscurité de l'exil pour le porter au sommet du gouvernement de la France.

Ce n'est point évidemment en un jour qu'avait pu se dégager tout ce qu'il y avait dans cette situation. Aux premiers momens, le président avait tout intérêt à ne rien précipiter, à s'établir dans le gouvernement, à rester d'accord avec ses alliés des partis conservateurs, sinon absolument contre la république, au moins contre les républicains, contre l'ennemi commun, la révolution. Fataliste d'instinct, dissimulant la fixité de ses idées et la hardiesse de ses ambitions sous une apparence de réserve et de modestie, il attendait, toujours prêt à accepter la lutte, d'intelligence avec ses ministres, contre les factions encore frémissantes, — mais sachant se plier aux conditions difficiles du temps. Il sentait que la première nécessité pour lui était de prendre position, de rallier les forces sociales, surtout l'armée, de gagner la confiance, — et cette politique, qui n'était pas sans habileté, il semblait la résumer avec une franchise mêlée de bonne grâce dans un voyage qu'il avait l'occasion de faire à Ham, où il avait été prisonnier. « Si je suis venu à Ham, disait-il, ce n'est pas par orgueil, c'est par reconnaissance. Aujourd'hui qu'élu de la France, je suis devenu le chef légitime de cette

grande nation, je ne saurais me glorifier d'une captivité qui avait pour cause l'attaque contre un gouvernement régulier. Quand on a vu combien les révolutions les plus justes entraînent de maux après elles, on comprend à peine l'audace d'avoir voulu assumer sur soi la terrible responsabilité d'un changement. Je ne me plains donc pas d'avoir expié ici ma témérité contre les lois de ma patrie, et c'est avec bonheur que, dans ces lieux mêmes où j'ai souffert, je vous propose un toast en l'honneur des hommes qui sont déterminés malgré leurs convictions à respecter les institutions de leur pays. » C'était un langage qui séduisait, que M. Dufaure, devenu pour un moment ministre de l'intérieur de la nouvelle présidence, se plaisait à citer comme un exemple et comme un engagement.

A mesure cependant qu'on sortait des premières épreuves, ce prince repentant et modeste, montrait par degrés l'impatience du règne. Il laissait percer le naturel césarien, tantôt dans une affectation de costume militaire, tantôt dans quelque lettre où il s'essayait à parler en maître, où il ne cachait pas ses prétentions de gouvernement personnel. Il écrivait au chef du cabinet, à M. Odilon Barrot : « Il faut choisir des hommes *dévoués à ma personne,* depuis les préfets jusqu'aux commissaires de police... *Il faut réveiller partout non le souvenir de l'empire, mais de l'empereur!* » Louis-Napoléon avait bien voulu accepter à son entrée au pouvoir un ministère composé de M. Barrot, de M. de Falloux, de M. de Tocqueville; il voulait bien appeler en conseil M. Thiers, M. Molé; il n'entendait pas subir une tutelle. Il souffrait dans son orgueil de paraître éclipsé ou protégé par des hommes d'une importance gênante, et le jour où il se croyait en mesure de secouer cette espèce de patronage, il n'hésitait plus. Son premier acte décisif d'émancipation était le message du 31 octobre 1849, le congé donné au ministère de M. Barrot et l'appel au pouvoir de quelques hommes toujours choisis dans la majorité conservatrice, mais encore assez obscurs pour être obéissans. Il appelait cela « faire sentir la main de l'élu du 10 décembre, » — tout comme Napoléon parlait autrefois de faire « sentir le bras de l'empereur! » C'était le premier pas, ce n'était pas le dernier, et dans ce travail d'usurpation qui commençait pour ne plus s'interrompre, le président, il faut le dire, avait la chance d'être singulièrement favorisé par tous les partis, républicains et monarchistes, adversaires et alliés d'un moment, qui se croyaient bien habiles, lorsqu'ils ne faisaient que servir la cause napoléonienne par leurs passions comme par leurs erreurs de conduite.

Les républicains, même ceux qui passaient pour modérés, ne voyaient point assurément la portée de ce qu'ils avaient fait avec leur constitution. Ils avaient refusé de suivre les conseils de

M. Thiers et de ses amis, qui proposaient le système modérateur des deux chambres, — et en plaçant une assemblée unique en face d'un pouvoir exécutif puissamment armé, ils avaient préparé d'inévitables conflits, ils laissaient la révolution ouverte, comme le leur disait M. Barrot. Ils avaient voulu un président responsable devant le pays, directement élu par le peuple, — et en donnant au président l'élection populaire, la responsabilité, ils avaient créé un pouvoir rival de l'assemblée, indépendant, redoutable par l'unité du commandement et de l'action. Ils étaient les dupes de leurs théories et de leurs passions. Les républicains de 1848, après avoir frayé la voie au gouvernement personnel, à un consulat napoléonien par leurs combinaisons constitutionnelles, avaient le malheur de manquer de tout esprit politique. Ralliés un moment par nécessité sous le général Cavaignac, vaincus et irrités de leur défaite au 10 décembre, ils redevenaient ce qu'ils étaient, une minorité incohérente et conspiratrice, un parti de sédition et de déclamation, où les modérés, les politiques s'effaçaient, où les violens, jacobins et socialistes, dominaient. Ces étranges républicains se croyaient bien habiles avec leurs perpétuelles menaces de mise en accusation contre le président et son gouvernement, avec leurs essais d'insurrection comme au 13 juin 1849, avec leurs turbulences et leurs jactances de parlement, avec leurs revanches de scrutin par les élections révolutionnaires et socialistes de Paris; ils se figuraient sauver ainsi la république et ils ne voyaient pas qu'ils la ruinaient, qu'ils ne faisaient que fortifier le président, qu'ils donnaient d'incessans prétextes à toutes les répressions et à toutes les réactions. « J'espère, leur disait un jour, dans un mouvement de raison révoltée, l'homme qu'ils auraient dû le plus écouter, le général Cavaignac, — j'espère pour le bonheur du pays que la république n'est pas destinée à périr; mais si nous étions condamnés à une pareille douleur, rappelez-vous bien que nous en accuserions vos exagérations et vos fureurs. » Ces « fureurs » et ces « exagérations, » en effet, ne pouvaient que servir Louis-Napoléon en poussant vers lui les intérêts troublés, l'opinion effrayée par la perspective de nouvelles explosions révolutionnaires à la fin des pouvoirs présidentiels, à la date de 1852.

Les conservateurs, de leur côté, ne faisaient pas moins les affaires du président d'une autre manière et dans un sens opposé. Les monarchistes de toute nuance rapprochés et confondus dans la guerre de défense sociale qu'ils avaient entreprise, qu'ils soutenaient chaque jour, n'avaient point assurément l'intention de refaire l'empire; ils n'avaient d'autre pensée que de rétablir l'ordre avec le nom de Napoléon pour complice, d'épargner au pays, s'ils le

pouvaient, de nouvelles crises par la reconstitution d'un gouvernement de préservation. Il n'est pas moins certain que ces habiles politiques, à la tête desquels marchait M. Thiers, avaient parfois, eux aussi, leurs passions, qu'ils n'étaient pas toujours prévoyans dans leur campagne de réaction et qu'ils s'exposaient à d'étranges mécomptes. Ils croyaient sans doute suffire aux plus impérieuses nécessités en multipliant les lois sur la presse, sur les clubs, sur les réunions, en donnant au gouvernement à titre plus ou moins provisoire le droit de nommer et de changer les maires, de révoquer les instituteurs, de créer de grands commandemens militaires; ils se montraient toujours prêts à tout accorder ou à tout absoudre dès qu'il s'agissait de la guerre à la démagogie. En réalité, ils armaient de toutes pièces un pouvoir dont ils se défiaient. Leur illusion était de croire que les armes qu'ils créaient ne serviraient que contre leurs adversaires, que Louis-Napoléon ne pourrait rien contre eux ni sans eux, qu'avec la majorité parlementaire dont ils disposaient, ils resteraient maîtres de la situation. Ce n'est pas tout, les conservateurs de l'assemblée étaient d'abord restés unis entre eux et alliés avec le président pour le combat ; ils l'étaient encore dans les momens difficiles, ils gardaient du moins à demi le secret de leurs préférences. C'était leur force! Le premier danger passé, ils commençaient bientôt à se retrouver, eux aussi, tels qu'ils étaient, avec leurs souvenirs, leurs attachemens et même leurs espérances monarchiques. Ils relevaient leur drapeau. Des légitimistes, représentans du peuple ou autres, allaient avec fracas au rendez-vous que le comte de Chambord leur avait donné à Wiesbaden, et là sans se cacher, on débattait les conditions d'une prochaine restauration. Des partisans de la monarchie de juillet se rendaient en Angleterre, à Claremont auprès du roi Louis-Philippe, les uns plaidant la cause de la réconciliation des dynasties, les autres rêvant la candidature de M. le prince de Joinville à la présidence de la république. M. Thiers lui-même allait porter ses derniers hommages au vieux roi à son lit de mort. Il ne conspirait pas assurément, il avait même eu le soin d'annoncer son voyage à l'Élysée pour prévenir toutes les interprétations; mais il se trouvait mêlé à cette recrudescence de démonstrations monarchiques éclatant comme le dernier mot des réactions du moment.

Ces imprudens partisans de toutes les royautés se hâtaient un peu trop de divulguer leur secret. Ils se flattaient trop de pouvoir tenir tête à tous les dangers, à tous les ennemis, et par une imprudence ou une illusion de plus, ils laissaient trop voir qu'à tout événement ils croyaient avoir pour eux un soldat éminent, le général Changarnier, qu'ils opposaient à l'Élysée en même temps qu'aux

socialistes, dont ils semblaient faire une sorte de Monk en expectative. Ils ne s'apercevaient pas qu'en donnant des armes au président par toutes leurs lois, par leur politique, ils lui donnaient aussi des griefs par leurs manifestations, surtout par le rôle qu'ils créaient au général Changarnier.

Placé entre tous les partis, Louis-Napoléon se servait ou se jouait des uns et des autres avec un mélange de ruse et de ténacité calme, sachant profiter des occasions qu'on lui offrait, des fautes et des faiblesses de ses adversaires ou de ses alliés, des ressources et de la force de sa situation. Contre les républicains il avait les défiances qu'ils inspiraient, les instincts conservateurs qu'ils avaient réveillés, la lassitude du pays, le déclin de la république déjà visible dans l'opinion. Contre la majorité royaliste de l'assemblée, il avait le souvenir à peine effacé des défaites de toutes les monarchies, les rivalités dynastiques, l'impossibilité d'une restauration de royauté. Contre tous il avait l'occupation du pouvoir, le droit de disposer de toutes les forces de l'administration et de l'armée, le prestige de l'autorité légale doublé par l'éclat du nom, la supériorité d'une ambition fixe, d'une volonté unique, habile à se démasquer ou à se dérober tour à tour. Il ne se hâtait pas : dès qu'il rencontrait un obstacle ou une difficulté, il s'arrêtait ; au besoin, il se laissait imposer ce qu'on voulait ou il se laissait désavouer par ses ministres, sans se détourner néanmoins de son but. Tantôt il semblait s'étudier à désarmer les soupçons et les hostilités par quelque discours comme celui de Ham ou par un message respirant la conciliation et la légalité; tantôt il parcourait les provinces, la Bourgogne, l'Alsace, la Normandie avec un appareil princier, demandant directement au pays le pouvoir et les moyens de faire le bien qu'on attendait du gouvernement, disant à Cherbourg : « Pourquoi l'empereur, malgré ses guerres, a-t-il couvert la France de ces travaux impérissables qu'on retrouve à chaque pas et nulle part plus remarquables qu'ici? C'est qu'indépendamment de son génie, il vint à une époque où la nation fatiguée de révolutions lui donna le pouvoir nécessaire pour abattre l'anarchie, réprimer les factions et faire triompher, à l'extérieur par la gloire, à l'intérieur par une impulsion vigoureuse, les intérêts généraux du pays... » L'appel ne pouvait être plus direct. — Ou bien le président saisissait habilement l'occasion des pèlerinages légitimistes et orléanistes à Wiesbaden et à Claremont pour passer, de son côté, autour de Paris des revues militaires où les acclamations impérialistes provoquées dans l'armée éclataient comme un défi aux parlementaires.

Ce travail d'ambition, Louis-Napoléon le poursuivait à travers tout, usant les partis les uns par les autres, tenant les républicains

par les conservateurs, les conservateurs par leurs passions comme par leurs divisions, avançant pas à pas jusqu'au jour où un dernier défi soulevant l'assemblée obligeait la majorité elle-même à une résistance décidée, mais déjà tardive. C'était à l'occasion de la destitution du général Changarnier, qui avait refusé de couvrir de son approbation ou même de son silence les manifestations impérialistes des revues de Satory et qui, par ce seul fait, s'avouait le général du parlement. Le conflit avait cela de grave que, pour la première fois, le président se trouvait directement en présence, non plus de la minorité républicaine, mais de la majorité conservatrice qui jusque-là lui avait prêté son appui. Entre les deux pouvoirs la guerre était décisive. Pour le président, il s'agissait non-seulement de se délivrer d'un général ennemi placé à ses côtés, mais de conquérir le droit d'avoir sous la main, à Paris même, des chefs militaires choisis par lui, dévoués à sa fortune. Pour l'assemblée, si elle se soumettait, elle perdait l'épée sur laquelle elle comptait pour sa sûreté, elle restait desarmée contre toutes les entreprises.

Au dernier moment, comme s'il eût senti le danger, Louis-Napoléon avait réuni les principaux chefs conservateurs pour tâcher de leur faire accepter sa résolution. Il n'avait réussi qu'à rendre le conflit plus aigu, et M. Thiers lui avait dit : « Le commandement du général Changarnier a été alternativement un gage de sécurité pour la cité contre la démagogie et pour le parlement contre les tentatives assez mal déguisées de certains hommes. Tous les partis ont leurs exagérés; le vôtre, monsieur le président, comme les autres. Si vous brisez le commandement du général Changarnier, ce n'est pas seulement dans son honneur, c'est aussi dans sa sûreté que l'assemblée se sentira menacée. Que fera-t-elle? Je n'en sais rien. Croyez bien que les assemblées ont aussi leur esprit de conduite, et que la nôtre saura éviter dans la difficile situation que vous lui faites tout ce qui ne serait que ridicule... » La lutte était désormais trop engagée pour ne point éclater en plein parlement, et au jour du débat public, M. Thiers, reprenant cette histoire des relations de l'assemblée et de la présidence depuis deux ans, de tout ce qu'avait fait la majorité pour rester en paix avec l'Élysée, ajoutait ces paroles significatives : « Lorsque deux pouvoirs en présence ont entrepris l'un sur l'autre, si c'est celui qui a entrepris qui est obligé de reculer, il a un désagrément, c'est vrai; si c'est celui sur lequel on a entrepris qui cède, alors sa faiblesse est tellement évidente à tous les yeux qu'il est perdu. Eh bien! je n'ajoute plus qu'un mot : il y a deux pouvoirs aujourd'hui dans l'état, le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif. Si l'assemblée cède, il n'y en a plus qu'un; et quand il n'y en aura plus qu'un, la forme du gou-

vernement sera changée. Le mot, le titre viendront... quand ils viendront, cela m'importe peu; mais ce que vous dites ne pas vouloir, si l'assemblée cède, vous l'aurez aujourd'hui même. Il n'y a plus qu'un pouvoir, je le répète, le mot viendra quand on voudra... *l'empire est fait!..* »

Le mot était dit, il divulguait le secret de la situation. Seulement la révocation d'un chef militaire n'apparaissait que comme un signe de plus : c'était depuis deux ans que l'empire se faisait, et on s'y prenait un peu tard pour l'arrêter au passage après l'avoir préparé par une politique de réaction, de condescendance pour le pouvoir, qu'on croyait nécessaire sans doute, dont on ne pouvait cependant se dissimuler les redoutables conséquences. Quelle efficacité pouvait avoir une protestation tardive? Quelle était la sanction de ce débat parlementaire qui ressemblait à une mise en accusation du chef de l'état? L'assemblée, réveillée par une parole retentissante, se donnait, il est vrai, la satisfaction de voter un ordre du jour contre le ministère qui avait signé la destitution du général Changarnier. Le ministère disparaissait, — la destitution de Changarnier ne subsistait pas moins. Le président avait ce qu'il voulait ; il avait conquis sa liberté et il avait réussi à diviser la majorité, dont une partie avait refusé de s'associer à une manifestation d'hostilité contre lui. C'était tout au plus une trêve, non une solution. Peut-être, à la vérité, y aurait-il eu encore un moyen de détourner ou d'atténuer la violence des événemens en faisant la part de ce qui semblait déjà inévitable; peut-être ce dernier moyen eût-il été une révision régulière de la constitution permettant une réélection du président, une prorogation de pouvoir dont on aurait gardé le droit de fixer le caractère et les limites. Le pays, par les conseils-généraux, par des pétitions nombreuses, se montrait favorable à une réforme constitutionnelle; des hommes prudens et réfléchis de l'assemblée, M. de Broglie, M. de Tocqueville, M. Odilon Barrot, croyaient que cela valait encore mieux que de courir les chances de l'inconnu, de s'exposer à une sorte de coup d'état spontané du pays par la réélection illégale du président. La majorité, par des raisons diverses, était après tout acquise à la révision; mais la constitution avait d'avance créé une impossibilité en exigeant pour le vote le chiffre des trois quarts des voix de l'assemblée. Il suffisait, pour tout empêcher, d'une coalition de scrutin entre ceux qui repoussaient la révision parce qu'ils y voyaient une menace pour la république et ceux qui, surtout depuis l'affaire du général Changarnier, avaient pris pour mot d'ordre de n'accorder au président « ni un jour ni un écu de plus. » De sorte, que de propos délibéré, on s'enlevait le dernier expédient de transaction, on s'enfermait sans espoir, sans issue possible, dans une constitu-

tion où restaient tête à tête deux pouvoirs ennemis, disposés à s'entre-détruire.

V.

Voilà donc le résultat de ces trois années, de ces agitations où se jouait en définitive le sort du pays! On avait commencé par une alliance entre les forces du parlement et la présidence napoléonienne, on touchait à un conflit, — au plus décisif, au plus irréparable des conflits. Nul, certes, ne s'était trouvé mêlé de plus près et plus activement que M. Thiers à toutes les phases de ce drame émouvant des destinées françaises. Il avait été un des plus intrépides au combat pour la défense sociale; il avait eu la passion de l'ordre contre la révolution, et pour cette cause, il s'était engagé plus d'une fois en faveur du président. Il représentait maintenant la révolte de l'instinct parlementaire contre la menace d'une résurrection impériale. Il avait essayé de décider l'assemblée à la résistance; il avait refusé de se prêter, ne fût-ce que par son vote, à la révision, — et à la vérité, on peut dire qu'à ce moment, par une évolution intime, il inclinait à chercher dans la république elle-même une force contre un nouveau danger.

Assurément, si les républicains avaient eu plus de clairvoyance ou d'esprit politique, ils auraient compris le sens et la portée de quelques paroles que M. Thiers avait accentuées avec intention dans son discours sur la révocation du général Changarnier. M. Thiers n'avait certes désavoué ni ses préférences pour la monarchie parlementaire ni la douleur qu'il avait éprouvée au 24 février; mais, en même temps, il avait bien laissé voir avec toute sa dextérité qu'il n'était pas insensible à la puissance des événemens qui avaient fait de la république le régime, la loi présente de la France, — et il avait ajouté : « A côté de la douleur que je ressentais, j'ai éprouvé cependant un sentiment qui a été, à quelque degré, un sentiment de satisfaction. Je me suis dit : Après tout, la république, c'est le gouvernement de tout le monde, de tous les partis. Il y a quelques jours, M. Berryer était à côté de moi, M. Berryer, dont j'ai connu la vie et le caractère, lui qui, malgré des luttes vives, s'est toujours conduit à mon égard en loyal adversaire. Il était à côté de moi, et sous le gouvernement qui me convenait il se croyait humilié; si celui qu'il désire revenait, peut-être éprouverais-je le même sentiment. Ceux qui rêvent l'empire se croiraient humiliés sous le gouvernement du comte de Chambord ou du comte de Paris; les républicains aussi, bien entendu, puisque cet état ne serait pas conforme à leurs convictions. Eh bien! sous la république, qui est le gouvernement de tous les partis, personne n'est humilié. Fai-

sons donc cette expérience, faisons-la loyalement, franchement, sans arrière-pensée. Ce que nous nous devons les uns aux autres, c'est d'y travailler de notre mieux;.. c'est que ni les uns ni les autres, par l'intrigue, par la violence ou par des entreprises insensibles, ne conduisent cette république à autre chose qu'une république... » C'était une offre d'alliance, de trêve entre les partis. Malheureureusement, les passions dans tous les camps étaient plus fortes que la raison. Les républicains, dans le langage de M. Thiers, ne voyaient qu'une tactique, une perfidie de plus déguisant la grande conspiration monarchique. Ils interrompaient violemment l'orateur en lui criant avec ironie qu'il avait fait la loi du 31 mai, qu'il avait violé la constitution, qu'il n'était qu'un royaliste, que la république n'avait pas besoin de lui! Au fond, ils avaient plus d'amertume et d'irritation contre la majorité parlementaire que contre le président, qu'ils affectaient de dédaigner. Les conservateurs, à leur tour, en se défiant des usurpations napoléoniennes, se défiaient encore plus de la république et des républicains. Ils ne suivaient pas tous M. Thiers dans ses velléités à demi républicaines; ils restaient avec leurs antipathies, leurs illusions, — toujours prêts à applaudir aux répressions, aux excès d'autorité par lesquels le gouvernement les captait encore et les compromettait. En un mot, les partis, obstinément irréconciliables, s'épuisaient dans leurs dissensions, tandis que l'ennemi commun, faisant un pas de plus, achevait de dévoiler ses desseins, sa politique, de deux façons également significatives.

D'un côté, Louis-Napoléon, qui savait bien ce qu'il faisait en éloignant le général Changarnier, avait profité de sa liberté pour réorganiser l'armée de Paris. A cette armée, composée de régimens choisis avec calcul, il avait donné des chefs nouveaux — et le premier de tous les chefs, un ministre de la guerre prêt à tout, le général de Saint-Arnaud, qui venait de conquérir quelque prestige dans une expédition de la Kabylie. Il n'avait rien négligé pour multiplier ses rapports avec l'armée, pour réveiller dans tous les rangs les susceptibilités militaires. Au mois de novembre 1851, six cents officiers étaient conduits par le commandant de Paris à l'Élysée, et le président ne leur cachait pas qu'il ferait bientôt appel à leur dévoûment. Il leur disait qu'il comptait que ce dévoûment ne lui faillirait pas, — « parce, que vous le savez, ajoutait-il, je ne vous demanderai rien qui ne soit d'accord avec mon droit, avec l'honneur militaire, avec les intérêts de la patrie, parce que j'ai mis à votre tête des hommes qui ont toute ma confiance et qui méritent la vôtre; parce que, si le jour du danger arrivait, je ne ferais pas comme les gouvernemens qui m'ont précédé, je ne vous dirais pas: Marchez, je vous suis! mais je vous dirais : Je marche, suivez-moi... » C'é-

tait un cri de guerre. — D'un autre côté, le président préparait à l'assemblée une surprise, une épreuve qu'il tenait en réserve, la proposition de « rétablissement du suffrage universel » par l'abrogation de la loi du 31 mai. La vérité est que Louis-Napoléon avait laissé faire cette loi, qu'il avait prêté un appui apparent à ceux qui la faisaient, mais qu'il avait toujours gardé l'arrière-pensée de la désavouer lorsqu'il se croirait intéressé à en rejeter l'impopularité sur les parlementaires. « Comment, lui disait une personne de son intimité qui était pour lui une amie de jeunesse, comment, vous l'enfant du suffrage universel, vous approuvez un suffrage restreint — Vous ne comprenez rien à ma tactique, répondait-il ; *je perds l'assemblée.* — Mais vous vous perdez avec elle ! — Pas le moins du monde. Quand l'assemblée sera penchée sur le précipice, *je couperai la corde!* » Il croyait sans doute le moment de « couper la corde » venu, — et c'est en quelque sorte la main sur la garde de l'épée qu'il lançait une proposition destinée à précipiter la ruine de l'assemblée en jetant la confusion dans la majorité et en abusant les républicains par un semblant de satisfaction.

Ce qu'il y a d'étrange, c'est que même à cette extrémité, en face d'une pensée qui ne se déguisait plus, qui s'attestait de mille façons, les divisions des partis ne faisaient que s'accuser et s'envenimer à travers tous ces incidens. Elles se manifestaient jusqu'au bout dans cette dernière tentative de résistance décousue qu'on appelait la proposition des questeurs. On croyait répondre aux défis du président et du nouveau ministre de la guerre en revendiquant pour l'assemblée le droit de « veiller à sa sûreté intérieure et extérieure, » de « requérir directement la force armée et toutes les autorités, » de désigner le général chargé de commander les troupes requises pour la défense du palais Bourbon. Cette malheureuse proposition, loin de rallier les partis, les mettait plus que jamais aux prises et ajoutait à la confusion. Les républicains, ombrageux et aveuglés par leurs passions, affectaient de représenter la motion des questeurs comme une représaille de réactionnaires déçus contre l'abandon de la loi du 31 mai. Ils ne voyaient partout que l'intrigue royaliste impatiente de saisir l'occasion, d'avoir son armée et son général pour mettre le président à Vincennes, les républicains en prison, — et le roi aux Tuileries! Ils accusaient les chefs de la majorité de jouer « la comédie de la peur, » pour ériger l'assemblée en « convention blanche. » De l'Élysée ils ne craignaient plus rien, — ils avaient dans tous les cas pour les défendre « la sentinelle invisible, le peuple ! » Vainement M. Thiers s'efforçait de ramener les esprits troublés à la vérité de la situation, il se voyait assailli d'interruptions injurieuses qui couvraient sa voix et il était réduit à s'écrier avec une pathétique émotion : « Dites à

la France que, lorsqu'il s'agissait de l'indépendance de l'assemblée, de l'avenir du gouvernement représentatif et de l'existence de la dernière assemblée peut-être qui nous représentera véritablement, vous républicains, vous avez refusé de m'entendre!.. » Vainement aussi les partisans les plus sérieux de la république, le général Cavaignac, le colonel Charras, M. Jules Grévy, M. Dufaure, M. Barthélemy Saint-Hilaire, se ralliaient à la proposition. On ne les écoutait pas plus que M. Thiers, et la proposition des questeurs allait expirer au scrutin par la coalition des républicains extrêmes et de la fraction de la majorité qui hésitait à prendre la responsabilité d'une rupture déclarée avec l'Élysée. Si la proposition des questeurs eût été votée, c'était sans doute en effet la guerre immédiate; par son vote d'impuissance, l'assemblée s'avouait vaincue : elle se livrait, elle restait désarmée. Le dénoûment n'était pas douteux.

Et maintenant qu'on reprenne encore une fois par la pensée cette série de faits, la révolution rouvrant l'ère des aventures, la république sortant meurtrie de la guerre civile de juin, le pays s'épuisant en oscillations, le pouvoir d'un Napoléon renaissant d'une fascination du peuple favorisée par l'anarchie, les partis se poursuivant d'animosités implacables et se ruinant les uns les autres au profit de ce pouvoir impatient de règne; qu'on se rappelle en même temps où tout cela avait conduit, ce qui se passait aux derniers jours de novembre 1851 : évidemment tout était prêt pour la crise décisive. L'idée d'un coup d'état était tellement accréditée qu'on en parlait tout haut dans les réunions, dans les salons, quelquefois en plaisantant, comme de l'événement du lendemain, tout au plus du surlendemain. L'opinion était devenue tellement sceptique que quelques députés qui s'étaient réunis, une nuit, au Palais-Bourbon pour leur sûreté, qui faisaient surveiller l'Élysée, se voyaient livrés au ridicule. Le républicain Michel de Bourges s'amusait un peu pesamment, surtout avec une rare prévoyance, de ces « réunions nocturnes, » de ce qu'on appelait dans le public les « patrouilles grises » des questeurs autour de l'Élysée. On en était là lorsque tout à coup éclatait la catastrophe emportant à la fois et l'assemblée et la constitution, et M. Thiers et le général Cavaignac, et la république et les rêves monarchistes avec les libertés parlementaires. Au 24 février 1848 répondait, à près de quatre ans de distance, le 2 décembre 1851, — qui à son tour devait trouver une tragique et foudroyante réponse en 1870, après ces dix-huit années où tout était à reconquérir, où M. Thiers lui-même avait à reprendre un rôle et pour la revendication des libertés perdues et pour la grandeur française malheureusement compromise.

CH. DE MAZADE.

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

EN 1789

Le travail qu'on va lire n'a pas la prétention d'être complet; ce n'est qu'une introduction, la préface en quelque sorte obligée d'une étude où l'on s'est proposé de marquer ce que la révolution a fait pour l'instruction publique à ses divers degrés; si, comme l'ont avancé ses apologistes, elle a tout créé, ou si, comme le prétendent ses détracteurs, elle a tout détruit sans rien fonder. Entre ces deux opinions violentes et plus passionnées peut-être que raisonnables, la vérité, naturellement, tient le milieu. Mais, pour la dégager, il n'eût pas suffi de se renfermer dans la période qui va de 1789 à l'an VIII. Un coup d'œil rétrospectif était nécessaire. Dans quelle situation la révolution de 1789 a-t-elle trouvé l'enseignement? Il fallait avant tout fixer ce point. La plupart de nos historiens l'ont négligé; mais ils avaient une excuse, l'absence de documens. Cette excuse, nous ne saurions aujourd'hui l'invoquer. Depuis une quinzaine d'années, beaucoup de travaux importans ou consciencieux ont jeté sur les origines de la question qui nous occupe une vive lumière. Sans doute, il y reste bien des parties obscures et douteuses; tout n'a pas été dépouillé ni classé; nos archives départementales recèlent encore bien des richesses inexplorées. Cependant on peut déjà, sans trop accorder à l'hypothèse, s'avancer avec quelque sécurité sur un terrain ainsi préparé et, sans avoir la prétention de dresser un bilan très exact et très complet, nous possédons dès maintenant assez de données pour déterminer avec quelque

précision la part qui revient à l'ancien régime en matière d'instruction publique.

I.

On n'a jamais contesté qu'il y eût de florissans collèges et de fameuses universités en France avant la révolution. L'entreprise eût été par trop osée. On s'est contenté, sur le témoignage singulièrement intéressé des parlementaires et des encyclopédistes, de condamner comme rétrograde l'enseignement qui se donnait dans ces collèges et dans ces universités. Les *Petites Écoles* ont eu moins de bonheur : jusqu'à ces dernières années, on faisait plus que les critiquer, on en niait l'existence, ou, quand on n'allait pas jusqu'à ce point, on les passait complètement sous silence. Lisez tous les rapports officiels qui ont paru de 1830 à 1848, vous y trouverez à peine de loin en loin une allusion à l'ancien régime. Il semble que ce soit à notre époque et principalement à la monarchie de juillet que revienne le mérite d'avoir créé de toutes pièces l'instruction primaire. Longtemps cette opinion, qu'il eût au moins fallu se donner la peine de démontrer, n'a pas trouvé de contradicteurs; elle était passée à l'état d'axiome, on la subissait sans la raisonner, comme un dogme, on ne la discutait pas.

Cependant tout s'use, même et surtout les dogmes, et, de nos jours, une critique plus pénétrante et plus sévère a révisé bien des jugemens consacrés par une longue prescription et qui avaient pour eux les plus illustres autorités. Assurément cette critique n'est pas à l'abri de tout reproche : elle manque un peu de hauteur et se perd trop souvent dans les infiniment petits. Elle a une fâcheuse tendance à conclure du particulier au général. Enfin, chose plus grave, elle n'est pas toujours suffisamment impartiale. On l'a vue, dans le même temps, entreprendre les plus étranges réhabilitations et poursuivre insidieusement la ruine des plus patriotiques légendes. Mais, parmi tous ces défauts, il lui reste au moins d'avoir exhumé un grand nombre de pièces et de documens qui seront de précieux matériaux pour les historiens à venir et qu'il n'est déjà plus permis de négliger.

C'est ainsi que nous pouvons, grâce aux monographies publiées dans ces dernières années (1), retrouver la trace d'un grand nombre de petites écoles dans les diverses provinces de France. A vrai dire, les auteurs de ces monographies n'ont pas fait une bien grande

(1) Voir pour quelques-uns de ces travaux, dans la *Revue* du 15 octobre 1879, la revue littéraire de M. F. Brunetière.

découverte, et l'on n'était pas sans soupçonner avant eux l'existence d'une organisation telle quelle de l'instruction primaire. La collection des ordonnances royales et synodales, celle des actes et décisions des conciles, abondent en témoignages de la sollicitude et des efforts que la royauté française et le clergé déployaient de concert pour l'éducation du peuple. Dès le moyen âge, ce zèle s'était affirmé par des actes significatifs. Le concile de Latran, entre autres (1179), avait ordonné que chaque église cathédrale eût un maître chargé d'instruire gratuitement les clercs et les écoliers pauvres et qu'un écolâtre fût établi dans les autres églises et monastères, injonction souvent renouvelée par les papes et les conciles postérieurs. Mais c'est surtout à partir du XVIe siècle que se marque dans l'église et chez nos rois la préoccupation d'instruire le peuple et que cette préoccupation devient vraiment une affaire d'état. En face de la réforme menaçante, l'église se discipline et se réorganise. Le concile de Trente s'ouvre et les jésuites naissent. Dans le même temps, la royauté fait appel à toutes les forces vives de la nation. Contre Luther et Calvin, elle dresse ses parlemens, ses universités, les petites écoles elles-mêmes. Le *magister* de village devient une puissance avec laquelle il faut compter, un levier, l'auxiliaire naturel du gouvernement dans sa lutte contre l'hérésie. Déjà, pendant les guerres de religion, il apparaît avec ce caractère. Avec Louis XIV, après la révocation de l'édit de Nantes, son rôle s'élargit et se précise encore.

« Voulons, lisons-nous dans une ordonnance de 1698, que l'on établisse autant qu'il sera possible des maîtres et des maîtresses dans toutes les paroisses où il n'y en a point pour instruire tous les enfans *et nommément ceux dont les pères et mères ont fait profession de la religion prétendue réformée*, du catéchisme et des prières qui sont nécessaires, pour les conduire à la messe tous les jours ouvriers, leur donner l'instruction dont ils ont besoin sur ce sujet et pour avoir soin pendant le temps qu'ils iront auxdites écoles qu'ils assistent au service divin les dimanches et les fêtes; comme aussi pour apprendre à lire et à écrire à ceux qui pourront en avoir besoin, le tout en la manière prescrite par l'article 25 de notre édit d'avril 1695 concernant la juridiction ecclésiastique, ainsi qu'il sera ordonné par les archevêques et évêques, et que dans les lieux où il n'y aura pas d'autres fonds, il puisse être imposé sur tous les habitans la somme qui manquera pour leur subsistance jusqu'à celle de 150 livres pour les maîtres et 100 livres pour les maîtresses.

« Enjoignons à tous les pères, mères, tuteurs et autres personnes qui sont chargées de l'éducation des enfans... de les envoyer

auxdites écoles et aux catéchismes jusqu'à l'âge de quatorze ans;.. enjoignons aux curés de veiller avec une attention particulière sur l'instruction desdits enfans dans leurs paroisses. »

Vingt-six ans plus tard, une déclaration du nouveau roi (14 mars 1724) renouvelait ces prescriptions et rendait obligatoire cette même imposition de 150 francs pour les maîtres et de 100 francs pour les maîtresses, toujours « dans les lieux où il n'y avait pas d'autres fonds. »

Que ces prescriptions soient restées la plupart du temps lettre morte, surtout en ce qui concernait les maîtresses, on ne saurait sérieusement le contester. L'idée d'une éducation nationale dirigée par l'état et payée par la communauté n'était pas encore née. La royauté se contentait d'encourager l'instruction publique et s'en remettait volontiers pour le reste à l'initiative individuelle. « L'état n'enseignait pas, a très bien dit M. de Salvandy. Pourquoi l'eût-il fait? Il voyait partout des maîtres et des écoles suscités et entretenus par le trésor libre des largesses successives de la foi et de la charité. Ces maîtres, la plupart du temps, ne l'inquiétaient pas sur la direction des esprits, ni ces écoles sur la prospérité des études. » En effet, l'état, c'est-à-dire le roi, n'avait aucun intérêt à enseigner ; il n'avait qu'un intérêt, c'était qu'il y eût beaucoup d'écoles et que ces écoles fussent parfaitement orthodoxes. Ajoutons qu'en y tenant la main, il ne faisait qu'user d'un droit dont tous les régimes ont usé. Louis XIV voulait qu'on apprît aux enfans une religion qui apprenait elle-même la soumission au prince. La convention essaiera pareillement de substituer aux commandemens de Dieu la déclaration des droits de l'homme et au catéchisme la morale républicaine.

Toutefois, si les ordonnances royales et les décisions des conciles établissent d'une façon générale les titres et mérites de l'ancien régime en fait d'éducation populaire, on n'y trouve qu'un petit nombre d'indications sur le nombre et le degré de prospérité des petites écoles, sur leur organisation, leurs ressources, leur enseignement, leur personnel, et c'est ici que les travaux particuliers mentionnés plus haut prennent une véritable importance. On peut aujourd'hui, grâce à eux, se former sur tous ces points des idées fort exactes.

Quel était, par exemple, à la fin du XVIIIe siècle, le nombre des petites écoles relativement à celui des communes? Nous ouvrons le livre de M. Robillard de Beaurepaire et nous y trouvons pour tout l'ancien diocèse de Rouen cette curieuse statistique dressée d'après les procès-verbaux des visites pastorales de Mgr d'Aubigné vers 1718 :

1,159 paroisses visitées;
855 écoles de garçons;
306 écoles de filles.

En 1790, nous apprend le même écrivain, « sur 102 communes pour lesquelles on a des renseignemens dans le district de Rouen, on en comptait seulement 15 où il n'y avait pas d'école. » Quant à la ville même, elle comptait des écoles de deux sortes, et il y en avait plusieurs de chaque sorte : celles des maîtres écrivains jurés et celles de charité, ces dernières exclusivement réservées à la classe indigente et généralement tenues par les frères de la doctrine chrétienne. Les maîtres écrivains n'étaient pas moins de 35 en 1789.

Dans ce même diocèse de Rouen, M. de Beaurepaire constate encore l'existence de 5 congrégations de femmes vouées à l'enseignement : ursulines, sœurs de Notre-Dame, sœurs grises, de la Providence et d'Ernemont, dont les écoles étaient presque partout complètement gratuites.

Les ursulines, qui possédaient plus de 300 maisons (1) en France dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, étaient établies à Pontoise, à Eu, à Gisors, à Gournay, à Magny, à Elbeuf, à Dieppe et à Rouen. Dans ces deux dernières villes, le chiffre de leurs élèves se montait à près de 1,000 et celui de leurs membres à plus de 100.

Les religieuses de la congrégation de Notre-Dame tenaient deux établissemens, l'un à Caudebec et l'autre à Rouen.

Les sœurs grises ou des écoles charitables en avaient fondé 7 à Rouen et dans les faubourgs.

Les sœurs de la Providence en comptaient plus de 20 dans le diocèse.

Les sœurs d'Ernemont possédaient 4 écoles considérables à Rouen et rayonnaient sur tout le département. A partir du XVIIe siècle, chaque province pour ainsi dire a son ordre particulier : à Paris, ce sont les filles de Sainte-Geneviève, les dames de l'Union chrétienne et de la Mère de Dieu qui s'établissent de 1730 à 1750; au Puy, ce sont les sœurs de Saint-Joseph; à Agen, celles de la Foi. Un peu plus tard, dans le Velay, les béates; ailleurs, les sœurs marquettes, les sœurs barrettes, les sœurs de la Charité, d'Évreux, qui avaient 89 établissemens en 1785; les sœurs de la Charité de l'instruction chrétienne, de Nevers, qui en possédaient 120; les sœurs de Saint-Charles, les sœurs de Saint-Paul, et tant

(1) J'emprunte ce chiffre à M. J. Jolly (*Histoire du mouvement intellectuel au XVIe siècle*, t. I, p. 147).

d'autres qu'il serait trop long d'énumérer. Au fur et à mesure qu'on avance dans le XVIIIe siècle, leur nombre augmente dans des proportions très sensibles. Et si l'on veut réfléchir aux conditions exprimées dans les divers contrats de ces écoles, — nous empruntons encore cette remarque à M. de Beaurepaire, — on reconnaîtra qu'il était impossible de faire le bien à moins de frais. « 100 livres au XVIIe siècle, 150 pendant la plus grande partie du XVIIIe siècle, 250 vers la fin, c'est à ces chiffres modestes que se réduisait l'entretien d'une sœur dévouée qui apprenait non-seulement à lire, à écrire et à compter aux petites filles, et suppléait le curé ou le vicaire pour l'enseignement du catéchisme, mais encore était la garde-malade de tous les pauvres de la paroisse » et la distributrice des *remèdes du roi* dans les terribles épidémies qui ravagèrent à plusieurs reprises nos provinces.

Les autres diocèses n'étaient guère moins bien partagés. Dans celui d'Autun, M. de Charmasse compte 295 écoles sur 383 paroisses visitées. Dans celui de Châlons, M. Édouard Barthélemy en trouve 235 sur 319. Dans celui de Sens (arrondissement de Sens), il y avait presque autant d'écoles que de communes (Quantin). Dans celui de Coutances, au rapport de M. l'abbé Trochon, presque toutes les paroisses étaient pourvues d'écoles. « Sur les 446 communes que renferme aujourd'hui le département de l'Aube, écrit M. Albert Babeau, nous pouvons affirmer que 403 au moins avaient des écoles en 1789. » — « Dans le département de la Haute-Marne, écrit M. Fayet, sur 550 paroisses, il y avait avant la révolution 473 écoles, soit 86 pour 100. » — « La Provence, écrit M. de Barthélemy, ne nous offre pas un spectacle différent. Les budgets des communautés au XVIIe siècle ont été étudiés par M. de Ribbe. Ils portent annuellement et invariablement une allocation pour le maître d'école et souvent pour la maîtresse. » — « Sous l'ancien régime, écrit M. Sauzay, le département du Doubs possédait une université, cinq collèges et des écoles primaires dans toutes les paroisses. » Enfin il n'est pas jusqu'au département des Landes où M. de Tartière n'ait constaté l'existence de 235 écoles sur 448 communes avant la révolution.

Ajoutez que, dans la plupart des cas, les recteurs étaient tenus de recevoir gratuitement un certain nombre d'indigens et que la rétribution exigée des simples journaliers et des femmes veuves était moindre que celle des cultivateurs aisés. On retrouve dans beaucoup de contrats et dans les règlemens diocésains la trace de ces usages. Ainsi la convention passée en 1746 entre la communauté de Pommard et son recteur porte « que les pauvres orphelins seront instruits gratis au nombre de cinq à six » et, dans le règle-

ment du diocèse d'Autun, un article spécial recommandait aux maîtres « de recevoir les pauvres avec la même affection que les riches. »

Cette recommandation ne s'adressait, cela va sans dire, ni aux maîtres faisant partie d'une congrégation, ni à ceux qui tenaient des écoles fondées par des particuliers — et le nombre des uns comme des autres était considérable. Dans ces écoles, il n'était perçu aucune rétribution sur les enfans. Ç'avait même été longtemps pour les congrégations enseignantes et notamment pour les frères de la doctrine chrétienne une source de difficultés et de procès avec les grammairiens et les maîtres écrivains. A Rennes, le parlement avait été sur le point de les expulser; à Chartres, ils n'avaient été reçus que grâce à l'intervention du duc d'Orléans; à Paris, les grammairiens prétendaient exercer sur leurs établissemens un droit de contrôle et de visite et les accusaient de concurrence déloyale. Mais tous ces obstacles n'arrêtèrent pas les progrès de l'institut du vénérable Jean-Baptiste de La Salle. Déjà, de son vivant, cet éminent pédagogue avait eu la satisfaction de voir son ordre appelé dans plusieurs grands centres comme Rouen. En 1789, la majeure partie des écoles publiques dans les villes étaient tenues par des ignorantins (1), comme on les appelait déjà.

Voilà pour le nombre et la gratuité des écoles; quant aux résultats qu'elles donnaient, on a pu, dans plusieurs départemens, en relever quelques-uns. D'après M. Babeau, dans l'Aube, la moyenne des habitans, hommes et femmes, sachant lire et écrire était vers 1780 d'environ 47 pour 100. Dans le Nord (2), de 1750 à 1790 le nombre des conjoints et des conjointes ayant pu signer leur acte de mariage s'élève : pour les premiers à 53.97 pour 100, pour les secondes à 36.29 pour 100. D'après M. Fayet, — nous ne citons ici

(1) C'est à ce point que le président Rolland, que La Chalotais lui-même dont a si souvent de nos jours vanté le libéralisme, n'eussent pas été très éloignés de les expulser. « Il ne faut pas confondre, écrivait Rolland, des congrégations respectables avec un nouvel ordre fondé par le sieur de La Salle. Cette congrégation n'est pas autorisée par lettres patentes dans le ressort de la cour et mérite la plus grande attention. » Quant à La Chalotais, voici dans quels termes il s'exprimait aux applaudissemens de Voltaire : « Les frères de la doctrine chrétienne qu'on appelle ignorantins sont survenus pour achever de tout perdre. Ils apprennent à lire et à écrire à des gens qui n'eussent dû apprendre qu'à dessiner et à manier le rabot. Le bien de la société demande que les connaissances du peuple ne s'étendent pas plus loin que ses occupations. Tout homme qui voit au-delà de son triste métier ne s'en acquittera jamais avec courage et patience. Parmi les gens du peuple, il n'est presque nécessaire de savoir lire et écrire qu'à ceux qui vivent par ces arts ou que ces arts font vivre. »

(2) De Resbecq, *Histoire de l'instruction primaire avant* 1789 *dans les communes qui ont formé le département du Nord.*

que sous les plus expresses réserves, — dans la Haute-Marne la moyenne des habitans sachant lire et écrire, qui n'est encore aujourd'hui que de 72 pour 100, était déjà avant la révolution de 71.8.

Évidemment tous ces chiffres ne sont pas d'une exactitude et d'une rigueur absolues. Il peut, il doit y entrer une certaine part d'exagération et même, chez quelques-uns, de parti-pris. Les faiseurs de statistique sont parfois sujets à caution ; en tout cas, ils peuvent se tromper dans leurs calculs. Mais, tout en tenant compte de ces divers élémens d'erreur, la conclusion qui se dégage de ces chiffres et de ces observations multipliées est encore fort honorable. On en trouverait d'ailleurs la confirmation dans un document bien souvent cité, mais que peu de personnes ont eu la patience de lire jusqu'au bout, à savoir le rapport de Condorcet. A ce rapport se trouve jointe sous forme d'annexe une note dont les élémens avaient été réunis par Romme. Or veut-on savoir à quelle somme cet habile calculateur évaluait la dépense des petites écoles dans les dernières années de la monarchie, dépenses supportées en grande partie par les fabriques et par des fondations particulières? A 12 millions. Ce chiffre vaut tous les argumens du monde et c'est un des plus violens adversaires de l'ancien régime, un jacobin, qui nous le fournit. Jugez, si c'était un ami.

Nombreuses, il est donc certain que les petites écoles l'étaient dans presque toutes nos provinces. Très défectueuses au point de vue de la construction, de l'aération, et par conséquent de la salubrité, la chose n'est pas moins évidente. Il suffit de regarder les anciennes gravures qui nous restent, entre autres une très curieuse eau-forte de Boissieu. pour se former une idée du délabrement et de la pauvreté des locaux affectés à l'enseignement dans les campagnes. C'étaient généralement de simples chaumières que rien ne distinguait des autres habitations. Couvertes en paille et construites en bois, elles n'avaient qu'un rez-de-chaussée éclairé par d'étroites et rares ouvertures où les enfans se réunissaient pêle-mêle avec le recteur et sa famille. Peu ou point de mobilier, si ce n'est celui du maître. Les tables étaient formées de planches mobiles, posées sur des tréteaux. Les élèves écrivaient debout ; les plus jeunes seulement étaient assis sur de petits bancs.

Tel était l'aspect qu'offrait encore au XVIIIe siècle l'intérieur d'une école rurale. Il y a loin de cette misère au confortable actuel ; mais il ne faut pas oublier que la plupart de ces maisons d'école étaient d'anciennes habitations privées léguées par des personnes charitables ou fournies par les fabriques. Un petit nombre seulement avaient été construites en vue de leur destination, soit par les communautés, soit par le seigneur du lieu, et cela dans un

temps où l'on n'avait encore aucun souci des lois de l'hygiène. Il n'y a pas si longtemps qu'à Paris même, dans nos hôpitaux, les malades étaient couchés plusieurs dans le même lit.

On a dépensé beaucoup de sensibilité depuis La Bruyère et surtout depuis la révolution au sujet des paysans. Robespierre n'en pouvait parler qu'avec des larmes dans la voix, et, de nos jours, d'aimables philosophes se sont fait des souffrances du peuple sous l'ancien régime un thème facile à déclamation. Des torrens de philanthropie banale se sont ainsi longtemps épandus sur nous sans rencontrer d'obstacles. Personne n'osait se mettre en travers; les meilleurs esprits eux-mêmes étaient ébranlés par tant de faconde et d'assurance. Peu à peu cependant une sorte de réaction s'est produite; le moyen âge, étudié d'un peu plus près, est apparu moins sombre. A le fouiller, on s'est aperçu qu'il avait été, sinon calomnié, du moins fort noirci, et quelques-uns, les plus hardis, ont osé protester. Du moyen âge on est passé aux temps modernes, et l'on a connu qu'il y avait quelque exagération à dater de 1789 la fraternité, la bienfaisance et généralement toutes les vertus sociales. Bref, dans une certaine mesure, l'ancien régime s'est vu réhabilité. Sans doute il reste encore beaucoup à faire pour transformer en âge d'or le temps de la Saint-Barthélemy et des dragonnades; mais entre l'âge d'or que quelques-uns ont entrevu dans leurs rêves et l'âge de fer qu'on nous a longtemps représenté sous de si tristes couleurs, notre vieille France s'est enfin trouvée mise à son point. Beaucoup de préjugés et d'injustes préventions se sont évanouis. C'est un point accepté par exemple aujourd'hui que la condition des maîtres d'école ou recteurs avant 1789 n'avait rien que de très supportable. A coup sûr leur rémunération était des plus modestes. On l'a évaluée dans les chefs-lieux de paroisse à 400 livres au minimum et 800 livres au maximum, dans les autres paroisses à 50 livres, plus la nourriture, que fournissaient à tour de rôle les parens. D'après une autre évaluation, elle était en moyenne, dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle, de 120 livres, auxquelles venaient s'ajouter les mois des écoliers, le revenu de l'église et le logement (1). Il faut singulièrement se défier de ces moyennes obtenues à l'aide d'observations locales; elles peuvent être exactes pour telle région et parfaitement fausses pour telle autre. Autant il y avait de communautés, autant il existait de coutumes et d'usages différens. Ici le mode en vigueur était celui de la taxe, à la fois libre et proportionnelle, indiqué par beaucoup de règlemens diocésains: libre parce qu'elle ne portait que sur

(1) Mongeonjean.

ceux qui envoyaient leurs enfans à l'école; proportionnelle parce qu'elle avait pour base l'étendue de l'enseignement (soit 5 sols par mois pour ceux qui apprenaient seulement à lire et 10 sols quand on y joignait l'écriture). Là, au contraire, la taxe était obligatoire pour tous les paroissiens, mais proportionnelle à leurs facultés, et elle se percevait au moyen d'une redevance en argent ou en nature, imposée sur chaque feu, indépendamment des mois des écoliers. Ailleurs le traitement du maître se composait d'une imposition au marc la livre de la taille royale. C'était le mode le plus généralement recommandé par les intendans. Il avait sur le précédent l'avantage de peser plus lourdement sur les habitans aisés que sur les autres.

Dans quelques localités, la rétribution se composait d'une somme d'argent, très variable, et d'une dotation territoriale. M. de Charmasse cite le cas d'un maître qui, outre une indemnité de 90 livres produite par une imposition spéciale, avait encore la jouissance de trois journaux de terre et la faculté de nourrir deux vaches et douze brebis sur le commun.

Souvent aussi les émolumens d'un recteur ne consistaient qu'en redevances. Même au XVIIIe siècle, ce mode était fort en faveur, principalement auprès des petites communautés. Il ne l'était guère, en revanche, auprès des intendans. Beaucoup l'interdisaient comme étant la source d'une foule de difficultés et de litiges et comme contraire aux règles d'une bonne administration. « M. l'intendant n'est pas dans l'usage de permettre de pareilles rétributions, écrit en 1768 le subdélégué Boileau au syndic de la communauté de Pommard. Il serait plus à propos de fixer une somme qui s'imposerait sur tous les habitans. »

Mais, quel que fût le système adopté par les communautés, la partie fixe de la rémunération des recteurs n'en était pas à beaucoup près la plus importante. En général, ils avaient le logement ou recevaient, pour en tenir lieu, une indemnité. De plus, comme sacristains, chantres, bedeaux, sonneurs, horlogers, voire même fossoyeurs, ils étaient payés par la fabrique ou la communauté. L'assistance aux mariages et aux enterremens leur était également comptée, à raison de 15 sols et le dîner pour les mariages et de 20 sols pour les enterremens. Rappelons enfin qu'avant 1789 les classes vaquaient quatre ou cinq mois de l'année dans les petites écoles et que, pendant ce laps de temps, les maîtres avaient toute liberté de se consacrer à tels travaux ou d'exercer tel métier qui pouvaient leur convenir.

Il y avait là, quoi qu'on ait dit, de sérieux avantages. Toutes ces petites rétributions ajoutées les unes aux autres finissaient par faire une somme, et, si l'on tient compte du prix de l'argent, on

arrive à cette conclusion que, sans être entièrement à leur aise, les recteurs avaient en général de quoi vivre. Certes, nous n'allons pas jusqu'à prétendre, comme certains écrivains, qu'ils étaient au point de vue matériel aussi bien partagés que le sont aujourd'hui nos instituteurs; mais nous ne croyons pas exagérer en constatant que leur sort avait été déjà bien amélioré, dans les dernières années de la monarchie.

Par contre, il semble difficile de ne pas admettre qu'au point de vue de la considération dont un gouvernement éclairé doit toujours entourer les instituteurs de la jeunesse, la condition des recteurs laissait fort à désirer. Sans en faire, comme on y tend aujourd'hui, une espèce de troisième pouvoir dans la commune en face du maire et du curé, il semble que l'ancien régime aurait pu les tenir dans une situation moins subalterne et surtout moins dépendante à l'égard du clergé. Dans les premiers temps, au moyen âge, il était tout naturel que l'église exerçât sur les grammairiens, comme on les appelait, une véritable dictature. L'enseignement rentrait dans son domaine; nul ne le lui disputait, et pour cause. L'école n'était pour ainsi dire que le prolongement de la paroisse ou du monastère. Il fallait bien que le curé y fût tout-puissant, qu'il eût droit de justice et de surveillance sur les maîtres. Qui eût exercé ce pouvoir à sa place? Mais qu'en plein XVIIIe siècle les recteurs fussent soumis à l'approbation diocésaine, qu'ils pussent être non-seulement inspectés, mais encore révoqués par les évêques, et cela sans appel, sans que le pouvoir civil, laïque, fût consulté, en un mot, que l'école fût encore sous la tutelle de l'église, il y avait là quelque chose de choquant et qui ne pouvait durer. L'anachronisme était manifeste. Aussi voyons-nous déjà, dans la première moitié du XVIIIe siècle, un grand nombre de maîtres et de communautés essayer de se soustraire au joug. Dans une visite pastorale de 1737, l'évêque de Bayonne en trouve plusieurs en défaut et est obligé de recourir au bras séculier, c'est-à-dire, dans l'espèce, au parlement de Navarre, qui rend un arrêt enjoignant aux délinquans de se mettre en règle (1). « Quelque soin et quelque activité qu'apportât le bureau ou conseil épiscopal à l'exécution régulière des ordonnances du diocèse, dit M. Fayet, il constatait encore fréquemment que bien des maîtres étaient restés de longues années en exercice sans avoir demandé l'approbation épiscopale. » Cependant la loi était bien formelle. Nous venons de citer un arrêt du parlement de Navarre; jusqu'à la révolution la jurisprudence demeure conforme à cet arrêt, témoin cet extrait du répertoire de Guyot publié en 1784 :

(1) Vicomte Sérurier.

« Quoique la discipline des écoles soit séculière et regarde la police des villes, cependant les ordonnances et les arrêts ont donné aux évêques, aux curés et autres personnes ecclésiastiques la connaissance de ces matières. C'est ce qu'a prescrit le concile de Narbonne, tenu en 1551, et cette disposition se trouve autorisée par divers arrêts du concile. Ces arrêts ont fait défense aux officiers municipaux des villes de connaître de ce qui concernait les petites écoles, et d'y établir aucun maître sans approbation par écrit de l'évêque, dans les lieux mêmes où les gages sont payés par les habitans (1). Dans les petits endroits, on se contente de l'approbation des curés, conformément à l'article 14 de l'édit de décembre 1606 et à l'article 25 de l'édit d'avril 1695.

Suivant cette dernière loi, les évêques ou leurs archidiacres peuvent interroger les maîtres et maîtresses d'écoles dans le cours de leurs visites et ordonner qu'on en mette d'autres à leur place lorsqu'ils ne sont pas contens de leur doctrine et de leurs mœurs, et même en d'autres temps que dans le cours de leurs visites. La jurisprudence des arrêts est conforme à ces dispositions. »

On le voit par cette citation, les titres de l'église étaient bien authentiques. A l'évêque ou à son délégué appartenaient l'approbation, la surveillance et même la révocation des recteurs; les communautés n'en avaient que la nomination conditionnelle (2). C'était l'évêque aussi qui faisait tous les règlemens en usage dans les écoles du diocèse. Il nous en reste plusieurs spécimens intéressans, entr'autres un qu'a retrouvé M. de Charmasse dans le recueil des ordonnances synodales du diocèse d'Autun et qui porte la signature d'un prélat dont le souvenir est encore vénéré dans cette ville, Mgr de Roquette.

Mais, pour légale qu'elle fût et si paternellement qu'en général elle s'exerçât, on conçoit fort bien que cette espèce de suzeraineté du clergé sur le personnel enseignant ne fût plus acceptée qu'avec répugnance à une époque d'émancipation universelle. Il existe aux Archives un *Cahier des doléances à présenter aux états-généraux assemblés à Paris par les instituteurs des petites villes, bourgs et villages de la Bourgogne*. Ce qui éclate à chaque

(1) « Il faut excepter de cette règle plusieurs églises cathédrales, dont quelques dignitaires ont conservé le droit d'approuver les maîtres d'école, comme à Paris le chantre des églises de Notre-Dame, à Orléans le scolastique, à Amiens et à Reims l'écolâtre, etc. Il y a des dioceses où l'écolâtre donne cette approbation pour les petites écoles de la ville, et l'archidiacre pour celle de la campagne. »

(2) Les nominations étaient faites ordinairement par l'assemblée générale des pères de famille après un examen — qui devait être assez superficiel — et après que le candidat avait accepté et signé un contrat qui liait les deux parties.

page de ce document inédit, c'est moins le souci d'une meilleure rétribution qu'un désir ardent d'indépendance et de respectabilité.

« Premièrement, y est-il dit, les grammairiens, maîtres, écrivains et recteurs d'écoles sont chargés d'enseigner aux enfans les devoirs de la religion et la partie des sciences pour laquelle on les leur confie; et, pour cet effet, ils emploient leur temps dès le matin au soir, quelquefois même au-delà.

« Secondement, dans les petites villes, bourgs et villages, les maîtres, après avoir passé les heures et les jours dus au travail dans leur classe, après s'être épuisés dans les pénibles instructions de la jeunesse, sont encore obligés d'être à l'église les premiers chantres et soutenir le chœur dans le service divin. Dans la plupart des campagnes mêmes, les recteurs d'école sont tenus d'assister les pasteurs dans toutes les fonctions de leur ministère, soit de jour, soit de nuit. Ce n'est pas tout : ils sont encore souvent sacristains, marguilliers et sonneurs. — En sont-ils pour cela plus heureux ou plus considérés? Tant s'en faut. Il semble au contraire que plus ils rendent de services dans une communauté, plus ils sont avilis. On les regarde comme de vils mercenaires auxquels chaque paroisse ou communauté donne un gage (rougissons du terme), oui, un gage comme au dernier des valets, depuis 40 jusqu'à 150 livres et qui très rarement dans les petites villes ou bourgs monte à 200 livres ou excède cette somme. On les exempte en outre des impôts s'ils n'ont point de biens-fonds, et quelquefois sont logés, et avec cela, quoique vivant très sobrement, ils ont à peine leur subsistance... Ils n'ont aucune part aux biens communaux et ne jouissent d'aucuns avantages locaux parce que, dit-on, on les a exemptés des charges. Que si quelquefois on leur accorde une portion dans les fruits qui croissent dans le pays, c'est une simple permission de quêter comme des mendians...

« Troisièmement, ils sont regardés comme étrangers et non comme citoyens et n'ont point entrée aux assemblées des communes. Comme gens errans et sans aveu ils n'y ont aucune voix délibérative. Si quelquefois un maître est appelé dans une assemblée, ce sera pour servir de scribe à défaut de celui qui est établi et payé pour l'être, ou si on l'en charge, il faut qu'il le fasse gratis. Encore croit-on lui faire trop d'honneur en lui confiant cette fonction. »

Viennent ensuite les vœux, au nombre de six :

1° Qu'aucun maître ne puisse être nommé avant d'avoir accompli sa vingtième année, d'être marié ou de s'engager à l'être dans l'année, à moins de « demeurer avec père, mère, frère ou sœur. »

2° Que les candidats soient munis de bons certificats de vie,

mœurs et catholicité, et astreints à passer leur examen en présence des pasteurs et magistrats « à iceux joints quatre notables habitans. »

3° Qu'un maître une fois admis dans telle ville ou commune ne puisse être destitué que de l'autorité des administrateurs et pour des causes légitimes.

4° Que les instituteurs de la jeunesse dépendent positivement du gouvernement ou de l'administration provinciale, quoique « surveillés dans leurs fonctions des pasteurs et des magistrats qui seraient tenus de visiter de temps en temps les écoles » et d'en rendre compte à l'administration.

5° Qu'ils aient « qualité de citoyen dans les lieux qu'ils habiteront, » c'est-à-dire le droit d'entrer aux assemblées des communes et d'y prendre part aux délibérations, et qu'en conséquence ils soient appelés à supporter, suivant leur rang, les charges de l'état « excepté celles qui seraient absolument incompatibles avec leur fonction. »

6° Enfin, qu'on leur fasse une pension fixe « payée par le gouvernement ou la province » et que les communautés n'aient plus d'autre charge que de loger leurs maîtres suivant l'usage, « supprimant ainsi tous mois d'écoliers, toutes quêtes, toutes perceptions et droits onéreux aux habitans qui les paient et honteux pour ceux qui les reçoivent. »

Tout n'est pas également fondé dans ces réclamations, ni vrai dans le portrait que les instituteurs de Bourgogne traçaient d'eux-mêmes à la veille de la révolution. Évidemment la couleur en est très chargée, les traits durs, l'expression emphatique. On y entrevoit des profondeurs d'amertume accumulée et l'on y sent comme un frémissement de colère mal contenue. Voltaire et Diderot ont déjà passé par là. Néanmoins, la part une fois faite à l'exagération du langage, on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'une refonte complète de la législation des petites écoles était urgente et que là comme ailleurs la royauté manqua de clairvoyance et de présence d'esprit en ne prenant pas la direction d'un mouvement aussi légitime.

Soyons justes pourtant, ce mouvement, la royauté semblait prête à s'en emparer quand elle fut emportée par les événemens, et ce n'étaient pas seulement des rêveurs isolés, comme Turgot, qui l'y poussaient. Dès le milieu du XVIIIe siècle, l'idée de la sécularisation de l'enseignement se manifestait sans beaucoup de suite assurément et d'une façon bien timide encore; mais enfin le branle était donné : déjà quelques intendans, touchés de l'esprit révolutionnaire avant la révolution, cherchaient à substituer leur autorité à celle de l'église et s'attribuaient tout doucement le droit d'ap-

probation sans que cette victoire de l'esprit laïque sur l'épiscopat rencontrât de résistance, tant il est vrai que l'heure était venue. Le fait a été observé dans plusieurs provinces; avec le temps il se serait certainement généralisé. Et l'on devine bien quels en eussent été les résultats très prochains. Un écrivain du xviiie siècle, dont on a quelquefois invoqué le témoignage, a dit des maîtres d'école de son temps que « lire, écrire sans principes et faire tant bien que mal les premières règles de l'arithmétique était toute leur science. » Il ajoutait plaisamment : « C'est un jeune homme qui sort de l'école, qui craint le sort de la milice, qui a été enfant de chœur dans son village, qui sait lire jusqu'à trouver l'office du jour dans un livre d'église, qui chante au lutrin, qui écrit quoique machinalement et sans principes, qui fait tant bien que mal les premières règles de l'arithmétique. Voilà toute la science de l'instituteur que l'on donne à la jeunesse. Il se présente, il fait éclater une voix qui approche de celle de Stentor, on le croit habile, il est reçu avec applaudissement. M. le magister se pavane dans l'église avec une chape sur le corps; peu s'en faut qu'il ne veuille faire la loi au curé de la paroisse. »

L'abbé Courtalon, curé de Sainte-Savine, à Troyes, — car cette citation est de lui, — n'aurait certainement pas tenu ce langage si l'initiative prise par quelques administrateurs intelligens dans certaines provinces avait eu beaucoup d'imitateurs; car le premier soin de l'état, en mettant la main sur les écoles, eût été d'en assurer le recrutement au moyen de ces *maisons d'institution* (1) dont l'idée commençait à se répandre et que la révolution devait un jour reprendre sans réussir à l'appliquer.

II.

L'histoire des établissemens d'enseignement secondaire et supérieur avant 1789 n'est plus à faire. Du Boulay, M. Taranne, M. Vallet de Viriville, M. Jourdain, pour ne citer que les travaux les plus complets et les plus importans sur la matière, l'ont écrite, le dernier surtout, avec une ampleur et une autorité qui ne sauraient être égalées. Aussi glisserons-nous légèrement sur toute la partie de cette étude relative au nombre et à la population des collèges et des universités, à leur régime, à leur personnel, et nous attache-

(1) L'abbé Courtalon lui-même avait eu cette idée. Il aurait voulu « qu'il y eût dans chaque ville épiscopale une maison d'institution où tous ceux qui se destinaient à une maîtrise d'école seraient obligés de passer un certain temps pour y apprendre les choses nécessaires à leur état. »

rons-nous de préférence au seul point sur lequel tout n'ait peut-être pas encore été dit : l'enseignement.

Il existait en France, dans les dernières années de l'ancien régime, pour une population de 25 millions d'habitans, 562 collèges (nous empruntons ce chiffre au rapport de M. Villemain sur la situation de l'enseignement secondaire en 1843).

Ces 562 collèges comptaient 72,747 élèves, dont 40,000 environ recevaient l'instruction soit entièrement, soit partiellement gratuite.

Aujourd'hui, d'après la dernière statistique officielle publiée, pour 38 millions d'habitans, la France ne possède plus que 81 lycées et 300 collèges communaux, dont la population est, pour les lycées, de 40,995, et pour les collèges de 38,236 élèves. Soit, en tout, 79,231 élèves, dont 4,949 boursiers, internes ou externes, à bourse entière, à demi ou même à quart de bourse.

De la comparaison de ces chiffres, il résulte qu'en 90 ans, bien que la population ait augmenté de plus du tiers, l'enseignement secondaire public n'a gagné que 6,484 élèves et qu'il a perdu 35,000 boursiers et 200 établissemens.

Il est vrai qu'avant la révolution le clergé se recrutait presque entièrement parmi les élèves sortis des divers collèges et qu'il n'y avait pas à cette époque, à côté des grands séminaires, d'écoles préparatoires pour les premières études des aspirans au sacerdoce, telles que les écoles secondaires ecclésiastiques. D'où il suit qu'en bonne statistique, et pour tenir compte de la part considérable que l'église prélevait sur le nombre total des élèves dans l'ancien système d'enseignement, il faudrait ajouter à l'effectif actuel des collèges et des lycées celui des petits séminaires.

Mais, d'autre part, il en faudrait retrancher les 14,000 élèves qui se trouvaient, d'après les derniers états de situation, dans les classes élémentaires de nos lycées et collèges et qui, par parenthèse, figureraient bien plus justement dans une statistique de l'enseignement primaire. Et de cette sorte la proportion ne serait pas pas sensiblement changée.

Veut-on encore quelques chiffres? (Nous les empruntons toujours à M. Villemain.) « La population du royaume étant avant 1789 de 25 millions d'habitans, devait compter, d'après les tables du Bureau des longitudes, 2,326,364 enfans mâles de 8 à 18 ans. Le nombre des élèves étant alors de 72,747 enfans, il y avait ainsi un élève sur 31 enfans. Aujourd'hui (en 1843), sur le chiffre total de 34 millions d'habitans, il y a 3,182,397 enfans en âge de recevoir l'instruction classique. Le nombre des élèves des divers établissemens, y compris les écoles secondaires ecclésiastiques, étant de 89,341, la proportion est de 1 élève sur 37. »

L'enseignement secondaire était donc, sous l'ancien régime et sans qu'il en coûtât presque rien au trésor, dans un état de prospérité où il n'est parvenu de nos jours qu'au prix de longs efforts et de grands sacrifices. Il avait de plus, à nos yeux du moins, le mérite de n'être pas concentré comme aujourd'hui dans quelques grandes villes. Il était plus également réparti sur toute la surface du territoire. C'est ainsi que des localités d'une importance très secondaire possédaient souvent des établissemens considérables. Au collège de la Flèche, d'après un catalogue envoyé à Rome et conservé dans les archives du Gesu, il n'y avait pas moins de 1,300 élèves en 1625, et le président Rolland en comptait encore 700, en 1763, après l'expulsion des jésuites. A Sorèze, dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle, il y en avait plus de 500; au Mans, 900; à Dieppe, de 150 à 200.

On n'a pas pu contester ces chiffres ni faire qu'il en sortît un rapprochement qui, sans être humiliant pour l'état moderne, est assurément fort honorable pour l'ancien. Mais on n'a pas laissé de chercher à en diminuer la portée. L'opinion de Richelieu (1), qui trouvait déjà de son temps le nombre des collèges excessif, celle de Louis XIV (2), qui en eût aussi voulu moins et de meilleurs, celle de Guyton de Morveau, qui allait jusqu'à se demander « si la politique d'un état ne devrait pas leur assigner des bornes et jusqu'à quel point le législateur doit favoriser les moyens de s'instruire dans les sciences et dans les lettres, » et qui proposait carrément de « supprimer tous les établissemens de cours gratuits; » celle de La Chalotais, qui, non content de dénoncer les frères de la doctrine chrétienne aux proscripteurs des jésuites, « regrettait de voir tant d'étudians dans un royaume où tout le monde s'inquiétait de la dépopulation, » tous ces témoignages et bien d'autres encore qu'il serait trop long de citer ont tour à tour servi d'argument aux adversaires systématiques de l'ancien régime. Ils leur ont emprunté la plupart des traits de la peinture qu'ils ont tracée de l'instruction publique avant 1789, et, pendant longtemps, sur la seule autorité

(1) « La grande quantité des collèges qui sont en notre royaume, disait-il en 1625, fait que les plus pauvres faisant estudier leurs enfans, il se trouve peu de gens qui se mettent au trafic et à la guerre. »

(2) « Le roi fit répondre par Colbert qu'il avait approuvé la requête de l'université et qu'il aviserait aux moyens de lui rendre son antique splendeur. Il ajouta que l'université devait faire de son côté tous ses efforts pour remplir exactement et fidèlement sa mission, qu'elle avait donné lieu à des plaintes, qu'au témoignage de beaucoup de personnes la manière dont la jeunesse était instruite dans les collèges laissait beaucoup à désirer, que les écoliers y apprenaient tout au plus un peu de latin, mais qu'ils ignoraient la géographie, l'histoire et la plupart des sciences qui servent dans le commun de la vie... » (C. Jourdain.)

de ces témoignages, il n'a pas été permis de penser qu'une organisation qui a produit les deux plus grands siècles littéraires de la France ne devait pas être si défectueuse.

Que n'a-t-on pas écrit sur le régime intérieur, la discipline, les coutumes surannées et bizarres, les querelles intestines, l'esprit étroit et rétrograde des anciens collèges et des universités, sur l'état de délabrement d'un grand nombre de ces établissemens et la condition misérable de leurs professeurs! Sans doute il y a dans ces critiques une part de vérité. La France du XVIIIe siècle était fort arriérée sous le rapport de la pédagogie; l'esprit et les formes gothiques pesaient toujours sur elle et s'opposaient à toute grande réforme. On était encore, en fait de législation scolaire, et l'université demeura jusqu'au règlement de 1769 sous l'empire des statuts d'Henri IV. Quant à ce chiffre de 562 collèges, il est clair qu'il ne faudrait pas en tirer une conclusion trop absolue. S'il en était de florissans, il n'en manquait pas non plus qui végétaient. A Paris même, avant l'expulsion des jésuites, plusieurs de ces prétendus collèges n'étaient que d'infimes pensionnats sans clientèle et sans fortes études, où de rares professeurs enseignaient un peu de latin à de non moins rares écoliers. Ce qu'on appelait *l'exercice*, c'est-à-dire l'enseignement de la grammaire, des belles-lettres et de la philosophie, en avait disparu depuis longtemps. Les revenus suffisaient à peine à l'entretien des boursiers, les bâtimens tombaient en ruines. Enfin, au fur et à mesure qu'on s'était avancé dans le XVIIIe siècle, il était devenu plus évident que ces vieilles fondations ne pouvaient plus subsister. Tels étaient les collèges de Bayeux, fondés par Guillaume Bouet, évêque de Bayeux, pour 21 boursiers; celui de Séez, fondé par Grégoire Langlois, évêque de Séez, pour 12 boursiers; celui du Mans, fondé par le cardinal Philippe de Luxembourg en faveur de 12 écoliers pauvres de son diocèse, et bien d'autres. Cependant il s'en faut que l'état de ces établissemens et, d'une façon plus générale, la condition des régens et professeurs des collèges et des universités fût aussi précaire qu'on l'a prétendu. Nous avons sous les yeux une pétition à l'assemblée nationale des régens du collège d'Ajaccio, un des plus petits qu'il y eût en France (1). D'après ce document, les émolumens fixes du recteur ou principal étaient de 1,000 livres; ceux du professeur de rhétorique, de 900 livres; ceux des deux professeurs d'humanité, de 750 livres, et ceux des professeurs de grammaire, de 650 livres. Et là ne se bornait pas en réalité le gage des régens; ils en trouvaient le complément soit dans la rétribution payée par

(1) Arch.

les écoliers, soit dans une foule de petits avantages variables suivant les localités et néanmoins fort appréciables.

A dire vrai, la rétribution scolaire était loin d'exister partout. Dans les collèges des jésuites, notamment, les classes étaient ouvertes à tous les enfans que les familles jugeaient à propos d'y envoyer sans qu'elles eussent à payer aucuns frais d'études. Il en était ou il en fut de même à Paris : au collège des Quatre-Nations, en vertu des lettres patentes qui servaient de règlement à la fondation du cardinal Mazarin et dans les autres collèges à partir de 1719. On sait qu'à cette époque, grâce à l'intelligente libéralité du régent, qui consentit à ce que le produit des messageries royales fût joint à celui des messageries de l'université, l'instruction devint entièrement gratuite dans tous les établissemens de plein exercice dépendant de la faculté des arts. Les émolumens fixes des professeurs de philosophie et de rhétorique furent alors portés à 1,000 livres, ceux des professeurs de seconde et de troisième à 800 livres, ceux des professeurs de quatrième, cinquième et sixième à 600 liv., leur éventuel à peu près au même chiffre. En 1783, il était de 1,400, 1,200 et 1,000 livres. Ces sommes nous paraissent bien faibles aujourd'hui; dans le moment, il ne paraît pas qu'elles aient été jugées insuffisantes. En effet, l'école de Paris accueillit avec un véritable enthousiasme la publication de l'édit qui instituait la gratuité. « Il semblait, a dit son historien (1), qu'elle fût appelée à une nouvelle vie et que Louis XV, ou plutôt le duc d'Orléans, fût son second fondateur. Par mandement du recteur un *Te Deum* fut chanté dans les collèges et deux jours de congé accordés aux élèves. L'université en corps alla remercier le roi, le régent, le garde des sceaux. Et Coffin, heureux de servir d'interprète aux sentimens de ses collègues, exprima en termes bien sentis les motifs de leur reconnaissance. « Vous avez compris, monseigneur, dit-il au régent, que l'éducation de la jeunesse est le premier et le plus solide fondement de la gloire et de la félicité des états; que l'honneur et la liberté sont l'âme des lettres, que pour servir plus utilement le public dans nos professions il faut être indépendant... C'est par des vues si nobles et si élevées, monseigneur, que vous avez formé le dessein de l'instruction gratuite dans l'Université de Paris et que vous en avez avancé l'exécution avec un empressement qui pourrait faire douter si vous avez eu plus de joie en nous accordant cette faveur que nous en la recevant. »

Que ce langage fût celui de gens aigris et mécontens de leur sort, il serait difficile de le soutenir. On aurait aussi quelque peine

(1) Jourdain.

à démontrer que les membres des collèges et des universités fussent tombés, au point qu'on l'a prétendu, dans l'estime publique. Le parlement et l'église exceptés, il n'y avait pas avant 1789 de corps plus considéré ni qui poussât plus loin le sentiment de son honneur. A plusieurs reprises, au cours de son histoire, l'Université de Paris eut à défendre ses prérogatives contre le pouvoir royal lui-même, et toujours elle le sut faire avec une respectueuse fermeté qui l'honore grandement. C'est ainsi qu'en 1734, sous l'administration du cardinal Fleury, quelques-uns de ses suppôts ayant été révoqués ou déplacés par lettres de cachet, elle rédigea successivement trois mémoires où se trouvaient rappelés avec beaucoup de force les droits de ses membres à l'inamovibilité. Elle n'obtint pas gain de cause à la vérité. Le cardinal Fleury maintint sa décision, mais il eut soin, dans la très courtoise réponse qu'il fit au recteur, de lui bien marquer que « l'intention de Sa Majesté n'était pas d'oster à l'université ses droits et privilèges,.. et qu'en son particulier il y concourrait toujours avec plaisir quand il s'agirait du soutien et des avantages d'un corps aussi illustre. » C'est en ces termes que le premier ministre de Louis XV écrivait au chef de cette Université de Paris, si décriée de nos jours par quelques écrivains? Que penser maintenant de la valeur des critiques adressées par les mêmes personnes à son enseignement? Nous devons ici pour plus de clarté remonter à la double source d'où sont sorties ces critiques.

L'ancienne organisation des études en France a succombé sous l'effort combiné des deux plus grandes forces qu'il y eût au XVIIIe siècle, les parlementaires et les philosophes, également acharnés contre elle, quoique dans des vues et pour des motifs différens : les uns poursuivant la revanche du jansénisme et la résurrection de l'esprit et des méthodes de Port-Royal ; les autres s'attaquant à l'université comme à l'une des forteresses de l'ancien régime : ceux-ci, qui se seraient volontiers contentés d'une réforme à la condition qu'ils en fussent chargés et qu'elle dût profiter à leur influence ; ceux-là qui, dans leurs rêves de progrès et de régénération, considéraient la ruine de toutes les institutions du moyen âge comme autant de destructions nécessaires. Entre ces deux forces poussées par des principes et guidées par des mobiles aussi contraires, entre ces hommes dont les uns étaient encore animés de la foi la plus pure et dont les autres avaient toujours été des fanatiques d'irréligion, il se conclut, un jour, une alliance tacite. Tout les séparait : ils n'avaient les mêmes idées, ni sur le gouvernement, ni sur la société, ni sur l'éducation ; ils appartenaient à des mondes et parlaient des langues absolument dissemblables. Ceux-ci, par l'esprit de corporation, par toutes leurs traditions et par leurs tendances

se rattachaient étroitement au passé; chez les autres, il y avait déjà comme une lueur de 93. La haine de l'ennemi commun les rapprocha; la croisade contre les jésuites en fit des amis, leur expulsion des complices.

C'est pourquoi nous croyons qu'il faut singulièrement se défier du témoignage de ces hommes. Leur unanimité ne prouve rien; au contraire, elle est le plus clair indice de leurs communes passions. Et, sans les récuser absolument, — ils ont droit d'être entendus, comme tout le monde, dans la cause, — on peut bien n'accorder à leurs dépositions que la valeur qu'on accorde d'ordinaire aux dires des parties intéressées. Avant comme après l'édit de 1763, ce qui éclate dans les écrits des encyclopédistes et des parlementaires, dans la violence et l'âpreté de leurs jugemens sur l'université, c'est le dessein de poursuivre jusque dans ses derniers retranchemens l'esprit et l'influence jésuitiques. Lisez le mémoire de La Chalotais, lisez-le sans parti-pris, froidement, et vous verrez si vous ne croyez pas encore entendre le fougueux magistrat requérir du haut de son siège l'application des lois du royaume contre les congrégations. Il y a du réquisitoire aussi dans le plan d'éducation de Rolland, dans celui de Guyton de Morveau, comme il y a du pamphlet chez Diderot, chez d'Alembert, chez Helvétius. De modération dans la pensée et de mesure dans l'expression, il ne faut pas en demander à ces derniers; manifestement, ils ne sont pas de sang-froid. Voyez par exemple de quelle façon sommaire Diderot exécute les collèges : « C'est là qu'on cherche encore aujourd'hui, dit-il, sous le nom de belles-lettres deux langues mortes qui ne sont utiles qu'à un très petit nombre de citoyens; c'est là qu'on les étudie pendant six ou sept ans sans les apprendre; que sous le nom de rhétorique on enseigne l'art de parler avant que d'avoir des idées; que sous le nom de logique on se remplit la tête des subtilités d'Aristote et de sa très sublime et très inutile théorie du syllogisme et qu'on délaie en cent pages obscures ce qu'on pourrait exposer clairement en quatre; que sous le nom de morale je ne sais ce qu'on dit, mais je sais qu'on ne dit pas un mot ni des qualités de l'esprit, ni des vices, ni des vertus, ni des devoirs, ni des lois, ni des contrats. » (1).

Ailleurs (2) encore : « J'ai passé les premières années de ma vie dans les écoles publiques... et j'y ai vu cinq ou six sujets merveilleux occupés pendant six ou sept ans de l'étude des langues anciennes qu'ils n'ont point apprises. Je les ai vus tous sortir du collège sots, ignorans et corrompus. »

(1) Diderot, *Plan d'une université pour le gouvernement de Russie.*

(2) Réfutation de l'ouvrage d'Helvétius.

Voilà pour la faculté des arts; voici maintenant pour les autres.

« Notre faculté de droit est misérable. On n'y dit pas un mot de droit français; pas plus du droit des gens que s'il y en avait point; rien de notre code civil et criminel; rien de notre procédure, rien de nos lois, rien des constitutions de l'état, rien du droit des souverains, rien de celui des sujets, rien de la liberté, rien de la propriété, pas davantage des offices et des contrats... De quoi s'occupe-t-on donc? On s'occupe du droit romain dans toutes ses branches. La faculté de droit n'habite plus un vieux bâtiment gothique, mais elle parle goth sous les superbes arcades de l'édifice qu'on lui a élevé.

« La faculté de théologie a réglé les études sur les circonstances présentes : elles sont tournées vers la controverse avec les protestans, les luthériens, les sociniens, les déistes et la nuée des incrédules modernes. Elle est elle-même une excellente école d'incrédulité; il y a peu de sorbonnistes qui ne recèlent sous leur fourrure ou le déisme ou l'athéisme. Ils n'en sont que plus intolérans et plus brouillons; ils le sont par caractère ou par ambition, ou par intérêt, ou par hypocrisie. Ce sont les sujets de l'état les plus inutiles, les plus intraitables et les plus dangereux...

«Notre faculté de médecine est la meilleure des quatre. On y enseigne l'anatomie, la chirurgie, le traitement des maladies dans toutes les branches, les élémens de l'histoire naturelle, la botanique, la chimie et la pharmacie. D'ailleurs point de pratique (1) et c'est un grand défaut... (2) ».

Dans l'*Encyclopédie,* d'Alembert va tout aussi loin; c'est la même inspiration, le même esprit de dénigrement. Humanités, rhétorique, philosophie, mœurs, religion, sous tous ces rapports qu'il examine successivement, notre philosophe ne trouve qu'à condamner.

Les humanités? « C'est ainsi que l'on appelle le temps que l'on emploie dans les collèges à s'instruire des principes de la langue latine. On y joint vers la fin quelque connaissance du grec. On y apprend à expliquer tant bien que mal les auteurs anciens les plus faciles, puis à composer tant bien que mal en latin. Et c'est tout. » La rhétorique? « Étendre une pensée, circonduire et allonger des périodes, faire des amplifications, presque toujours en latin, et s'habituer ainsi à noyer dans deux feuilles de verbiage ce qu'on pourrait dire en dix lignes, voilà tout le fruit qui peut-être retiré de cette classe. »

La philosophie? Celle qu'on enseigne dans un grand nombre ce

(1) Il n'y avait pas, au temps de Diderot, une seule chaire de clinique en France.
(2) *Plan d'université russe.*

collèges « est à peu près celle que le maître de philosophie se propose d'apprendre au bourgeois gentilhomme. »

Les mœurs et la religion? Quand la corruption fut-elle plus grande? Au résumé, après dix ans passés dans un collège, un jeune homme, un bon élève encore, en sort avec la connaissance imparfaite d'une langue morte, avec des principes de rhétorique et de philosophie qu'il doit tâcher d'oublier, souvent le corps et l'âme également flétris par de précoces débauches, quelquefois avec les principes d'une dévotion mal entendue, mais le plus ordinairement avec une connaissance de la religion si superficielle qu'elle succombe à la première conversation ou à la première lecture dangereuse.

La note est dure : chez Helvétius, chez Grimm surtout, elle s'accentue encore. La seule chose qu'on apprenne au collège, au dire du premier, « c'est à faire des vers latins. » Quant à Grimm, il attribue tout le mal au christianisme. Le système d'éducation uniforme que cette révolution a produit a tenu les peuples *abrutis* pendant une longue suite de siècles, et malgré la renaissance des lettres, cet abrutissement subsiste. Les traces de l'*esprit monacal* se voient encore partout. C'est ainsi que, dans nos collèges, « nul germe de grandeur, nulle idée de patriotisme et de véritable gloire ne fut jamais inculquée à la jeunesse, » et c'est pourquoi « les héros et les grands hommes de toute espèce nous sont venus du Nord depuis deux siècles (1). »

(1) *Grimm*, Ed. Tourneux, t. v, p. 259. Je ne crois pas qu'il existe, dans tout le répertoire du XVIII[e] siècle, de plus basse flatterie que cette phrase, à l'adresse de Catherine et de Frédéric. Du reste, tout serait à citer dans cette lettre ; nous en détachons encore ce passage :

« Au défaut d'un système religieux sensé et capable d'attirer les esprits, il nous reste les grands exemples dont l'empire est si puissant sur les âmes généreuses... En portant nos regards sur cette guerre d'éternelle mémoire que Frédéric vient de terminer par une paix si glorieuse, nous verrons que ce n'est pas seulement à la supériorité de ses talens que ce héros du siècle doit le soutien de sa cause contre les efforts de l'Europe réunie ; c'est surtout à cet enthousiasme que la grandeur de génie et de courage inspire et qu'elle a porté jusque dans le cœur du dernier de ses sujets... C'est un grand et beau spectacle pour l'humanité que de voir ce héros, auquel Plutarque n'aurait pas su trouver un pendant dans toute l'histoire connue, réunissant toutes les sortes de talent et de gloire, réunir encore tous les vœux secrets de son siècle, faire regarder ses malheurs comme des calamités publiques et ses succès comme des sujets de triomphe et de réjouissance pour toute l'Europe. Quel est en effet le cœur généreux, dans quelque coin de terre qu'il respire, qui n'ait été troublé et vivement agité par six ans de vicissitudes, de cette guerre opiniâtre, et qui ne se soit enorgueilli de la manière dont le héros vient de la terminer ?.. Il faut actuellement qu'il en consacre la mémoire et qu'il rende croyable à la postérité cette suite de prodiges en publiant l'histoire de ses campagnes. Ce serait un ouvrage immortel quand même on y trouverait que le simple récit des opérations militaires. Mais il ne tiendra qu'au philosophe couronné d'en faire le plus beau et le plus grand livre de l'humanité. »

Passons maintenant aux parlementaires.

D'après La Chalotais, l'enseignement « se ressent partout de la barbarie des siècles passés, où l'on ne faisait étudier que ceux qui se destinaient à la cléricature. » Il se réduit encore à l'étude de la langue latine. On n'acquiert dans la plupart des collèges aucune connaissance du français; on n'y apprend « qu'une philosophie abstraite qui ne peut être d'aucun usage dans le cours de la vie, qui ne renferme ni les principes de morale nécessaires pour se bien conduire dans la société, ni rien de ce qu'il importe de savoir étant homme. »

... La jeunesse « est intéressée à oublier en entrant dans le monde presque tout ce que ses prétendus instituteurs lui ont appris. » Sur mille étudians qui font leurs humanités, à peine en trouverait-on dix qui fussent en état « d'exposer clairement et avec méthode les premiers élémens de la religion, d'écrire une lettre, de discerner une bonne raison d'une mauvaise, un fait prouvé de celui qui ne l'est pas. »

Les Grecs et les Romains, « plus sages et plus vigilans que nous sur un objet aussi important que l'éducation, » s'étaient bien gardés « de l'abandonner à des hommes qui eussent des vues et des intérêts différens de ceux de la patrie; elle était dirigée par des législateurs ou par des philosophes capables de l'être. » Elle était « nationale, » c'est-à-dire « relative à la constitution et aux lois; elle tenait aux mœurs, tandis que chez nous, la jeunesse, après avoir essuyé toutes les fatigues et les ennuis des collèges, se trouve dans la nécessité d'apprendre en quoi consistent les devoirs communs à tous les hommes » et manque absolument « d'instruction sur les vertus morales et politiques. »

D'après Guyton de Morveau, il semblerait « qu'à la manière dont on élève tous les enfans, indifféremment, » l'éducation des collèges n'ait « d'autre méthode que celle qui conduit à faire des prêtres et des théologiens. » Le latin et le grec, une rhétorique qui n'est propre « qu'à dépraver le goût et à rendre l'esprit faux, » un cours de philosophie où, dans l'espace de deux années, « on n'apprend que des choses sèches et rebutantes, » voilà à quoi « se réduit cette méthode. »

Citons enfin, pour clore une énumération qui finirait par devenir fastidieuse, cette appréciation du président Rolland : « Je ne crains pas d'avancer que, dans les collèges, le plus grand nombre des jeunes gens perdent le temps qu'ils y passent, les uns pour avoir appris ce qu'il leur était inutile et quelquefois nuisible de savoir, les autres pour n'avoir pas été instruits de ce qu'il leur aurait été essentiel d'apprendre. »

Tels étaient le langage et les sentimens communs au jansénisme et à la philosophie du XVIIIe siècle, à l'auteur de *la Religieuse* et des *Bijoux indiscrets* et au vertueux Rolland, et telles sont encore aujourd'hui les grandes autorités dont on se sert pour maintenir la tradition de la décadence des études classiques à la fin de l'ancien régime. Mais que pèsent toutes ces déclamations intéressées devant les faits? Oui ou non, le XVIIe et le XVIIIe siècle ont-ils été nos deux plus grands siècles littéraires? oui ou non, ces deux siècles ont-ils vu s'épanouir dans tous les genres, philosophie, éloquence, histoire, poésie, les plus fortes et les plus nombreuses générations qui aient jamais été? Si oui, d'où sortaient donc ces écrivains, à quelles écoles s'était formé leur esprit, et quels avaient été leurs instituteurs? D'où venait aussi, je vous prie, cette société si parfaitement polie, qui donnait le ton à toute l'Europe et dont l'empire incontesté n'avait pour ainsi dire pas de frontières? Qui avait élevé toute cette noblesse de plume depuis Retz et La Rochefoucauld jusqu'à Saint-Simon et Montesquieu, ce clergé sans doute un peu léger, mais si français, cette bourgeoisie, si peu bourgeoise, où la moyenne des esprits était déjà presque une élite et qui entretenait sur tant de points à la fois, ce culte des choses de l'intelligence, ces traditions d'élégance et de bon goût, ce respect de la langue qu'on retrouve à un si haut degré dans toutes les œuvres de ce temps, depuis les plus fugitives jusqu'aux plus solides, depuis les moindres mémoires et correspondances jusqu'à ces admirables travaux d'érudition qui sont encore aujourd'hui des modèles de style et de critique? Gothique tant qu'on voudra, un régime qui a donné de tels fruits avait du bon, une cause qui produit de si merveilleux effets n'est pas une cause condamnée. Libre à l'Allemand Grimm de biffer d'un trait de plume Descartes et Pascal, Corneille et Molière, Voltaire et Rousseau, tout le génie, toute la culture française, et d'immoler cette gloire, cet éclat, cette perfection à son idole germanique; nier que le système d'éducation contemporain de cette immortelle pléiade eût du mérite, c'est nier le soleil. En fait d'argument, dans ce procès les œuvres valent bien les critiques, et puisqu'on y a fait comparaître tant de témoins à charge, c'est bien le moins que les autres y soient appelés, qu'après Grimm on entende aussi *Britannicus* et *Polyeucte*.

Un homme qui devrait également figurer dans la cause et dont la parole mérite à coup sûr autant de crédit que celle d'un Diderot ou d'un La Chalotais, c'est le bon Rollin. L'auteur du *Traité des études* est bien aussi, dans une certaine mesure, sujet à caution. Si les parlementaires et les philosophes étaient passionnés contre l'université, il était, lui, passionné pour elle; il l'aimait comme un fils

peut aimer sa mère et il n'en a pas vu tous les défauts ou, quand il les a vus, ce n'est qu'avec d'infinies précautions et toutes sortes de détours qu'il s'est hasardé à en parler. Toutefois son livre est bien moins un traité dogmatique, une théorie de l'éducation qu'un exposé des méthodes et des pratiques en usage dans les collèges au commencement du XVIIIe siècle. C'est l'enseignement secondaire à cette époque pris sur le fait et pour ainsi dire photographié. Rollin songeait moins, — on l'a très bien dit, — « à proposer des nouveautés et des réformes qu'à être le rapporteur de ce qui se faisait dans l'université. »

Or que dit ce rapport? quel tableau nous présente-t-il et quel enseignement s'en dégage? Sans doute, il y a des parties faibles, de lacunes et des omissions regrettables dans le *Traité des études*. Pendant que certains exercices qui, par parenthèse, n'ont vu leur importance diminuer que de nos jours, y occupent une place exagérée, des branches entières de connaissances et des plus indispensables, l'histoire moderne, la géographie, les langues vivantes, les sciences mathématiques et physiques n'y figurent pas ou sont reléguées au dernier plan. Rollin, bien que descendant en droite ligne de Port-Royal, était trop imbu de l'esprit et des traditions universitaires pour ne pas tout subordonner à la langue classique par excellence. Mais, à côté de ces défauts, que de conseils précieux, de vues fortes et élevées! Avec quelle sûreté de main et quel bonheur d'expressions il trace les règles d'une bonne discipline et marque le but des humanités! Où philosophes et parlementaires ne voient que du temps perdu, de stériles efforts, un amas confus de connaissances inutiles acquises au détriment des positives, Rollin nous montre le goût qui s'épure, la raison qui mûrit, l'honnête homme qui se forme peu à peu. Loin de blâmer cette lente progression des études classiques qui était déjà de son temps le grand argument des adversaires des universités, il y trouve, au contraire, leur premier et leur plus solide mérite. Passer huit à dix années dans le commerce des plus beaux génies, « se familiariser avec ces hommes immortels qui sont sans aucun doute les meilleurs des maîtres, se nourrir par une lecture assidue de leurs ouvrages, » quelle salutaire incubation pour de jeunes esprits! Où puiser plus sûrement qu'à pareille école le goût des belles et grandes choses et l'amour du bien? Personne n'a mieux saisi ni placé dans une aussi vive lumière ce côté vraiment supérieur de l'éducation classique. Les lettres ont pu trouver de plus éloquens panégyristes; aucun n'a marqué avec autant de force leur vertu morale et sociale. Il est vrai qu'ici Rollin emprunte le secours de la foi et qu'il est singulièrement soutenu par elle; aux leçons de l'antiquité païenne

il joint les enseignemens plus purs et plus élevés du christianisme. Dans son programme, l'étude et la pratique de la religion occupent peut-être, après le latin, la place la plus considérable. Faire d'honnêtes gens ne lui suffit pas; former de pieux chrétiens, voilà le but suprême à atteindre, la fin dernière de toute bonne pédagogie.

Il y a loin de cette pédagogie, de cette large façon de comprendre les humanités aux critiques étroites et bornées qu'on rappelait tout à l'heure, et vraiment, si l'on peut considérer le *Traité de Rollin* comme l'expression exacte des études à la fin du XVIIe et jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, il est difficile de se défendre d'un sentiment pénible en songeant à l'âpreté des griefs auxquels ont succombé nos collèges et nos universités et qui pèsent encore sur leur mémoire.

Est-ce à dire qu'il n'y eût pas d'urgentes et nombreuses réformes à introduire dans ces établissemens? Non, certes, on ne le prétend pas. Si prospères qu'ils fussent et quelques fruits qu'ils eussent donnés, ils devaient nécessairement se transformer ou disparaître. L'ancienne organisation des études avait fait son temps, comme beaucoup d'autres choses. Le cadre en était devenu trop juste. A cette société du XVIIIe siècle, éprise de nouveautés, affolée de mouvement, insatiable de progrès, il fallait d'autres écoles, un enseignement plus varié, plus en rapport avec les aspirations et les idées régnantes, moins exclusivement littéraire. Il fallait que cet enseignement s'élargît et se complétât, qu'il s'ouvrît plus libéralement à l'esprit philosophique, aux sciences, à l'histoire, aux langues vivantes. On a dit que le latin était gentilhomme; ce qui est certain, c'est qu'il ne répondait plus aux besoins de l'époque.

L'enseignement de l'histoire et de la philosophie surtout commandait une refonte complète. Sous le rapport de l'histoire, on n'avait pas avancé d'un pas depuis Rollin en 1789; on ne consacrait un peu de temps qu'à l'histoire romaine; on en était encore « à en trouver pour s'appliquer à celle de France. » Elle n'avait guère été l'objet d'un enseignement sérieux que dans les collèges des jésuites, où régnait déjà le Précis du père Daniel, celui-là dont Voltaire a dit que, sans être au rang des grands écrivains, il était certainement « à celui des meilleurs historiens. »

Sous le rapport de la philosophie, on était peut-être un peu moins arriéré. Grâce aux efforts d'un des plus éminens prédécesseurs de Rollin dans le rectorat, Pourchot, la scolastique avait cédé la place aux principes essentiels du cartésianisme; cependant elle se défendait encore et non sans succès dans plus d'une université.

Comment aussi laver les universités des reproches que leur ont valus leurs tendances rétrogrades, leur puéril attachement à des

formes surannées et par-dessus tout les scandaleux abus qui les rongeaient? Si le régime des collèges laissait à désirer, combien plus vicieux encore n'était pas celui de nos facultés de droit, de médecine et de théologie! « A Toulouse, dit M. Jourdain (1), comme dans la plupart des universités, les abus s'étaient fort multipliés. Les étudians avaient pleine liberté pour s'affranchir des conditions de scolarité fixées par les statuts. Ils se présentaient aux examens sans produire aucun certificat d'études, ou simplement munis d'attestations délivrées par leurs condisciples. Une argumentation dérisoire qui se passait entre eux dans la salle des cours, sous l'œil du professeur, suffisait pour obtenir le baccalauréat et la licence; quelquefois il arrivait que les grades fussent délivrés sans aucune épreuve préalable. Les professeurs, dégoûtés de leurs fonctions, se montraient aussi peu attachés que les écoliers eux-mêmes à leurs fonctions; on en vit s'absenter pendant plusieurs mois, en laissant le soin des cours à des suppléans inconnus et incapables. »

A Bourges, où les jésuites occupaient seuls les chaires de la faculté des arts, — nous empruntons ce fait à M. Compayré, — les diplômes de maître ex-arts étaient souvent accordés à des aspirans qui n'avaient subi aucun examen, mais qui se recommandaient par d'autres titres spirituels ou temporels.

Dans la plupart des écoles de médecine, à ce que rapporte M. Vallet de Viriville, la collection des degrés n'était subordonnée à aucune garantie réelle d'instruction ni même d'études. C'était une simple question de finances et de formalités. « Des documens officiels attestent que des brevets de docteur se délivraient sans aucun rapport personnel entre les juges et les candidats, par correspondance. Les facultés de Paris et de Montpellier étaient les seules où des examens fussent imposés aux récipiendaires et qui eussent conservé quelque crédit... Au sein même de la capitale, la faculté de droit n'imposait plus depuis longtemps d'examen sérieux à ceux qui se présentaient pour recevoir ses grades. Ses diplômes s'achetaient également. »

Il est clair qu'une telle corruption de la discipline devait avoir pour conséquence un notable affaiblissement des études supérieures. Elle appelait en tout cas une énergique intervention de l'état, et, là comme dans l'ordre des petites écoles, on doit regretter que la royauté n'ait pas eu plus tôt le sentiment des devoirs et des responsabilités qui lui incombaient.

Sauf l'institution, en 1746, du concours général des collèges de Paris, c'est en effet de la seconde moitié du XVIIIe siècle que datent

(1) *L'Université de Toulouse au* XVIe *siècle.*

les premiers et les seuls efforts sérieux d'organisation qui soient à l'honneur de l'ancien régime, tels que l'affectation à l'université des vastes terrains naguère occupés par ses rivaux; la réunion au collège Louis-le-Grand de 27 petits collèges et de leurs bourses, l'établissement d'un chef-lieu de l'université dans une partie des bâtimens de ce même collège, en 1763; la création de soixante places d'agrégés près la faculté des arts et d'un concours d'agrégation, en 1766; enfin le règlement du 4 décembre 1769 pour les exercices intérieurs du collège Louis-le-Grand.

L'honneur de ces premiers essais d'organisation revient au parlement, surtout à celui de Paris, qui donna l'impulsion, et cet honneur est réel. Toutes ces mesures étaient bonnes; l'institution du concours d'agrégation surtout eût certainement produit avec le temps les meilleurs résultats. Gardons-nous cependant d'exagérer. Si judicieuse qu'ait été l'initiative des parlemens, il ne faut pas oublier, en stricte équité, qu'elle leur était en quelque sorte imposée par le rôle décisif qu'ils avaient joué dans le plus grand événement scolaire du temps. On a beaucoup disserté sur l'expulsion des jésuites, et le sujet n'est malheureusement pas, il s'en faut, épuisé. Il n'entre pas dans le cadre de cette étude d'apprécier les causes et la moralité de cette révolution moitié pédagogique et moitié politique; une telle digression nous entraînerait beaucoup trop loin.

Mais, quelque opinion qu'on professe sur le fond même de la question, une chose certaine, c'est que la suppression des 200 collèges de la compagnie de Jésus dut porter un grand trouble dans les études. Les jésuites, en disparaissant, après une possession d'état de deux siècles, laissaient un vide immense. Ce vide, il fallait le combler. Or, qui y était plus directement intéressé que les parlemens? A qui revenait plus nécessairement la tâche de réparer, dans la mesure du possible, tant de ruines accumulées en un instant? A qui, si ce n'est à ceux qui les avaient faites? Que si après avoir soulevé l'opinion contre la société de Jésus, avoir instruit son procès, l'avoir dissoute et chassée, les parlemens s'étaient croisé les bras, à quels reproches d'impuissance et d'étourderie ne se seraient pas exposés ces graves compagnies? C'était bien le moins, en vérité, qu'ayant détruit, ils aient tenté de restaurer.

Et notre observation ne vise pas seulement les quelques mesures conservatoires énumérées plus haut; elle s'applique avec non moins de force aux projets beaucoup plus vastes élaborés en particulier par plusieurs parlementaires. L'expulsion des jésuites devait, par une suite toute naturelle, amener leurs adversaires au dessein d'une éducation nationale et civile dirigée par l'état, dans le sens de ses

principes et de ses intérêts. Tel est en effet le fond commun des projets de La Chalotais, de Guyton de Morveau, de Rolland. Sans doute, on n'y trouverait pas la pure conception de l'état enseignant, encore moins l'idée du monopole et de la centralisation universitaires. Il faudra du temps et singulièrement de génie pour tirer de leurs prémisses cette large et puissante conclusion. Mais le germe est né, il vit; vienne qui le féconde, et il se développera.

C'est surtout le plan de Rolland qu'il faut étudier si l'on veut bien se rendre compte du mouvement des esprits en matière d'instruction publique dans les derniers temps de la monarchie. Le Mémoire de La Chalotais n'avait guère été qu'une furieuse et brillante charge contre les collèges; les vues de réorganisation n'y abondent pas. De même, chez Guyton de Morveau, la partie critique est de beaucoup la plus importante. Avec Rolland, au contraire, nous sommes en présence d'un esprit très net et très positif, allant droit à la solution pratique, et l'indiquant toujours. Il y a d'incontestables qualités de style chez La Chalotais : du mouvement, de la chaleur, une grande vivacité; il y avait surtout un administrateur chez Rolland, et, naturellement, un centralisateur. Il eût voulu que Paris devînt le chef-lieu de l'instruction publique et l'université de Paris la supérieure hiérarchique des universités provinciales. Au-dessus un conseil assez mal nommé *bureau de correspondance*, et un directeur supérieur de l'éducation, placé sous les ordres immédiats du ministre de la justice auraient été chargés de maintenir l'unité de l'enseignement. Ajoutez des visiteurs délégués par la faculté des arts pour l'inspection des collèges, la création d'une *maison d'institution* pour les maîtres, sorte d'école normale, enfin la subordination des établissemens privés aux collèges et à l'autorité de l'état et vous aurez les grandes lignes d'un système qui ne manquait assurément pas de largeur.

Si large qu'il fût, pourtant, ce projet ne laissait pas d'être encore bien incomplet. En fait d'instruction primaire, Rolland se bornait à de platoniques déclarations et ne précisait rien; en fait d'enseignement supérieur, ses vues étaient également bien confuses. Manifestement ce qu'il avait le mieux observé, le seul ordre d'études qui l'intéressât vraiment, c'étaient les humanités. Le XVIIIe siècle, il est vrai, n'allait guère au-delà et le plan de Rolland peut être considéré comme le testament du XVIIIe siècle en matière d'instruction publique, comme l'expression la plus achevée des aspirations de l'ancien régime à la veille de 1789. La révolution peut venir à présent; elle trouvera le terrain tout préparé. Son rôle est bien nettement marqué : achever la réforme commencée par les parlemens, élaborer un nouveau plan d'études comprenant les trois

degrés d'enseignement, rattacher l'instruction publique à l'état, réaliser enfin cette grande idée d'une éducation nationale et cependant respectueuse des droits et de la liberté d'autrui, civile sans irréligion, laïque sans fanatisme, voilà la tâche qui s'offrait aux méditations des trois ordres réunis pour le bien du royaume à Versailles (1).

Grande et belle tâche s'il en fut jamais et pour laquelle, heureusement, les matériaux ne manquaient pas. « Avant 1789, il y avait en France, a dit excellemment M. Guizot (2), une grande et active concurrence entre tous les établissemens particuliers, toutes les congrégations, toutes les fondations savantes, littéraires, religieuses qui s'occupaient d'instruction publique. Cette concurrence était très active, très efficace, et c'est à cette concurrence qu'ont été dus en grande partie les bienfaits du système d'éducation de cette époque et la vitalité, cette vitalité énergique qu'il a manifestée à différentes époques. »

En effet, beaucoup de vitalité parmi beaucoup d'incohérence, d'excellentes fondations, mais une construction vicieuse, de très nombreux établissemens d'instruction de tout ordre, petites écoles, collèges, universités, disséminés sur toute la surface du territoire, mais sans ordre et sans relation et, pour compléter ce vaste ensemble, des sociétés savantes, des académies, des jeux floraux, des écoles spéciales, en un mot un état déjà très avancé de culture, tel était le tableau que présentait la France à la fin de l'ancien régime. M. Villemain, auquel nous avons déjà fait plus d'un emprunt, a dressé le bilan complet de ces établissemens. D'après ses calculs, aux 562 collèges et aux 21 universités qui existaient en 1789, il faudrait ajouter, sans compter le Collège de France, 77 écoles spéciales ou professionnelles de dessin, d'hydrographie, de mathématiques, d'accouchement, d'art militaire, de marine, des mines, des ponts et chaussées, des sourds-muets, vétérinaires, etc., 40 académies, 18 jardins des plantes, 40 bibliothèques et un observatoire. Il n'est que juste de porter toutes ces fondations à l'actif de l'ancien régime. A chacun sa part : sans offenser la révolution, on peut bien se permettre de penser que la France ne croupissait pas absolument dans les ténèbres avant elle.

ALBERT DURUY.

(1) Voir le résumé des cahiers et pouvoirs remis par les bailliages et sénéchaussées à leurs députés aux états-généraux.

(2) Séance du 15 mars 1835.

CHINOIS ET RUSSES

AU

KOULDJA

Il est un territoire de l'Asie-Centrale peu connu, le district de Kouldja, en Dzungarie, sur lequel il convient d'appeler en ce moment l'attention des personnes qui aiment à regarder au-delà des horizons restreints, par-dessus les petites questions et les petites choses du jour.

Certes, il est bon de s'intéresser aux affaires publiques, de connaître à fond les ressources de son pays, d'y jouer un rôle sérieux, de s'assurer enfin si ceux qui nous promettent depuis longtemps une ère de liberté et avec elle la légendaire poule au pot songent à tenir leurs promesses. Tout cela pourtant ne suffit plus à beaucoup de bons esprits, à ceux qui croient que la France se trouve non-seulement à Paris, mais encore sous les latitudes où son influence peut s'étendre et s'affirmer, là où, grâce au développement merveilleux de son commerce, elle a des intérêts engagés et des espérances à réaliser.

En voyant la Russie et la Chine en froid depuis deux ans, il nous a paru utile de nous renseigner sur les circonstances qui auraient pu faire éclater une guerre dont la gravité ne saurait échapper à personne. C'est assurément une banalité de dire aujourd'hui que toutes les nations sont solidaires; néanmoins nous ne croyons pas superflu

de faire remarquer que nos ports ainsi que nos grandes industries eussent beaucoup perdu si, en raison de cette froideur, la formidable flotte russe qui se trouve en ce moment dans les mers de Chine eût reçu l'ordre de bloquer Canton, Shanghaï et les bouches du Pei-ho. Cet ordre, les amiraux russes s'attendaient à tout instant à le recevoir.

Grâce à la modération de la Russie, fort occupée en ce moment, dans cette même Asie-Centrale, par un ennemi digne d'elle, grâce aussi à la sagesse des ministres chinois, la paix semble devoir résulter des conférences qui ont eu lieu dans ces derniers temps à Saint-Pétersbourg. Il ne manque plus que l'adhésion officielle de la Chine aux dures conditions qui lui sont imposées. S'y conformera-t-elle? On l'assure. Mais sera-ce une paix durable? Il est permis d'en douter. Sans parler d'une indemnité de guerre, la Chine céderait à la Russie une parcelle de son territoire du Kouldja et l'autoriserait à ouvrir une large voie qui, partant de la frontière de Sibérie, irait en traversant toute la Chine aboutir à Hankow. En apparence, c'est peu de chose; mais, comme cette parcelle de territoire et cette voie donneront aux troupes russes la facilité d'entrer au cœur du Céleste-Empire quand bon leur semblera, celui-ci ne perdra jamais l'occasion de montrer son dépit, de faire entendre des plaintes, de formuler des revendications, qui aboutiront peut-être à des conflits sanglans. Bien souvent déjà, la Chine a perdu la Dzungarie, toujours la Dzungarie lui est revenue. Un pays auquel on arrache violemment une province est comme un puissant ormeau émondé à la fin de l'hiver. On le croit mort; mais vienne le printemps, un chaud rayon qui ravive sa sève, et l'arbre mutilé reprend sa place au soleil, plus touffu et plus vigoureux que jamais.

I.

En parcourant une bonne carte d'Asie, — si toutefois l'on est assez habile pour s'en procurer une, — au nord-ouest de ce que les géographes appellent le plateau central d'Asie, on trouve le district de Kouldja. C'est, dans cette direction, la seule passe par laquelle une troupe d'hommes puisse, avec armes et bagages, sortir du plateau et se répandre sur l'Orient et sur l'Occident. Cela s'est vu et pourra peut-être se reproduire dans un siècle, lorsque la Chine, sentant son sol de plus en plus insuffisant pour nourrir sa population, lancera sur le monde des centaines de mille de soldats, non armés cette fois d'arcs, de flèches et de fusils à mèches, comme

à Palikao, mais de fusils à tir rapide. Ce jour-là, on reconnaîtra, ainsi que toujours, un peu tard, le tort immense que l'on a eu en allant mettre les pieds dans cette fourmilière.

Il y a deux issues principales au plateau : l'une, s'ouvrant entre les montagnes de l'Altaï et du Thian-chan, et qui débouche en Dzungarie; l'autre, donnant accès en Sibérie, puis, par un détour d'un parcours relativement facile, conduisant au Turkestan, aux Indes anglaises et en Perse. Ce sont là les portes naturelles par lesquelles sortirent, à des époques déjà bien reculées, les hordes émigrantes qui envahirent et ravagèrent une partie de l'Asie et de l'Europe orientale. C'est, il est vrai, plus au nord de l'Asie que ces hordes se recrutaient en plus grand nombre ; mais la magnifique végétation que le Kouldja doit aux cours d'eau qui l'arrosent dut interrompre la marche en avant de beaucoup de ces émigrans en quête, à la sortie de leurs steppes arides et de leurs montagnes dénudées, de fraîches oasis et d'eaux limpides. S'ils plantaient leurs tentes sur les bords de l'Ili ou du Kergesse, deux rivières du Kouldja, ils en étaient chassés, ainsi que l'histoire de ces contrées nous l'apprend, par de nouveaux arrivans, et ainsi de suite, durant de longues périodes. C'est, à peu de chose près, ce qui se passe encore de nos jours : les races envahissantes seules ont changé.

Ce n'est pas sans de bonnes raisons qu'une région se trouve exposée à de pareilles convoitises et que son envahissement en quelque sorte fatal se reproduit de siècle en siècle. C'est que, tenir le Koudja en son pouvoir, c'est posséder un pays admirable et, qui plus est, avoir un pied au seuil du Céleste-Empire. Si la Chine n'a pas alors été la proie des Huns comme elle a failli de nos jours l'être des Russes, ce n'est certainement point la faute de ces deux peuples conquérans.

On sait effectivement aujourd'hui que, dès le IIe siècle, avant l'ère chrétienne, sous la brillante dynastie des Han, un souverain chinois du nom de Wou-ti, « l'empereur guerrier, » mit sur pied une grande armée dont la tâche fut d'aller refouler vers l'Asie occidentale des hordes menaçant d'une invasion le nord-ouest du Céleste-Empire. C'est même à propos de cette guerre que les historiens chinois font mention pour la première fois de la Dzungarie. Le général Ho-Khiou-Ping, auquel l'empereur Wou-ti avait donné le commandement de l'armée des Braves, dégagea la frontière menacée et délivra les rois et les princes de l'Asie occidentale des Hioug-nou ou Huns, qui les dominaient. Les pays conquis devinrent possessions chinoises. L'empereur en fit des colonies florissantes; il y bâtit des villes auxquelles il donna des gouverneurs militaires qui eurent l'autorisation de prendre le titre de *wang* ou roi. Mais c'était tout; moins bien partagés que les généraux faits

souverains par Napoléon Ier, les soldats heureux de Wou-ti se bornaient à administrer au nom de leur maître.

Il est permis de supposer que la domination chinoise n'était pas très sérieuse, puisque, dans l'année 627 de notre ère, un autre empereur de Chine, Taï-Tsoung, de la grande dynastie des Thang, dut envoyer une nouvelle armée pour affermir sa domination. Dès ce moment, toutes les vastes contrées situées entre la Chine et la Perse obéirent aux lois des fils du Ciel. Toutefois les Chinois, gens éminemment pratiques, ne se mêlèrent pas de l'administration intérieure des princes indigènes devenus après leurs défaites simplement vassaux de l'empire. Ceux-ci n'avaient d'autre obligation que celle d'envoyer de temps à autre des ambassades et des présens à Pékin, comme le font encore aujourd'hui les rois de Corée et d'Annam. De cette façon, — et c'est ce que nous voulions faire ressortir, — le commerce de la Chine avec les Occidentaux se trouvait sagement protégé et pouvait s'alimenter avec des contrées très éloignées du centre de l'empire.

Bien plus tard, en 661, le gouvernement chinois se décida à diviser de nouveau les pays occidentaux de l'Asie en huit départemens ou *fou*, et en soixante-seize arrondissemens ou *tchéou*. Ces pays étaient situés entre Kashgar et la mer Caspienne, et d'autres régions voisines. La Perse, qui ne doit plus s'en souvenir, y était si bien comprise que l'empereur chinois Koo-Tsoung nomma roi de ce royaume un prince du nom de Pi-lou-ssé. Combien nous sommes loin de ces temps-là!

Selon MM. Abel Rémusat, Grigorief et d'autres orientalistes, les contrées situées à l'ouest de l'Asie se trouvaient alors habitées par des Ouigours, tribu turque qui, descendue de l'Oural à une époque déjà fort ancienne, était venue se fixer sur les pentes est des Thian-chan. Ces Ouigours avaient une histoire, une littérature, et leur écriture donna plus tard naissance aux alphabets des Mongols, des Kalmouks et des Mantchous. Aujourd'hui, il serait bien difficile de retrouver les traces de cette race intéressante à tant de points de vue. Des savans affirment pourtant que les Dounganes dont nous aurons à parler plus tard, en sont les descendans, mais d'autres savans affirment que rien n'est moins certain. A son tour, le major anglais F.-C. Clarke, homme d'une grande érudition, voit dans ces Dounganes les Argons dont Marco Polo fait mention. La philologie seule pourra peut-être un jour éclaircir ce point douteux.

A la longue, la puissance de la Chine dans l'Asie-Centrale et les régions de l'Ouest déclina de nouveau ; ces contrées tombèrent successivement sous la domination de peuplades thibétaines, d'Arabes prédicateurs et guerriers, de Mongols originaires de Kara-Kitai, et enfin, de Gengis-Khan et de ses descendans. A propos d'Arabes

prédicateurs, il est peut-être intéressant de faire remarquer qu'avant cette éclipse de la puissance de la Chine en Dzungarie, le christianisme avait fait son apparition dans cette dernière région vers le v[e] siècle; il y avait été introduit par des missionnaires nestoriens. A son tour, l'islamisme, dès sa création, s'y répandit avec une rapidité qui ne fut nulle part égalée par des cultes rivaux. Quant au bouddhisme, qui lui aussi avait ses adeptes, il était en honneur dans ces contrées avant l'arrivée des missionnaires catholiques et musulmans.

La Dzungarie, dont on n'oubliera pas que le district de Kouldja fait partie, couverte des ruines sanglantes qu'y laissa Gengis-Khan, fut occupée, pendant le règne de ce conquérant et de ses successeurs, par trois tribus nomades de Kalmouks, parfaitement unies entre elles. Leur puissance devint considérable, et, jusqu'au XVII[e] siècle et même pendant une partie du XVIII[e], ces tribus dominent sans conteste le pays, de l'Altaï au Thibet. A cette époque, la Chine, qui, comme aujourd'hui, se sentait exposée aux entreprises conquérantes des Occidentaux, dès qu'elle n'était plus maîtresse de la Dzungarie, tenta de recouvrer ce qu'elle avait perdu. Elle y réussit encore. Les Kalmouks furent en grande partie massacrés, ceux qui purent s'échapper se réfugièrent sur les bords du Volga, mais tels étaient les charmes qu'ils trouvaient à leur pays d'adoption, qu'ils y retournèrent quelques années après leur fuite. La Dzungarie fut ainsi encore une fois placée sous le joug des Célestes. On la partagea en sept districts. Celui de l'Ili, traité en vice-royauté, fut divisé en trois départemens qui prirent les noms barbares de Tarbagataï, Kourgara-Ousou et Ili ou Kouldja.

Le plus difficile n'était pas de créer des divisions territoriales, il fallait des familles d'agriculteurs pouvant remplacer celles qui avaient péri par le sabre. On en fit venir de partout, du Turkestan, de la Mantchourie, de la Chine même, sans s'inquiéter si la religion de ces émigrans, des mahométans pour la plupart, ne serait pas en opposition avec celle du pays où on les conduisait de force. On verra plus loin de quelle importance était pourtant la question religieuse, et quelles terribles complications devaient en résulter.

II.

C'est en 1862, presque de nos jours, après diverses tentatives de révolte aisément comprimées, que les mahométans Dounganes et Touranchis s'unirent aux révoltés du Yunnan, du Shen-si et du Kan-Su

pour s'affranchir du joug des Chinois. En Europe, on ignore ce que la répression de cette rébellion fit couler de sang et causa de ruines, quelle désolation et quel silence s'étendirent sur des contrées autrefois pleines de vie et dotées de grandes richesses.

L'on n'a peut-être pas oublié la révolte des cipayes contre les Anglais. L'une des causes du soulèvement vint de l'insurmontable répugnance qu'éprouvaient les Indiens à porter à leurs lèvres des cartouches dans lesquelles il entrait de la graisse de porc. Il semble que la rébellion musulmane, dont nous allons raconter quelques péripéties, n'ait pas eu de causes plus sérieuses, d'origine moins futile. Un musulman du Yunnan ne pouvait voir un Chinois manger du cochon sans que ce musulman couvrît le Chinois d'injures. De là des rixes sanglantes d'abord, puis des massacres en masse, des villes assiégées, et bientôt une immense solitude s'étendant sur des provinces réputées pour être les plus fertiles de l'Asie.

C'est, à n'en point douter, dans ces égorgemens sans merci, observés sous toutes les latitudes et ayant l'intolérance religieuse pour cause, que beaucoup de philanthropes puisent les raisons qui leur font repousser tous les dieux et tous les cultes.

Il faut remonter jusqu'en 1855 pour expliquer l'origine de cette guerre terrible qui eut pour résultat de conduire temporairement les Russes au Kouldja. A cette époque, les mines de galène argentifère, situées à cinq jours de marche de Talifou, dans la province du Yunnan, étaient exploitées par de nombreux ouvriers musulmans et chinois. Les premiers, bien qu'éloignés du pays où dominent leurs croyances, n'en suivaient pas moins avec une scrupuleuse rigueur les préceptes du Coran (1). De là des différences d'habitude qui les tinrent toujours éloignés de leurs compagnons de travail, c'est-à-dire des Chinois, hommes vils à leurs yeux, puisqu'ils mangeaient du porc, nourriture défendue par le Coran aux mahométans comme elle est défendue aux juifs par la loi de Moïse et comme elle sera défendue un jour en France si les Américains persistent à nous empoisonner. En outre, les musulmans ayant eu la bonne aubaine de tomber sur le s meilleurs filons, il s'ensuivit des altercations, des scènes de pugilat qui aboutirent de part et d'autre à l'abandon des mines. Il en résulta une guerre de religion qui devait durer, le croira-t-on, seize ans, guerre s'étendant promptement à toutes les provinces chinoises où il y avait des mahométans.

En 1856, le gouverneur du Yunnan résolut de se défaire d'un seul coup et à la même heure des musulmans qui se trouvaient dans

(1) Voir la *Rébellion musulmane au Yunnan*, par M. Émile Rocher; Paris, 1880, Ernest Leroux.

le pays; cette idée féroce lui vint de la crainte de voir ces hôtes gênans échapper lentement au joug de la Chine, aidés dans cette délivrance par leurs coreligionnaires du Turkestan et de la Birmanie. A cet effet, des messagers furent envoyés dans toutes les villes et transmirent aux fonctionnaires l'ordre de faire tuer à jour fixe, par des hommes sûrs et résolus, tous les mahométans qui se trouveraient à 800 lis (1) de la capitale, c'est-à-dire de Yunnan-Fou. Cette nouvelle Saint-Barthélemy eut effectivement lieu le 19 mai 1856. Dans les endroits où les musulmans étaient rares, ils furent égorgés sans résistance aucune; dans d'autres, les malheureux cherchèrent à se défendre, mais surpris, accablés par le nombre, ils durent s'enfuir, laissant leurs maisons en flammes et aussi, hélas! des vieillards et des enfans qui ne furent pas épargnés. La vie fut laissée aux jeunes femmes, mais, bien entendu, aux plus indignes conditions. Cependant les musulmans, à l'ouest du Yunnan, à Tali-Fou, étaient nombreux; secondés dans leur défense par les secours que leur amena un actif bachelier de leur secte, du nom de Tu-Wen-Hsiou, ils purent rester maîtres de la place. Plus au sud, le centre de la résistance s'établit à Kouang-I, ville située sur un plateau d'un difficile accès, position stratégique d'une grande importance.

Chose étrange, ceux que l'on croyait à jamais frappés de terreur ne se rendaient pas ou paraissaient décidés non-seulement à défendre leur vie, mais encore résolus à venger leurs frères assassinés. Ils déployèrent en peu de temps une énergie si redoutable, une vigueur tellement imprévue, que bientôt les impériaux tremblèrent. Après la prise par les musulmans de la ville de Tali-Fu, les Chinois perdirent les régions qui touchent à la Birmanie et au Thibet. La Dzungarie et les pays qui l'avoisinent s'agitaient aussi. Plus de commerce; les voies de l'est et du sud, comprenant, la première la rivière de Canton, et la seconde le fleuve Rouge, où M. J. Dupuis n'avait pas paru encore, étaient en possession de chefs indépendans, qui, comme les Pavillons-Noirs d'aujourd'hui, ne laissaient passer les marchandises que lorsqu'ils le jugeaient convenable, mais non sans avoir perçu au préalable des droits exorbitans (2). L'émigration était générale, et le moment était venu où ces pays, naguère florissans et industrieux, n'allaient plus être que le théâtre d'une effroyable guerre.

En 1858, les mahométans commandés par un chef de grande valeur, Ma-Hsien, et conseillés par un de leurs grands prêtres,

(1) Le *li*, 1 kilom. 620.
(2) Voir l'*Annexion du Tonkin* dans la *Revue* du 15 septembre 1880.

homme d'un vaste savoir, deviennent tout à fait maîtres de la situation. Dès ce moment, les aborigènes montagnards, Paï, I-Jen, Miao-tzù, Man-tzù, Lissou, Min-Chia et autres, profitent de la faiblesse des Chinois pour reconquérir leur ancienne indépendance et descendent dans les plaines d'où ils avaient été chassés.

A Pékin, on est tellement occupé du triomphe des rebelles Taipings et des traités qu'exigent les Anglais et les Français, qu'on laisse l'insurrection se développer sans y apporter d'entraves sérieuses. Après un siège de courte durée, Yunnan-Fu, la capitale de la province de ce nom, tombe aux mains des musulmans. Leurs coreligionnaires du Shen-si, du Kan-su et du Kouei-chou, tiennent de leur côté hardiment tête aux troupes impériales. Les rôles sont entièrement intervertis.

« Ici, dit M. Émile Rocher, se place un événement qui va changer la face des choses et imprimer à la guerre un nouveau caractère. » Le grand-prêtre Ma-Tê-hsing et le chef des rebelles Ma-Hsien, quoique vainqueurs, comprirent-ils que leurs conquêtes ne pouvaient être qu'éphémères? Se doutaient-ils que le gouvernement impérial pourrait bientôt diriger des forces contre eux? Ou bien étaient-ils sincères et ne demandaient-ils pas mieux que de mettre d'une façon satisfaisante un terme aux maux qui affligeaient le pays? Toujours est-il qu'ils proposèrent la paix aux mandarins surpris d'une semblable démarche, et qu'elle fut acceptée.

Pour arriver à une convention durable entre Chinois et mahométans rebelles, il fallait nécessairement obtenir l'adhésion de la cour de Pékin; c'était là le côté le plus curieux et le plus difficile de l'affaire. Jusqu'ici, les mandarins avaient dépeint la situation de la province du Yunnan sous les aspects les plus brillans, et Ma-Hsien comme l'âme de la rébellion. Or, d'après la convention, les Chinois avaient dû consentir à accorder à ce dernier le titre de général de brigade, *chên-t'ai*. Par quelle supercherie pourraient-ils maintenant, sans se contredire, faire admettre l'élévation d'un chef rebelle à l'une des plus hautes dignités militaires de l'armée chinoise? Rien n'était pourtant plus aisé dans un pays où le despotisme régnait et où manquaient les communications. Ils persuadèrent à Ma-Hsien, sous prétexte de faciliter les choses, de changer la dernière syllabe de son nom Hsien en celle de Ju-lung, et celui-ci y ayant consenti, le *fu-t'ai* ou gouverneur de la province et ses collègues purent présenter à Pékin, comme le libérateur du pays, un nommé Ma-Julung, c'est-à-dire le même individu qui, quelques jours avant, était considéré comme le pire des malfaiteurs.

On ne maîtrise pas une guerre civile ou religieuse aussi aisément qu'on la déchaîne. La soumission de Ma-Hsien ou de Ma-Ju-lung

d'après son nouveau nom, et avec sa soumission celle de son armée, n'entraîna pas la pacification du Yunnan. Bien au contraire. Beaucoup d'anciens mineurs avaient contracté l'habitude de cette vie de combats et de pillage, et ne voulaient plus d'occupations paisibles; d'autres, des chefs rebelles, ne se montraient pas satisfaits de la position subalterne qui leur avait été faite dans l'armée impériale, enfin des montagnards, les Miao-tzu et les Man-tzu, neutres jusqu'ici, étaient, comme nous l'avons vu, descendus de leurs hauteurs et avaient coupé la seule route qui, depuis la fermeture des voies du Sud, conduisit au Yunnan. Comme ils vivaient largement de pillage, la fin de cette guerre ruinait leur industrie. Ces Man-tzu sont si peu connus qu'ils méritent une mention à part.

Les Man-tzu sont restés rebelles à toutes les tentatives faites par le gouvernement chinois pour les attirer à lui et les civiliser, — à sa manière, — et cependant, il y réussit ordinairement. Les Man-tzu vivent dispersés sur des hauteurs escarpées; l'été, ils exploitent les forêts et cultivent des céréales, juste ce qui leur en faut pour vivre. L'hiver, ils s'adonnent à la chasse du daim musqué et du léopard. Une grande partie du musc apportée sur les marchés du Yunnan et du Szuchuan est vendue par ces sauvages. Au dire des Célestes qui les ont vus à l'œuvre, ils sont d'une adresse remarquable, surtout pour chasser le daim. Ils connaissent admirablement les habitudes de ce doux animal, le prennent avec des pièges ou le chassent avec des chiens. Les armes dont ils font usage sont des fusils chinois à mèche, longs de plus de 3 mètres et d'un très petit calibre; pour ajuster, ils se servent de la crosse qui est recourbée et n'épaulent pas. Livrés à eux-mêmes, vivant presque au jour le jour, ils logent pêle-mêle dans de misérables huttes avec les animaux domestiques qu'ils élèvent. Insoucians comme des sauvages, ils se trouvent en proie à une extrême misère lorsque la récolte est mauvaise ou détruite par les intempéries qui se font sentir vivement dans ces hautes régions. S'ils sont poussés hors de chez eux par la faim, ils descendent dans les plaines et prennent ce dont ils ont besoin, et même davantage. D'autres fois, ils suivent les crêtes des montagnes et vont se joindre aux tribus insoumises du Kuei-chou, qui ne reconnaissent pas non plus l'autorité chinoise. En se joignant aux Miao-tzu, ils interceptèrent les communications du Yunnan avec le Nord et pillèrent, tant que dura la guerre, tous les convois qui se trouvaient à leur portée.

Nous ne pouvons suivre jour par jour, année par année, les péripéties de cette longue lutte qui se termina dans le Yunnan, comme dans la Dzungarie et les autres provinces insurgées, par l'anéantissement des rebelles musulmans. Le nombre des vil-

lages et des villes détruites, les chiffres des habitans qui furent massacrés dans ces régions, laissent bien loin derrière eux ceux de nos guerres civiles et religieuses. Quant aux supplices qui furent infligés aux vaincus, on peut se figurer leur variété par quelques exemples.

A la reprise de Yunnan-Fou par les armées impériales, des musulmans furent exécutés par vingt coups de sabre, d'autres furent enterrés jusqu'à mi-corps, la tête la première et les jambes en l'air comme des piquets; ceux qui résistaient avaient les jarrets coupés avant d'être traînés au supplice. A Ch'en-Chiang, les soldats se ruèrent comme des forcenés sur les habitans, tuant, pillant et saccageant tout ce qu'ils rencontraient sur leur passage. Des femmes, épouvantées de se voir livrées à la brutalité des soldats, se suicidèrent en se jetant dans les puits avec leurs enfans; celles que la peur de la mort avait retenues furent violées et vendues au plus offrant. C'est ainsi que cinq ou six mille créatures humaines subirent un sort infâme. Les vieillards furent, sans exception, passés par les armes et leurs têtes exposées sur les remparts. A l'occupation d'une ville dont le nom nous échappe, un musulman, à la fois prêtre et grand chef, jugeant la situation désespérée, usa de son influence sur les femmes pour les convaincre que le moment de passer dans un monde meilleur était arrivé, que les portes du ciel étaient ouvertes et qu'il fallait profiter de ce que Mahomet appelait à lui ses fidèles pour aller dans son paradis augmenter le nombre des houris. Une grande partie de ces malheureuses s'empoisonnèrent avec de l'opium et en firent prendre par force à leurs enfans. L'une de ces héroïnes, femme d'un général musulman, fit mieux. Prisonnière, ainsi que son mari, des Chinois, elle se dévoua jusqu'à la mort pour le faire évader. Elle y parvint, mais, comme elle s'y attendait, dès le lendemain, on la conduisit au supplice. C'était une femme jeune, d'une merveilleuse beauté et d'une grande valeur. A cheval, toujours au premier rang, elle combattait les impériaux à la tête d'un corps de cavalerie dont la direction lui avait été confiée. Nous étions en Chine lorsque ce fait s'est passé; la nouvelle de sa mort y fit grand bruit. Enfin, à la suite de la prise de Tali-Fou, le commandant des troupes chinoises voulant fournir une preuve incontestable de la fin de la lutte, expédia aux habitans de Yunnan-Fou vingt-quatre paniers formant la charge de douze bêtes de somme, chaque panier contenant des oreilles humaines cousues ensemble et par paires. Ce hideux trophée fut exposé sur les murailles, au pilori de la ville, avec les dix-sept têtes des chefs qui avaient défendu Tali-Fou.

Il est temps, pour le lecteur comme pour nous, d'en finir avec ce tissu d'horreurs, et cependant il nous est impossible de ne pas

raconter la fin héroïque du dernier chef des musulmans au Yunnan, de Tu Wên-hséou, un homme d'une rare énergie et digne d'une haute destinée.

Le 15 janvier 1873, cet infortuné, qui depuis quelques jours avait fait sa soumission et n'avait plus qu'à livrer son corps au vainqueur, revêtit ses plus beaux habits de cérémonie et, agissant jusqu'au bout de sa carrière en souverain, il fit préparer son palanquin jaune, couleur dont l'empereur de la Chine a seul le droit de se servir. Avant de quitter le palais où il ne devait plus revenir, il dit un dernier adieu à cette résidence dans laquelle s'étaient écoulées les plus belles années de sa vie. Puis, jetant un regard d'adieu sur les montagnes dont la ville de Tali est entourée et qui étaient le but de ses promenades favorites, il avala une boule d'opium et de fiente de paon. Comme ses femmes et ses enfans s'étaient empoisonnés sous ses yeux depuis plusieurs jours, il n'eut que quelques mots à dire à ceux de ses serviteurs qui tristement avaient préparé son départ.

Le parcours que devait suivre le cortège pour se rendre à la porte du Sud était encombré de gens du peuple qui venaient se prosterner encore une fois sur le passage de leur dernier sultan; ce défilé avait un caractère solennel, et beaucoup de personnes, bien que n'ayant pas eu toujours à se louer de son administration, ne purent cacher leur émotion. Tu Wên-hséou, dont les sens commençaient à être paralysés par le poison, paraissait comme étranger à ce qui se passait autour de lui; cependant, en arrivant aux portes de la ville, il fit un grand effort pour sortir de son palanquin afin de remercier la foule de sa sympathie. Une escorte de soldats impériaux qui l'attendait le conduisit dans le village occupé par le général Yang. Ce dernier se montra respectueux en présence du général vaincu; il lui adressa quelques questions auxquelles Tu Wên-hséou répondit avec beaucoup de difficulté. Yang voyant qu'il ne tirerait que des paroles confuses de cet homme dont les momens étaient comptés, le fit partir pour la résidence du gouverneur, afin que celui-ci pût le voir vivant. Il était déjà trop tard : malgré la diligence qu'y mirent les porteurs, ils arrivèrent lorsque le prisonnier avait perdu connaissance. On le porta devant son farouche ennemi; on essaya de le ranimer, on lui posa des questions, mais tout fut inutile; il rendit bientôt le dernier soupir. Le lendemain, le gouverneur, — un monstre de cruauté, qui n'entra du reste jamais dans un ville ennemie que par la trahison et la duplicité de ceux qui la défendaient, — fit couper la tête au cadavre, et un courrier spécial, chargé de ce fardeau, fut expédié en toute hâte pour la capitale de la province, où elle fut mise dans du miel avant son envoi à Pékin.

III.

La Dzungarie demeura soumise à la Chine jusqu'en 1862, c'est-à-dire jusqu'à l'époque où les Dounganes et les Taranchis s'unirent à leurs coreligionnaires du Yunnan, du Kansu et du Shensi pour proclamer leur indépendance. Si l'on s'en souvient, ces musulmans avaient été conduits en Dzungarie vers le milieu du XVIIIe siècle, à l'époque où la Chine venait de reconquérir l'Asie-Centrale et fait périr, selon sa coutume invariable, tous ceux qui s'étaient révoltés contre elle. Taranchis et Dounganes eussent été probablement plus heureux que leurs coreligionnaires du Yunnan si la division ne s'était mise dans leurs rangs. Au lieu de s'unir pour battre l'ennemi commun, les Chinois, ils se battirent entre eux, et les Taranchis, plus nombreux que leurs adversaires, eurent la triste gloire de vaincre leurs frères en Mahomet.

La Russie, inquiète de son côté de voir à Kashgar un mahométan favori des Anglais, le célèbre Yacoub-Khan, créer un empire, déployer contre les généraux célestes des qualités militaires redoutables, résolut d'entrer en lice. Elle offrit complaisamment à la Chine sa voisine, impuissante à réprimer seule tant de rébellions, d'occuper le Kouldja, de s'installer dans les places fortes et d'y faire la police jusqu'au jour où, victorieuse de ses ennemis, cette même Chine demanderait à reprendre son bien. Celle-ci a vaincu, et c'est précisément à l'occasion de cette restitution et des frais qu'elle a occasionnés que la guerre a failli éclater entre les deux puissances.

Voyons ce qu'est le Kouldja; sa description fera tout de suite comprendre l'avantage que la Russie avait à le garder, et les sacrifices énormes en argent et en territoire que la Chine semble disposée à faire, bien à contre-cœur assurément, pour en rester encore une fois maîtresse. Le territoire qui compose le district de Kouldja est, de l'Asie-Centrale, le seul point fertile où l'homme puisse facilement vivre des produits du sol. Le climat y est doux et tempéré, exempt des grandes variations auxquelles on pourrait s'attendre par suite de la position du Kouldja au centre de l'Asie. La température moyenne, dans le cours d'une année, est de 10 degrés centigrades; en hiver, c'est-à-dire en janvier, qui est le mois le plus froid de l'année, la moyenne est très près de 2 degrés au-dessus de zéro. Il y souffle un vent très sec, venant brusquement et d'une façon parfois prolongée des bords arides du lac Balkhash. On ne peut mieux le comparer qu'au mistral de notre Provence. Comme la pluie est rare, les Chinois, sans rivaux dans l'art des irrigations,

avaient couvert le pays de canaux, mais les guerres successives qui ont affligé le pays les leur ont fait négliger, et aujourd'hui ils sont comblés presque partout. Que les Chinois redeviennent maîtres de la contrée, et, avec leur ténacité habituelle, ils les rétabliront. Ils savent mieux que personne que partout où il y a de l'eau, il y a abondance, et que le désert commence là où l'eau finit.

Les diverses rivières dont le Kouldja est arrosé, la splendide végétation qui en est l'heureuse conséquence et qui fait de tout le pays une sorte de parc naturel, sont d'autant plus remarquables que le Kouldja est entouré de steppes désolées, de marais, de déserts dont l'étendue et l'aridité épouvantent, de montagnes dont les pics aux neiges éternelles s'élèvent jusqu'à l'altitude de 6,000 mètres au-dessus du niveau de la mer. C'est, on le comprend, une véritable fête des yeux pour le voyageur, qui, pour atteindre cette région fortunée, a dû passer par les mornes solitudes de la steppe russe ou les horreurs du désert de Gobi. Mais combien il est récompensé de ses fatigues par la vue d'eaux fraîches et courantes, de vallées noires d'ombre, de prairies verdoyantes, où, comme dans nos pâturages de Normandie, les chevaux et les bœufs des Kalmouks nomades foulent aux pieds une herbe haute et épaisse!

Au nombre des voyageurs qui ont eu l'heureux privilège de visiter ces lointaines régions et ont su en tirer de bons livres, il nous faut citer MM. Semenof, Fedchenko, Prejevalski, Kouropatkin, Maief, Aristof, Kaulbars, Severtsof, Musketof; les botanistes Regel et Tetisof, et, en dehors des Russes, deux correspondans de notre société de géographie, MM. E.-M. Muller et Ch.-E. de Ujfalvy.

Le territoire du Kouldja occupe à lui seul une étendue de 25 milles carrés. Il forme un véritable triangle, dont à l'est la gorge sauvage où l'Ili prend naissance forme la pointe. La base est ouverte; elle est marquée dans presque toute son étendue par une rivière du nom de Barohoudzir, laquelle indiquait autrefois la séparation des deux empires russe et chinois. Quant aux deux côtés du triangle, ils sont tracés, au sud, par le Thian-chan, et, au nord, par l'Ala-Tagh, l'une des ramifications des montagnes de la Dzungarie.

Comme l'a fait remarquer avec beaucoup de justesse le major F.-C.-H. Clarke, dans la savante étude sur le Kouldja qu'il a communiquée, en août dernier, à la *Royal geographical Society* de Londres, un simple coup d'œil sur ce triangle fait vivement ressortir combien le Céleste-Empire est intéressé à le garder. Tombant entre les mains d'un autre pouvoir que le sien, ses communications seraient coupées avec ses possessions du Sud, dont Kashgar, comme on sait, est la ville principale, et avec ses possessions du Nord, où se trouvent le beau lac et la passe importante de Sairam.

Les vallées arrosées par la Koungesse et la Tekesse, avant que ces rivières aient, en s'unissant, formé l'Ili, ainsi que la vallée où coule un autre cours d'eau du nom de Kash, sont également remarquables par leur fertilité. Elles sont cultivées jusqu'à Koldjiher, c'est-à-dire jusqu'au lieu même où commence la morne steppe, laquelle à son tour s'étend jusqu'à Semirechia.

On récolte dans le Kouldja une grande variété de céréales, et l'on y trouve abondamment la treille, le pommier, l'abricotier, le poirier, tous les fruits savoureux qui devaient croître dans l'Eden biblique. Le riz pousse et mûrit dans les basses terres, ainsi que le coton. Quant aux minéraux, ils sont nombreux, cuivre, manganèse, gypse, soufre, marbre et graphite; chose étrange, à l'exception du charbon de terre, peu de ces richesses minérales sont exploitées. Cela tient sans doute aux troubles qui n'ont jamais cessé d'agiter le pays.

M. Musketof, un ingénieur des mines, envoyé au Kouldja par le gouvernement russe pour en explorer les plaines et les montagnes, affirme que l'or se trouve, à certains endroits, dans les sables charriés par l'Ili. Il faut bien l'en croire, mais il est probable que ce métal si recherché ne s'y rencontre pas en bien grande quantité, car on ne vit jamais sur les rives de l'Ili rien de semblable à ces bandes de mineurs que l'on vit autrefois affluer en Californie et en Australie. Le même ingénieur a remarqué aussi que le charbon de terre du district de Kouldja, dont les couches en épaisseur varient de 1 à 8 pieds, ne présente pas de traces d'empreintes fossiles. Il en conclut que ce charbon appartient à l'époque jurassique. Quoi qu'il en soit, les officiers russes, botanistes, géologues et autres, qui explorent sans cesse et non sans danger, certes, le Thibet et la Chine, ont tous l'espoir, assure-t-on, de découvrir dans cette partie de l'Asie un nouvel Eldorado. Nous croyons que leurs voyages n'ont point uniquement pour but cette recherche, mais l'auraient-ils, qu'on ne saurait trop admirer le courage de ceux qui les entreprennent, et jamais assez les remercier de nous avoir fait connaître une contrée presque absolument ignorée, il y a peu d'années encore.

Un pays aussi accidenté que celui que nous décrivons n'a pas beaucoup de grandes routes; des sentiers de chèvres par lesquels les habitans du pays communiquent d'une vallée à l'autre avec assez de facilité, surtout pendant l'été, suffisent. La voie principale, carrossable, est celle qui va de la Chine au Kouldja. Elle commence en quelque sorte à Nankin et continue par Hankow, Ngan-si-chow, Hami et Turfan. Dans cette dernière ville, elle se divise en deux branches: l'une passant par Urumsti, Manass, Chuguchak et Semipalatinsk, et débouchant au Kouldja par la passe dite

de Talki; l'autre, débutant par Karashaar, Korla, Koucha, Ak-Su et se terminant à Kashgar. Cette dernière route suit une série d'oasis fertiles qui se déploient successivement au pied des Monts-Célestes. Enfin, le Kouldja est encore relié à la grande route postale de la Sibérie, et, par conséquent, à toutes les possessions que les Russes ont dans le Turkestan, par la belle vallée du Barohudzir et le col d'Altyn-Imel. Cette route est parfaitement praticable pour les voitures; elle offre seulement quelques difficultés au passage des cours d'eau et dans quelques parties fangeuses ou sablonneuses, comme celles que l'on rencontre aux approches de la rivière Ussek. La description des innombrables petits lacets qui se déroulent sur les flancs des montagnes dont le Kouldja est entouré ne serait pas ici à sa place. Ceux que ces détails pourraient intéresser feront bien de lire le beau livre du colonel russe Kouropatkin, intitulé *la Kashgarie*.

La fertilité du district de Kouldja doit faire supposer qu'on y trouve à chaque pas des villes florissantes et populeuses. Florissantes et populeuses, en effet, elles étaient autrefois! Aujourd'hui, la vue est partout attristée par le spectacle de maisons incendiées, de villages abandonnés, de tertres nombreux témoignant de la cruauté des vainqueurs ou du désespoir des vaincus.

De tout cela il ne reste que cinq villes: Kouldja, Tarji, Grim-chaho-dsi et la cité entièrement chinoise de Lu-Tsu-gun. Il y a deux localités du nom de Kouldja, placées seulement à cinq ou six lieues l'une de l'autre. La première, le Kouldja des Mantchous, comptait jadis soixante-quinze mille habitans; son commerce sous la domination chinoise était considérable; aujourd'hui, il n'y a plus de commerce par la bonne raison qu'il n'y a plus un seul habitant. La seconde est le Kouldja des Taranchis, servant en ce moment de résidence aux troupes de l'armée russe d'occupation. Cette ville est un fouillis de ruelles et de rues qui s'entre-croisent sans alignement; elle est entourée de murailles en terre flanquées de portes en briques où aime à s'assembler une population curieuse à regarder en raison de la variété des types et des races. Il s'y trouve une citadelle dont les murailles, en terre également, ont jusqu'à 30 pieds de hauteur avec une épaisseur proportionnée. On y entre par quatre portes défendues à l'extérieur par quelques ouvrages. Au centre de la citadelle s'élèvent une belle mosquée et quelques bâtimens qui servent d'écoles. Au dehors, et à l'est, on rencontre une large place, décorée d'arbres et que bordent des maisons occupées par des marchands russes et tartares. Ils y font un assez fort commerce de tabac et d'objets manufacturés. Tout auprès se trouvent les échoppes des Sartes et quelques misérables huttes dans lesquelles

on peut voir exposées toutes sortes de friperies. Le quartier chinois est le plus curieux et le plus animé. C'est un coin de la Chine au Kouldja.

Dans la campagne, çà et là, quelques villages cherchent à se reformer; ils réussiront à se relever entièrement, s'il y a stabilité et sécurité pour les habitans. Il faut, pour cela, que les Russes, avant de rentrer chez eux, imposent au gouvernement chinois l'obligation sévère de ne pas tourmenter la population musulmane, soit en raison de son ancienne révolte, soit pour cause de religion. Les Chinois sont tolérans en toute chose plus qu'on ne le croit en général, et s'ils ont quelquefois inquiété nos missionnaires, c'est parce que ceux-ci les troublaient hors de raison dans leur foi et dans leurs usages. Dès que les apôtres modernes se sont sentis moins soutenus par notre gouvernement, leur zèle s'est modéré, et personne en ce moment ne songe plus à les martyriser. Il sera donc peu difficile aux musulmans de pratiquer ouvertement leur religion. Ce qui sera moins aisé à obtenir, ce sera la promesse des mandarins de ne plus poursuivre les familles mahométanes qui de loin ou de près se trouvèrent mêlées aux derniers troubles. Mais la Russie, assure-t-on, a non-seulement demandé pour elles et d'une façon absolue un pardon complet, mais encore une parcelle de territoire où elles puissent se réfugier.

La population musulmane est assez considérable pour que l'on s'y intéresse. Au Kouldja seulement, on compte quarante mille Taranchis professant la religion de Mahomet, ainsi que dix mille Dounganes et cinq mille Siboes ou Chinois. Les Taranchis sont sédentaires. Les Kirghises, les Kalmouks et les Torgouts, au nombre de soixante-quinze mille environ, réprésentent la partie flottante ou plutôt nomade. Ils adorent Bouddha. On y voit aussi des Solons, des Daours, des Mantchous, des Juifs, des Afghans, des Indous et des Sartes.

Les Taranchis et les Dounganes, si l'on s'en souvient, furent conduits de force par les Chinois en Dzungarie, il y a plus d'un siècle et demi, pour repeupler le pays. Les premiers sont d'une race turco-tartare, mélangée de sang aryen et provenant de provinces situées à l'est du Turkestan. Ils sont essentiellement agriculteurs, et le mot *taranchis* n'a pas d'autre signification. Ils forment la partie la plus importante de la population du Kouldja ; on les trouve sur la rive droite de l'Ili, ainsi que sur les bords de la rivière Kash. Les Taranchis parlent le turc oriental et sont de fervens musulmans.

Les Dounganes passent pour descendre des anciens Ouigours qui habitaient autrefois les provinces ouest de la Chine, et qui avaient

comme nous l'avons indiqué, une histoire, une littérature et un langage à eux. Ils se sont si bien assimilés aux Chinois qu'ils en ont pris aujourd'hui les coutumes, le langage et les femmes. Toutefois ils sont restés fervens musulmans. Ils vivent eux aussi sur la rive droite de l'Ili entre Kouldja et Mazor. Les Siboes ou Sebes sont le résultat d'unions entre Kalmouks et femmes chinoises. Ils furent conduits également au district de Kouldja par les Chinois en qualité de colons militaires. Ils ont leur résidence sur la rive gauche de l'Ili. Les Torgouts et les Kalmouks errent dans les vallées baignées par les rivières Koungesse, Tekesse et Kash, mais, en dehors du district, aux environs de Karashaar. Ils ont de nombreux troupeaux et forment d'excellens chevaux; en temps de guerre, le gouvernement chinois les utilise comme éclaireurs. Les Kalmouks représentent le type pur du vrai Mongol; on croit que ce sont les seuls descendans des premiers habitans de la Dzungarie. Ils sont bouddhistes et détestent cordialement les musulmans, par lesquels beaucoup des leurs furent égorgés quand Dounganes et Kirghises s'entretuaient.

Dans les hautes vallées de l'Ili, sur les pentes fertiles des monts Borokhoro, et dans les hauteurs qui séparent la Tekesse de l'Ili, existent d'autres tribus nomades, des Kirghises, d'origine turco-tartare. Il y a aussi des Kara-Kirghises qui, dans l'été, viennent de Semirechia pour faire paître leurs troupeaux près des sources de la Tekesse. Ils ont une grande ressemblance avec les Kalmouks, mais ils parlent un dialecte différent, celui de Jagataï. Les Solons et les Daours sont aussi de race mongole et bouddhistes. Comme toujours, les Chinois que l'on trouve au Kouldja, — en général de basse extraction, car beaucoup d'entre eux sont des criminels déportés, — ont en leurs mains le commerce des villes. Enfin, les Sartes proviennent du Tashkend et du Rho-Kaur. Ils font aussi du commerce, mais d'une façon misérable; il ne leur reste à prendre que ce que les fils de Confucius leur permettent de glaner, c'est-à-dire peu de chose quand on passe après eux.

IV.

C'est quelque temps après la mort mystérieuse de Yacoub-Khan, le sultan de Kashgar, que la Chine songea à réclamer à la Russie la restitution du Kouldja. A cet effet, elle envoya en Europe celui de ses sujets qu'elle croyait le plus habile à négocier cette affaire, bien simple pourtant en apparence, le censeur Chung-How.

Nous eûmes l'occasion de voir cette excellence chinoise à son passage à Paris, ainsi que son personnel de conseillers et de secré-

taires. C'était un homme d'une cinquantaine d'années, à la physionomie douce et de manières simples. On voyait clairement alors une certaine résignation empreinte sur ses traits; sachant ce qui s'est passé depuis cette rencontre, on peut assurément croire que c'était la résignation d'un homme comprenant chaque jour de plus en plus la difficulté de sa mission en Europe; peut-être prévoyait-il déjà le sort qui lui était réservé en cas d'insuccès.

On ne l'ignore pas sans doute, l'insuccès fut complet. Chung-How, circonvenu par l'habileté de la diplomatie russe, consentit à payer au nom de son empereur tout ce qu'on lui demanda pour frais d'occupation, puis il céda encore à ses adversaires une partie du Kouldja et divers points stratégiques qui leur permettraient d'entrer en Chine quand bon leur semblerait. De si larges concessions valurent au malheureux envoyé la prison, la dégradation et deux jugemens, l'un qui confisquait ses biens, l'autre qui le condamnait à mort.

Par quels argumens la diplomatie russe arracha-t-elle de si notables avantages? Personne n'en a reçu la confidence de Livadia, mais nous les trouvons dans une brochure portant le titre de *Conflit entre la Russie et la Chine*, brochure évidemment semi-officielle, écrite par M. F. Martens, professeur à l'université de Saint-Pétersbourg (1).

Le savant professeur, sans remonter au déluge, va pourtant jusqu'à l'année 1567 pour prouver que cette malheureuse Chine, malgré les *kow-tow* ou génuflexions des ambassadeurs russes à Pékin, n'a jamais tenu ses promesses et qu'elle s'est jouée à toutes les époques des sujets des tsars. Il cite à l'appui des griefs des Russes la mission de Spafari en 1676, le traité de 1689, signé par Golowine et Nertchinsk, les négociations du comte Sawa Wladislawitch Ragousinsky, qui signa en 1727 le traité de Kiachta, enfin il arrive à l'occupation récente du district de Kouldja, pour dire une chose dont chacun est convaincu, c'est qu'il n'est jamais entré dans l'esprit de la Russie de se faire « la concierge » du gouvernement chinois. Tout cela pour prouver sans doute aux ambassadeurs du Céleste-Empire qu'on ne pouvait rendre le fameux district sans une compensation pécuniaire, — chose juste, — et aussi sans des garanties territoriales assurant la tranquillité des possessions russes de l'Asie centrale, ce qui l'est moins. Malgré toute l'habileté déployée par M. Martens, on se demande encore pourquoi la Russie, après avoir obtenu cinq millions de roubles pour paiement de ses services amicaux, a subsidiairement exigé les meilleurs points straté-

(1) Bruxelles, 1880; Muquardt.

giques du Kouldja. La thèse de l'éminent professeur n'éclaire pas ce point intéressant. Faut-il le dire? nous n'eussions pas coupé la tête à notre ambassadeur Chung-How, mais nous eussions hautement blâmé sa faiblesse.

Lorsque la nouvelle de ces concessions fut connue à Pékin, la stupéfaction fut grande. A cet étonnement succéda bientôt la colère, et les hauts dignitaires de l'empire, consultés, déclarèrent Chung-How coupable de félonie; en raison de ce crime, il fut condamné à mort ainsi qu'à la confiscation de ses biens. Ces biens, paraît-il, ont une valeur équivalente à la somme réclamée par les Russes. Mais ce n'est pas tout; il se forma aussitôt deux partis dans l'Empire-Céleste qui faillirent y faire éclater une guerre civile: l'un pour déclarer la guerre à la Russie; l'autre pour maintenir la paix. A la tête du premier se trouvaient les ennemis de l'ambassadeur en disgrâce, ennemis nombreux et influens, puisqu'ils avaient obtenu contre lui une condamnation capitale et la confiscation de sa fortune.

Le plus exalté d'entre eux, celui qui demandait la mise à mort immédiate de Chung-How et à marcher sur l'heure droit aux Russes pour les déloger du Kouldja, était Tso-Tsung-Tong, le célèbre vainqueur des rebelles musulmans en Dzungarie, et exerçant à ce titre une grande influence sur l'esprit des deux impératrices qui gouvernent la Chine en attendant la majorité de l'empereur. L'autre parti avait à sa tête le prince Kung et le vice-roi de Chih-li, Li-Hung-Chang. Le prince Kung, homme de grand savoir, a été de tout temps favorable à des idées de progrès et de réformes; c'est à lui que l'on doit l'admission des Européens à Pékin et les mesures libérales édictées en notre faveur. Il a été, en un mot, l'ami des Européens, autant qu'il lui a été permis de l'être dans un pays où nous sommes exécrés depuis des siècles.

Li-Hung-Chang est de pure race chinoise; pour le caractériser, nous n'avons qu'à dire aux lecteurs que, sur le cachet qui scelle ses actes, deux mots seuls figurent: *Loyauté* et *Justice*. Il a de nombreux ennemis à la cour, mais, comme il dispose d'une armée de deux cent mille hommes, qu'il tient en ses mains les fortifications du Pei-ho et de Tien-Tsin, il se rit des intrigues qu'on noue contre lui à Pékin. Un lettré de ses compatriotes, au courant des affaires d'Europe, a dit : «Par ses talens diplomatiques, par ses connaissances en stratégie militaire, Li-Hung-Chang est à la fois le Bismarck et le de Moltke de la Chine.»

Les Russes, en apprenant ce qui se passait à Pékin, firent leurs préparatifs de guerre; les arsenaux de Cronstadt se vidèrent au point qu'à l'heure où nous traçons ces lignes, on peut voir dans

les mers de Chine jusqu'à vingt de leurs vaisseaux de guerre et des troupes de débarquement. Par un mouvement dont on comprendra la dignité, ils firent savoir aux ministres chinois que, si la sentence rendue contre Chung-How était exécutée, une guerre immédiate entre les deux empires serait la conséquence de cette exécution.

La Chine, malgré l'imperfection de son organisation militaire, la vénalité de plusieurs de ses généraux qui font à l'instar de notre dernier empire figurer sur le papier des bataillons qui n'existent pas, n'est pas une puissance tout à fait à dédaigner. On croit que son armée est de 602,000 hommes, dont 87,000 de cavalerie, 195,000 d'infanterie, dite de campagne, et 320,000 n'ayant d'autre mission que celle de garder les grandes villes et places frontières. Peut-être que la moitié seule de ces forces pourrait entrer en campagne, attendu que, l'armée chinoise étant dispersée sur une superficie de 4 millions de kilomètres carrés, il serait impossible, faute de chemins de fer et de grandes voies, de réunir beaucoup de soldats sur un seul point. Les mêmes difficultés existent, il est vrai, pour les Russes, et il en coûterait cher à leur trésor si une armée de 50,000 hommes avait pour mission d'envahir la Chine par le Kouldja.

Les fortifications qui défendent l'approche des ports chinois sont munies généralement de canons Krupp. Les torpilles et la manière de s'en servir sans danger ne sont pas non plus inconnues à la Chine. Elle a des arsenaux peu nombreux, il est vrai, mais ceux qu'elle a sont presque tous dirigés par des Européens. Celui de Shanghaï a été créé il y a déjà treize ans; on s'y occupe de constructions navales, de fabrication d'armes portatives et de projectiles. Il s'y trouve une poudrerie qui peut fabriquer par mois 20,000 livres de matières explosibles. A Tien-Tsin, il y a aussi des poudreries, et l'on y confectionne également des armes, des cartouches métalliques, des projectiles de forte dimension, de l'artillerie de côte, et des fusils Remington. L'arsenal de Fou-tcheou n'est destiné qu'aux constructions navales; il est admirablement organisé à la française.

Enfin l'arsenal de Canton est remarquable par de bons ateliers d'où sortent des canons Gatling et des armes portatives gigantesques, destinées plutôt à produire sur l'ennemi une impression morale désagréable qu'à lui faire beaucoup de mal. Il est même nécessaire de constater à ce propos que l'on voit encore en Chine, bien plus qu'on ne le suppose, des soldats armés d'arcs, de flèches, de boucliers sur lesquels sont peints des monstres effroyables à voir. Beaucoup de Braves, — et c'est le plus grand nombre, — ont tou-

jours l'ancien fusil à mèche. Il est des corps d'élite, peut-être cinquante mille hommes au plus, armés de fusils à tir plus ou moins rapide, manœuvrant très bien à l'européenne, et cela au commandement d'officiers chinois.

Depuis trois ans, les instructeurs étrangers ont reçu leur congé; l'un de nos amis, qui vient d'assister à Canton au spectacle d'une revue de troupes disciplinées à l'européenne, nous affirme qu'il a été émerveillé de ce qu'il y a vu. Mais le noyau de l'armée chinoise, d'où sortira dans un avenir une force redoutable, est à Pékin. C'est la garde qui, au nombre de dix-sept mille hommes, est chargée de protéger l'empereur et la résidence impériale. Cette troupe choisie est divisée en six bataillons, dont quatre sont armés de fusils se chargeant par la culasse, et deux de « fusils à mèche. » On sait, sans doute, qu'il faut deux hommes pour manœuvrer ces armes à mèche : l'un pour les porter, l'autre pour les pointer et y mettre le feu. C'est une heureuse chance si, au sixième coup, ces fusils étonnans n'éclatent pas et ne tuent pas raide leurs porteurs.

Il est difficile de savoir avec exactitude quelles sont les forces navales de la Chine; cependant nous croyons peu nous tromper en avançant qu'elle peut disposer de douze grands bateaux à vapeur de guerre, de trois frégates et de quinze canonnières. A Canton, il y en a dix de celles-ci. A l'abri des forts de Taku, on peut voir la flottille des canonnières anglaises, dite « la flotte alphabétique, » parce que chacune des canonnières porte le nom d'une lettre de l'alphabet grec. La Chine n'a pas de vaisseau cuirassé, et cette grave lacune dans son armement lui a été fatale à l'époque où les Japonais sont venus la braver à Formose et aux îles Liou-Chou. Ce colossal empire chinois, tenu en échec en raison d'une infériorité d'armement par son vaillant petit voisin le Japon, est un fait bien digne d'être médité. On nous assure qu'il se construit actuellement sur divers chantiers d'Europe des vaisseaux destinés à combler ce vide important.

Pendant que l'Empire-Céleste était dans la fièvre de ses armemens, Li-Hung-Chang reçut la visite d'un de ses anciens amis, le colonel Gordon, officier anglais d'un grand mérite. A l'époque de la révolte des Taïpings, le colonel Gordon avait pris du service dans l'armée impériale et il avait puissamment contribué à la défaite des rebelles. Ses conseils pouvant être encore utiles à la Chine dans la nouvelle crise qu'elle traversait, il était venu voir par lui-même dans quel état se trouvaient les armemens et formuler, après mûr examen, une opinion qui devait avoir un grand poids à Pékin. Le colonel anglais conseilla la paix, mais il vit les Chinois tellement

exaspérés qu'en les quittant il crut devoir leur laisser un mémoire dont nous allons donner un résumé.

« La Chine, dit le colonel Gordon dans ce travail, possède depuis des siècles une organisation militaire à laquelle il ne faut rien changer parce qu'elle répond aux aptitudes de la race. C'est dans le nombre qu'est la force de la nation. Quelle que soit la supériorité militaire de l'ennemi, il doit finir par succomber... Ne jamais engager de batailles rangées où la supériorité des armemens et de la stratégie de l'ennemi pourrait infliger des désastres. Il faut le harceler sans cesse, l'attaquer de jour dans ses marches et la nuit dans ses haltes, couper ses convois, enlever ses positions. Au moyen de quelques pièces à longue portée et légères, envoyer des projectiles dans ses camps, se retirer s'il avance : les alertes incessantes, les privations viennent à bout des meilleures troupes. Or, tandis que le soldat européen plie sous le poids des vêtemens, des munitions et des armes, le Chinois devra, par la légèreté de son accoutrement, sa sobriété sans égale, fatiguer un ennemi bien inférieur en nombre. Pour cela, il est inutile d'avoir une artillerie coûteuse et peu pratique lorsqu'on n'a pas de nombreuses routes suffisamment entretenues; les fusils devront être à tir rapide, mais très simple, d'un modèle uniforme et de construction solide. Leur portée à 1,000 mètres est suffisante... Les signaux et communications devront être entretenus au moyen d'héliographes... Il y a lieu de continuer les forts en terre et de faire instruire des corps de troupe dans l'art de pratiquer des tranchées pour l'approche des places. Si l'ennemi ouvre une brèche et donne l'assaut, ne pas résister, s'enfuir...

« Pour la défense des côtes et des passes, des mortiers peu coûteux sont préférables aux grandes pièces de siège, dont les prix sont énormes et qui ne sont pas efficaces contre certains cuirassés. Ne pas essayer l'emploi des torpilles perfectionnées, dont le prix considérable rendrait le nombre insignifiant sur une vaste étendue de côtes comme celle dont la Chine est dotée ; multiplier, au contraire, de très simples appareils ; l'appréhension de l'ennemi sera beaucoup plus considérable et la chance de le détruire plus grande. Les forces navales devront être constituées sur les mêmes principes. Les grands cuirassés coûtent des sommes énormes et rendraient peu de services. Il faut des avisos rapides, tirant peu d'eau et dont le blindage ne sera pas considérable... Aussi longtemps que Pékin sera capitale, la Chine ne peut lutter contre un état de première classe ; cette ville est trop près de la mer. La reine doit être au centre de la ruche... La Chine peut, sans l'assistance d'un officier étranger de haut rang, exécuter ce programme ; il est préférable, si

elle engage des étrangers, de s'adresser à une seule nation en laquelle elle aura toute confiance; cela vaut mieux que de courir le risque de prendre çà et là des officiers qui en seraient plus ou moins dignes. »

V.

Le programme militaire du colonel Gordon ne nous paraît pas sans valeur, et il frappera par son côté pratique les hommes de guerre comme il a dû frapper l'esprit politique des ministres russes. Quoi qu'il en soit, ce n'est pas cela qui eût empêché la Russie de faire la guerre pas plus que l'énumération que nous avons faite des forces chinoises. La Russie eût battu sur terre la Chine à plate couture et elle l'eût ruinée par-dessus le marché en bloquant ses ports. Mais, sans parler de la question d'Orient, toujours à trancher, la Russie, comme nous l'avons dit au début de cette étude, a déjà beaucoup à faire dans l'Asie-Centrale. Les bulletins du brillant et brave général Skobeleff nous l'ont plus que suffisamment appris.

La Russie, — bien qu'en droit d'exiger par la force l'exécution du traité de Livadia, — la Russie, disons-nous, donna sagement à entendre qu'elle prêterait encore l'oreille à de nouvelles propositions. La Chine, de son côté, se prêta à un nouvel arrangement; mais se défiant désormais de ses ambassadeurs, elle demanda instamment que les nouvelles négociations eussent lieu dans sa capitale. Son adversaire s'y étant refusé, le marquis de Tseng, ambassadeur de Chine à Paris et à Londres, reçut l'ordre de partir pour Saint-Pétersbourg. L'excellence chinoise s'y est rendue assurément à contre-cœur et en se promettant sans doute d'éviter le sort de son prédécesseur. Aujourd'hui, le traité de Livadia a été déchiré; un nouveau traité est en vigueur, et on peut croire ce dernier définitif, du moins pour quelque temps, puisque le négociateur n'aura rien accordé, rien signé sans en avoir au préalable donné avis à son gouvernement. La télégraphie électrique a été pour l'ambassadeur chinois d'un grand secours, et ce sera de l'ingratitude s'il n'en recommande pas l'emploi chez ses compatriotes. Aujourd'hui encore, l'électricité s'arrête aux frontières du Céleste-Empire.

Nous n'avons pas la prétention d'avoir pu pénétrer bien avant dans les chancelleries russe et chinoise, les mieux gardées du monde, et cependant nous affirmons l'exactitude de ce que nous allons communiquer au lecteur.

C'est le 1er septembre de l'année dernière qu'à Saint-Pétersbourg commencèrent les nouveaux pourparlers. Indépendamment du marquis de Tseng, secondé par notre éminent compatriote, M. Prosper Giquel, les personnages dont les noms suivent y prirent part : MM. Giers, baron Jomini, général Milutine, Abaza et son excellence Butzof, ambassadeur de Russie à Pékin. Des deux côtés on chercha de bonne foi une solution pacifique à la question du Kouldja. Si la Chine avait légèrement conscience de son infériorité militaire, la Russie, de son côté, n'oubliait pas que son trésor ne souffrait pas d'une pléthore, que les dernières convulsions de la question d'Orient nécessitaient sa surveillance et qu'enfin elle avait déjà une guerre fort ennuyeuse à soutenir contre les Tekke Turcomans. Une des premières conditions imposées à la Chine fut celle de mettre en liberté l'ex-ambassadeur Chung-How. A cela point de refus, et l'on nous saura certainement gré d'avoir fait connaître en quels termes la Chine a noblement pardonné. Voici la traduction du décret impérial :

« Chung-How, envoyé par nous en Russie en qualité d'ambassadeur, ayant violé nos instructions, accepté des clauses impraticables et outre-passé ses pouvoirs, nos hauts fonctionnaires d'état réunis en conseil, après délibération, décidèrent que Chung-How serait décapité à la fin de l'automne de la présente année en punition de ses fautes.

« Mais maintenant nous apprenons qu'en dehors du palais cette sentence est très discutée et qu'elle est considérée par beaucoup de personnes comme une offense faite par la Chine à la dignité de la Russie. Le trône impérial est bien loin d'avoir jamais eu cette intention. La Chine, depuis deux cents ans, vit sur un pied de paix avec la Russie ; c'est certainement notre désir que cette paix continue jusqu'à la fin des temps et que rien ne vienne rompre les relations amicales qui règnent entre les deux puissances.

« Chung-How devait agir selon nos instructions et, comme ambassadeur, porter tous ses soins dans ses négociations avec la Russie ; à la légère, il a donné son assentiment à des stipulations que la Chine est hors d'état de remplir. Cette conduite coupable appelait sur lui un châtiment. Dès lors, le trône impérial avait dû se conformer aux usages, et c'est pour cela qu'il maintient qu'en condamnant Chung-How à la peine de mort, il n'avait fait qu'appliquer la loi qui frappe en pareil cas tout ambassadeur chinois. Il ne peut dès lors y avoir dans cette application de la loi rien d'offensant pour la Russie. Mais comme la sentence prononcée contre Chung-How doit être connue à de longues distances, nous craignons que les raisons qui motivèrent cette mesure ne soient dénaturées en pas-

sant de bouche en bouche, que la conduite de la Chine dans cette affaire ne soit pas bien comprise, qu'il en résulte pour elle de la haine, du mépris, et que les relations amicales qu'elle entretient avec d'autres puissances ne s'en trouvent altérées.

« En conséquence, agissant en dehors de nos statuts et par une grâce spéciale, nous annulons temporairement la sentence de décapitation prononcée contre Chung-How et exécutoire après cet automne. Il sera néanmoins détenu en prison jusqu'à l'arrivée du marquis de Tseng à Saint-Pétersbourg, et sachant alors à quoi nous en tenir en toute cette affaire, nous la réglerons, s'il y a lieu, par un nouveau décret. Dès que le marquis de Tseng aura connaissance de la présente notification, il fera savoir au gouvernement de Russie que la sentence de mort prononcée contre Chung-How a été temporairement rapportée, et que cet acte de clémence est une preuve évidente des sentimens d'amitié que la Chine entretient à l'égard de la Russie.

« Dans le nouveau traité qui va être négocié, que le marquis de Tseng agisse à sa guise, qu'il obtienne une solution favorable et conforme aux volontés que nous lui avons déjà fait connaître! Qu'on respecte ceci! »

VI.

Revenons aux négociations.

La Russie avait primitivement exigé une somme de 9 millions de roubles pour s'être constituée, comme nous le savons, la gardienne complaisante du Kouldja; les 9 millions ne furent pas contestés ou du moins la Chine consentit à les payer. Dans le traité de Livadia, la Russie avait obtenu l'occupation définitive de certains défilés qui la rendaient absolument maîtresse des portes de la Chine à l'ouest et au sud; avec le marquis de Tseng elle consentit à les abandonner et à ne prendre qu'une vallée située dans la province de l'Ili. Cette concession lui était absolument indispensable, son intention étant d'y donner asile aux Dounganes musulmans, à tous ceux qui s'étaient empressés de changer de nationalité à la nouvelle du départ possible de l'armée russe d'occupation. Les Chinois, gens vindicatifs, n'eussent pas en effet manqué de massacrer un jour jusqu'au dernier de ces anciens rebelles. Les mettre à l'abri de toute vengeance rétrospective était une question d'honneur pour une grande nation comme la Russie. M. le marquis de Tseng, heureusement, le comprit, et la vallée en question changea de maîtres.

La Russie a aussi obtenu l'ouverture d'une route qui, partant d'une ville frontière de Sibérie, ira aboutir à Hankow, ville chinoise, port important, où les traitans de cette nation ont accaparé tout le négoce. Les marchands russes ont fait là de si belles affaires qu'ils y élèvent en ce moment une église dont le coût est évalué à 250,000 francs. La promesse d'ouvrir un chemin qui permettra de circuler entre la Chine et la Russie est d'une importance capitale pour cette dernière puissance, et c'est pour cela que l'on a tellement insisté à Saint-Pétersbourg pour se l'assurer.

Mais ce n'est pas tout. Indépendamment de la facilité que ce chemin donnera aux Russes pour pénétrer en Chine en temps de guerre, il faudra aussi que cette route leur soit utile en temps de paix. Dans cette intention, les négociateurs du traité ont encore obtenu, assure-t-on, de l'ambassadeur chinois, le droit pour leurs nationaux de circuler dans toutes les provinces de l'Empire-Céleste, d'y faire du négoce, deux privilèges refusés, — qu'on le remarque bien, — jusqu'à ce jour aux Français et aux Anglais.

Ce qu'il y a de fâcheux pour l'Europe occidentale dans cette dernière concession, si elle a été faite, c'est qu'elle porte une grave atteinte au commerce des autres nations. La Russie, avec les facilités qui vont lui être octroyées, aura en quelque sorte le monopole des transactions commerciales qui se font aujourd'hui dans les régions ouest et nord-ouest de la Chine. Le mal sera moins grand pour la France si nous nous décidons enfin à prendre le Tonkin. L'ouverture du Fleuve-Rouge au commerce pourra faire une concurrence avantageuse à la Russie en accaparant le transit des marchandises du Yunnan et de quelques autres riches provinces du sud-ouest. Quoi qu'il en soit, à l'heure actuelle, les Russes sont autrement favorisés par la Chine que ne le sont toutes les puissances qui ont eu des traités avec elle. Des réclamations sont inévitables. On peut être persuadé que l'Angleterre, la plus lésée dans cette affaire, va demander pour ses sujets d'être traitée sur le pied des nations les plus favorisées. La France la suivra sans doute si elle ne la précède pas. Les deux peuples qui ont versé leur sang et dépensé leur or pour enfoncer les portes fermées de la Chine ne peuvent venir après ceux qui n'ont rien fait.

Malgré l'assurance qui nous arrive de tous côtés d'une solution heureuse de la question du Kouldja, la Chine n'en continue pas moins ses armemens, et la Russie n'a point donné à sa flotte l'ordre de rentrer à Cronstadt. C'est qu'en vérité, d'après ce qui précède, on doit comprendre que les Chinois ne soient pas très satisfaits : ils accordent beaucoup et ne reçoivent rien. Aussi avons-nous dit dès le principe qu'un traité signé dans de telles conditions

pouvait n'avoir pas une longue durée. Ici comme ailleurs, la force a primé le droit, et puisque cette odieuse maxime semble devoir triompher sous toutes les latitudes, les peuples bien avisés ne doivent plus hésiter, coûte que coûte, à se tenir à la hauteur des autres peuples. Mais qu'ils se gardent de la dépasser pour ne pas être, comme eux, tentés de se jeter dans de périlleuses aventures sans gloire et sans résultat durable.

En attendant le jour de la revanche, la Chine, paraît-il, songerait à utiliser les forces qu'elle a mises sur pied en déclarant la guerre au Japon. Les prétextes ne lui manquent pas, et les premiers qu'elle mettra en avant seront ceux de l'expédition de Formose et de l'occupation récente des îles Liou-Chou. Les Chinois gagneraient cependant peu de chose, selon nous, à se brouiller avec le Japon. Ils y trouveraient peut-être l'occasion de relever par les armes un prestige qui leur manque, le prestige militaire, mais ce serait tout.

L'usage que la Russie veut faire des bâtimens de guerre qu'elle a actuellement dans l'extrême Orient est autrement utile que ce que veut entreprendre la Chine, et cela lui vaudra assurément la reconnaissance de l'Europe et des États-Unis. On assure qu'elle désire s'emparer de la Corée, pays absolument barbare, fermé au commerce, à la civilisation, où l'on ne peut aborder, à la suite d'un typhon, d'un naufrage, ou pour renouveler les provisions d'eau douce, sans s'exposer à un massacre. Que la Russie mette ce projet à exécution, qu'elle y réussisse, — cela ne fait aucun doute, la Russie le voulant, — et nous applaudirons avec toutes les nations civilisées. Il est temps, en effet, que la Corée reçoive d'une main vigoureuse le châtiment dû à ses outrages et à ses crimes. En se chargeant de l'appliquer, la Russie est certaine d'atténuer l'impression qu'a produite sur les esprits impartiaux la manière dont elle avait voulu restituer, tout d'abord, le Kouldja aux infortunés disciples de Confucius.

EDMOND PLAUCHUT.

LA GERVAISE

Au petit port normand, l'allégresse était grande.
C'est qu'ils sont signalés, les revenans d'Islande,
Les pêcheurs du pays partis depuis longtemps;
C'est que malgré le flot, le vent et les gros temps,
On dit que nul ne manque à l'appel : et l'on pense
Au bonheur du retour après la triste absence,
Au fils que l'on revoit, à l'époux qui, ce soir,
Au foyer, près de vous enfin viendra s'asseoir;
Qui va vous rapporter de sa course lointaine
L'argent qu'on enfouit dans le vieux bas de laine,
Et tous ces beaux récits qu'on écoute en tremblant
A l'heure du souper, quand le linge bien blanc
Resplendit sur la table, et qu'aux fenêtres closes
Le sombre vent d'hiver met ses plaintes moroses.

O bonheur ineffable et tendre du retour!
Ils seront là ce soir!.. Et tout le long du jour,
Amassés sur la grève, hommes, femmes et filles
Ont vu passer au loin les légères flottilles
Des bateaux annoncés qu'ils se montrent entre eux,
Reconnus par le cœur autant que par les yeux :
« Le *Saint-Jean!*
— Le *Saint-Paul!*
— Le *Saint-Bonaventure!*
— Mon homme!
— Mon enfant!
— La mer est forte et dure
Mais ils dansent à peine!

— Oui ! fameux chargement !
— Bonne pêche, pour sûr !
— Ils filent joliment...
— Si ce grain du nord-ouest ne les prend pas en route,
Ils seront à Fécamp avant la nuit sans doute !
— Et deux heures après, au pays !.. »
Le Pays !
Mot simple, mot intime, aux charmes inouïs,
Pour ces humbles vainqueurs de la mer en furie,
A la fois moins et plus que celui de Patrie !

Or donc, tout en rêvant, du haut de mon chalet,
Je les voyais passer gaîment sur le galet,
Quand une douce voix sonnant à mon oreille :
« Eh bien ! et le dîner, monsieur ?.. qu'on se réveille !
La soupe est sur la table et va froidir sans vous ! »

C'est la Gervaise, avec ses cheveux d'un blond roux,
Sa taille tombant droit, sa figure avenante :
Brave femme du port que j'avais pour servante.

Elle était tout émue et joyeuse ; un éclair
S'allumait par instans au fond de son œil clair ;
Le sang rapidement colorait sa peau blanche ;
Elle avait arboré la robe du dimanche,
Le fichu flambant neuf, et le plus beau bonnet :
Après quatre longs mois, son Pierre revenait !
Son Pierre, son époux, son homme enfin ; le père
Des deux petits blondins qui l'appellent sa mère,
Gars de quatre à cinq ans, barbouillés et fripons,
Qui la suivent toujours, blottis dans ses jupons !

Ah ! certe, elle était belle, et gaie, et pleine d'aise,
Et bonne à regarder, cette brave Gervaise !

J'achevais de dîner, quand la nuit brusquement
Se blanchit d'un éclair livide : un tournoiement
De vent et de grêlons s'abattit sur la plage :
La tempête éclatait sombre, pleine de rage,
Et soulevait les flots d'écume couronnés.
Serré contre sa mère, et les yeux étonnés,
Un des enfans cria : Gervaise devint pâle.
« Allons, lui dis-je, allons ! ce n'est qu'une rafale,
Un coup de vent... D'ailleurs, ils sont au port déjà ! »

D'un brusque mouvement, son œil interrogea
L'horloge aux poids de plomb pendue à la muraille :
« Qui sait? »
Et l'ouragan, dans un bruit de mitraille,
Vint s'abattre en râlant sur le toit ébranlé.
Elle pâlit plus fort; moi-même je tremblai.

Une heure se passa, terrible; une autre encore :
Personne!
Autour de nous la grande voix sonore
De l'orage en fureur ne cessait de tonner.

« Un semblable retard ne doit point étonner,
Dis-je à la pauvre femme; après tout, la tempête
Terrible comme elle est, en chemin les arrête;
Puis, un verre de vin offert au cabaret...

— Avant de me revoir?.. Jamais il ne pourrait! »

Et, sans un mot de plus, elle demeura, sombre,
Aux carreaux ruisselans cherchant à percer l'ombre.

Tout à coup, au dehors, on frappa rudement :
« Lui ! dit-elle, c'est lui ! »
Mais dans l'encadrement
De la porte, apparut la taille maigre et haute
Du père Jean, le vieux douanier de la côte,
Tout inondé de pluie et le fusil baissé.

« Et Pierre? » dit Gervaise.
Alors, embarrassé,
Le douanier, debout sur le seuil de la porte :

— « Votre homme?.. Il va venir... La marée est très forte,
Et cause son retard et celui des amis... »
Puis s'avançant vers moi : « Le facteur m'a remis
Une lettre pour vous, » me dit-il à voix basse.

Mais tandis qu'aux carreaux Gervaise, triste et lasse,
Allait se replacer pour regarder au loin,
Le brave douanier m'attirant dans un coin
Comme pour me donner une lettre :
« A la plage.
Trois bateaux sont brisés : plus rien de l'équipage

Qui montait le *Saint-Paul*... Pierre est parmi les morts.
En vain sur le galet on a cherché les corps...
Rien... Apprenez la chose à cette pauvre femme,
Monsieur! moi, voyez-vous, ça me briserait l'âme! »

Puis le vieux douanier, haussant sa grosse voix
Rude comme un clairon et tremblante à la fois :
« Adieu, monsieur! » fit-il.
Et sans autre parole
Il sortit, s'enfonçant dans la tempête folle.

Je restai seul avec Gervaise et les petits,
Les yeux gros de terreur, à ses côtés blottis.

O l'horrible devoir! l'épouvantable tâche!
Parler, c'était cruel; me taire, c'était lâche;
J'aurais en me taisant prolongé son espoir;
Mais d'un moment à l'autre elle allait tout savoir
Par le premier venu, cruellement peut-être...
Parler!.. d'un pareil coup ébranler ce pauvre être
Briser ce pauvre cœur qui battait, éperdu,
A l'appel d'un bonheur si longtemps attendu!
Convertir cette joie en tristesse éternelle!
O l'horrible devoir!
Je m'avançai vers elle
Cependant, et cherchais quelque détour adroit,
Quand soudain de la main me montrant un endroit,
Un coin du petit bourg perdu dans la nuit noire :

« Tiens! dit-elle, du feu chez la femme Grégoire...
Chez Thérèse on allume... et chez Françoise aussi...
Leurs hommes sont ici, pour sûr! ils sont ici!
Mais Pierre?.. Ah! je saurai ce que cela veut dire! »

Et quittant la fenêtre, ivre, comme en délire,
Elle voulut sortir; mais étendant les bras
Et l'arrêtant du geste :
« Oh! non! ne sortez pas! »
Elle me regarda, blanche comme une morte,
D'un pas inconscient s'avança vers la porte :
« C'est donc vrai? »
Ne sachant que dire, je me tus.

Pas un cri, pas un seul! Ses deux bras abattus
Tombèrent lourdement: ses mains froides cherchèrent
Les têtes des petits, doucement les pressèrent
Contre le beau fichu tout neuf, éblouissant,
Qu'elle avait mis pour mieux faire fête à l'absent,
Et s'asseyant d'un coup :
« Mon homme! mon pauvre homme! »

Ah! comme elle souffrait, la brave femme, et comme
En la voyant ainsi froide, ne pleurant pas,
Je comprenais que tout se ressemble ici-bas,
Et combien sont cruels, en leurs mêmes alarmes,
Les orages sans pluie et les douleurs sans larmes!

Après un long moment, les yeux toujours baissés :

« Cependant les bateaux au large sont passés...
Le *Saint-Paul*, je l'ai vu, marchait premier en tête...
Il était à Fécamp bien avant la tempête...
Je l'ai vu!.. je l'ai vu! dit-elle en s'animant.
Ah! monsieur, on vous ment! oui, pour sûr, on vous ment! »

Et passant sur son front sa main maigre et pâlie
Comme pour en chasser le vent de la folie :

« Pierre va revenir... il revient... sur la mer
J'ai bien vu le *Saint-Paul* passer dans le ciel clair...
Je le reconnaîtrais entre mille sans peine :
J'ai cousu de mes doigts sa voile de misaine!
Pierre ne pas venir!.. Qui vous a dit cela?.. »

Plus de doute, à présent : la folie était là
Et d'un instant à l'autre allait saisir sa proie.
Alors, prenant ses mains :
« Le bon Dieu vous envoie,
Lui dis-je doucement, tout bas, avec bonté,
Gervaise, une terrible épreuve en vérité.
Mais reprenez courage, ô ma pauvre affligée!
Songez au lourd fardeau dont vous êtes chargée,
A ces pauvres petits qui n'auront plus que vous! »

Elle mit les enfans entre ses deux genoux,

Et plus calme, sentant qu'en sa douleur amère,
Pour n'être plus épouse, elle était toujours mère :

« Alors, Pierre?.. dit-elle. Oh! je veux tout savoir!

— Trois barques ont péri, lui dis-je, sans espoir.
Le *Saint-Paul* est du nombre avec tout l'équipage.
— Et les corps?
— Pas un seul! En vain sur le rivage
Avec les autres, Jean, le douanier, penché...

— Eh! bon Dieu de bon Dieu!.. c'est qu'ils ont mal cherché!
Dit une rude voix, tandis que ferme et forte
Une main brusquement faisait tourner la porte;
Ces maudits gabelous ont de bons yeux, vraiment!
Dire que c'est payé par le gouvernement! »

Et sous son grand chapeau de toile goudronnée,
Trempé, mais l'œil ardent, la face illuminée,
Le marin bien vivant devant nous se campa.

Gervaise dit : « Mon homme! »
Et les enfans : « Papa! »

Ah! la rude embrassade et l'énergique étreinte!

Alors, le croiriez-vous?.. moi, dont l'âme contrainte
Depuis quelques instans souffrait étrangement;
— Moi, simple spectateur du brusque dénoûment
De ce drame bien simple et fréquent sur nos plages, —
Je sentis mes regards se voiler de nuages,
Je perdis connaissance... et je m'évanouis.

Quand, un moment après, les yeux tout éblouis,
Secouru par Gervaise avec un soin extrême,
Par Pierre soulevé, je revins à moi-même,
J'entendis le marin qui disait : « Ce n'est rien! »
Puis d'un ton gouailleur et doux :
« Parisien! »

JACQUES NORMAND.

REVUE LITTÉRAIRE

LE *REPORTAGE* DANS LE ROMAN.

Les Amours d'un interne, par M. Jules Claretie, Paris, 1881; Dentu. — *Le Mariage de Rosette*, par MM. Edmond Texier et Camille Le Senne, Paris, 1881; Calmann-Lévy.

Le mot, assurément, n'est pas de la langue du grand siècle, et Boileau, que je sache, ne l'a nulle part employé; mais depuis quelques années l'usage l'a tellement consacré, — l'usage, dont les académies elles-mêmes, tôt ou tard et bon gré mal gré, subissent l'autorité souveraine, — et puis, il dit si bien ce qu'il veut dire! Être curieux de tout, et pourtant ne s'intéresser à rien, ou peut-être s'intéresser particulièrement à ce qu'il y a de moins intéressant au monde, comme le menu d'un souper de *centième*, la robe d'une demoiselle, ou les *performances* d'un cheval de course; — enregistrer au jour le jour, méthodiquement, les incidens les plus banals de ce que l'on est convenu d'appeler la vie parisienne, chiens écrasés, fiacres versés, caissiers en fuite, banquiers ruinés, voleurs arrêtés, assassins découverts, procès gagnés, procès perdus, filles séduites, liaisons rompues, mariages manqués, amoureux noyés, asphyxiés ou pendus; — servir le tout ensemble, avec les noms propres, ou sous des initiales transparentes, ou sous des sobriquets plus révélateurs en quelque sorte que les noms eux-mêmes, agrémenté de spirituelles médisances ou de plaisanteries d'un goût douteux, et parfois relevé, d'une façon tout à fait imprévue, d'un trait de morale pharisaïque; — voilà le *reportage*, et voilà sous quelle forme il est en passe, traîtreusement, de s'introduire, je ne dirai pas seulement dans le roman, je suis obligé de dire dans la littérature contemporaine.

Oui, certainement, le dictionnaire a naturalisé plus d'un mot dont ni la figure n'était plus française, ni le sens mieux déterminé, ni le service enfin plus utile. N'est-ce pas de *reportage* aujourd'hui que nous vivons? « La librairie Calmann-Lévy met en vente un nouveau roman de MM. Edmond Texier et Camille Le Senne, intitulé *le Mariage de Rosette*. L'intrigue, très dramatique, se passe tout entière dans le monde théâtral, *fait défiler devant le lecteur des figures connues de tout Paris et sur lesquelles il sera facile de mettre les noms*. Cette nouvelle œuvre est appelée à un double succès d'émotion et de curiosité. » Sentez-vous bien toute la provocante habileté des quelques mots que je souligne? Je suis forcé de convenir que la librairie Calmann-Lévy sait son métier. Voilà connaître son public, et voilà rédiger une annonce. Lecteur, si vous êtes curieux du « monde théâtral, » achetez *le Mariage de Rosette*, — et lisez *les Amours d'un interne*, si c'est peut-être du « monde médical » que vous êtes plus curieux. Une autre fois, étant de loisir, *la Maîtresse* vous fera pénétrer dans le « monde commercial, » en attendant que *Monsieur le ministre* vous fasse pénétrer dans le « monde politique; » et vous suivrez dans le « monde galant » *la Dame du lac*, à moins que vous n'aimiez mieux suivre *Prégalas* dans les coupe-gorge du « monde de la bourse. »

On le voit par cette seule et rapide énumération de titres : ce n'est pas hasard si nous rapprochons ici les noms de M. Jules Claretie, l'auteur de *la Maîtresse* et des *Amours d'un interne*, et de MM. Edmond Texier et Le Senne, les auteurs en collaboration de *la Dame du lac* et du *Mariage de Rosette* : ils travaillent tous trois dans la même partie. Leur domaine, c'est *l'actualité*. Servons-nous du mot que les poètes, ayant licence de tout oser, et puisque aussi bien nous sommes en veine de barbarisme, n'ont pas craint de mettre à la mode : *la modernité*, c'est leur domaine. Le proverbe a raison de dire qu'on ne ment pas à ses origines. Il y a des romanciers qui sont venus au roman par le théâtre, et dans tout un long récit qu'ils écrivent, n'y eût-il en tout qu'une scène, une seule scène de passion, elle sera dramatique, et coupée selon les lois du théâtre. Il y en a d'autres qui sont venus au roman par la poésie : ceux-là, leurs descriptions les trahissent, et pour consciencieusement qu'ils s'appliquent à la peinture de l'exacte réalité, je ne sais quoi de douloureux et d'ému perce toujours qui les fait reconnaître poètes. Il y en a d'autres encore, — et c'est le cas de nos auteurs, — qui sont venus au roman par le journalisme, et cela se sent justement à cette préoccupation qu'ils ont de construire leurs romans sur les choses du jour et d'imaginer, si je puis ainsi dire, dans la direction de l'attention publique.

Ils commencent par faire une espèce d'enquête générale sur l'état de l'opinion. Quel est l'événement parisien de l'année dernière dont le retentissement dure encore ou dont on puisse espérer à tout le moins de réveiller aisément l'écho? De quelle intrigue pourrait-il bien former

le nœud? et quel enchaînement de faits divers, ou quelle heureuse combinaison des menus scandales du boulevard et du bois pourrait bien grossir l'aventure jusqu'aux proportions d'un volume? C'est évidemment la première question que se posent les auteurs du *Mariage de Rosette* et de *la Dame du lac*. Il s'agit d'abord pour MM. Le Senne et Texier de rendre à « tout Paris, » comme dit la librairie Calmann-Lévy, ce que tout Paris leur a prêté; — le tout Paris des journaux, c'est-à-dire des courses et des premières représentations. Ils démarquent alors l'événement et dénaturent l'intrigue, ils dépaysent les principaux personnages et griment les simples comparses; — on voit passer dans leurs récits des rois imaginaires et des princes fantastiques, — puis ils opèrent des mélanges, ils confondent, ils brouillent, ils combinent, et déguisant tout cela sous l'enveloppe d'un style extraordinairement précieux dans sa négligence, ils nous offrent des œuvres si parisiennes qu'elles cessent d'être humaines, si spéciales que pour les lire il faudrait avoir sous la main la collection des faits divers de l'an dernier, si fragiles enfin, qu'une fois ôtées les parties d'*actualité* qui les soutiennent huit jours, elles croulent et s'évanouissent tout entières. MM. Le Senne et Texier n'ont pas tenu les promesses de leurs premiers romans. Nous ne le constatons pas sans un regret bien sincère. L'élégante histoire de *Cendrillon* et le récit bizarre, hardi, mais curieux, qu'ils avaient intitulé: *les Idées du docteur Simpson* nous avaient fait espérer beaucoup mieux que *la Dame du lac*, mieux que *Monsieur Candaule* et mieux que *le Mariage de Rosette*.

M. Jules Claretie ne s'y prend pas tout à fait de la même manière. Il reste cependant, aussi lui, comme MM. Le Senne et Texier, un journaliste dans le roman. Curieux de toute sorte de choses, d'histoire et de fiction, de science et d'art, de politique et de poésie, l'œil et l'oreille toujours au guet, servi d'ailleurs, trop bien servi, par une facilité merveilleuse, que j'appelle merveilleuse pour ne la nommer pas regrettable, M. Jules Claretie semble se borner depuis quelques années à vider, pour ainsi dire, périodiquement, des carnets de reporter dans le cadre d'une intrigue romanesque. Si quelques circonstances ont tourné l'attention vers les gens de théâtre, M. Claretie, qui connaît les gens de théâtre, qui les a vus de près, qui les suit depuis longtemps, lui-même auteur et critique dramatique, d'écrire aussitôt et de publier *le Troisième dessous*. Mais voici qu'une question scientifique s'élève ou plutôt reparaît, après avoir été pendant longues années reléguée du commun accord des physiologistes et des médecins dans le vaste domaine de l'inconnu, du douteux, et de l'inaccessible : M. Claretie tout aussitôt de courir à la Salpêtrière, de consulter les uns, de faire causer les autres, de prendre force notes, et quand il croit être au courant de la question, de nous offrir *les Amours d'un interne*. Notez bien le point. Ce n'est pas une histoire à conter qui le hante, ce ne sont pas des figures entrevues

ou rencontrées qui l'obsèdent jusqu'à ce qu'il les ait fixées dans une action dramatique ou dans une intrigue de roman, ce n'est pas enfin un certain état d'âme ou de conscience dont il éprouverait le besoin de retrouver les antécédens ou de déterminer les conséquences psychologiques. Non! ce sont des informations qu'il a prises, en sa qualité de journaliste à qui rien de parisien ne doit demeurer étranger, et que le moment est venu de mettre en œuvre, parce qu'elles se présentent comme autant de réponses à des préoccupations actuelles de l'opinion publique. « On trouvera, nous dit-il dans la courte *Préface* qu'il a mise à ce dernier roman, étudiée dans ce volume — et pour la première fois par un romancier, — une des formes les plus étranges de la grande maladie du siècle. » Qu'est-ce à dire? vous l'entendez bien. Il n'est bruit, dans toute une province du monde savant, que des expériences d'un illustre professeur : M. Claretie saisit l'occasion et la saisit avidement; et plutôt que de ne pas utiliser toutes ses notes, il se condamnera de gaîté de cœur à nous raconter les étranges amours de l'étudiant en médecine Finet avec Lolo la cataleptique.

C'est ici que la question devient intéressante.

En effet, les auteurs du *Mariage de Rosette* et l'auteur des *Amours d'un interne* semblent avoir de quoi répondre, et répondre victorieusement. Oui, diront-ils, nous prenons des notes, autant de notes que nous pouvons prendre, et nous copions la réalité, nous la calquons, d'aussi près que nous puissions la calquer, que voulez-vous davantage? Au surplus, bien loin d'avoir aucun parti-pris de voir les choses en mal et de les peindre en laid, remarquez au contraire que nous faisons effort pour « dégager de la réalité littérale ce souffle de rêve qui est comme la brise de ce monde. » Que prétendez-vous donc que l'on fasse? et que faut-il pour vous contenter? Si par hasard nous construisons en dehors et au-dessus de la réalité présente, dans le monde idéal du rêve et de la poésie, vous nous accusez de combiner l'imaginaire avec le fantastique, mais voici que nous essayons d'être vraisemblables, d'être vrais, d'être réels; de ne rien peindre que nous n'ayons vu de nos yeux, de ne rien dire que nous n'ayons entendu de nos oreilles, de ne rien inventer que vous ne puissiez confronter avec son original, et vous nous ferez un grief de l'exactitude même de nos informations, vous retournerez contre nous les scrupules de notre conscience d'artiste, et vous crierez au *reportage!* Mais où donc enfin voulez-vous que l'on prenne la matière, l'étoffe, la substance d'une littérature, sinon dans la vie contemporaine elle-même? Sans doute ce ne sont pas des Manfred et des Lara que vous nous demandez, des Han d'Islande et des Quasimodo! Il n'y en a plus, si tant est qu'il y en ait jamais eu. Que reste-t-il, par conséquent, que d'imiter la vie quotidienne? Et la vie quotidienne, où est-elle, sinon dans nos journaux, journaux du soir et journaux du matin,

dans l'anecdote qui défrayait hier les conversations de la ville et du théâtre, dans le procès qui remplira demain trois et quatre colonnes de la feuille la plus grave aussi bien que de la plus *boulevardière*, dans la multiplicité de ces indiscrétions enfin, de toute sorte, qui deux fois le jour viennent déconcerter les sages de ce monde et leur apprendre qu'ils essaieraient vainement de dérober à la curiosité publique le nom de leur tailleur et l'adresse de leur bottier? et nous, romanciers, auteurs dramatiques, poètes même, cette vie quotidienne, plus fidèlement nous l'imiterons dans son infinie diversité, ne voulez-vous pas convenir que plus nous aurons le but approché?

Mais je dis précisément que vous ne l'imitez pas dans sa diversité. Nous avons ici même plusieurs fois touché ce point, que nous nous proposons quelque jour de mettre en pleine lumière. Le champ d'observation où la plupart de nos romanciers se renferment est trop restreint, c'est un effet de la centralisation littéraire, et leur observation, en général, ne va pas assez profondément, mais se joue comme à la surface des choses; c'est un effet de la rapidité de la production. Ce que j'appelle faire du *reportage* dans le roman, expliquons-nous donc bien nettement, ce n'est pas emprunter à la chronique d'hier un fait divers dont on a besoin pour le développement d'un caractère ou la construction d'une intrigue: mais c'est suivre la mode changeante et capricieuse dans la curiosité successive dont on la voit s'éprendre aujourd'hui pour les questions économiques et demain pour les questions médicales, aujourd'hui pour les demoiselles qui jettent du vitriol au visage de leurs amans infidèles et demain pour les fils de famille qui tomberont dans les lacets d'une fille d'expérience. Ce n'est pas s'approprier l'actualité par droit de conquête et parce que l'on en aura besoin pour ses sujets: mais c'est subordonner le choix de ses sujets aux brusques variations de l'opinion publique et recevoir des faits la loi qu'on doit leur imposer. C'est s'attacher à ce qu'il y a de superficiel dans le spectacle de la vie courante, et, chose bizarre, sous prétexte d'exactitude entière dans l'observation, c'est précisément n'apercevoir dans les choses que ce qu'elles ont de moins réel.

On ne fait pas attention que c'est toujours par là, par ce qu'elles contiennent d'actuel et de moderne à leur heure, que les œuvres d'imagination vieillissent et périssent. Je ne veux pas élever la discussion trop haut et je me contenterai de modestes exemples. Dites-moi donc par où les romans de Mlle de Scudéri, par exemple, et les romans de Crébillon fils ont péri? Précisément par ce qu'ils contiennent de conforme ou, comme on disait alors, d'analogue aux mœurs de leur temps. Si vous ôtez du *Grand Cyrus* et de *Clélie* ce qu'ils contiennent de galant, de romanesque et d'héroïque à la façon du XVIIe siècle, il n'en reste plus rien, et si vous dépouillez *les Égaremens du cœur et de l'esprit* de ce qu'ils contien-

nent d'ingénieux, de libre et de galant à la façon du XVIIIe siècle, vous avez emporté le fond avec la forme, la substance avec l'enveloppe, et la moelle avec l'écorce. Mais, au contraire, pourquoi *la Princesse de Clèves* et pourquoi *Manon Lescaut* dureront-elles autant que la langue française? pourquoi *Valentine* et pourquoi *Eugénie Grandet?* des œuvres cependant bien diverses, et je ne crains pas d'ajouter, d'une qualité de style singulièrement inégale? Justement parce qu'elles ne sont datées, en dépit de la chronologie, ni *Manon Lescaut* de 1731, ni *Valentine* de 1833; parce que les indications de temps et de milieu, le costume et le mobilier, le décor et le langage du jour, n'y sont que ce qu'ils devraient toujours être, des accessoires; parce que ce sont des œuvres enfin composées par le dedans, et non pas fabriquées laborieusement par le dehors. Autre point, qu'il importe encore de tâcher d'éclaircir.

Ce que l'on ne peut pas en effet disputer au réalisme, naturalisme, impressionnisme, ou de quelque autre nom qu'on l'appelle, c'est qu'il n'y a de ressource, de salut et de sécurité pour l'artiste et pour l'art que dans l'exacte imitation de la nature. Là est le secret de la force, et là, — ne craignons pas de le dire, — la justification, la légitimité du mouvement qui ramène en ce moment même tous nos écrivains des sommets nuageux du romantisme d'autrefois au plat pays de la réalité. D'où vient donc le malentendu? et pourquoi, si je lis *la Maîtresse*, de M. Jules Claretie, ferai-je à l'auteur un grief de ce que j'ai l'air de louer quand je parle de Flaubert et de *Madame Bovary*, — mais non pas, à la vérité, de *Bouvard et Pécuchet?* Pareillement, ce que j'ai plaisir à louer dans *le Nabab* ou dans *les Rois en exil*, comment se fait-il qu'à mon grand regret je croie devoir le reprendre dans la *Dame du lac* ou dans *le Mariage de Rosette?* La réponse est bien simple. Il me serait facile d'opposer en termes généraux la supériorité de l'exécution, dont je suis parfois tenté de croire qu'elle pourrait bien être le tout de l'art, mais il est tout loisible de pousser plus avant, et nous ne sommes pas au terme de l'analyse. Il est rigoureusement vrai que M. Alphonse Daudet a mis en œuvre des élémens ou des matériaux du même genre que ceux dont MM. Le Senne et Texier font emploi; mais dans *le Nabab* et dans *les Rois en exil*, l'idée du roman et la connaissance des types était antérieure à la recherche, à l'accumulation, au choix des matériaux: les auteurs de *la Dame du lac* et du *Mariage de Rosette*, au contraire, avaient déjà tous leurs matériaux assemblés et comme sous la main qu'ils attendaient encore qu'une occasion se présentât de les utiliser. En d'autres termes, ils avaient évidemment décidé que *la Dame du lac*, roman parisien, serait suivie d'un autre roman parisien, mais ils ne savaient pas ce que serait ce roman, et ils attendaient qu'un événement parisien à intervenir leur en fournît le sujet, quel qu'il fut et pût être. C'est encore ainsi que la vive curiosité de M. Claretie s'étant un jour portée sur « ces névroses

bizarres qui produisent les affolées du monde ou du théâtre, et les déséquilibrées du foyer ou de la place publique, » il avait commencé d'observer, d'étudier, de prendre des notes, bien résolu par avance à mettre dans un roman dont la forme demeurait tout entière à trouver, les internes, les filles de service et les pensionnaires de la Salpêtrière. Mais, au rebours, et j'affirmerais sans hésitation que Flaubert, quoiqu'un peu médecin, avait observé madame Bovary longtemps avant que de se douter seulement qu'elle fût hystérique, et longtemps avant que de songer à faire un roman de l'histoire de la femme du praticien d'Yonville.

Tout est là, dans le sens et dans la direction du mouvement. Il s'agit de savoir si la conception fondamentale de l'œuvre est antérieure à la recherche des moyens d'exécution, ou si les moyens d'exécution au contraire sont acquis, étiquetés et classés antérieurement à la conception de l'œuvre. La question est d'examiner si l'œuvre se soutient d'elle-même ou par la poussée d'une armature extérieure. Et ne croyez pas que ce soit peu de chose. Vous diriez aussi bien qu'il importe peu si le savant entré dans son laboratoire, préparant ses combinaisons ou commençant ses dissections, cherche quelque chose ou ne cherche rien. Mais, de même qu'en science, il ne sert à rien ou presque rien de constater des faits si quelque idée directrice ne préside à cette constatation, de même en art, il ne sert à rien d'accumuler des études et de copier d'après nature si quelque intention délibérée ne gouverne le choix lui-même de ces études et ne dirige la main qui copie.

Mettez d'ailleurs à votre chapeau l'étiquette qu'il vous plaira d'y mettre. Soyez naturaliste ou ne le soyez pas. Le mot importait tout à l'heure : il importe beaucoup moins maintenant. La qualité de votre observation dépendra bien moins de la patience ou de la précision avec laquelle vous prendrez des notes que de la justesse de coup d'œil et du bonheur de main avec lequel vous choisirez les notes qui seules peuvent servir à votre dessein. Il est probable qu'alors vous ne serez pas exposé, comme dans *le Mariage de Rosette*, à me présenter, sous le nom de Samuel David, à la page 213, le même personnage qui s'appelait Abraham David, à la page 97. Et vous ne courrez pas la chance, comme dans *les Amours d'un interne*, de nous raconter à la page 324 l'histoire des « hystériques demeurées pétrifiées, tombées en catalepsie, changées en statues au premier son des cymbales, » et l'histoire des « cymbales d'une musique jetant brusquement en catalepsie toute une file d'hystériques, » à la page 456. Évidemment ces légères inadvertances tiennent à ce que, pour M. Jules Claretie, les faits, comme pour MM. Le Senne et Texier, les personnages, ont une valeur propre, une valeur individuelle, une valeur indépendante enfin de l'action à laquelle ils prennent part ou du tableau dans lequel ils figurent. Le fait de ces cataleptiques,

brusquement changées en statues, voilà ce qui paraît curieux à M. Claretie. Peu importe d'ailleurs qu'il vienne en son temps ou qu'il soit amené sans raison suffisante. Est-il intéressant à connaître? et le connaissez-vous ou si c'est M. Jules Claretie qui vous le fait connaître? Voilà toute la question. Pareillement, dans le roman de MM. Le Senne et Texier, comment vous semble-t-il que soit enlevé ce rapide croquis d'Abraham ou de Samuel David? Encore ici, reconnaissez-vous l'homme ou ne le reconnaissez-vous pas? Si non, les auteurs sont en faute, et les voilà prêts, je n'en doute pas, à s'accuser de la meilleure grâce; mais si oui, que demandez-vous davantage? et le but n'est-il pas atteint? C'est qu'ils font du roman, si vous le voulez et si vraiment vous tenez à ce mot, mais ils font du reportage et du journalisme d'abord.

Je disais tout à l'heure qu'ils n'avaient pas d'idée de roman antérieure au choix de leurs personnages, à la construction de leur intrigue, à l'accumulation de leurs matériaux. Je me trompais et cependant j'avais raison. Ils ont une ferme intention et un propos délibéré : c'est de donner au public ce que le public demande et de le servir selon son goût. Que si d'ailleurs ils se méprennent sur ce goût du public, il n'importe, et c'est ici, bien entendu, de ce qu'ils veulent faire, non de ce qu'ils font, que nous parlons. Il n'est pas de journaliste non plus qui ne soit exposé tous les jours à se méprendre sur la manière dont le public accueillera le premier Paris ou l'article de fond qu'il vient d'écrire. Mais, incontestablement, c'est sur l'état de l'opinion et sur le mouvement de la curiosité qu'il règle lui-même ou qu'il croit régler son article, et son premier souci, c'est de donner une forme, une figure, une voix à ce que pense, comme lui, toute une catégorie de lecteurs. Ainsi des romanciers qui font du *reportage* dans le roman. Il est possible qu'ils voient juste, il est possible qu'ils sachent observer, il est possible qu'ils sachent rendre, mais ils ont la main et l'œil ainsi faits qu'ils ne rendront, et n'observeront, et même ne verront que ce qu'ils croient particulièrement propre à piquer la curiosité du public auquel ils s'adressent. Ils écrivent pour être lus, — et, quoi qu'en disent les hommes à principes, c'est le cas de tous ceux qui écrivent, — mais j'estime qu'ils songent bien moins à se satisfaire eux-mêmes qu'à satisfaire un certain public. Ils sont comme à la piste de la vérité d'aujourd'hui, médiocrement soucieux, à ce qu'il semble, de savoir si la vérité d'hier était la même et si celle d'aujourd'hui ne sera pas l'erreur de demain. Et nous pouvons dire que tous les sujets, indistinctement, leur sont bons, parce qu'en effet il n'en est pas un dans le cadre de qui, par avance, il ne soient sûrs, avec un peu d'habileté, de pouvoir introduire tout l'arriéré de leurs observations et tout le stock, en quelque manière, de leurs notes accumulées.

Or, et c'est un point encore d'une grande importance, il n'y a rien, je crois, qui contribue, plus sûrement que cette disposition d'esprit, à

rétrécir de plus en plus le champ de l'observation. Et comment pourrait-il en aller autrement? Ce public à la curiosité de qui le romancier se fait comme une spécialité de donner les satisfactions qu'elle exige, il se compose bientôt d'un très petit nombre d'initiés pris pour représentans de l'opinion tout entière. Je pose une seule question. Je demande à MM. Le Senne et Texier quelle espèce d'intérêt ils croient que le public de Guingamp, par exemple, ou de Quimper-Corentin puisse prendre à la lecture du *Mariage de Rosette*, et je demande à M. Jules Claretie ce que pourront bien entendre aux *Amours d'un interne* les honnêtes bourgeoises de Brignoles et de Draguignan? A quoi veulent-ils que s'attache, dans un roman qui se passe tout entier dans « le monde théâtral, » un public qui ne connaît rien de ce monde? A quoi, dans un roman dont l'action se circonscrit au périmètre de la Salpêtrière, un public à qui les noms d'hystérie, d'hypnotisme et de catalepsie sont aussi profondément inconnus que les affections ou maladies qu'ils représentent? Eh bien! diront-ils, c'est pour leur faire connaître cet inconnu, précisément, que nous écrivons *les Amours d'un interne* ou *le Mariage de Rosette*. Erreur! répondrai-je à mon tour. Vous confondez deux choses qui diffèrent et qui diffèrent profondément. *Actualité* n'est pas *réalité*. Je sais bien là-dessus que pour un journaliste la France entière, comme jadis elle était contenue pour un courtisan du grand roi dans les antichambres de Versailles, est aujourd'hui contenue dans quelques quartiers de Paris. Mais je voudrais précisément que l'observation du romancier passât quelquefois la barrière, s'étendît par-delà les fortifications, ou même ne dédaignât pas de visiter parfois la province. Faut-il le dire en quatre mots? On fait aujourd'hui trop de pièces pour le public des *premières* et trop de romans pour les lecteurs de Paris, et encore d'un certain Paris.

L'humanité cependant est plus large. Et si curieuses que puissent être les déformations que les caractères comme les tempéramens subissent en s'accommodant à de certains milieux, très artificiels et factices, comme l'atmosphère surchauffée de nos salons et de nos théâtres, je soutiens qu'à mesure qu'on les étudie de plus près et que l'on s'y renferme comme tel spécialiste dans son oculistique ou tel autre dans telle autre petite province de la science médicale, on perd le sens des ensembles et l'habitude même de la véritable observation. C'est un homme précieux qu'un habile oculiste, quand il s'agit de se faire opérer de la cataracte : mais d'ailleurs ce n'est pas lui que j'interrogerai si je veux me faire une idée de l'histoire naturelle générale. On raconte à ce propos qu'un jour un illustre professeur vantait, et vantait sans mesure, un travail qu'il avait eu récemment l'occasion de lire, ou peut-être qu'il avait été chargé d'examiner. C'était la monographie d'un mollusque, si vous voulez, ou d'un poisson, si vous l'aimez mieux. Oui,

mais, fit observer quelqu'un tout à coup, si pourtant ce mollusque ou ce poisson n'existait pas, que resterait-il bien du travail que vous vantez? et quelle espèce d'intérêt nous présenterait-il? On ne saurait mieux dire. Et la question revient plus souvent qu'on ne croit en matière d'art comme de science. Il ne suffit pas d'avoir vu, d'avoir observé, mais il faut encore que quelque chose de général, — voilà pour la science, — et quelque chose d'universellement humain, — voilà pour l'art, — soit comme engagé dans votre observation même. Autrement, si votre roman ou si votre mémoire scientifique dépend et dépend tout entier de l'existence éphémère des singularités qu'il constate et des personnages qu'il met en jeu, ni l'un ni l'autre n'est fait, il reste à faire, et c'est tout naturellement qu'il deviendra le bien du premier qui s'en emparera. Mais si je suivais plus loin cette indication, ce serait la théorie de l'invention littéraire qu'il faudrait examiner, et ce n'en est pas aujourd'hui le temps. Bornons-nous à signaler le danger et résumons-le d'un mot qui ramène, je ne veux pas dire cette discussion, mais ce programme de discussion, à son point de départ : l'observation devient moins large à mesure qu'elle devient plus exacte, plus précise, plus microscopique et, par conséquent, à mesure, s'éloigne davantage de la nature même et de la vérité.

Ajoutons en terminant que toutes nos objections tombent et se réduisent à rien si les romanciers ne se proposent d'autre succès que le succès du jour et l'oubli du lendemain. S'ils n'ont d'ambition en 1881 que de satisfaire les caprices de 1881 et qu'ils se soucient médiocrement du jugement qu'on pourra porter de leur œuvre en 1882, c'est leur affaire, nous n'avons rien à dire, et c'est comme si nous n'avions rien dit. Mais si nous avions pu supposer un seul instant que l'ambition littéraire des auteurs du *Mariage de Rosette* ou de l'auteur des *Amours d'un interne* se réduisît à si peu de chose, nous n'aurions assurément soufflé mot ni de l'un ni des autres. Si nous avons cru devoir en parler à nos lecteurs, c'est que leurs derniers romans soulevaient une question littéraire intéressante, — *sur l'emploi de l'actualité dans le roman,* — mais c'est aussi, c'est surtout que nous croyons et que nous espérons qu'ils pourraient les uns et les autres faire usage de leur talent pour donner tort à notre critique même. M. Claretie possède une incontestable et très remarquable habileté de facture, quoiqu'il ne travaille pas, si je puis dire, assez *serré;* MM. Le Senne et Texier ne sont ni des observateurs médiocres, ni des analystes inhabiles ; je ne pense pas me tromper en les louant d'une certaine indépendance de plume qui donne parfois l'illusion de la libre satire : voudront-ils donc se condamner au reportage à perpétuité ?

F. BRUNETIÈRE.

REVUE MUSICALE

On raconte qu'un jour, à l'Ambigu, pendant une de ces dernières répétitions où quelques rares spectateurs sont admis, M. d'Ennery, qui présidait la séance à l'orchestre, sentit une main s'appuyer lentement, amicalement, sur son épaule, il se retourne; c'était Théophile Gautier. — Tu sais, dit-il au dramaturge, que voilà une phrase écrite tout entière en français? — En es-tu sûr? répond d'Ennery impassible. — Je te l'affirme; une phrase absolument correcte, une merveille, quoi! — Eh bien! alors, il faut l'ôter. » L'anecdote n'est peut-être pas plus vraie qu'une foule d'autres ayant cours dans la grande histoire et qui nous montrent Charles-Quint ramassant le pinceau de Titien ou Louis XIV offrant une aile de poulet à Molière; mais telle qu'on me l'a donnée, je la rapporte, car elle me peint d'un trait ces deux natures si diversement curieuses d'ouvriers: l'un, ciseleur exquis, imperturbable, cherchant et renommant le style jusque dans les endroits où on le trouve le moins; l'autre affectant de l'ignorer et le repoussant de son chemin comme un obstacle. « Votre art n'est pas mon art, disait un jour à quelqu'un M. d'Ennery, ce qui ne m'empêche pas d'admirer les belles choses quand je les rencontre à leur place. » Et là-dessus on peut l'en croire, car personne n'a le goût plus net et par occasion plus littéraire que ce grand abatteur de bois de charpente. Rien d'intéressant comme de l'entendre causer théâtre; j'ai, pour ma part, recueilli de sa bouche des notions absolument distinctes sur Racine et Molière. Nous savons tous que *Andromaque* et *Tartufe* sont des chefs-d'œuvre de psychologie, d'humaine observation et de beau style, mais en quoi ces œuvres immortelles répondent en même temps aux lois canoniques d'une pièce bien faite et ne laissent rien à désirer aux gens du métier, voilà une question toute spéciale que nous ne nous étions jamais posée et qu'il faut entendre discuter par ce maître mécanicien soumettant aux expériences de sa propre dramaturgie ce grand art qui sort victorieux de la leçon.

Qu'on ne s'y trompe pas; depuis Scribe, aucun écrivain dramatique n'a tenu plus large place, aucun — et cela date bientôt d'un demi-siècle, — ne s'est plus dépensé, plus prodigué que M. d'Ennery : drames, mélodrames, vaudevilles, opéras, que n'a-t-il pas fait, sans compter une foule de comédies exclusivement littéraires où, pour rendre service et de la meilleure grâce du monde, il a mis la main en refusant de mettre son nom. L'Opéra-Comique lui doit aussi une des plus charmantes partitions de son répertoire. On sait dans quelles circonstances *le Premier Jour de bonheur* vint au monde. Auber vieilli commençait à désapprendre le succès, sa longue et si fameuse collaboration avec Scribe avait lassé la fortune; *Jenny Bell, la Fiancée du roi de Garbe, la Circassienne,* autant de chutes. « On n'est plus heureux à notre âge, » disait à l'instar de Louis XIV le compositeur attristé. — Bah! répond d'Ennery, oracles et proverbes sont menteurs; essayons toujours. » On livra bataille, et la victoire, comme à Denain, fut reconquise.

Faut-il croire qu'aujourd'hui, à quinze ans de distance, et encore sous les auspices de l'heureux dramaturge, le même phénomène va se reproduire en faveur de M. Gounod? Le fait est qu'un revirement était devenu nécessaire; les chances en effet tournaient assez mal pour ce musicien : *Cinq-Mars* d'abord, *Polyeucte* ensuite avaient ouvert l'ère des grandes débâcles, et la situation réclamait un sauveteur, la présence de M. d'Ennery suffira-t-elle pour conjurer le mauvais sort? Espérons-le. Un bon poème est toujours un atout qu'il importe au compositeur d'avoir dans son jeu. Resterait à savoir si *le Tribut de Zamora* mérite ce titre, question très controversable, mais qu'on pourrait résoudre par un moyen terme en avançant que la chose aura du moins cet avantage de nous sortir pour quelque temps de tous ces replâtrages shakspeariens, cornéliens, dantesques et funambulesques à l'usage d'une corporation de librettistes sans idée et qui passent leur vie à mettre en pratique le vers de Boileau :

Soyez plutôt maçon si c'est votre talent.

M. Charles Gounod, toujours poursuivant sa marotte de travestir les vrais chefs-d'œuvre en faux chefs-d'œuvre, avait eu d'abord l'intention de mettre tout simplement *le Cid* en musique; mais lorsqu'on vint s'adresser à d'Ennery pour l'exécution d'un pareil projet, ce galant homme d'un esprit si avisé se récusa discrètement et, comme on insistait, proposa quelque chose d'approchant : *le Tribut de Zamora,* une manière d'à-peu-près : on resterait ainsi dans l'époque et dans la couleur du sujet, on aurait des chrétiens et des Sarrasins panachés, la croix et le croissant, les vierges andalouses et les jolies Mauresques, les cathédrales et les alhambras, tout cela sans se rendre coupable d'un sacri-

lège, ni se donner du ridicule. Le poème du *Tribut de Zamora* possède en outre ce mérite de répondre aux principales conditions du drame lyrique; il a du mouvement, du pittoresque, un certain pathétique à la fois musical et décoratif qu'on aime à rencontrer dans les opéras. Vous me direz peut-être que la plupart des situations en sont connues, que les figures manquent de ce relief dont Scribe savait marquer ses personnages et qu'il y a dans *Robert le Diable*, dans *les Huguenots*, dans *la Juive*, un côté chevaleresque qu'on ne retrouve point dans *le Tribut de Zamora*, où l'atmosphère et la perspective font défaut. Vous êtes en pleine épopée, vous avez devant vous les Espagnols et les Maures du *Romancero*, et vous vous croiriez à l'Opéra-Comique. D'où vient cela? Serait-ce donc que l'art des proportions se perd? Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on n'écrit plus à l'Opéra pour l'opéra. Cet amoindrissement du genre date du jour où M. Perrin, voulant mettre *Faust* au répertoire, se contenta de la partition telle quelle composée en vue d'une scène secondaire. Supposons qu'à sa place il y eût eu alors à l'Opéra un homme se connaissant en musique et capable d'agir d'initiative, et de vraie autorité, croit-on que les choses se fussent passées de la sorte? Nous venons de voir M. Vaucorbeil forcer l'auteur du *Tribut de Zamora* à remanier son ouvrage de fond en comble; c'est ce qu'il aurait fallu faire à propos de ce *Faust* du Théâtre-Lyrique arrivant droit à l'Opéra et s'y implantant avec un sans-gêne de provincial fraîchement débarqué dans la capitale.

La musique de M. Gounod n'emplit pas la salle, et cette fois le poème a le même défaut. Beaucoup de bruit, de spectacle et de fracas, des cliquetis d'armures, des chevaux qui piaffent, des cohues de populations qui s'entrechoquent, des paquets de couleur locale pour des résultats sans portée ni grandeur; toute la poésie du *Romancero* mise en jeu pour atteindre à l'orientalisme du *Dieu et la Bayadère!* C'est que rien dans tout cela n'est venu d'ensemble: poème et musique ne vous montrent que juxtapositions et superpositions; les personnages ne se présentent jamais que par les côtés, et deux longs actes se déroulent avant que l'héroïne intervienne, encore sa première apparition n'a-t-elle qu'un intérêt épisodique; il nous faut attendre et patienter jusqu'à la fin du troisième acte pour assister à l'éclosion du drame. Il est vrai qu'à ce moment, mais à ce moment seulement, la situation touche au sublime. Et voyez un peu ce que c'est que de nous, et comme les plus habiles, les plus savans, et les plus inventifs sont condamnés à tourner éternellement la même meule! Cette scène où la mère reconnaît sa fille et qui va servir au dénoûment, combien de fois M. d'Ennery l'a-t-il employée? Lui-même ne pourrait le dire. Partout ailleurs, ce ne sont que simples réminiscences d'anciens opéras, les enchères du finale de *la Dame blanche*, la mise à l'encan des odalisques dans *les*

Amours du diable, mais cette situation, y songez-vous ? Elle a un nom proverbial, on l'appelle : « la croix de ma mère ! » N'importe, la Krauss prendra tout sur elle et d'un coup de son art poussera l'effet jusqu'aux étoiles.

Que servirait d'être une tragédienne lyrique d'un tel ordre s'il fallait toujours s'en remettre aux auteurs et toujours attendre l'occasion? Du côté de la pièce, une mère qui retrouve sa fille ; du côté de la musique, une mélopée qui vous fait regretter le vieux récitatif classique et vers la fin une manière d'hymne patriotique empruntant son entrain au rythme rossinien, une *Marseillaise* de hasard; multipliez ces riens et tâchez d'en faire un total, c'est pourtant la tâche formidable que la Krauss s'était imposée, et sa démonstration reste ce qu'on peut voir de plus éclatant. Elle a remué, fouillé, compulsé ce vieux fatras, de tout ce poncif fait du sublime, taillant, construisant, rapiéçant et recomposant, insufflant son âme et son génie dans ce mannequin costumé transformé par elle en je ne sais quelle héroïne barbare des livres saints. M. Gounod se doutait-il seulement du chef-d'œuvre qu'il avait produit? Non certes, et le mouvement insolite auquel il s'est livré nous le prouve : un maestro plantant là l'orchestre qu'il dirige pour offrir par-dessus la rampe en plein public, en plein spectacle, des poignées de main à sa *prima donna;* voilà ce qui, du moins en France, ne s'était jamais rencontré ; mais que voulez-vous ? La surprise, l'éblouissement, l'immense joie de s'entendre acclamer par une salle entière à propos de ce que soi-même on supposait n'être qu'une besogne quelconque, est-il possible, en pareil cas, de ne point admettre les circonstances atténuantes? Honni soit donc qui mal y pense ! Que d'autres blâment et plaisantent, nous cédons quant à nous très volontiers à l'indulgence, pourvu qu'on nous accorde qu'après un tel exemple, il ne saurait plus être question de livrer l'orchestre de l'Opéra à la merci d'un compositeur irresponsable. Un homme comme M. Gounod ne reconnaît pas de chef hiérarchique ; une fois monté au pupitre, il use à son gré de l'autorité qu'on lui délègue, et nul n'a sur lui droit de remontrance. Qui nous dit que le singulier épisode intercalé ce soir-là dans la pièce ne se répétera pas et que ce qui fut une simple algarade ne deviendra point un scandale? Un compositeur trouve bon de manifester *coram populo* son enthousiasme pour sa cantatrice, et tout de suite il arrête les violons sans tenir compte de ce que la parenthèse a de ridicule. Car cette cantatrice à laquelle il tend la main est tombée morte en terminant le morceau, et c'est le moment que choisit l'auteur pour la congratuler, comme s'il pouvait y avoir là devant ses yeux autre chose que le personnage d'Hermosa inanimée et dont c'est la plus grande injure qu'on puisse faire à une tragédienne que de venir déranger l'attitude! On ne se figure pas à quel point ces maladresses spontanées im-

portunent un artiste. Je n'oublierai jamais le mécontentement de Frédérick dans une occasion de ce genre. C'était à une répétition de *Ruy Blas;* on mettait en scène le cinquième acte; arrivé à ce vers :

Je crois que vous venez d'insulter votre reine,

Frédérick eut de l'hésitation; il essaya mainte variante, puis soudain, après un mouvement splendide, on le vit s'arrêter net et rester absorbé. « Bravo! Frédérick, s'écria l'un de nous allant à lui et le secouant par le bras. — Quoi! qu'est-ce? murmura l'acteur, tout ahuri comme au sortir d'un rêve. Que me voulez-vous? — Mais seulement vous dire que vous avez été sublime. — En ce cas, mon cher, vous avez mal choisi le moment, car j'étais en train de fixer mon effet, et vous êtes cause que je ne le retrouverai plus. » Quoi qu'il en soit, il importe que le règlement reprenne ses droits et que tout rentre dans l'ordre accoutumé. Libre aux compositeurs, membres de l'Institut ou simples mortels, d'aller chez Pasdeloup et chez Colonne conduire l'orchestre tant qu'il leur plaira, l'Académie nationale ne se prête pas à ces petites fêtes de famille. Le grand public veut être respecté; quand on ne le respecte pas, il se fâche, et bien des gens assis à l'orchestre ce soir-là vous diront qu'à certain moment, un vent de fronde menaçait de souffler.

Revenons à Gabrielle Krauss. Jamais peut-être on n'a comme elle réuni l'art antique et l'art moderne. *Pulchrum et antiquum,* s'écrierait Pline le Jeune, Celle-là est bien la vraie fille d'Hélène et de Faust. Jusque dans la violence, elle a la grâce et l'harmonie, et Dieu sait si la Krauss est violente dans ce rôle d'Hermosa! Comme d'un arbre tordu par la tempête, chacune de ses contorsions est superbe, parce que dans la nature la beauté règne toujours et qu'elle est, elle, la nature dramatique en personne. Le son et le geste naissent, meurent ensemble, ne pouvant se disjoindre. Vous avez devant vous une des plus imposantes manifestations de cette école viennoise d'où sortait la grande Schroeder, — celle de Schiller et de Goethe, mère de la Devrient, — de qui procède également Gabrielle Krauss. Portée à ce point, la représentation théâtrale devient une partie de l'histoire, et quand on voit la Krauss dans ce personnage d'Hermosa, on se prend à rêver pour elle des Clytemnestre, des Électre, des Judith (1), des Agrippine, des Catherine de Médicis et des Marguerite d'Anjou.

Étant donné le cas qui se rencontre, le mieux que nous ayons à faire est d'oublier ce qu'on représente pour ne nous attacher qu'au mode de la

(1) La *Judith* de Meyerbeer, par exemple, qui malheureusement n'existe qu'à l'état fragmentaire.

représentation, qu'au génie évoquant à nos yeux une variété typique de la folie : une étude, et pour continuer à nous placer au point de vue du peintre, quel impressionniste inventerait donc mieux que son costume et que sa pantomime lorsqu'elle entre en scène, *shrouded*, comme disent les Anglais, *enlinceulée*, dans ses longs voiles blancs et ses cheveux emmêlés sur sa figure! Tout en elle, sa démarche, son regard, l'ébranlement de l'être nous dénonce un immense ravage; évidemment la foudre a passé là. L'horreur dont ses yeux sont pleins emplit les vôtres; ce qu'elle a vu, vous l'avez vu, et quand elle écarte le masque épais et noir de ses cheveux et qu'un rayon, un seul, éclaire son visage presque aussitôt replongé dans la nuit jusqu'au moment où, d'un geste écrasant, électrique, elle rejette l'ombre derrière elle pour toujours, secoue les ténèbres et se lève resplendissante, toute lumière, — connaissez-vous rien à la scène de plus surprenant? Tragédienne lyrique ou simplement dramatique, Rachel ou Gabrielle Krauss, peu importe, si le type est rendu, créé ; seulement, chez la cantatrice, l'expression est multiple, et cette complication d'efforts, ce double jeu doit compter à sa gloire comme surcroît.

A ceux que les études vocales intéressent, la Krauss offre, en outre, un bien remarquable sujet d'observation; je veux parler de cette complète possession d'elle-même qui la caractérise désormais. Ainsi, au troisième acte, lorsqu'après la grande scène où elle tombe comme morte, elle se relève pour le duo avec Mlle Daram, les résonances vocales sont aussi intactes, inébranlées que si toute son âme ne s'était précédemment donnée et prodiguée. C'est qu'il se passe chez elle à l'heure actuelle ce qui n'arrive que chez les maîtres; elle a, comment dirai-je? établi sa voix hors d'elle-même, elle l'a en main et la gouverne indépendamment des influences extérieures capables d'agir à certains jours sur l'expression, mais impuissantes à entamer les qualités constitutives. De là cette justesse imperturbable des voix une fois *mises* et qui ne se démettent plus : « *la messa di voce*, » mot technique des Italiens qui n'a rien de commun avec l'émission de la voix, mais qui la précède. Une voix *mise* peut *s'émettre*, tandis qu'une voix non mise ne le peut pas et produit le son à la grâce de Dieu. Sous ce rapport, la Krauss est une leçon vivante.

Inutile d'entrer plus avant dans le détail de son exécution et d'insister sur le talent qu'elle déploie. Cette musique du *Tribut de Zamora* lui doit tout. Dans l'hymne national, elle change le dessin métrique; au lieu d'une suite de deux croches, elle fait une suite de croches pointées suivies chacune d'une double croche; elle introduit des silences d'une éloquence merveilleuse, crée le pathétique. Toute inspiration musicale qui prétend devenir populaire a pour premier devoir d'être symétrique. Sans carrure absolue, point de *Marseillaise*. Or comptez le nombre de mesures de ce chant, et vous en trouvez dix-sept; irrégula-

rité résultant de la répétition des paroles : « Nous mourrons pour la patrie » et dont la cantatrice va tirer vaillamment profit, car s'il n'y a point de chant national sans une régularité parfaite, de l'irrégularité seule naît le pathétique. Périsse donc l'hymne patriotique des Zamoréens, puisque c'est le triomphe de la Krauss qui le veut ainsi, mais ce que ce triomphe exigerait surtout, ce serait, dès à présent, une création digne d'elle. Là-dessus M. Vaucorbeil s'est expliqué de manière à ne plus nous laisser aucun doute lorsque, parlant naguère à la commission du budget, il a pris l'engagement formel de monter *Fidelio* cette année. Du Gounod, puis encore du Gounod, après *Polyeucte, le Tribut de Zamora*, c'est en vérité trop doubler du même, et ni le public de l'Opéra, ni la critique ne supporteraient qu'on maintînt davantage à pareil régime une Gabrielle Krauss. Donnons aux Rachel du Ponsard, il se peut que par occasion elles s'en accommodent, mais soyons bien sûr qu'elles n'en vivront pas; il leur faut Corneille et Racine; et quand nos Rachel sont des Krauss, il leur faut Beethoven.

Le rôle de Ben-Saïd ne se compose guère que d'une suite de tendres cantilènes et d'ineffables roucoulemens; *quanti sospiri! quanti deliri!* Bizarre occupation pour un guerrier si bardé de fer que de passer le temps à soupirer la romance à madame ni plus ni moins que ce bel oiseau bleu de Chérubin! Farouche, c'est lui qui le dit et dans quels vers! Muses qui m'entendez, voilez-vous la face :

Fût-ce à demi morte,
Le tigre t'emporte
Dans son antre sourd;
Tu seras la proie
Que sa griffe broie.
Rugisse de joie
Son sauvage amour!

Ce tigre-là n'a que larmes dans les yeux et douces plaintes dans la voix; rendu à lui-même, il revient sur l'heure à sa pâmoison :

A force de t'aimer,
Je veux te désarmer,
O Xaïma, daigne m'entendre,
Mon âme est à toi sans retour,
Et s'est donnée en un seul jour,
A ne pouvoir plus se reprendre;
Mon âme est à toi sans retour.

Je ne le lui fais pas dire; vous le voyez, c'est un Malek-Adel, et par ce trait le type devait séduire le musicien du *Tribut de Zamora;* car il y a chez M. Gounod un coin de troubadour et de pastoureau; en l'écoutant, vous pensez à Florian, comme en écoutant Bellini vous songez à

Lamartine, et tout comme, en présence de Mozart et de Beethoven, vous vous ressouvenez de Raphaël et de Michel-Ange. Que de ritournelles charmantes M. Gounod n'a-t-il pas données dans ce goût : villanelles, idylles, rêveries! L'introduction même du *Tribut de Zamora*, avec l'aubade qui s'y trouve encadrée, est une pure églogue, et pendant le cours de l'ouvrage, quiconque aura conservé la mémoire des lectures du premier âge sera tenté de faire ici et là divers rapprochemens entre le pittoresque un peu suranné de cet orientalisme et la prose poétique de *Gonzalve de Cordoue*. Gardons-nous cependant de n'envisager le Sarrazin que sous son aspect de berger langoureux; ce Tircis musulman a des retours et des rodomontades où le superbe baryton de M. Lassalle se déploie en toute puissance de timbre et d'accentuation dramatique. Citons, vers la fin du second acte, un *larghetto* de très grand style. Ce bel ensemble d'une harmonie instrumentale et vocale si habilement combinée, ce travail dans lequel se meuvent et circulent, se croisent et se fondent les sentimens des divers personnages, vous pénètre d'une sorte d'admiration mêlée de regret pour l'artiste qui, doué de pareils dons et possédant ce trésor de science, use la vie à se prodiguer, à se gaspiller de gaîté de cœur. Se contenter de n'être qu'un virtuose de premier ordre qui s'amuse et abuse, — tout à ses jolis riens, — quand on pouvait avec effort, lutte et persistance atteindre au laurier, quel dommage! L'effort ascensionnel, voilà en définitive ce qui aura manqué.

Une chose d'ailleurs reconnue de tous et que M. Gounod a dû nécessairement méditer, c'est qu'à la suite de ces périodes débordantes de richesses où l'on a vu les génies se succéder sans interruption et se succéder aussi les œuvres créées pour tous les siècles, l'épuisement arrive tout à coup, la décadence. Or, ce sentiment, comment s'y dérober dans un âge tel que le nôtre, et s'il entre en vous, s'il vous possède, quelle puissance vous sauvegardera du scepticisme? Le Γνῶθι σεαυτόν socratique est, par le temps qui court, une rareté beaucoup moins grande que le vulgaire ne se l'imagine. Chacun de nous connaît sa mesure, et il n'y a que les absolument médiocres qui s'ignorent; l'homme supérieur sait ce qu'il peut et ne peut pas. On a de bonne heure fait le tour de tous les systèmes, parcouru, inventorié, dévalisé toutes les écoles. On a sondé ses reins. Tandis que les flatteurs et les amis, — ce qui, trop souvent hélas! revient au même, — vous cornaient aux oreilles leur éternel *Tu Marcellus eris*, on s'est dit, complétant la citation à son propre usage : « Vaincre les âpres rigueurs du destin, triompher par le travail, peiner et pousser la charrue, à quoi bon? Est-ce que toutes les moissons du siècle ne sont pas rentrées, toutes les hauteurs occupées? La postérité, quelle chimère! L'heure présente seule importe, exploitons-la : éclectisme, scepticisme, empirisme; glisser sans appuyer, amuser le tapis; avec du clinquant faire de l'or, épuiser la veine, et puis, comme disait

Louis XV : « Après moi, le déluge! » Entre tant de facultés qui le distinguent, il en est une que M. Gounod possède à un degré exceptionnel : l'improvisation. C'est un improvisateur de génie, originalité moyenne au demeurant, mais qui, par voie de culture et mise en coupe réglée, est en train de produire ses résultats. Plus il avance en âge, et plus cette manière va s'affirmant. Parlerons-nous d'impuissance finale? A Dieu ne plaise! disons plutôt : impénitence. Il semble que ce soit son plaisir de ne pas daigner; à peine sa main nonchalante consent-elle à secouer l'arbre de ses théories anciennes et modernes; quoi qu'il en tombe, bourgeons et fleurs, il donne tout, jusqu'aux feuilles d'antan, jusqu'aux chenilles.

Prenez cette partition du *Tribut de Zamora* et doucement, négligemment, laissez-vous faire. Sans aucun doute, vous trouverez à chaque pas des points d'arrêt pour la critique; à l'objection succédera même parfois chez vous l'indignation. Cette monorythmie désespérante, ces continuels emprunts à tout venant, — combinaisons de timbres, unissons à la Verdi, motifs renouvelés d'*Aïda* dont vous sentez l'insistante et obsédante préoccupation, — ces formules effrontément italiennes, quelquefois une phrase entière, — comme dans le duo entre Hermosa et Xaïma au troisième acte où l'ombre éplorée de Donizetti vous apparaît tendant ses bras vers le ciel et s'écriant sur le même air : *Mia Lucia!* — n'est-ce pas de quoi se révolter et quitter la partie? Eh bien! non, ne la quittez pas, poursuivez et vous trouverez en tournant le feuillet un diamant dont l'éclair vous éblouira. Que d'efforts piquans au milieu de ces défaillances, que d'exquises agglomérations de notes et d'intéressans accords chromatiques! le styliste enchanteur faisant pleuvoir la rosée en plein désert. Je recommande dans l'introduction de la valse un certain accord : *fa, sol dièse, do, mi bémol.* Quant au motif, il pourrait être aussi bien de Léo Delibes, mais ce détail harmonique est du pur Gounod. Phénomène curieux à constater : pendant que l'Italien Verdi, abjurant les mollesses du terroir natal, regarde vers le nord et se convertit aux dieux nouveaux, l'auteur du *Tribut de Zamora* retourne à l'italianisme. Bien des gens se creusent la cervelle pour découvrir le secret de cette évolution; le malheur veut qu'il n'y en ait pas. M. Gounod obéit à sa nature, dont le nom est diversité, doute, fluctuation, rêverie, toutes choses incompatibles avec l'art du théâtre. A d'autres les systèmes, la logique serrée, les tendances; lui n'eut et n'aura jamais que des aspirations.

Savez-vous pourquoi *le Tribut de Zamora* l'emporte sur *Polyeucte*? C'est à cause du pittoresque de l'action, de la variété des costumes, des danses, et de cette pompe décorative dont l'Académie nationale a magnifiquement fait les frais; mais à ne les considérer que par le côté musical, soyez sûr que les deux partitions se balancent. *Polyeucte* contient et sécrète l'ennui à plus haute dose, voilà toute la différence; ôtez

seulement de l'opéra nouveau Gabrielle Krauss et vous verrez ce que deviendra cette musique et ce qui vous restera de cette fameuse romance intercalée dans le duo des deux femmes au troisième acte. Au théâtre, c'est quelque chose; au piano, ce n'est rien, et l'illusion, vous pouvez m'en croire, n'est point lente à s'évanouir, elle tombe dès la première mesure, — une quarte diminuée, — dont la grande charmeresse, avec son goût parfait, réussit à déguiser la vulgarité et qui se montre alors dans le simple appareil d'une de ces mélodies que soupire Jenny l'ouvrière. On connaît cette réponse légendaire des directeurs de théâtre aux jeunes auteurs en leur rendant leurs manuscrits : « C'est plein de talent, mais il n'y a pas de pièce. » Ce mot s'applique admirablement aux ouvrages dramatiques de M. Gounod ; vous trouverez là, dans des encadremens de feuillage et d'or, toutes les poésies de la romance : *le vallon, le soir, les étoiles,* toutes les harmonies, religieuses, pastorales et sidérales; c'est en effet plein de talent, mais il n'y a pas d'opéra; le caractère de cette musique est de manquer de forme, de type; elle est en quelque sorte fluide, point plastique, et par là se refuse à l'étude des passions autant qu'elle excelle à chanter le charme mystérieux de la solitude au fond des bois.

M. Gounod n'est point ce qu'on appelle un génie, mais nul mieux que lui ne réussit à mettre en œuvre le génie des autres, à faire ce que Liszt maniant, pétrissant les idées de Schubert, de Bellini, de Beethoven, intitulait jadis des « transcriptions. » Il va d'Auber à Richard Wagner en passant par Weber et Meyerbeer et stationnant devant l'orchestre de Verdi, qui pour le moment l'a médusé. Tous les dieux, demi-dieux et quarts de dieu qu'il rencontre deviennent aussitôt l'objet de ses dévotions et vous vous récitez involontairement les jolis vers de Musset, un autre sceptique, celui-là, mais dans son art du moins un vrai croyant :

> Vous me demanderez si je suis catholique.
> Oui. — J'aime fort aussi les dieux Lath et Nésu.
> Tartak et Pimpocan me semblent sans réplique.
> Que dites-vous encor de Parabavastu?
> J'aime Bidi. — Khoda me paraît un bon sire,
> Et quant à Kichatan, je n'ai rien à lui dire.

Il ne suffit pas de prendre le premier modèle venu et de le reproduire, il faut marquer ses personnages de l'empreinte typique : doña Anna, Fidelio, le Figaro de Rossini, sa Desdemona (au troisième acte), Valentine, Bertram, Agathe (du *Freischütz*), Euryanthe, Guillaume Tell, ont cette empreinte des créations destinées à vivre et à survivre, mais ce Ben-Saïd, quel est-il? que sont cette Hermosa, cette Xaïma? que

valent-elles en dehors de la circonstance, et quel idéal la musique ajoutent-elles à ces figures de mélodrame? Pures illustrations de *keepsake*, œuvre habile, intéressante d'un partitionnaire merveilleux, mais où le grand artiste n'intervient pas. Ces langueurs, ces fadeurs, cette ritournelle prolongée, ces chatoiemens d'étoffe et ces coquetteries de pastel, même en supposant que tel fût le goût du public, serait-ce là une raison de tant s'y complaire et ne serait-il pas mieux de chercher à l'élargir, ce goût, à l'élever? On ne détruit pas l'ivraie, c'est certain, mais tâchons au moins qu'il pousse par-dessus un peu de blé. « N'es-tu point honteux, disait Cherubini à Boïeldieu, d'avoir de si beaux succès et de si peu les mériter? » La forme mélodique de M. Gounod, flottante, indécise, ressemble à ce papillon des Indes qui prend la couleur de la plante sur laquelle il vit. Ainsi, dans *le Tribut de Zamora*, tantôt c'est la plante *Aïda*, tantôt la plante *Euryanthe*, quand ce n'est pas la plante *Lucia*. Emprunter des rythmes à Weber, à Verdi, passe encore, mais en aller demander à Donizetti, quelle détresse! La personnalité, lorsqu'elle vous apparaît, n'existe que dans des combinaisons, des élégances et des curiosités d'arrangement, le reste est monorythmie, monotonie, absence de mouvement. Vous diriez une sorte de panthéisme musical; hélas! où tout est Dieu, rien n'est Dieu, et voilà justement ce qu'on peut dire de cette mélodie.

F. DE LAGENEVAIS.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

14 avril 1881.

La vie publique n'est jamais facile, on le sait bien; elle se compose pour toutes les nations des difficultés inévitables, des devoirs nécessaires de chaque jour et de tout ce que l'imprévu tient en réserve comme pour éprouver et déconcerter les chefs des peuples. On ne peut pas dire sans doute que la France, à qui les sévérités d'une vie laborieuse n'ont point été épargnées depuis quelques années, soit arrivée aujourd'hui à l'heure des crises imprévues et décisives: elle est du moins à un de ces momens où l'esprit de conduite est plus que jamais une nécessité, où toutes les fautes peuvent avoir leurs conséquences, où, selon la vieille expression, il faut savoir enlever au hasard tout ce que la prévoyance et la sagesse peuvent lui dérober. La France, par le cours des événemens, par cette question même de Tunis, qui vient de s'élever, s'est trouvée ramenée à un de ces instans où tout rappelle que la politique est une chose sérieuse, que le meilleur moyen de garder une certaine liberté d'action nationale n'est pas de faire de l'ordre avec du désordre à l'intérieur, de s'épuiser dans une succession de luttes passionnées, d'incidens inutiles, d'œuvres confuses et décousues. Franchement, sans vouloir rien exagérer, n'est-on pas frappé à l'heure qu'il est d'une sorte de contraste entre l'importance des intérêts qui peuvent être en jeu pour la France et l'inanité de ces débats d'hier à propos de l'enquête sur le général de Cissey ou des querelles de M. le préfet de police et du conseil municipal de Paris? Si l'on veut avoir une politique extérieure suivie, efficace à l'occasion, il faudrait commencer par se faire une politique intérieure mieux pondérée; il faudrait d'abord savoir se garder des agitations vaines, des arrogances et des excentricités de parti, des confusions de pouvoir, des incidens oiseux, de tout ce qui encombre et déprime la vie publique, au lieu de la simplifier et de la relever. C'est là, si l'on veut; une moralité à tirer de ces récentes affaires de la commission d'enquête et du conseil muni-

cipal parisien portées devant le parlement à la veille des vacances de Pâques.

Il fallait en finir avec ces incidens irritans ou inutiles, dira-t-on, et nous ne prétendons pas le contraire ; mieux eût valu encore ne pas commencer, ne pas trop s'arrêter au tapage de quelques passions, de quelques prétentions plus bruyantes que sérieuses. Lorsqu'il y a quelques mois déjà, à la suite de procès retentissans, s'est produite pour la première fois cette proposition de constituer une commission d'enquête parlementaire chargée d'examiner l'administration de M. le général de Cissey, le danger est apparu aussitôt. Il suffisait d'un peu de réflexion pour s'apercevoir que l'autorité parlementaire se trouvait mise en mouvement dans des conditions assez étranges, qu'on instituait un procès sans droit évident, sans raison décisive, sans garanties définies, qu'on ouvrait une issue à toute sorte de délations, d'insinuations outrageantes et qu'on risquait de n'aboutir à rien ou de tomber dans quelque excès de pouvoir. Il suffisait du plus simple sentiment de justice ou même du plus simple sens politique pour comprendre ce qu'il y avait d'extraordinaire à charger quelques hommes, si bien intentionnés qu'ils fussent, de tenir pendant des mois sur la sellette un vieux soldat, ancien ministre, uniquement sur la foi de quelques énergumènes affamés de scandale. C'était exorbitant; mais le torrent des diffamations était tellement déchaîné qu'on n'a pas osé résister, qu'on a accepté l'enquête comme un expédient qui tirait tout le monde d'embarras et qu'une commission du parlement a été nommée pour avoir à rechercher, ni plus ni moins, s'il n'y avait pas eu un général français, un ministre de M. Thiers et de M. le maréchal de Mac-Mahon coupable « de trahison et de concussion. » Assurément, cette situation étant donnée, la commission a fait son œuvre avec autant de zèle que de sincérité, peut-être même avec un sentiment un peu exagéré de sa mission. Elle n'a rien négligé pour découvrir des secrets. Elle a tenu à interroger le ban et l'arrière-ban des témoins, même des femmes de chambre, des hommes de peine et des ouvriers du ministère, sans compter les fournisseurs et les confidens des fournisseurs. Elle s'est prêtée aux investigations les plus répugnantes, les plus pénibles, sans déguiser toujours son dégoût, et M. le général Berge était certainement dans la vérité lorsqu'il a répondu à une interrogation : « Je vous arrête, monsieur le président. Vous allez me demander, comme on me l'a demandé ailleurs, si par hasard le ministre de la guerre n'aurait pas vendu des canons à son tailleur, et à l'accent de votre voix, je comprends le sentiment que vous éprouvez en me posant une question pareille : vous en êtes peiné ! » Il y avait bien, en effet, de quoi être « peiné » d'avoir à se débattre pendant trois mois dans une si vilaine atmosphère.

Qu'est-il cependant résulté de tout cela? qu'a-t-on découvert? C'était bien facile à pressentir dès le début. On a recueilli des bruits, de vul-

gaires commérages, des forfanteries, des intrigues de subalternes, des délations intéressées, — pas une présomption à demi sérieuse. Tout s'est évanoui à la première explication, devant la plus simple question posée à tous ces témoins, dont les dépositions ne sont pas même curieuses comme spécimen de scandale. De ce laborieux et artificieux tissu de diffamations, de calomnies, d'outrages, auquel ont travaillé tant de journaux, même des députés, il n'est rien resté, et la commission, allant jusqu'au bout, n'a point hésité à déposer son opinion dans un rapport aussi net que décisif. Le président de la commission, M. Philippoteaux, s'est fait un devoir de porter à la tribune l'expression chaleureuse et résolue de la conviction de ses collègues.

Non sans doute, il ne reste rien qui puisse ternir l'honneur de M. le général de Cissey. La commission a rendu son « verdict » honnêtement comme elle le devait après de longues recherches; mais c'est là précisément, jusque dans ce « verdict, » que se dévoile ce qu'il y avait d'équivoque et de dangereux dans cette enquête née d'une idée fausse, d'une interprétation abusive du droit parlementaire. La commission, jugeant comme un jury, résume ses conclusions sous une forme singulière : « — Sur la première question : Le général de Cissey est-il directement ou indirectement coupable de trahison ? la commission, *à l'unanimité*, a répondu *négativement*... » Sur l'accusation de concussion, la réponse est également négative et unanime. Fort bien! la réponse est claire et met définitivement hors de cause un vaillant homme. Qu'est-ce à dire cependant? Est-ce que la commission, au lieu de déclarer que « l'accusé n'est pas coupable, » aurait pu répondre autrement et dire : « Oui, l'accusé est coupable! » D'où aurait-elle tiré ce droit? à quel titre aurait-elle pu se considérer comme un tribunal remplissant un rôle judiciaire? C'est évidemment la suite de cette confusion de pouvoirs qui a présidé à la naissance de l'enquête, qui n'a pas de conséquences graves aujourd'hui, mais qui aurait pu et pourrait encore conduire à de véritables conflits dans d'autres circonstances. Ce n'est pas tout : la sanction de l'enquête pour M. de Cissey est, si l'on veut, dans le « verdict » de la commission; quelle est la sanction à l'égard de ceux qui l'ont accusé et diffamé? La commission ne le dit pas, elle n'a pas sans doute le droit de le dire; elle se contente de traiter les dénonciateurs comme des *plaignans* déboutés. Ainsi, pendant des mois, des déclamateurs passionnés auront pu couvrir un vieux soldat de calomnies et d'outrages! Sous prétexte qu'ils n'étaient pas libres de produire leurs preuves devant un tribunal ordinaire, ils auront pu mettre en mouvement le pouvoir parlementaire! Ils auront fait appel à toutes les délations, à toutes les animosités, et, lorsque de leur acte d'accusation il ne reste plus rien, ils en sont quittes pour se retirer avec fierté dans la satisfaction de l'œuvre patriotique accomplie! C'est là, en vérité, un étrange résultat de l'enquête. La commission n'aurait peut-être fait que com-

pléter son œuvre et remplir tous ses devoirs en jugeant sévèrement les auteurs de ces iniquités, car enfin, si la commission éprouve « une joie profonde à pouvoir hautement affirmer l'innocence d'un général français, » elle doit éprouver d'autres sentimens à l'égard de ceux qui ont fait tant de bruit pour rien.

A vrai dire, de cette enquête, inspirée ou imposée par des passions de parti, ce qui restera de plus clair, c'est peut-être ce qu'on ne cherchait pas, ce qu'on n'avait pas du moins en vue tout d'abord. « Au cours de ses recherches, dit le rapporteur, la commission a plus d'une fois été conduite à signaler des abus, à découvrir des pratiques fâcheuses, des vices administratifs qui peuvent et qui doivent fatalement avoir des conséquences regrettables... Elle a été amenée à constater des violations de la loi qui se reproduisent avec une regrettable régularité. » Ce n'est point là, sans doute, une découverte; avant la commission nouvelle, cette habitude des pratiques discrétionnaires avait été plus d'une fois remarquée. Lorsque, il y a quelques années, une commission de la chambre préparait la loi sur l'administration de l'armée, cette commission voulait, elle aussi, s'éclairer sur la réalité des choses; elle tenait à entendre des témoins de toute sorte, des généraux, des intendans, des administrateurs, et ces hommes, qui avaient l'autorité de leur position, d'une expérience de tous les jours, étaient les premiers à avouer que la loi était presque partout laissée de côté ou qu'elle était interprétée et appliquée d'une manière différente, selon les circonstances, selon les corps d'armée. Ils ne dissimulaient pas que c'était là une cause essentielle de confusion et de désordre, qu'on finissait par ne plus se reconnaître. Si on voulait examiner de près dans leur application toutes les lois de réorganisation militaire qui ont été faites depuis dix ans, sans parler des lois anciennes, il y aurait à constater certainement bien d'autres dérogations inexpliquées, bien d'autres irrégularités, et on s'apercevrait peut-être que, si quelques-unes de ces lois n'ont pas produit tout ce qu'on en attendait, c'est qu'elles ne sont pas respectées ou exécutées selon l'esprit qui les a inspirées. C'est là, il faut l'avouer, un mal qui ne date ni d'aujourd'hui, ni d'hier, ni d'un seul ministère, qui existe depuis longtemps, qui se perpétue à travers les ministères en s'aggravant quelquefois.

Le mal réel, il est dans l'habitude des interprétations discrétionnaires, favorisée par la mobilité des lois elles-mêmes, et lorsque la dernière commission d'enquête le signale, elle ne doit pas s'adresser au gouvernement seul, elle n'a qu'à s'adresser aussi à la chambre, qui souvent aide de son mieux à la confusion. On le voit en ce moment même; on veut modifier la loi de recrutement, c'est une idée fixe! M. le ministre de la guerre a présenté un projet de réforme partielle qui n'est pas à l'abri de toute contestation. Là-dessus survient une commission de la chambre qui du projet ministériel détache ce qui

lui convient, ce qui flatte la passion du jour, c'est-à-dire la disposition qui soumet les séminaristes au service militaire. Le résultat le plus clair de ces procédés, c'est qu'on détruit des lois qui datent de quelques années à peine sans en faire de nouvelles et que, dans l'incertitude, cet arbitraire dont on se plaint a mille moyens de se produire. Ce sont là, dans tous les cas, des questions que la commission n'a pu qu'effleurer, qui ne pouvaient être examinées avec fruit dans un parlement pressé d'entrer en vacances.

Ce qu'il y a de mieux, c'est que la chambre en a fini avec cette enquête sur M. le général de Cissey comme elle en a fini aussi, avant de partir, avec la grande querelle qui s'est élevée entre M. le préfet de police et le conseil municipal de Paris. M. le préfet Andrieux était cependant, à ce qu'on croyait, un républicain et même un républicain assez caractérisé. Il ne passait pas généralement pour un impérialiste ou un clérical déguisé. Malheureusement, depuis qu'il est entré à la préfecture de police, M. Andrieux a eu l'étrange idée de prendre ses fonctions au sérieux, de se dire qu'après tout on ne garantissait pas la sûreté de l'état et de la cité avec des complimens, des banalités et des complaisances pour toutes les factions. Il est entré dans son rôle avec une certaine résolution. Aussitôt il est devenu suspect. Dès qu'il s'occupait sérieusement de faire la police dans l'intérêt de l'ordre, il cessait manifestement d'être un vrai républicain aux yeux des tapageurs du radicalisme. Il n'a pas tardé surtout à exciter par son attitude, par sa fermeté un peu rude, la défiance du conseil municipal de Paris, qui est un personnage important et querelleur. Pour le conseil municipal, il faut un préfet débonnaire et pacifique comme le préfet de la Seine, M. Herold. Celui-là ne gêne personne, il sait garder une tenue modeste en présence de la majorité radicale du conseil; il est toujours prêt à céder pour n'avoir pas d'affaires, et s'il se voit par hasard dans la cruelle nécessité de provoquer l'annulation de quelque déclaration illégale, il n'est pas loin de s'en excuser : il panse au besoin la blessure avec quelque hymne à la modération de cette majorité radicale méconnue! M. Andrieux, lui, est un préfet de police moins accommodant, qui ne craint pas de résister et de se défendre, qui ne s'interdit même pas toujours une certaine âpreté sarcastique de riposte. De là, entre M. Andrieux et le conseil municipal, des rapports assez tendus qui ont conduit bientôt à des escarmouches pour finir par une guerre déclarée. A quel propos s'est produit ce dernier conflit qui vient d'être porté devant la chambre des députés? C'est une histoire assez simple. Le conseil municipal, qui ne peut se défendre de se considérer comme un petit parlement, a émis la prétention d'interpeller M. le préfet de police sur « l'état général de la sécurité publique à Paris. » M. Andrieux s'est empressé de faire observer que le droit indéfini d'interpellation n'était pas précisément une attribution municipale. N'importe, on a

voulu interpeller, et M. Andrieux s'est alors dispensé de comparaître en rappelant qu'il est chargé de la sécurité de Paris « sous la seule autorité du ministre; » à quoi le conseil a répliqué sur-le-champ par un ordre du jour déclarant que M. Andrieux a manqué à tous ses devoirs, qu'il a porté atteinte aux attributions municipales, et que « son administration ne saurait présenter des garanties suffisantes à la sécurité de Paris. » Bref, c'est ce qu'on peut appeler la rupture des relations diplomatiques de l'assemblée municipale avec le préfet de police. Malheureusement pour le conseil, la chambre, saisie du différend par les députés de Paris, a donné entièrement raison à M. Andrieux, qui s'est vertement défendu, et à M. le ministre de l'intérieur, qui a couvert son lieutenant. Ce n'est peut-être pas cependant la paix rétablie pour longtemps.

Tout cela veut dire qu'il y a toujours à Paris une situation singulièrement anormale créée et aggravée par ces perpétuelles confusions d'idées et de pouvoirs qui se manifestent sous plus d'une forme aujourd'hui. Évidemment, puisque Paris a une forte part dans le budget de la préfecture de police, il semblerait assez logique que le conseil ait un droit de contrôle sur des dépenses auxquelles il contribue; mais il est encore plus évident que la préfecture de police n'est pas une institution municipale, qu'elle est surtout une institution d'état, qu'elle a une mission d'un ordre général, même quelquefois à demi diplomatique, qu'elle fait partie du gouvernement, et qu'à ce titre elle ne peut être à la merci d'une interpellation ou d'un vote d'une municipalité. Il y a là des droits différens qui, selon le vieux mot de Retz, ne peuvent s'accorder que dans le silence, qui se sont longtemps accordés en effet, — et si la guerre éclate aujourd'hui, c'est qu'il y a un conseil municipal qui, au lieu de respecter ce qu'il devrait respecter, au lieu de rester dans son rôle, ne déguise pas l'ambition d'être une sorte d'état dans l'état. La difficulté est là tout entière, non dans l'humeur plus ou moins impétueuse de M. Andrieux. La question est dans cette usurpation incessante, organisée d'une majorité radicale, envahissant par ses influences les grandes administrations, tranchant des questions qui par certains côtés ont sans doute un caractère municipal, mais qui touchent aussi à l'ordre général, — inaugurant le règne de l'esprit de secte dans le gouvernement de la capitale de la France, prétendant mettre la main sur tout, particulièrement sur la préfecture de police. Que serait-ce si les pouvoirs publics sanctionnaient les projets d'organisation municipale que le conseil s'est déjà appropriés et qui ne tendraient à rien moins qu'à une résurrection légale de la commune en pleine capitale française? M. Andrieux, qui a parfois le mot vif et juste, n'a pas hésité à le dire l'autre jour devant la chambre : il s'agit de savoir si on aura le gouvernement du pays par le pays ou le gouvernement de la France par la commune de Paris! Voilà toute la question. Le conseil, en exagé-

rant son rôle, ne se doute pas qu'il suscite un bien autre problème; il conduit les esprits prévoyans à se demander si Paris constitué et composé comme il l'est, avec ses traditions, son caractère, sa destination, est une ville comme une autre, et si dans cette ville extraordinaire il y a place pour un conseil local qui est la représentation de tout ce que l'on voudra, excepté de ce qui fait la puissance, la richesse, l'éclat intellectuel de Paris. De cela naturellement on n'a rien dit l'autre jour au Palais-Bourbon; tout s'est borné à une escarmouche, à quelques explications sommaires auxquelles la chambre s'est hâtée de couper court pour prendre son congé, laissant le pays et le gouvernement en face d'une affaire plus sérieuse pour la France que l'enquête Cissey et toutes les querelles municipales.

Quelques jours en effet ont suffi pour tirer de la demi-obscurité où elle s'agitait cette question de la Tunisie, pour presser les événemens et appeler la France à l'action pour la défense de la frontière algérienne violée. Il y a quelques semaines encore, on pouvait délibérer et temporiser; maintenant le sang a coulé, des paroles décisives ont été prononcées, il ne reste plus pour la France qu'à se montrer résolue, à sauvegarder ses droits et ses intérêts sans songer à mettre en péril les intérêts légitimes, reconnus et définis que d'autres pourraient avoir sur ces rivages d'Afrique où notre drapeau flotte depuis un demi-siècle. Comment ces complications ont été préparées, comment elles se sont précipitées tout récemment, on le sait à peu près. Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'il y a des difficultés nées de circonstances, de causes de diverse nature. La première, la plus immédiate de ces causes est l'insécurité complète de toute cette région limitrophe entre l'Algérie et la Tunisie, du port de La Calle au port de Souk-Arrhas. Là, dans tous ces massifs montagneux qui forment une sorte de Kabylie tunisienne, s'agitent des peuplades barbares connues désormais dans l'histoire courante sous le nom de Khroumirs, à demi indépendantes du bey, accoutumées à une vie de déprédations et de meurtres. Depuis des années, les Khroumirs n'ont cessé de se livrer à toute sorte de violences, depuis le pillage des navires échoués sur la côte à quelques lieues de La Calle jusqu'aux incursions à main armée sur notre territoire et aux agressions contre nos tribus algériennes, toujours menacées dans leur vie et dans leurs propriétés. Les méfaits de tout genre qu'ils ont commis sont sans nombre. Ce ne sont là cependant encore que des difficultés de frontières, des violences locales à peu près inévitables et dont il n'y a pas trop à s'alarmer tant qu'elles ne prennent pas certaines proportions, surtout tant qu'elles ne se lient pas à d'autres circonstances; mais il est évident qu'en même temps, depuis quelques années, il y a eu un changement sensible dans les dispositions du souverain de la régence à notre égard. Les apparences sont restées les mêmes dans les relations officielles; en réalité, le bey, soit sous l'obsession des conseillers intéressés qui l'en-

tourent, soit sous l'inspiration d'un consul italien arrivé sur ces entrefaites à Tunis, n'a plus laissé échapper une occasion de blesser les intérêts français, tantôt au sujet de la propriété de l'Enfida achetée par une société marseillaise, tantôt plus récemment à propos du chemin de fer de Sousse. Toutes ces questions restent encore en supens. Le bey a visiblement été la dupe de cette idée qu'il n'avait plus rien à craindre de la France, et par une coïncidence au moins singulière, à mesure que les dispositions hostiles du bey s'accentuaient, l'agitation des Khroumirs sur la frontière se développait. Il n'y a pas, si l'on veut, un lien absolument saisissable entre ces deux ordres de faits, puisque le bey peut dire qu'il n'a pas une action directe sur les peuplades semi-indépendantes, insoumises de la frontière : la coïncidence n'est pas moins à remarquer. Elle s'est manifestée jusqu'au bout, lorsqu'il y a quelques jours la crise décisive a éclaté par un combat que les Khroumirs, violant notre territoire, ont livré à un détachement français. Cette première attaque n'était visiblement que le signe de tout un travail d'insurrection dans les tribus tunisiennes poussées à la guerre contre nous.

Dès lors tout s'est trouvé changé. La France a dû nécessairement prendre un parti, tant pour réprimer une agression qui a déjà fait couler le sang de ses soldats que pour faire sentir dans la régence, à Tunis même, une puissance dont on paraissait s'accoutumer à douter. M. le président du conseil, M. le ministre de la guerre sont allés demander aux deux chambres des crédits qui leur ont été aussitôt accordés d'un vote unanime. Des ordres ont été donnés pour envoyer soit de l'Algérie même, soit de France, des forces sur la frontière de la province de Constantine de façon à être en mesure de demander compte aux Khroumirs de leurs agressions, de les soumettre au besoin, de faire face à tous les événemens. Bref, c'est manifestement toute une action militaire engagée, et à ce point de vue la situation ne laisse pas d'avoir sa gravité, parce que, dans des proportions restreintes si l'on veut, c'est la première épreuve de notre nouvelle organisation militaire. Il ne faut pas s'y tromper, c'est là pour le moment, de la part des amis et des ennemis, le premier objet d'une attention vivement éveillée. Relever des particularités qui peuvent parfois sembler singulières, entrer dans tous les détails de mouvemens dont on ne connaît pas toujours le secret ou le motif, c'est sans doute aller un peu vite, nous en convenons. M. le ministre de la guerre peut avoir ses raisons dans les ordres qu'il donne, dans le choix des régimens qu'il expédie de France, dans la manière dont il compose et organise l'expédition qui se prépare. Dans tous les cas, il y a un point sur lequel il ne peut se méprendre : c'est que plus il a de liberté dans le maniement des puissans moyens dont il dispose au nom de la France, plus il a de responsabilité. Il est attendu à l'œuvre! L'essentiel est qu'il n'y ait plus de temps perdu et qu'il y ait des forces suffisantes dans cette expédition où va être engagée notre

armée. Maintenant quel est l'objectif réel de l'action qui commence? Que va-t-on faire? Tout dépend sans doute des circonstances, qui peuvent simplifier ou compliquer nos opérations. Pour le moment, à ce qu'il semble, il s'agit avant tout d'une répression complète et décisive des turbulentes tribus de la frontière, non d'une guerre contre la régence elle-même, et notre gouvernement, en notifiant à Tunis l'entrée prochaine de notre armée sur le territoire de la principauté, a cru devoir inviter le bey à joindre ses forces aux forces françaises. C'était l'offre d'une alliance qui aurait peut-être tout simplifié; mais le bey, au lieu d'accepter la coopération à laquelle on le conviait, s'est répandu en protestations, en circulaires, faisant appel à toutes les puissances, à la Porte ottomane elle-même, suzeraine nominale et lointaine de la régence. En un mot, le bey a répondu sinon par une déclaration de guerre ou de solidarité avec les Khroumirs, du moins par des manifestations d'hostilité passive contre nous. Il se peut qu'en agissant ainsi il ait cédé à un premier mouvement et qu'il revienne sur sa décision à mesure que se dessinera l'expédition française; il se peut aussi qu'il cède jusqu'au bout aux conseils de résistance qui l'assiègent. C'est après tout son affaire. Quant à l'appel qu'il adresse aux puissances, il a certainement peu de chance d'être entendu, parce que la France marchant avec ou sans le bey ne touche à aucun droit de l'Europe, parce qu'elle ne poursuit d'autre conquête que celle de l'inviolabilité de nos frontières, de la sécurité de nos intérêts, de garanties positives d'influence sans lesquelles nos possessions africaines peuvent être incessamment menacées.

L'intention de ceux qui ont poussé le bey à protester devant les puissances et devant la Porte est bien visible. Ils espèrent faire de cette question de Tunis une question européenne, compliquer un conflit local et militaire d'un conflit général et diplomatique, lier la position de la régence à ce qu'on appelle l'intégrité de l'empire ottoman. Ils se trompent vraisemblablement sur les vues et les dispositions de la plupart des puissances. La Russie, surtout à l'heure qu'il est, n'est certes nullement pressée de se mêler des affaires de Tunis. L'Autriche n'y est pas plus intéressée. L'Allemagne, autant qu'on en puisse juger par ses déclarations et même par ses intérêts, voit sans ombrage, plutôt avec plaisir, l'activité française se tourner vers l'Afrique. Si, d'un autre côté, il est une puissance qui ait toute sorte de raisons de n'être pas surprise de ce qui arrive, c'est à coup sûr l'Angleterre, après les conversations échangées il y a trois ans à Berlin entre M. de Bismarck, lord Beaconsfield, lord Salisbury et M. Waddington. On connaît aujourd'hui cette dépêche qui était faite pour être lue, remise au ministre des affaires étrangères de France et où lord Salisbury disait : « L'Angleterre n'a dans cette partie du monde aucun intérêt qui puisse d'une manière quelconque l'induire à regarder avec méfiance l'accroissement légitime de

l'influence française, influence qui procède de la domination de la France en Algérie, des forces militaires considérables qu'elle y maintient et de l'œuvre civilisatrice qu'elle accomplit en Afrique... Lors même que le gouvernement du bey viendrait à tomber, l'attitude de l'Angleterre n'en serait nullement modifiée. L'Angleterre n'a pas d'intérêts engagés à Tunis et elle ne fera dans ce cas rien pour troubler l'harmonie qui existe entre elle et la France... » Voilà qui est clair ! le cabinet de M. Gladstone n'est pas tenu sans doute d'accepter sans restriction l'héritage de lord Beaconsfield et de lord Salisbury; il peut y ajouter ou en retrancher. Il peut faire entrer dans sa politique, s'il le veut, s'il le juge pour le moment utile, l'intégrité de l'empire ottoman. Soit, il ne s'agit que de s'entendre ! Lorsque l'Angleterre a pris possession de Chypre, elle n'a pas pensé porter atteinte à l'intégrité de l'empire ottoman. Lorsque l'Autriche, de son côté, est entrée en Bosnie et en Herzégovine, d'où elle ne songe pas à sortir que nous sachions, elle n'a pas cru, elle non plus, manquer à un principe de politique générale qu'elle a sanctionné. Quand les puissances réunies demandent aujourd'hui à la Porte la cession de provinces considérables à la Grèce, elles ne voient là rien d'incompatible avec l'intégrité de l'empire ottoman. En quoi cette intégrité serait-elle moins respectée parce que la France créerait tout simplement une situation plus rassurante pour ce que lord Salisbury appelait son « influence légitime » dans une contrée qui adhère à son territoire, qui depuis plus d'un siècle ne tient à la Porte que par le lien fragile d'une vassalité douteuse ? Ni l'Angleterre, ni l'Autriche, ni l'Allemagne, ni la Porte elle-même ne s'en inquiètent sérieusement. L'Italie resterait donc la seule puissance engagée par des susceptibilités étranges encore plus que par ses intérêts dans cette affaire de Tunis, et ici il faut s'expliquer franchement.

L'Italie est une nation trop sensée pour être longtemps la dupe d'une périlleuse illusion, pour mettre toute sa politique dans un conflit d'influences que rien ne justifie ni dans le passé, ni dans la situation présente. Quoi donc ! l'Italie date de vingt ans à peine; dans ce court espace elle a vu se réaliser ses espérances les plus illimitées, allant au pas de course de Turin à Milan et à Florence, à Rome et à Venise, à Naples et à Palerme; elle est devenue une puissance comptant en Europe; elle a senti son ambition grandir avec sa fortune, rien de plus légitime : c'est l'histoire de toutes les nations vivaces. L'Italie est cependant bien pressée de s'étendre sans calculer toujours ses forces et ses ressources, de chercher des colonisations lointaines lorsqu'elle a tant à faire chez elle, lorsqu'elle a tant à coloniser dans ses propres provinces. Elle n'a pas même eu le temps de se créer des titres, des intérêts un peu anciens sur ces rives tunisiennes, où son impatience seule l'appelle. — D'un autre côté, la France est depuis plus d'un demi-siècle sur ce sol du nord de l'Afrique. Elle a prodigué ses ressources, le sang de ses soldats pour

cette conquête qu'elle a achetée assez cher, qu'elle entend sûrement garder et protéger. Elle n'a remplacé personne, elle est bien résolue à ne céder la place à personne. Dans cette régence voisine où on cherche à lui créer des ennemis, elle a des relations traditionnelles de protectorat à maintenir, des capitaux considérables, des entreprises nombreuses à sauvegarder. Elle a une frontière à garantir, toutes ses possessions algériennes à défendre non-seulement contre les attaques à main armée, mais contre ces propagandes hostiles par lesquelles on s'efforce de mettre en doute et en péril sa domination justement appelée « civilisatrice » par lord Salisbury. Ce n'est pas pour elle une affaire d'ambition, c'est visiblement une affaire de sécurité de ne pas laisser s'établir à ses portes un camp ennemi. — Où donc est la parité de situations, de titres, d'intérêts entre la France et l'Italie sur ces rivages africains que l'une a fécondés de son sang, où l'autre n'a pu porter jusqu'ici qu'un désir d'influence? Si les souvenirs ne comptent pas dans la politique, la réalité des choses compte et détermine la conduite des peuples. Que des polémistes étourdiment violens, des hommes de parti plus préoccupés de faire du bruit, de susciter des divisions et des rivalités que d'écouter la raison, se fassent un triste jeu d'agiter cette question de Tunis, cela se comprend encore. Ce n'est point évidemment le rôle d'hommes sérieux portant au gouvernement une certaine prévoyance, un sentiment exact des intérêts divers de leur pays.

La vérité est qu'un certain nombre d'Italiens se sont peut-être laissé capter dans leur amour-propre par la diplomatie d'un agent turbulent faisant la petite guerre contre la France à Tunis, — croyant pouvoir faire cette guerre impunément, — et que le ministère s'est laissé un peu compromettre, craignant de désavouer une politique qu'on pouvait exploiter contre lui. Il en est résulté cette situation où l'Italie s'est réveillée tout à coup surprise par des événemens qu'on ne lui avait pas fait prévoir, un peu plus émue qu'elle n'aurait dû l'être en voyant la France prendre décidément le parti de marcher, et la première conséquence a été une crise ministérielle à Rome. Le président du conseil, M. Cairoli, après une réponse sommaire à une interpellation sur les affaires de Tunis, a voulu par un sentiment de prudence ajourner toute discussion. C'eût été au mieux si M. Cairoli ne s'était pas un peu égaré dans ses explications et s'il n'avait pas paru lui-même assez déconcerté. Ses adversaires, en habiles stratégistes, en ont profité aussitôt. Une coalition formée de la droite et de la partie toujours mécontente de la gauche a réussi à mettre le président du conseil en minorité et à décider la démission du cabinet. Que le vote ait été assez obscur, que les coalisés aient obéi à des mobiles très divers et que la politique extérieure n'ait été en définitive, comme on le dit, qu'un prétexte servant à déguiser des raisons de politique intérieure, c'est possible. La crise n'en a pas moins éclaté dans des conditions assez graves, assez déli-

cates. Maintenant que va-t-il arriver? Un cabinet de la droite ne semble guère possible pour le moment. Un ministère de la gauche ne peut être qu'un remaniement nouveau après tant d'autres remaniemens qui se sont succédé depuis trois ou quatre ans, qui ont fait passer au pouvoir ensemble ou à tour de rôle M. Cairoli, M. Depretis, M. Zanardelli, M. Crispi, M. Nicotera. La difficulté est d'autant plus sérieuse qu'on se trouve en présence d'une situation parlementaire absolument incohérente et de cette question de réforme électorale qui a eu peut-être le principal rôle dans la dernière crise, qui pèse sur tous les partis.

Rien n'est facile aujourd'hui au-delà des Alpes, mais ce qu'il y a dans tous les cas à remarquer, c'est l'empressement mis par tous les chefs de partis à désavouer toute intention d'hostilité contre la France. M. Cairoli, avant sa récente mésaventure, n'a point hésité à reconnaître notre droit de légitime défense. Le ministre de l'intérieur, M. Depretis, et le chef de l'opposition, M. Sella, ont rivalisé de témoignages affectueux pour la France. M. Crispi lui-même a prétendu qu'un conflit entre les deux pays serait une vraie guerre civile, et si ce n'est de la part de M. Crispi qu'une précaution de candidat au pouvoir, elle est significative. Il est clair que dans aucune tête sérieuse il n'y a la pensée de compromettre l'Italie pour Tunis, pour les équipées d'un consul brouillon, et chez la plupart des hommes politiques de Rome, il y a au contraire le sentiment plus ou moins avoué des imprudences qui ont été commises. Qu'on laisse de côté une bonne fois les vaines susceptibilités, qu'on revienne à la simple vérité des choses, on reconnaîtra que dans ces événemens qui commencent il n'y a rien dont l'Italie, pas plus qu'aucune autre puissance, ait à s'émouvoir. Quel peut être en définitive l'objet légitime de la politique de l'Italie dans la régence? L'Italie a le droit d'avoir sa place comme les autres états européens à Tunis, de couvrir de sa protection la vie et la propriété de ses nationaux, la sécurité de ses intérêts. Les nationaux et les intérêts italiens seront certainement, quoi qu'il arrive, protégés à Tunis comme ils le sont en Algérie. Là-dessus il n'y a pas de difficulté. Tout ce que la France demande de son côté et a le droit d'exiger, fût-ce par l'autorité des armes, c'est qu'il n'y ait pas à la frontière un camp hostile, une indépendance douteuse dont on se serve au besoin contre sa domination. Voilà tout, et au moment présent, ce que la France a de mieux à faire pour dissiper toutes les obscurités, pour aider l'Italie à rester dans son rôle, c'est de trancher la question sans perdre plus de temps, de faire acte d'ascendant par son armée, de créer à Tunis une situation où son influence ait ce qui lui est dû sans être le moins du monde une menace pour les intérêts des autres nations.

CH. DE MAZADE.

Le directeur-gérant : C. BULOZ.

TABLE DES MATIÈRES

DU

QUARANTE-QUATRIÈME VOLUME

TROISIÈME PÉRIODE. — LIe ANNÉE.

MARS — AVRIL 1881

Livraison du 1er Mars.

Livraison du 15 Mars.

Livraison du 1er Avril.

Livraison du 15 Avril.

PARIS. — Impr. J. CLAYE. — A. QUANTIN et Ce, rue St-Benoît.